



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2010

Ingénierie et Conseil en Technologies







Document de Référence 2010

Rapport d'activité



Le présent document ainsi que le rapport financier qui l'accompagne constituent le document de référence ALTEN sur l'exercice 2010. Celui-ci a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2011, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Par ailleurs, en application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2009, ainsi que les rapports de nos commissaires y afférents, présentés de la page 144 à 222 du document de référence n° D10-0478 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 mai 2010.
- Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2008, ainsi que les rapports de nos commissaires y afférents, présentés de la page 136 à 201 du document de référence n° D.09-0473 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 juin 2009.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



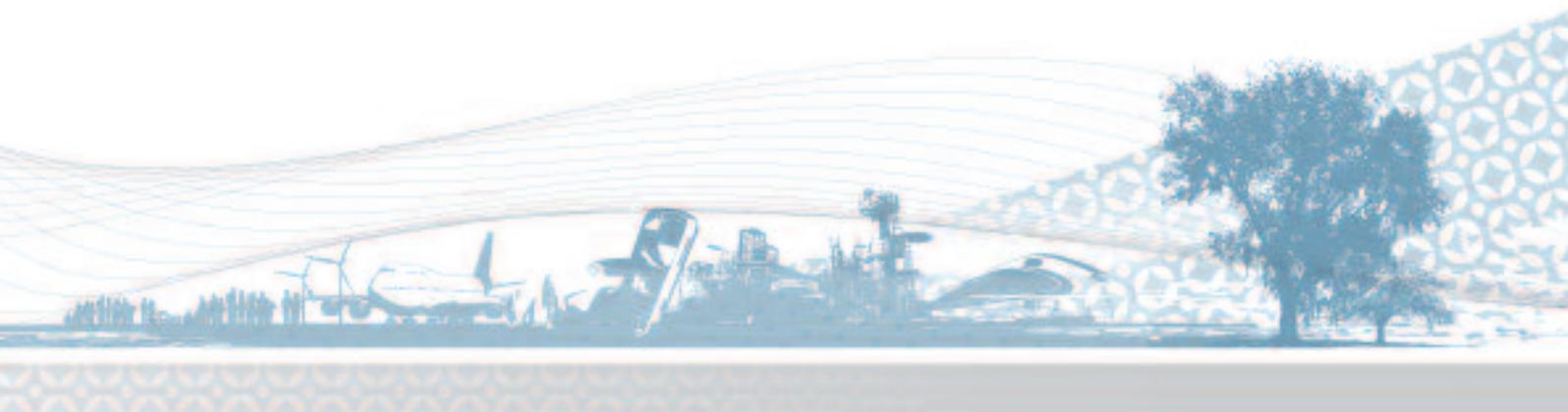


■ RAPPORT D'ACTIVITE

I - GOUVERNANCE DU GROUPE	3
■ 1.1. MESSAGE DU PRESIDENT	5
■ 1.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE COMITE EXECUTIF	6
■ 1.3. LE GROUPE	8
■ 1.3.1. SYNTHESE	8
■ 1.3.2. TABLEAU IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES	8
■ 1.3.3. POSITIONNEMENT METIER	9
■ 1.4. LES CHIFFRES CLES	10
2 - POSITIONNEMENT D'ALTEN	13
■ 2.1. LES MARCHES D'ALTEN	14
■ 2.1.1. TENDANCES	14
■ 2.1.2. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	14
■ 2.1.3. BILAN ALTEN ET PERSPECTIVES	15
■ 2.2. L'OFFRE D'ALTEN	17
■ 2.2.1. SYNTHESE	17
■ 2.2.2. TYPES D'INTERVENTION	18
■ 2.2.3. PRESENTATION DES 5 POLES D'ACTIVITES	22
■ 2.3. SECTEURS D'ACTIVITES	32
■ 2.3.1. AUTOMOBILE	32
■ 2.3.2. AERONAUTIQUE, SPATIAL ET DEFENSE	33
■ 2.3.3. ENERGIE ET SCIENCES DE LA VIE	34
■ 2.3.4. FERROVIAIRE	35
■ 2.3.5. TELECOMMUNICATIONS	36
■ 2.3.6. BANQUE, FINANCE, ASSURANCE ET PROTECTION SOCIALE	38
■ 2.4. PRESENCE INTERNATIONALE	40
■ 2.4.1. ALLEMAGNE	40
■ 2.4.2. BELGIQUE	41
■ 2.4.3. ESPAGNE	42
■ 2.4.4. ITALIE	43
■ 2.4.5. PAYS-BAS	43
■ 2.4.6. SUEDE	44
■ 2.4.7. DISPOSITIF OFFSHORE	44
3 - RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE	47
4 - CARNET DE L'ACTIONNAIRE	75



I - GOUVERNANCE DU GROUPE





I.I. Message du Président

Simon AZOULAY
Président Directeur Général



■ Le retour à la croissance organique

Dans un contexte global de reprise économique toujours fragile, et disparate selon les pays, ALTEN a confirmé en 2010 son rang de leader européen de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies. Après avoir traversé la plus sérieuse crise de son histoire en 2009, le Groupe a su rapidement rebondir et retrouver ses plus hauts niveaux historiques en 2010.

La croissance s'est accélérée tout au long de l'année pour dépasser 14% au 4ème trimestre sur tous les secteurs et tous les pays, sauf l'Espagne qui a été fortement touchée dans les administrations publiques. En revanche, l'Allemagne a rebondi de façon extrêmement forte, avec des taux de croissance supérieurs à 20%.

Le chiffre d'affaires s'est global élevé à 916,6 M€, en hausse de 6,9% (6,3% hors effet de change). A périmètre constant, l'activité progresse de 7,7% (7,5% en France et 8,1% à l'international), portée par tous les secteurs d'activités, et en particulier l'Aéronautique, l'Automobile et l'Electronique.

■ Un résultat opérationnel d'activité en forte hausse

Le résultat opérationnel d'activité s'élève à 93,4M€, soit 10,2% du chiffre d'affaires, après retraitement de la CVAE en impôts et taxes pour 7,5M€. L'amélioration de la marge opérationnelle s'est poursuivie au second semestre. Elle atteint 10,7% du CA versus 9,7% au premier semestre.

La rentabilité a progressé partout en Europe, grâce notamment à une amélioration du taux d'activité (93% versus 92,5% au premier semestre), une légère remontée des tarifs et une meilleure couverture des coûts de structure, dans un contexte de croissance en forte accélération.

■ ALTEN a prouvé la pertinence de son modèle

ALTEN reste fidèle à ses fondamentaux : la maîtrise de son taux d'activité, et son positionnement haut de gamme sur les métiers de l'ingénieur. Ceci a permis au Groupe de capter la reprise avec une grande réactivité et de gagner des parts de marché sur ses concurrents.

Dans un contexte de pénurie d'ingénieur, la qualité du recrutement ALTEN a assuré le niveau de service attendu par nos clients pour accompagner le redémarrage de leurs programmes.

De plus, ALTEN a poursuivi ses efforts de structuration pour faire face à la croissance future et renforcer sa position de leader. Des investissements ont été engagés dans la mise en place d'un ERP et d'une direction des projets structurés pour assurer le développement de ce type d'offres.

ALTEN est depuis décembre 2010 la seule société d'ingénierie française à détenir le niveau 2 de CMMI sur le périmètre Services, et va renforcer ses positions sur les projets structurés qui constituent aujourd'hui 40% de son activité.

ALTEN est ainsi devenu le leader en Europe de l'activité « projets globalisés ».

■ Une visibilité claire sur les 4 années à venir

Compte-tenu de la conjoncture, ALTEN prévoit une croissance organique pérenne d'au moins 8% pour les années 2011 à 2014. Les industriels axent en grande partie leurs stratégies sur des programmes en rupture technologique. Les projets liés aux véhicules électriques et hybrides, ou encore à l'internet mobile, vont par exemple constituer de formidables relais de croissance pour le Groupe sur les 4 années à venir, en France et à l'international, et nous amèneront également à nous déployer sur de nouveaux périmètres géographiques.

Notre trésorerie excédentaire ainsi que notre absence d'endettement nous donnent les moyens d'accélérer notre développement par croissance externe sur des pays à fort potentiel, en particulier en Europe du Nord où les investissements en R&D sont parmi les plus importants.

Au regard de notre développement en France et à l'international, de la qualité de notre organisation, de notre solidité financière, et de notre leadership sur le mode « projet », je reste confiant sur la capacité du Groupe à renforcer sa position de leader Européen de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies.



Simon AZOULAY

1.2. Le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif

■ Composition du Conseil d'Administration

Simon AZOULAY
Président Directeur Général

Catherine BEHAR
(épouse AZOULAY)
Administrateur

Gérald ATTIA
Directeur Général Délégué
En charge du Développement
Commercial et des Projets Structurés

■ Composition du Comité Exécutif

Simon AZOULAY
Président Directeur Général

Gérald ATTIA
Directeur Général Délégué
En charge du Développement
Commercial et des Projets Structurés

■ Le Conseil d'Administration

Le Conseil est composé de 3 membres. Des indications détaillées sur la composition du Conseil figurent dans le rapport de gestion.

Le Conseil d'administration a pour principales missions de déterminer les orientations de l'activité de la Société, définir sa stratégie, et veiller à leur mise en œuvre. Ainsi, en pratique, sont notamment soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration, les opérations de croissance externe, de cession d'activité, les constitutions de sociétés communes avec des tiers, de même que l'émission de cautions, avals ou garanties.

Travaux du Conseil au titre de l'exercice écoulé :

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels de l'exercice 2009 et les documents de gestion prévisionnelle, autorisé trois (3) opérations de prises de participation et de restructuration interne, examiné et autorisé les communiqués financiers, statué sur les rémunérations à percevoir par les mandataires sociaux, donné délégation au Président-Directeur Général à l'effet d'émettre des cautions, avals et garanties dans certaines conditions et limites, autorisé deux (2) projets de création de société, dont une société commune dans le cadre d'un partenariat.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance, la société ALTEN se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour les valeurs moyennes et petites (ci-après le « Code de référence ») rendu public le 17 décembre 2009 et ce, depuis la délibération du Conseil d'administration du 1^{er} février 2010.

Le Conseil d'administration poursuit sa démarche de mise en conformité progressive avec les recommandations du Code de référence.

■ Mode d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'administration de la Société a opté le 28 juin 2002 pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Ainsi, la Direction Générale de la Société est exercée par Monsieur Simon Azoulay.

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009 a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Simon Azoulay pour une durée de 4 ans. Le Conseil d'administration réuni à l'issue de cette assemblée a renouvelé le mandat de Président Directeur Général de Monsieur Simon Azoulay pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Gérald Attia exerce les fonctions de Directeur Général Délégué. Ce mandat a également été renouvelé par le Conseil d'administration qui s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale Mixte du 23 juin 2009.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont ainsi investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social de la Société et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Ils représentent la Société dans ses rapports avec les tiers et en justice.

■ Les Comités

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux du Comité Exécutif et du Comité Administratif pour préparer efficacement la prise de ses décisions.



Gérald ATTIA

Bruno BENOLIEL

Hélène GRIGNON-BOULON

Olivier GRANGER

Benoît MAISTRE

Pierre MARCEL

Jean-François GUYOMAR

Fabrice PECQUEUR

Bruno BENOLIEL
Directeur Général Adjoint
En charge des Finances, des SI
et du Juridique

Hélène GRIGNON-BOULON
Directeur des Ressources
Humaines

Olivier GRANGER
Directeur Général Adjoint
En charge du pôle International

Benoît MAISTRE
Directeur Général Adjoint
En charge du pôle ICT Paris

Pierre MARCEL
Directeur Général Adjoint
En charge du pôle Régions

Jean-François GUYOMAR
Directeur Exécutif
En charge du pôle SIRT Paris

Fabrice PECQUEUR
Directeur Exécutif
En charge des activités
Italie, Pays-Bas, Suède

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif, qui se réunit au moins une (1) fois par mois, est composé du Président Directeur-Général, des directeurs opérationnels des différents Pôles d'activité du Groupe, du Directeur Financier du Groupe, ainsi que de la Directrice des Ressources Humaines. Il est présidé par le Président-Directeur Général.

Ses principales missions sont :

- de définir les grandes stratégies commerciales, d'organisation et de développement,
- d'analyser les résultats commerciaux et financiers et de décider des mesures opérationnelles à mettre en œuvre,
- de suivre les projets en cours.

Le Comité Administratif

Le Comité administratif, qui se réunit au moins une (1) fois par mois, est composé du Président Directeur-Général, du Directeur Financier du Groupe, du Directeur Juridique ainsi que de la Directrice des Ressources Humaines. Il est présidé par le Président-Directeur Général. En fonction de l'ordre du jour, le Directeur Général Délégué, le Directeur des Systèmes d'Information et les Directeurs opérationnels de Pôle peuvent être conviés aux réunions du Comité Administratif.

Ses principales missions sont:

- d'harmoniser au sein des différents pôles, la politique de communication du Groupe,
- de définir les politiques sociales et de rémunération,
- de proposer au Conseil d'administration la mise en place de procédures administratives internes, de gestion et de contrôle, des règles de gestion et de délégations,

- de proposer la mise en place et/ou l'évolution des systèmes d'information, de façon coordonnée avec les processus de gestion opérationnelle et administratifs définis en amont.

Il est par ailleurs consulté sur la politique de rémunération et d'incitation des cadres dirigeants du Groupe.

Par ailleurs, au sein de chaque Pôle d'activité du Groupe, les Comités de Direction se réunissent à intervalles réguliers, sous la présidence des Directeurs Opérationnels de Pôle afin notamment de mettre en œuvre la stratégie définie par la Direction Générale.

Gouvernance d'entreprise

Monsieur Simon Azoulay et assimilés (dont la société holding Société Générale pour les Technologies et l'Ingénierie (SGTI)) détenaient, au 31 décembre 2010, 33,46 % du capital d'Alten SA et 50,36 % des droits de vote.

La position capitalistique du Président est garante du respect des intérêts de tous les actionnaires grâce à une gestion prudente, rigoureuse, créatrice de valeur, associée à des objectifs de développement ambitieux.

1.3. Le Groupe

1.3.1. Synthèse

Créé en 1988, ALTEN est un groupe spécialisé en Ingénierie et Conseil en Technologies (ICT) et SI (Systèmes d'Information) Technologiques.

Le Groupe réalise des projets de conception et d'études pour les Directions Techniques et les Directions des Systèmes d'Information des grands comptes industriels, télécoms et tertiaires.

Le positionnement stratégique du Groupe ALTEN repose sur :

- L'offre « Core business » ALTEN : le management de projets, et l'étude et la conception,
- L'offre « Solutions », portée par des sociétés très spécialisées, transverses et transnationales (MI-GSO, ATEXIS, B2i, ANOTECH ENERGY, AVENIR CONSEIL, WINWISE...)

ALTEN reste fidèle à son positionnement sur les métiers de l'ingénieur, qui sont plus que jamais porteurs des réponses aux nouveaux enjeux tels que la sécurité globale et la maîtrise des risques, le transport durable, la gestion de l'énergie, ou encore la performance des systèmes d'information.

Face à ces défis complexes, qui génèrent d'importantes ruptures comportementales et technologiques, la mission d'ALTEN est d'accompagner la stratégie de développement de ses clients dans les domaines de l'innovation, de la R&D et des SI technologiques.

Avec 12600 collaborateurs présents dans 12 pays, ALTEN est aujourd'hui leader européen de l'ICT de par :

- Sa taille et sa solidité financière
- Son développement en France et à l'international
- La qualité de son organisation
- Sa maîtrise du mode Projet

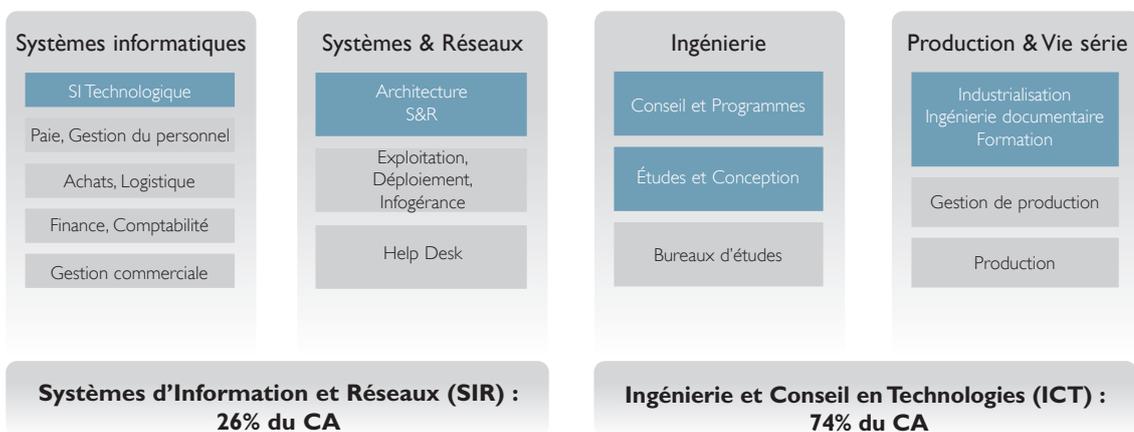


1.3.2. Tableau implantations géographiques

France	Allemagne	Angleterre	Belgique	Espagne	Inde
ALTEN SA ALTEN SUD-OUEST ALTEN SI & RESEAUX ALTEN SOLUTIONS	ALTEN GMBH AEROTEC ENGINEERING ATEXIS GMBH MI-GSO GMBH	ALTEN SD PARTNERS ANOTECH ENERGY UK	ALTEN BELGIUM	ALTEN SPAIN ATEXIS SPAIN	ALTEN INDIA PRIVATE LTD



■ I.3.3. Positionnement métier

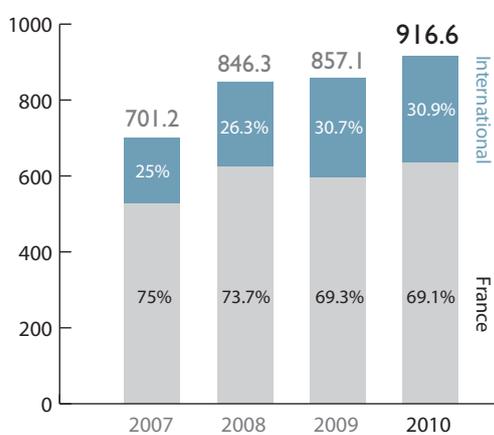


■ Positionnement d'ALTEN

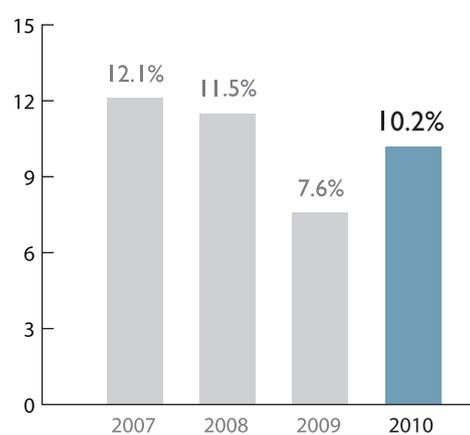
Italie	Pays-Bas	Roumanie	Russie	Suède	Suisse
ALTEN ITALIA	ORION ENGINEERING DDA ENGINEERING ALTEN PTS	ALTEN SITECH-NO ROMANIA ATEXIS SRL	ANOTECH ENERGY	XDIN	ALTEN CONSULTING ELITYS SA

I.4. Les Chiffres Clés

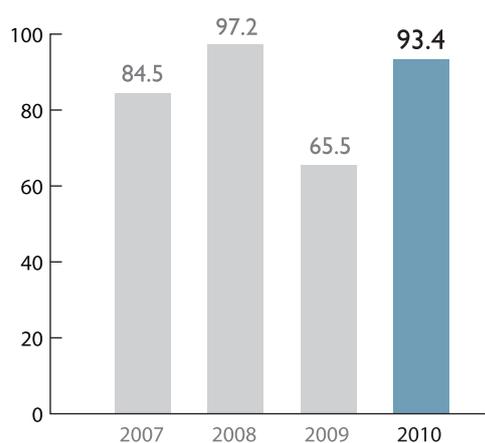
■ Chiffre d'affaires en M€



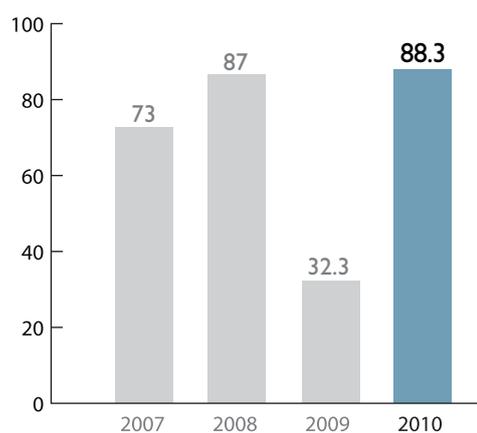
■ Résultat opérationnel d'activité en % du chiffre d'affaires



■ Résultat opérationnel d'activité en M€

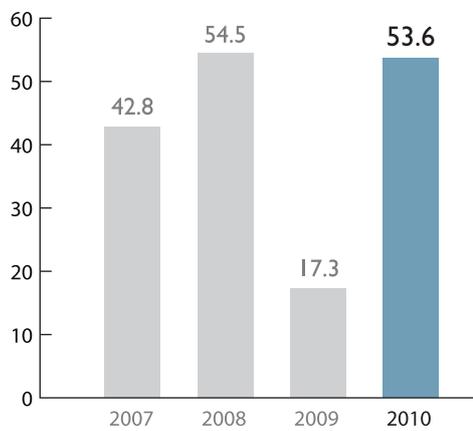


■ Résultat opérationnel en M€

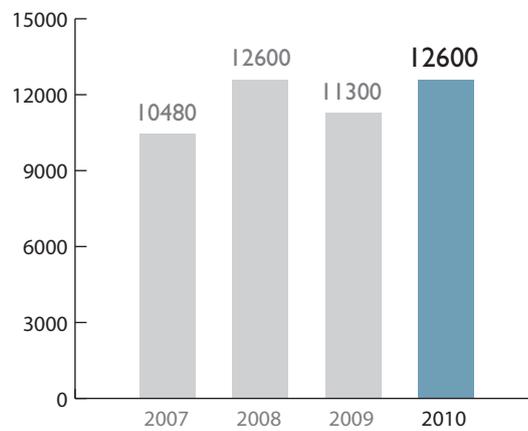




■ Résultat net part du Groupe en M€

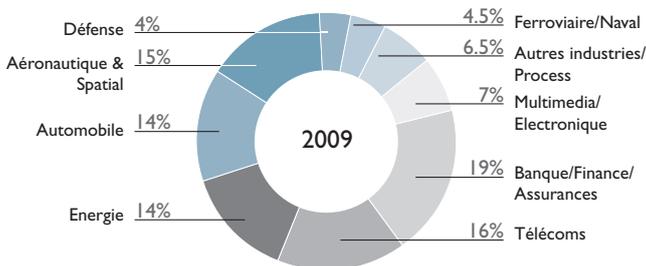


■ Effectifs (fin de période)

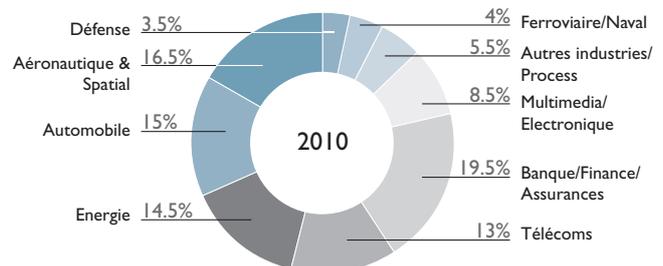


■ Répartition du CA par secteurs d'activité

2009

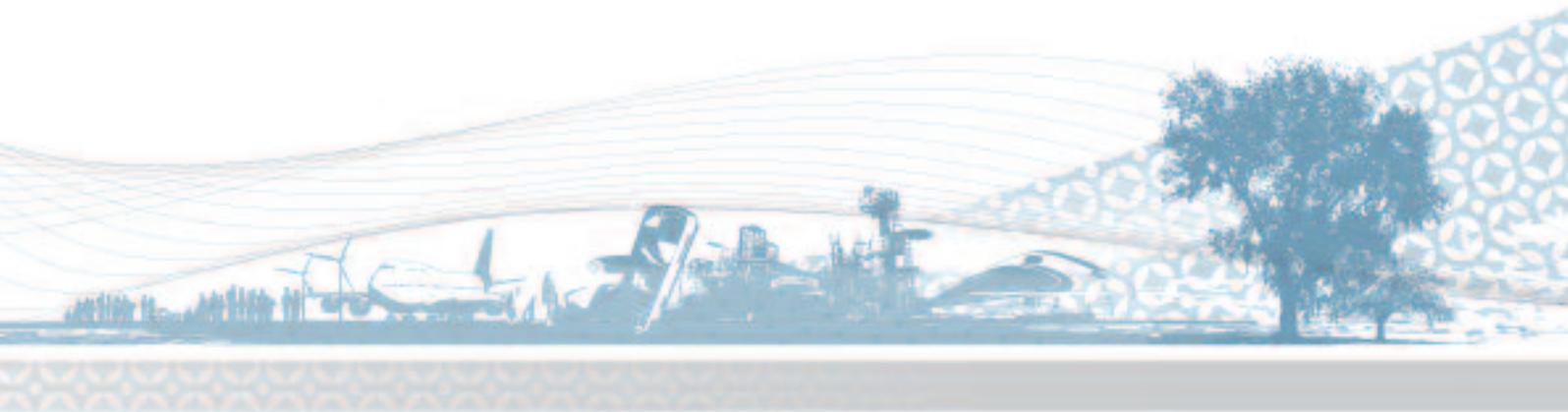


2010





2. POSITIONNEMENT



2.1. Les marchés d'ALTEN

2.1.1. Tendances

Le marché sur lequel intervient ALTEN recouvre l'ensemble des prestations de conseil, assistance technique, réalisation de projets au forfait et plateaux externalisés dans le domaine de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies (ICT) ainsi que dans le domaine des Systèmes d'Information et Réseaux (SIR) technologiques.

Le taux d'externalisation des travaux de R&D des industriels aux sociétés de l'ICT est estimé à 27-30% en France et plus de 15% en Europe, illustrant la volonté des clients de se recentrer sur leur cœur de métier.

Selon le cabinet Pierre Audouin Consultants, l'évolution attendue du marché de l'ICT accessible à ALTEN, en France, peut être synthétisée dans le tableau suivant :

Meuros	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Conseil en Technologies (Périmètre ALTEN cœur de métier)	5436	5620	5918	6195	6549	6918
Croissance	-	3,4%	5,3%	4,7%	5,7%	5,6%

2010 a été caractérisée par une forte reprise, qui s'est accélérée tout au long de l'année après un premier trimestre qui s'est inscrit dans le prolongement de la période de fin de crise, avec un taux de croissance à deux chiffres et une demande redevenue soutenue de la part des clients industriels, tous secteurs d'activités confondus.

Le secteur automobile a marqué en 2010 une vraie rupture avec 2009, avec une reprise vigoureuse des projets et des activités de recherche. Les projets à fort contenu technologique autour, notamment, des motorisations hybrides et électriques, ont pris le pas sur les projets de nature plutôt mécanique.

Le secteur aéronautique présente la particularité d'être légèrement acyclique, dans la mesure où les projets sont lancés pour plusieurs années (projets moyen terme touchant au développement de l'A380 et de l'A350 chez AIRBUS, notamment). La croissance satisfaisante enregistrée en 2009 s'est poursuivie en 2010.

Pour les années 2011 à 2014, la demande européenne restera dynamique, du fait de :

- la croissance des investissements dans les études et l'innovation portée par des programmes de rupture technologique,
- l'augmentation attendue du taux d'externalisation de la R&D.

La poursuite des politiques de référencement clients génère de nouvelles exigences, véritables barrières à l'entrée pour les petits acteurs nationaux :

- Gestion de grands projets dans un contexte local et transnational
- Gains de productivité sur les workpackages
- Capitalisation sur des savoir-faire clients clairement identifiés

La taille du Groupe et le renforcement de la Direction des Projets Structurés permettent de répondre à ces besoins, et vont renforcer le leadership d'ALTEN chez les grands industriels.

Les tarifs devraient par ailleurs progresser en 2011 en raison d'une demande soutenue face à une pénurie d'ingénieurs entraînant une raréfaction des ressources. La croissance de l'activité et du turnover entraîneront probablement des pressions salariales, mais la maîtrise des coûts et la capacité d'ALTEN à monitorer son activité sont garants de sa profitabilité.

Enfin, l'accompagnement des clients va s'accélérer au niveau international et replacer les croissances externes au cœur des enjeux stratégiques. ALTEN dispose des ressources financières nécessaires pour mener à bien sa politique d'acquisitions ciblées.

2.1.2. Environnement concurrentiel

Sur les activités d'externalisation de la R&D, le marché est atomisé, composé d'une dizaine d'acteurs principaux et d'une multitude d'acteurs nationaux. Les 10 sociétés leaders ne pèsent aujourd'hui que 47% du marché (source PAC), mais devraient progressivement renforcer leur poids en raison de la volonté des directions « Achats » de référencer des fournisseurs d'ingénierie capables de prendre en charge des worpackages complets transnationaux. De solides process de management de projet, et une surface financière satisfaisante seront nécessaires.

Trois types d'acteurs peuvent être différenciés sur le marché de l'ICT :

- Les grandes sociétés généralistes telles qu'ALTEN, présentes en France et à l'international, ayant aujourd'hui la taille critique suffisante pour adresser des réponses spécifiques à chaque secteur d'activité, intervenant à la fois en mode consulting et projet structuré/forfait.



- Les bureaux d'études, orientés Mécanique, comptant une part importante de techniciens intervenant sur des phases d'ingénierie de détail et de conception CAO, le plus souvent dans une approche forfaitaire. ALTEN est très peu présent sur cette offre dont la demande est en forte baisse en France, au bénéfice des pays à bas coûts.
- Des petites sociétés très spécialisées, qui ont de plus en plus de difficultés à résister à la rationalisation des panels fournisseurs menée par les Directions Achats des clients, et sont donc amenées à intervenir en rang 2 ou à envisager des rapprochements avec des sociétés référencées.

Conséquence de la forte crise de 2009, peu de consolidations sont intervenues dans notre secteur d'activité en 2010. ALTEN a néanmoins pris une participation de 19% dans le capital de la société PHOEBE-INGENICA, opérant ainsi un partenariat stratégique pour sa division Energie. Spécialiste de l'ingénierie industrielle dans l'Energie, PHOEBE-INGENICA a développé une offre de service (Produits, Etudes, Systèmes) lui permettant de se positionner principalement sur les développements forfaitaires. Elle intervient notamment dans les domaines des procédés, des Installations Générales, du Dimensionnement, du Contrôle-commande et de l'Instrumentation.

ALTEN a également créé une joint-venture avec la société Critères Systèmes, donnant naissance à la société ALTEN SIR-GTS, qui a pour ambition de devenir rapidement l'un des leaders du marché du test logiciel en France.

Fin janvier 2011, ALTEN a signé un « Master Agreement » en vue d'acquiescer une société située aux USA et en Inde (22M\$ CA, 580 personnes).

La trésorerie excédentaire du Groupe ainsi que sa capacité d'endettement intacte lui donnent les moyens d'accélérer son développement par croissance externe en 2011 et de renforcer ses positions, en France, en complémentarité des positions de marché existantes, ou à l'international, principalement en Allemagne et Europe du Nord.

2.1.3. Bilan ALTEN et perspectives

ALTEN a consolidé sa position de leader du marché "Ingénierie et Conseil en Technologies France", et a continué à gagner des parts de marché en 2010 par rapport à ses concurrents directs (source PAC).

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 916,6 M€, en hausse de 6,9% (6,3% hors effet de change). A périmètre constant, l'activité progresse de 7,7%.

Fin 2010, ALTEN a dépassé son plus haut niveau historique de 2008 et a effacé les effets de la crise de 2009, la plus violente traversée par le Groupe depuis sa création.

La rentabilité a progressé partout en Europe dans un contexte de croissance en forte accélération, grâce notamment à :

- Une amélioration du taux d'activité,
- Une légère remontée des tarifs, au second semestre dans certains pays,
- Une meilleure couverture des coûts de structure.

ALTEN a par ailleurs poursuivi ses efforts de structuration pour faire face à la croissance future et renforcer sa position de leader :

- Rationalisation de structures pour gagner en efficacité opérationnelle, principalement à l'international, avec notamment la création d'ALTEN Belgium, issue de la fusion d'AXEN et d'ALTEN Benelux.
- Extension au Royaume-Uni de l'organisation transnationale France et Allemagne (Toulouse – Hambourg) pour l'ingénierie AIRBUS, sous la responsabilité opérationnelle des équipes d'ALTEN Sud-Ouest.
- Regroupement des structures CISIA (France) et AEROTEC Tech Doc (Allemagne) pour donner naissance à ATEXIS, solution transnationale spécialisée en ingénierie documentaire et customer services engineering, principalement pour l'aéronautique. Cette société est leader de son marché et est également présente en Espagne et en Roumanie.
- Création d'ALTEN India, afin de proposer des solutions offshore performantes dans le cadre de l'ingénierie et de la documentation technique aéronautique dans un premier temps.

- Création de nouvelles solutions spécialisées pour capter des marchés à fort potentiel : ALTEN SIR GTS sur le test logiciel, iD.apps sur le développement d'applications mobiles.
- Renforcement de la Direction des Projets Structurés (DDPS) afin d'accompagner l'évolution des besoins de nos clients, en forte croissance sur les workpackages et les projets à engagement (40% de l'activité du Groupe à fin 2010). L'ALTEN Delivery Center, qui pilote l'ensemble des projets à engagement du Groupe quelle que soit la localisation du centre de production ALTEN où ils sont réalisés, a ainsi reçu en décembre 2010 la certification CMMI DEV et SVC niveau 2, faisant d'ALTEN la seule société française et l'une des 5 dans le monde à atteindre ce standard d'excellence.
- Création d'une Direction de la R&D afin de consolider nos savoir-faire sur les segments métiers des clients, et d'accompagner les donneurs d'ordre dans leurs choix technologiques et leurs stratégies d'innovation pour les produits de demain.
- Déploiement du nouvel ERP chez ALTEN SA, un an après ALTEN SIR, qui permet au Groupe de disposer d'un réel bénéfice en termes de :
 - Sécurité et intégrité des données,
 - Outils de management, pilotage et contrôle,
 - Accompagnement du business.

La mise en place de l'ensemble de ces outils, process et méthodes va permettre à ALTEN :

- d'accélérer l'internationalisation du Groupe grâce à des croissances externes ciblées,
- d'accompagner la croissance attendue des marchés sur les 4 années à venir,
- de capitaliser sur les savoir faire «métiers» par secteur d'activité pour confirmer la position de leader d'ALTEN dans les Projets Structurés (workpackages), et de partenaire technologique de référence,
- de poursuivre le redressement de la marge opérationnelle d'activité.

Log
In - Vehicle
Assistance
d'ou

Mana

2.2. L'offre d'ALTEN

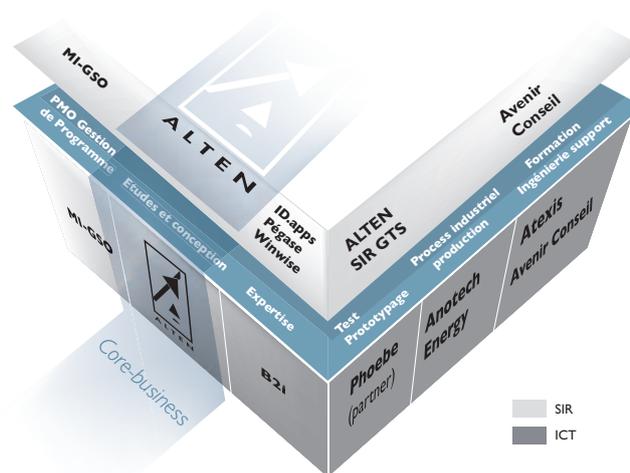
2.2.1. Synthèse

La mission d'ALTEN est d'accompagner la stratégie de développement de ses clients dans les domaines de l'innovation, de la R&D et des SI technologiques, en les aidant à concevoir, développer ou faire évoluer leurs produits et systèmes d'information dans des conditions de Qualité, Coûts et Délais optimisés. Notre positionnement est donc centré autour de deux métiers qui structurent les offres que nous déployons chez nos clients :

- L'Ingénierie et le Conseil en Technologies, principalement pour les directions techniques de l'industrie sur leurs périmètres R&D.
- Les Services Informatiques et Réseaux, liés à la mise en place et la restructuration de systèmes d'information et de plateformes de services, en lien avec les Directions des Systèmes d'Information des clients de l'industrie et du secteur tertiaire (banque, finance, assurance).

Chacun de ces métiers s'appuie sur :

- L'offre Core business ALTEN : le management de projets, et l'étude et la conception, réalisés principalement par des ingénieurs
- L'offre « Solutions », portée par des sociétés très spécialisées, transverses et transnationales. Ces sociétés, autonomes, répondent à un besoin spécifique client sur le reste du cycle du développement (ex. PMO/Management de programme pour MIGSO, ingénierie documentaire pour ATEXIS). Elles peuvent également compléter l'offre ALTEN dans une approche globale (ex. mise en place ou refonte d'un système d'information technique par les équipes ALTEN puis formation des utilisateurs par la solution AVENIR CONSEIL, spécialisée en ingénierie pédagogique, dans une logique d'accompagnement à la conduite du changement).



Cycle de développement sur les métiers de l'ICT et du SI : positionnement d'ALTEN et de ses filiales solutions

La maîtrise des différentes disciplines de l'ingénieur nous amène ainsi à intervenir pour l'ensemble des secteurs d'activités industriels, publics, et tertiaires, sur des thématiques complexes à fort contenu technologique :

- Transport durable : conception et validation de chaînes de traction de véhicules hybrides et électriques, contrôle moteur et boîte de vitesse, in-vehicle infotainment, développement de pièces d'aérostructure dans un contexte d'allègement des matériaux...
- Gestion de l'Énergie : développement de sites de production, opérations export...
- Sécurité globale et maîtrise des risques : sécurisation des services informatiques, des process financiers, de lieux publics (systèmes biométriques), de communications, de systèmes avioniques...
- Qualité de la vie et services utilisateurs finaux : conception de services et applications mobiles, optimisation de produits et d'interfaces utilisateurs au travers d'études d'ergonomie, développement de systèmes de billetterie...

logiciel embarqué
 Infotainment
 à maîtrise
 vrage
 Développement applicatif
 gement de projet
 Maîtrise des risques
 Applications mobiles
 Transport durable
 Véhicules électriques
 Conseil technologique
 Ingénierie systèmes
 Etudes et conception
 Convergence des réseaux
 Gestion de l'énergie
 Gestion des fournisseurs
 Développement de projet

2.2.2. Types d'intervention

ALTEN dispose d'une large palette de modes d'intervention afin de proposer les solutions les plus adaptées aux besoins de chacun de ses clients, principalement fonction de deux paramètres :

- Le niveau d'engagement (moyen, engagement de résultat)
- Le niveau d'externalisation : sur site client en mode consulting ou projet, ou en mode workpackage, externalisé de façon partielle ou globalisée, ou dans les locaux d'ALTEN

En fonction des orientations décidées, ALTEN peut intervenir :

- Dans une approche « Consulting », en déployant chez le client sous la responsabilité d'un manager ALTEN des expertises :
 - fonctionnelles, en assistance à maîtrise d'ouvrage, sur des phases nécessitant une bonne compréhension de l'organisation, des enjeux et des métiers du client.
 - techniques, en renforcement capacitaire sur des phases de conception et d'études ou en apport technologique sur des niches à forte valeur ajoutée.
 - supports, en assistance à maîtrise d'œuvre, pour renforcer le pilotage du projet sur ses différentes composantes (planification, qualité, contrôle des coûts, pilotage fournisseurs...) ou pour accompagner le client dans sa conduite du changement, au travers par exemple d'actions de formation.

- Dans une approche « Projet » :

- au travers d'une organisation « workpackage », où sont mises à la disposition du client des compétences métiers (PMO, encadrement technique et ingénieurs projet) et des moyens logistiques (locaux, logiciels métier, liaisons sécurisées...). Une telle organisation offre l'assurance d'une équipe structurée, multi-disciplinaire et pilotée par un chef de projet, avec des niveaux d'engagement définis avec le client.
- au forfait, sur la base d'un cahier des charges détaillant les spécifications techniques et les livrables attendus. Sous la responsabilité de la Direction Technique, une équipe prend en charge le projet sur l'ensemble des phases, de l'appel d'offres à la fin de la période de garantie en passant par les jalons de livraison et les processus de recette.

ALTEN réalise aujourd'hui près de 40% de son activité en mode « Projet ». En fonction des enjeux clients, ALTEN peut :

- mettre en place des organisations projets complexes dans le cadre des projets transnationaux, nécessitant sur un projet donné une coordination accrue avec plusieurs équipes de R&D clients dans différents pays
- faire intervenir une de ses structures offshore sur certaines phases du projet (cf chapitre « Dispositif offshore »)

	Déc. 2009	Déc. 2010	%	Déc. 2014 (prév.)	%
Réalisation d'études et de projets au temps passé, en mode consulting	6 530	6 870	61%	4 900	30%
Management de Programme – PMO	800	1 000	39%	2 300	70%
Work Package (équipe projet et structure dédiée)	1 600	2 100		6 400	
Forfait sur base de cahier des charges détaillé	810	1 000		1 400	
Near-Shore : Roumanie Off-Shore : Inde	160	230		1 000	
Total Ingénieurs	9 900	11 200		16 000	

ALTEN pilotera 70% de ses projets en 2014

« ALTEN Delivery Center : pilotage des projets à engagement »

ALTEN, présent dans 12 pays, a engagé d'importants investissements dans une démarche CMMI Développement et CMMI Services devant conduire à la certification niveau 3 du Groupe à horizon mi 2012, afin :

- D'accélérer le développement de ses centres de production et d'optimiser la réalisation de ses projets.
- D'apporter la même qualité de service à ses clients sur l'ensemble de leurs implantations géographiques ainsi que sur leurs projets transnationaux.

Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans la stratégie de sous-traitance recherchée par les donneurs d'ordres, notamment du monde de l'aéronautique et de la défense, et permettra à ALTEN de consolider sa présence dans les listes préférentielles de ses clients.

Le modèle CMMI (Capability Maturity Model + Integration) permet à une entreprise d'ingénierie de mettre en place une organisation et des process afin de réaliser ses projets dans une démarche d'amélioration continue.

ALTEN a regroupé l'ensemble des centres de production du Groupe au sein de l'ALTEN Delivery Center (ADC). Cette organisation certifiée CMMI pilote et délivre l'intégralité des projets à engagement avec le même niveau d'exigence.

Afin de garantir partout où ALTEN est présent la même qualité et les mêmes standards, la démarche de certification CMMI a porté sur l'ALTEN DELIVERY CENTER (ADC), l'organisation qui encadre l'ensemble des centres de production du Groupe.

Ceci permettra notamment de garantir l'application de processus identiques tout au long d'un projet géré dans le cadre de l'ADC, et impliquant par exemple des équipes ALTEN françaises, allemandes et indiennes.

Les leviers de productivité pourront également être plus facilement identifiés au travers des retours d'expériences projets, au bénéfice des donneurs d'ordres.

Première étape atteinte : depuis décembre 2010, ALTEN est la première société française certifiée CMMI Services niveau 2, et l'une des premières sociétés certifiées à la fois Services et Développement niveau 2 dans le monde, rejoignant ainsi de grands noms de l'industrie et des services.

Depuis janvier 2011, le référentiel CMMI niveau 2 est déployé sur les nouveaux projets de l'ADC. En parallèle, les équipes conçoivent le niveau 3 avec pour objectif d'obtenir la certification mi 2012.



Gérald Attia

Directeur Général Délégué du Groupe ALTEN, en charge du Développement Commercial et des Projets Structurés



« A horizon 2014, le groupe ALTEN réalisera 70% de ses projets en mode Projet versus 30% aujourd'hui. En effet, la poursuite des politiques de référencement clients amène de nouvelles exigences : il est indispensable d'être en mesure de maîtriser la réalisation de grands projets dans un contexte local et transnational, d'identifier des gains de productivité, et de capitaliser sur les savoir faire. La taille du Groupe et le déploiement de l'ALTEN Delivery Center permettent de répondre à ces besoins, au bénéfice des donneurs d'ordres.

La certification CMMI niveau 2 sur les constellations DEV et SVC procure d'ores et déjà à ALTEN un sérieux avantage concurrentiel, et nous demeurons résolument mobilisés pour atteindre notre objectif : le niveau 3 mi 2012. »





Massy

Les centres de production ALTEN

La réalisation des projets est effectuée sur plusieurs centres de production ALTEN, en France et à l'International, intervenant pour l'ensemble des secteurs d'activités, et pilotés par la Direction des Projets Structurés au travers de l'ADC.

Mécatronique

Boulogne
Guyancourt
Toulouse
Göteborg
Hambourg
Roumanie
Inde

Système et Logiciel Temps Réel

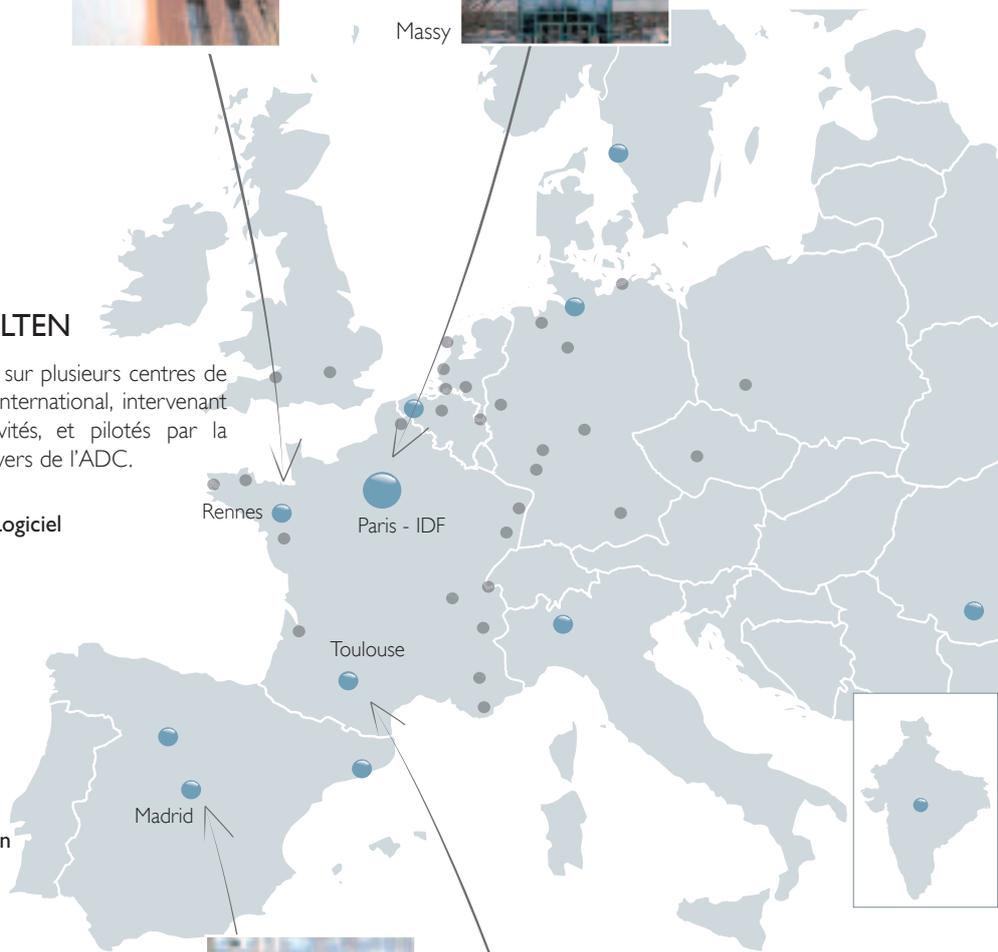
Massy
Rennes
Toulouse
Vietnam

Télécom

Boulogne
Barcelone
Madrid
Milan

Systèmes d'Information

Boulogne
Rennes
Toulouse
Madrid
Valladolid
Milan
Bruxelles
Roumanie



le Starpark

Le Starpark est situé à proximité immédiate des principaux donneurs d'ordres aéronautiques. Les équipes ALTEN y réalisent des projets à engagement pour l'aéronautique, dans les domaines de l'aérostructure ou des systèmes avioniques par exemple.

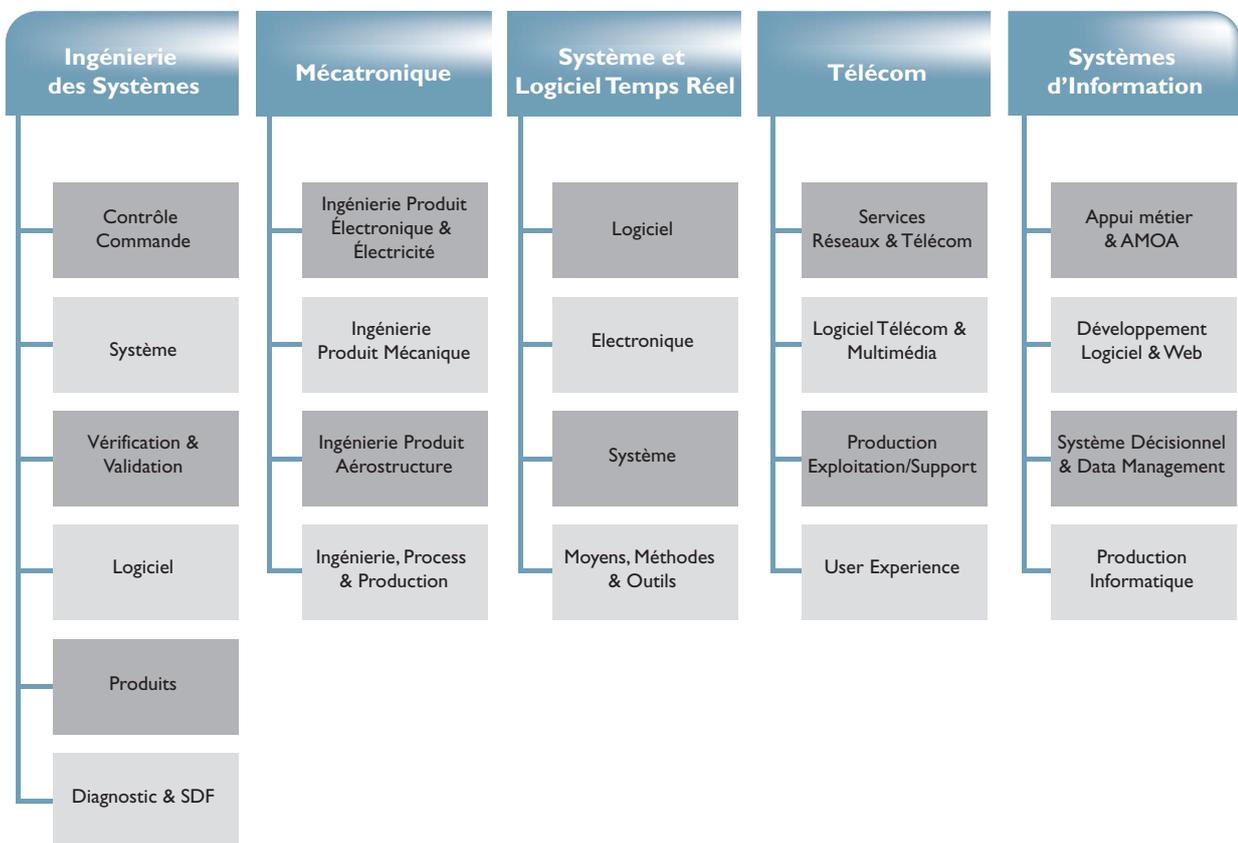
Entièrement sécurisé, composé de 9 ailes indépendantes sur 3 niveaux, et disposant de larges salles de réunion équipées des moyens de communication les plus modernes pour animer les équipes projet transnationales, le bâtiment a une capacité de 300 postes de travail.

Précurseur en matière d'« industrialisation » d'une offre Workpackage, ALTEN apporte grâce aux infrastructures du Starpark une solution performante aux besoins d'externalisation des projets globalisés de ses clients.





Organisation des Directions Techniques



2.2.3. Présentation des 5 pôles d'activités

La qualité de l'organisation du Groupe ALTEN accompagne l'offre :

- L'offre « Core business » d'étude et de conception est portée par 4 pôles opérationnels ALTEN organisés de façon géographique. Ils s'appuient sur l'ALTEN Delivery Center pour la réalisation des projets à engagement.
- L'offre spécialisée est déployée par des sociétés autonomes, transverses et transnationales regroupées au sein du pôle « Solutions ».





L'offre « Core business » : études et conception

■ PÔLE ICT Paris

Chiffre d'affaires 2010 : 152,8 M€

Nombre de consultants fin 2010 : 1 859

Le pôle ICT Paris intervient en conception, développement et industrialisation de produits et systèmes, et s'appuie sur de fortes expertises en ingénierie systèmes, électronique embarquée et logiciel temps réel, mécanique, contrôle-commande, électricité et génie des procédés.

Il est structuré autour de 3 divisions opérationnelles, organisées par marchés :

- La division TT (Transport Terrestre) regroupe les activités Automobile et Ferroviaire.
- La division ASD, outre l'Aéronautique, le Spatial et la Défense, pilote également les activités Electronique Grand Public.
- La division Energie est positionnée sur le nucléaire, l'Oil & Gas et les Energies nouvelles.

Malgré un marché très concurrentiel, marqué par des difficultés de recrutement dans un contexte de pénurie d'ingénieurs, le pôle ICT s'est développé dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique. Dans le secteur de l'énergie, le pôle a connu des succès chez certains clients et est aujourd'hui en position de leader.

L'évolution de nos offres s'est poursuivie grâce à un travail de développement de compétences sur les segments métiers et le développement de centres de services. Le nouvel ALTEN Delivery Center de Massy sera inauguré au cours du premier semestre 2011 et regroupera l'ensemble des projets à engagement IDF automobiles et avioniques.

En 2011, l'objectif est d'accélérer le développement grâce à un accompagnement transnational des clients majeurs sur des pays tels que la Chine ou le Brésil.

■ PÔLE SIRT Paris

Chiffre d'affaires 2010 : 169,4 M€

Nombre de consultants fin 2010 : 1 777

Le pôle SIRT (Systèmes d'Information Réseaux et Telecom) Paris adresse l'ensemble des secteurs d'activités industriels et tertiaires au travers de plusieurs offres :

- Mise en place et refonte de systèmes d'information visant à optimiser la performance industrielle, les process et la gestion de l'entreprise, la relation clients
- Conception et exploitation d'infrastructures SI et Télécoms
- Solutions métiers à destination des secteurs Banque, Finance et Assurance, en particulier dans le domaine de la sécurité et de la gestion des risques

En 2010, une nouvelle organisation a été mise en place afin de renforcer l'efficacité commerciale. Le pôle SIRT Paris s'appuie désormais sur 3 divisions :

- La division Banque Finance Assurance, où sont déployées des offres spécifiques métiers ainsi que des offres SI,
- La division Industrie,
- La division Telecom,

Deux nouvelles structures sont par ailleurs venues renforcer l'offre du pôle SIRT :

- ALTEN SIR GTS, créée début 2010, propose une offre leader dans le domaine du test logiciel,
- ID apps, spécialisée dans le domaine des applications mobiles.

■ PÔLE RÉGIONS

Chiffre d'affaires 2010 : 191,3 M€

Nombre de consultants fin 2010 : 2 310

Organisé autour de 5 directions régionales (Ouest, Nord-Est, Rhône-Alpes, PACA et Sud-Ouest) et 9 implantations géographiques, le pôle Régions déploie l'ensemble des offres du Groupe et assure la couverture complète des secteurs industriels et tertiaires en dehors de la région parisienne.

Il apporte aux clients une réactivité accrue par une plus grande proximité et une meilleure maîtrise des spécificités locales, en garantissant une relation étroite avec les autres entités du Groupe.

2010 a été une année de très forte croissance, en particulier sur la région Sud-Ouest. L'organisation transnationale AIRBUS a été étendue à la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, sous le pilotage des équipes toulousaines, et renforce nos positions sur les offres worpackages.

En complément du référencement E2S pour lequel ALTEN faisait déjà partie du panel des sociétés de rang A de fournisseurs d'ingénierie, EADS a retenu le groupe sur le périmètre IT, laissant entrevoir de belles perspectives de développement sur les deux années à venir.

Les enjeux en 2011 seront notamment :

- D'atteindre la taille critique dans chacune des régions
- De réussir un plan de recrutement ambitieux de plus de 1200 ingénieurs
- De développer certains clients à très fort potentiel (Telecoms, Nucléaire, transport, Pharmacie ...)
- De continuer à développer le métier SIRT dans toutes les régions

■ PÔLE INTERNATIONAL

Chiffre d'affaires 2010 : 251,6 M€

Nombre de consultants fin 2010 : 3 612

Présent dans 11 pays, en particulier en Allemagne, au Benelux, aux Pays-Bas, en Espagne, en Italie, en Suède et au Royaume-Uni, le pôle poursuit sa croissance dans des pays clé de l'Europe et accompagne ses clients dans leur stratégie d'accès à de nouveaux marchés.

31% de l'activité d'ALTEN est aujourd'hui réalisée à l'international (voir chapitre dédié).

Les offres spécialisées

■ PÔLE SOLUTIONS

Chiffre d'affaires 2010 : 147,3 Me

Nombre de consultants fin 2010 : 1 375

Ce pôle regroupe les filiales spécialisées sur des niches d'expertise technologique à très forte valeur ajoutée (ex. lois de commande, technologies Microsoft) ou sur des métiers transverses garantissant l'atteinte des objectifs projet et la performance opérationnelle du produit sur son cycle de vie (ex. management de projet, ergonomie, ingénierie documentaire, formation).

Ces solutions, transverses et transnationales, développent leurs activités en toute autonomie, en coordination avec la Direction du Développement Groupe, et interviennent également en support de l'ensemble des Pôles sur certains projets.

■ ANOTECH ENERGY



ANOTECH ENERGY intervient sur tous les métiers liés à la conception, à l'exploration, à l'installation et à l'exploitation des sites d'extraction et de production d'énergie, principalement pour l'Oil and Gas mais également pour la Pétrochimie et les autres secteurs de l'Énergie (Nucléaire, Infrastructures Electriques, Eau et Environnement, Energies renouvelables, BTP..).

Ses équipes sont composées d'experts ayant une forte expérience à l'international sur des projets à haute valeur ajoutée, dans des environnements divers.

ANOTECH ENERGY est très présent au niveau international, avec 80% de son activité réalisée à l'export.

A ce jour, environ 400 consultants interviennent pour ANOTECH ENERGY dans une quarantaine de pays sur les cinq continents : Ecosse, Norvège, Angola, Nigéria, Afrique du Sud, Russie, Kazakhstan, Corée du Sud, Proche Orient, Brésil, Australie...

Outre ses implantations en France, Angleterre et Russie, ANOTECH ENERGY crée une filiale au Brésil, dont le siège basé à Rio devrait être opérationnel à la fin du premier semestre 2011, afin de participer aux grands défis de l'exploitation pétrolière des énormes gisements offshore du pays.

Test logiciel PMO

Applications mobiles

Projets Oil and Gas

Ergonomie

Expertises Microsoft

SAP

Ingénierie documentaire

Formation

Management de Programmes

isation

■ AVENIR CONSEIL FORMATION



Avenir Conseil Formation est spécialisée dans la formation intra et inter entreprises, l'assistance et la gestion de projet dans les domaines de l'IAO (Ingénierie Assistée par Ordinateur, couvrant les domaines du PLM et de la CAO), du management et de la communication.

Les métiers :

- Formation et Ingénierie pédagogique
- Assistance post-formation et/ou helpdesk aux utilisateurs au poste de travail et en centre d'appels
- E-learning et sites dédiés
- Aide à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre

Les domaines d'intervention :

- Fondamentaux de l'efficacité professionnelle
- Sur-mesure adapté aux Systèmes d'Information des clients
- Sur-mesure adapté aux applicatifs et technologies internes

Les secteurs d'activité des clients d'Avenir Conseil Formation sont, pour une partie très importante, l'Automobile, ainsi que l'Energie, les Telecoms, et des sociétés d'Ingénierie et d'Informatique.

■ B2i AUTOMOTIVE ENGINEERING



Avec plus de 20 années d'expérience, B2i développe son activité sur les marchés de la R&D externalisée dans le domaine des systèmes embarqués pour de nombreux secteurs mettant en œuvre des systèmes complexes, tels que l'automobile. Son expertise est reconnue sur le segment des systèmes embarqués temps réel et des moyens de simulation et de validation. B2i développe un effort important pour maintenir et développer son avance technologique en plaçant sa propre R&D au cœur du dispositif. Dans ce but, les ingénieurs de B2i recherchent et mettent au point de nouvelles méthodes, outils et solutions en rupture par rapport aux autres acteurs du marché.

B2i Automotive a intégré le Groupe ALTEN en 2009 et possède un savoir-faire reconnu dans le domaine des systèmes de contrôle embarqués GMP (Groupe Moto Propulseur) électrique, hybride et thermique (diesel et essence). B2i réalise plus de 70% de son activité dans ses bureaux d'étude, et 30% en plateaux techniques/ assistance technique.

Son offre est fondée sur une forte capitalisation "métier", et une approche très industrielle :

- Ingénierie système
- Contrôle et mise au point
- Logiciel
- Ingénierie de validation
- Outils et moyens de validation MIL, SIL, HIL

Ses métiers font appel aux sciences de l'ingénieur telles que la physique appliquée, l'automatique, l'électronique, le logiciel, la mécanique. L'appui du groupe ALTEN permet à B2i de déployer son offre en Europe, notamment au travers de collaborations avec la filiale allemande ALTEN GmbH.

« Offre commune B2i Automotive Engineering et Scienlab : une étape clé pour la productivité des développements de véhicules électriques et hybrides »

« La simulation joue un rôle fondamental pour la productivité et la fiabilité du développement des systèmes de contrôle des batteries et des moteurs électriques et thermiques, qui sont gérés par des logiciels embarqués de plus en plus complexes nécessitant une maîtrise des phases de vérification et de validation.. Nous proposons aujourd'hui avec notre partenaire allemand, Scienlab, d'intégrer dans notre chaîne d'outils, des émulateurs de batteries et de machines électriques dont le comportement est proche de celui de l'équipement réel avec de surcroît une capacité d'investigation plus grande pour la mise au point des GMP électriques. B2i a introduit dès 2006 de nouveaux outils de virtualisation de systèmes embarqués automobiles. Cette approche a permis à nos clients de réduire le nombre de maquettes physiques dans les phases de développement. B2i va plus loin dans la représentativité des systèmes avec son partenaire Scienlab et propose une offre technologique exclusive pour accroître la qualité des systèmes et pour accélérer les développements à forte intégration électronique et électrotechnique ».



Benoît MAISTRE
Directeur Général Adjoint
En charge du pôle ICT Paris

■ ATEXIS



ATEXIS est spécialisée dans l'optimisation de l'exploitation et du maintien en condition opérationnelle des équipements pendant leur vie série. ATEXIS est issue du regroupement des sociétés CISIA et AEROTEC Tech Doc, et adresse des problématiques transnationales. Quatre structures sont opérationnelles, en France, Allemagne, Roumanie et Espagne.

ATEXIS est leader sur les marchés de :

- l'ingénierie documentaire et la documentation technique,
- l'ingénierie de maintenance et le soutien logistique,
- la maîtrise des risques.

Son métier est de définir, produire et mettre en œuvre la politique de maintenance des équipements et des systèmes :

- par la maîtrise des risques via l'optimisation des systèmes, des coûts des procédés, des produits, des organisations et des ressources,
- par la production et la mise en œuvre des environnements d'exploitation et de soutien (SLI/SDF).

Que le besoin se situe au niveau pédagogique, méthodologique et/ou de la réalisation, ATEXIS met en œuvre les compétences et les moyens adaptés aux besoins de ses clients. Ses experts dans les différentes disciplines assistent les Chefs de Projets rompus aux méthodes de management participatives, lesquels coordonnent des équipes pluridisciplinaires spécialisées dans chaque domaine d'activité.

L'activité d'ATEXIS concerne essentiellement les secteurs de l'Aéronautique, de la Défense, du Naval et de l'Énergie, sur des approches presque exclusivement tournées vers le contrat de service (mise en place d'unités d'œuvre), pouvant intégrer une forte dimension offshore et nearshore.

■ MI-GSO



Le Management de Projet en R&D (PMO) est maintenant décliné sur tous les secteurs d'activités. C'est une offre de niche à très forte valeur ajoutée que très peu de sociétés sur les métiers de l'ICT sont capables d'offrir aux clients industriels, en termes d'Opérations, de Diagnostic et Conseil et de Formation.

Depuis sa création en 1991, MI-GSO a développé son savoir-faire dans les domaines du Management et de la conduite de projet QCDP (Qualité – Coûts – Délais – Performances), et détient aujourd'hui de fortes positions dans les secteurs de l'Aéronautique, de l'Automobile, de l'Énergie, de la Défense et du Transport Ferroviaire.

Fort d'une population d'ingénieurs ayant une double compétence à la fois technique et en conduite de projet R&D, MI-GSO apporte à ses clients une véritable méthode de travail, une offre complète qui les aide à piloter l'avancement des projets complexes.

Les consultants MI-GSO interviennent au sein d'équipes transnationales (Engineering et Manufacturing) sur toutes les phases du projet (conception, définition, industrialisation, essais, qualification et certification). Ils ont pour objectif d'assister le client dans le pilotage en lui fournissant des indicateurs et des tableaux de bord d'aide à la décision. MI-GSO est aujourd'hui présent en France, Allemagne et Royaume-Uni.

L'année 2010 a permis de confirmer la stratégie de développement notamment dans le secteur de l'Énergie et confirmer le positionnement de leader de MI-GSO sur son marché, avec une croissance de plus de 15% cette année.



■ WINWISE



Constitué d'experts ingénieurs en technologies Microsoft, Winwise est certifié Gold Partner de Microsoft. Winwise accompagne ses clients depuis 10 ans dans leurs projets stratégiques et est aujourd'hui la référence dans l'expertise de haut niveau des nouvelles technologies Microsoft. Winwise est à la fois un centre de conseil, d'expertise, de développement, de formation et d'accompagnement des projets clients.

Ses clients sont les services Études des grands groupes, et des sociétés innovantes souhaitant développer un avantage compétitif à l'aide des dernières technologies de conception et de développement Microsoft.

Grâce aux conseils des experts Winwise, ils peuvent :

- Maîtriser le rapport bénéfice/risque de leurs orientations techniques,
- Faire prototyper rapidement les mécanismes clés de leurs applications stratégiques ou innovantes,
- S'assurer que les choix de conception permettront d'atteindre leurs objectifs avec un minimum de développements spécifiques et un maximum d'évolutivité,
- Mettre à la disposition de leurs équipes de développement des référents techniques garantissant une forte productivité,
- Réaliser un transfert de compétences approfondi vers leurs équipes.

Winwise anime par ailleurs le principal centre de formation français sur les technologies de développement Microsoft (.NET, Visual Studio, SharePoint, SQL Server et la Business Intelligence...). Avec plus de 100 formations sur la conception et le développement avec les technologies Microsoft, Winwise met à la disposition de ses clients le catalogue le plus riche et le plus étendu sur la technologie .Net.

Grâce à un positionnement de précurseur et une expertise technique reconnue, Winwise entretient d'étroites relations avec l'éditeur de Redmond.

« Winwise réalise le nouveau site intranet d'iDTGV »

Winwise, spécialiste du développement de solutions à haute valeur ajoutée sur base de technologies Microsoft, propose à ses clients d'optimiser l'utilisation de leur portail d'entreprise grâce à son expertise de SharePoint™.

iDTGV a choisi Winwise pour développer son nouvel intranet et en faire un outil de communication interne performant, ludique et convivial.

Le portail centralise désormais les informations destinées à l'ensemble de la société : actualités, communiqués de presse, bons plans, informations légales, mise à disposition de documents internes, etc.

iDTGV avait déjà confié aux équipes de Winwise différents projets stratégiques, tels que la réalisation de YMCA, application de reporting destinée aux analystes du Yield Management, ou encore l'extranet et son plan de transport. Pour leur nouvel intranet, les fonctionnalités de réseaux sociaux de SharePoint™ 2010 ont été déployées afin de permettre à tous les collaborateurs de meilleurs échanges entre eux. Par ailleurs, toujours grâce à son environnement SharePoint™ 2010, le nouvel intranet bénéficiera d'un espace de gestion documentaire, déjà en cours de préparation.

« Winwise a su s'imprégner rapidement de la culture d'iDTGV et, grâce à ce nouvel intranet, nous allons pouvoir mieux communiquer, créer de nouveaux liens entre nous et disposer d'outils de travail performants qui ouvrent la porte à une organisation tournée vers l'avenir » souligne Fabrice Flottes de Pouzols, Directeur des Systèmes d'Information d'iDTGV.

Pegase SI



PEGASE SI est la solution dédiée au conseil et support à la mise en œuvre du progiciel SAP.

Cette structure est organisée par domaines applicatifs pour couvrir le spectre le plus large de compétences SAP :

- Core ERP : Finance, Ventes, Achats, Logistique d'exécution ainsi que les composantes technologiques de la plateforme NetWeaver;
- Autres composantes de la Business Suite 7 (CRM, SRM, SCM),
- Environnements décisionnels (BI 7 et suite de reporting SAP Business Objects).

Dans ce cadre, PEGASE SI propose l'ensemble des prestations permettant de valider et mettre en œuvre les solutions SAP, en mode régie ou en mode forfait selon le type d'engagement souhaité par ses clients.

- Assistance Maîtrise d'Ouvrage
- Spécification fonctionnelle
- Rédaction de cahier des charges
- Audit
- Spécification technique
- Choix d'architecture

PEGASE SI a un statut de Partenaire Service vis-à-vis de SAP et a adhéré au programme PartnerEdge de SAP.

iD.apps



iD.apps a été créée pour développer des applications mobiles dans un environnement multiplateformes : Apple/iOS, Google/Android, RIM/BlackberryOS, Nokia/Symbian, Samsung/ Bada...

Si l'année 2010 a vu l'apparition de nouveaux Smartphones venus concurrencer le marché initialement préempté par Apple, 2011 sera probablement celle du décollage d'Android et de Blackberry, avec sa Playbook.

Le marché des applications mobiles va par ailleurs rentrer dans une nouvelle phase pour intégrer le monde professionnel. Le principal enjeu pour les entreprises est de pouvoir proposer des solutions innovantes, que ce soit avec des applications B2B2C, mais également des applications métiers pour une utilisation interne via des flottes de terminaux existantes ou l'intégration de tablettes. En intégrant le savoir-faire d'une agence conseil et celui du prestataire technique, iD.apps assure un accompagnement sur tout ou partie de la vie d'un projet (conseil/étude, développement, validation/publication, support, évolutions/portages).

iD.apps a d'ores et déjà délivré des solutions innovantes qui confortent le positionnement de son offre :

- Média : développement d'une application TV avec un player video customisé pour accéder à des vidéos en direct ou en mode replay, interactions via Facebook... dédiée aux iPhone et iPad.
- Jeux interactifs : portage d'un jeu communautaire à succès depuis l'iPhone vers des terminaux Android, en partenariat avec l'éditeur.
- Collectivités locales : création en tant qu'éditeur d'une application iPhone dédiée aux Collectivités locales. Elle offre aux administrés un accès simplifié à diverses informations (agenda, restaurants, shopping, transports, radio, travaux...) et s'appuie sur des solutions innovantes telles que la réalité augmentée, la géolocalisation...

ALTEN SIR GTS

ALTEN et CRITERES Testing ont créé ALTEN SIR Global Testing Services (ALTEN SIR GTS) en 2011 afin de renforcer leurs positions sur le marché du test. ALTEN SIR GTS, joint-venture détenue à 51% par ALTEN et 49% par CRITERES Testing, est l'aboutissement de six années de partenariat entre les deux sociétés.

Avec une progression de 17% en 2008 (600 millions d'euros) et des perspectives de croissance de 10% par an sur les quatre prochaines années, le marché du test en France est très porteur, en particulier au sein des secteurs Télécoms et Banque qui représentent 50% de ce marché. Les activités de tests représentent par ailleurs 30% des budgets projets aux Etats-Unis contre seulement 14% en France, laissant donc entrevoir d'importants potentiels de croissance.

En s'appuyant sur ses expertises métiers, ALTEN SIR GTS propose une offre disposant d'un large spectre en termes de :

- Typologies de tests : tests d'intégration et fonctionnels, tests de performance et de charge, qualimétrie de code.
- D'activités prises en charge : pilotage, conception et / ou exécution des tests
- Localisation : ALTEN SIR GTS permet à ses clients de bénéficier de plateformes d'externalisation, en province et à l'étranger
- Logique d'engagements : l'offre ALTEN SIR GTS repose sur des conventions de services et une logique d'engagements portant notamment sur la qualité des éléments testés, les délais, et le maintien des compétences.



« ALTEN s'est fortement engagé à accompagner ses clients en mode projet avec des offres industrielles. ALTEN SIR GTS représente la composante Testing de cette démarche dans les systèmes d'information et de gestion, notamment dans les secteurs des télécommunications, banque et assurance. L'objectif est de doubler nos activités d'ici à 3 ans afin de devenir le leader du marché du test. »



Jean-François GUYOMAR
Directeur Exécutif
en charge du pôle SIRT Paris

Offres spécialisées

2.3. Secteurs d'activités

2.3.1. Automobile

Deux ans après le début de la crise économique et financière qui s'est révélée particulièrement dévastatrice pour le secteur automobile, 2010 a été une année de transformation et de reprise.

De nouveaux enjeux sont apparus et un repositionnement stratégique des constructeurs a été opéré, aussi bien du point de vue de leurs marques, de la définition technique des véhicules, ou des segments clients visés dont les usages changent progressivement. Ce nouveau positionnement a bien évidemment pris en compte la croissance des marchés émergents de l'Asie, de l'Amérique du Sud et de la Russie.

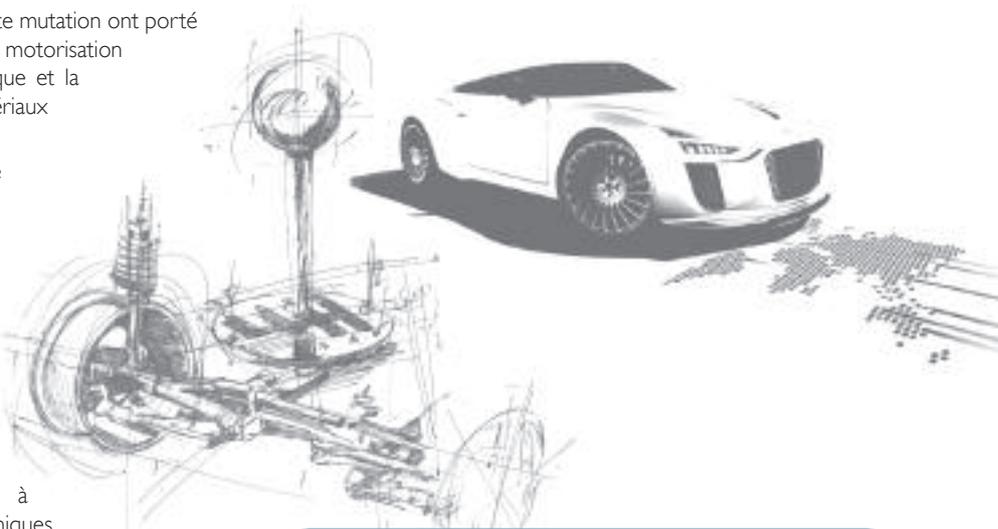
Les efforts de R&D pour faire face à cette mutation ont porté sur de nombreux sujets, tels que la motorisation hybride, la motorisation 100 % électrique et la problématique des batteries, les matériaux composites, la connectivité...

Les tendances de globalisation, de développement de centres de services orientés métier se sont confirmées sur 2010. La capacité des sociétés d'ingénierie à prendre en charge des projets au travers d'offres globalisées est désormais incontournable. Les efforts seront maintenant à déployer sur l'industrialisation de ce mode de sous-traitance de la R&D et la recherche de gains de productivité.

Le développement de l'offre ALTEN à travers les différentes directions techniques Systèmes de propulsion, Mécatronique, Télécom-multimédia, Industrialisation, Logiciel embarqué, et leur organisation CMMI, ont permis de gagner de nombreux centres de services, in situ ou ex situ, et d'assurer la bonne maîtrise technique et financière de ces projets.

La société B2i Automotive Engineering, spécialisée dans les activités systèmes de motorisation, a rejoint la division Automobile du pôle ICT Paris de façon à assurer une offre technique et commerciale cohérente dans le secteur de l'automobile. Par ailleurs, ALTEN a démarré en 2010 une politique de partenariat avec des PME innovantes de différents pays afin de proposer à ses clients des sujets de R&D complémentaires et répondant aux enjeux industriels actuels et futurs (simulation de véhicule électrique, moteur hybride low cost, systèmes d'énergie électrique...)

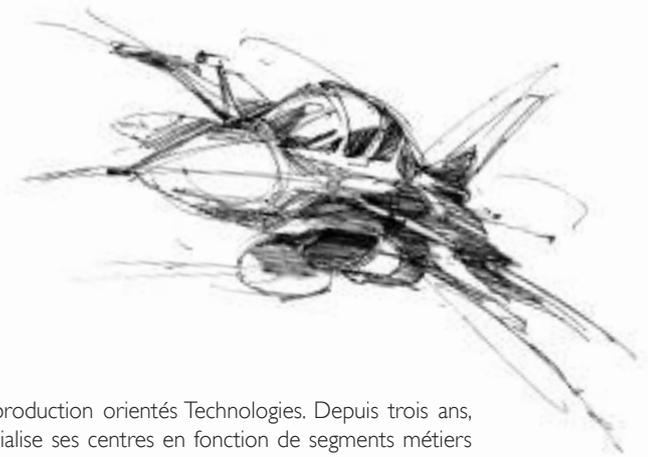
Au global, ce sont près de 2000 consultants qui sont ainsi mobilisés au sein d'ALTEN et de ses filiales, principalement sur l'axe France-Allemagne-Suède sur des activités d'étude et de conception dans les domaines de la mécanique et du calcul (liaison au sol, caisse en blanc...), des systèmes de propulsion et des systèmes électroniques (connectivité, sécurité, confort, aide à la conduite...) ainsi que sur des activités de supply chain, industrialisation et formation à la CAO/IAO.



Exemples de projets :

ALTEN demeure l'un des plus importants acteurs européens au service des activités d'ingénierie des constructeurs et équipementiers automobiles et intervient par exemple sur des projets tels que :

- Intégration, validation, évolution et maintenance de logiciels embarqués véhicules.
- Développement d'un simulateur d'IHM des fonctions de confort et d'aide à la conduite.
- Développement du logiciel de pilotage de la chaîne de traction des moteurs hybrides.



2.3.2. Aéronautique, Spatial et Défense

Les secteurs de l'Aéronautique, du Spatial et de la Défense représentent respectivement 16,5% et 3,5% de l'activité du groupe ALTEN, soit une capacité totale de plus de 2200 ingénieurs. ALTEN accompagne la chaîne des donneurs d'ordre de l'Aéronautique (constructeurs, équipementiers, systémiers) dans les domaines des systèmes embarqués, de l'aérostructure, du software, de l'installation systèmes, de l'intégration et de l'industrialisation. ALTEN possède également une offre importante dans les domaines transverses et support à l'engineering tels que la gestion de projet ou de programmes (MI-GSO), la gestion de configuration et l'ingénierie documentaire (ATEXIS).

L'activité d'ALTEN dans ces secteurs se déploie en majorité dans toute l'Europe et dans les pays offshore, en Inde, Roumanie et Viet-Nam. Des démarches sont en cours pour s'étendre sur d'autres destinations comme la Russie, le Brésil, les Etats-Unis...

Le secteur aéronautique a engagé ces dernières années de profondes mutations pour financer les grands programmes de R&D. Les avionneurs (Airbus, Eurocopter, Dassault Aviation...) ont transféré à un nombre limité d'industriels de rang 1 des responsabilités accrues dans la conception et la fabrication d'équipements ou d'ensembles complets.

Ils ont ainsi donné naissance à de puissants systémiers et équipementiers maîtrisant leur propre R&D sur des systèmes (Thales, Safran, Diehl, Sagem, Rockwell, ...) ou des éléments d'aérostructure complets (Aerolia, Latécoere, Premium Aerotec, Sogerma...), positionnés en sous-traitance globale (STG) et pilotant eux-mêmes des fournisseurs de rang 2. Dans le même temps, le rôle des avionneurs s'est recentré sur la définition de l'architecture générale de l'avion et des spécifications systèmes, l'intégration des équipements, et la mise en place d'une chaîne industrielle performante et fiable dans l'ensemble de la filière, dans un concept d'« entreprise étendue ».

Ces mutations ont évidemment eu un fort impact sur le positionnement des sociétés d'ingénierie et de conseil en technologies (ICT), déplaçant leur création de valeur et leur positionnement sur de nouveaux axes.

ALTEN, partenaire technologique en Ingénierie et en IT

L'évolution des stratégies « make or buy » des industriels ont poussé ALTEN à faire évoluer son business model et à mettre en place de nouvelles solutions au sein de ses équipes techniques et commerciales.

Il y a quelques années, ALTEN a répondu aux demandes d'engagement et de productivité de ses clients en créant les premiers plateaux puis en déployant progressivement des

centres de production orientés Technologies. Depuis trois ans, ALTEN spécialise ses centres en fonction de segments métiers clients en s'appuyant sur les bonnes pratiques CMMI. La volonté d'ALTEN n'est pas de se substituer à ses clients, mais d'identifier de nouveaux axes de productivité par la capitalisation d'un savoir-faire métier.

ALTEN a ainsi mis en place des experts capables de manager des projets internationaux avec des équipes réparties sur plusieurs pays d'Europe ainsi qu'en offshore.

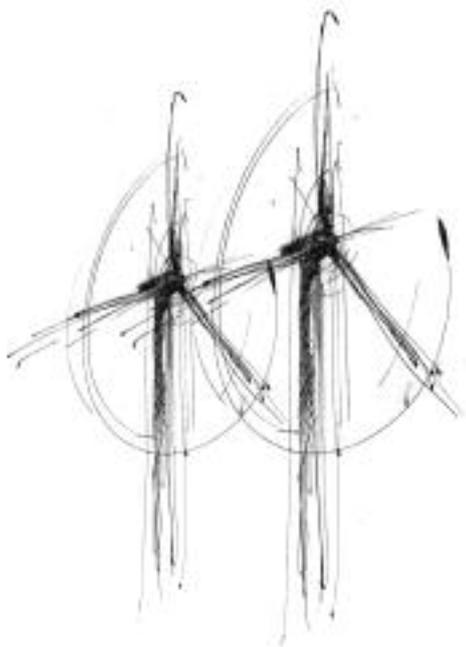
Les industriels du secteur de l'aéronautique sont par ailleurs de plus en plus tournés vers l'international pour le développement de leurs activités commerciales et pour la conception et la fabrication de leurs produits et systèmes.

ALTEN a une offre d'engineering couvrant l'ensemble des métiers, capable de gérer la réalisation de projets structurés à engagement, internationaux et d'envergure, avec des approches compétitives, et répondant aux demandes de compensation géographique (offsets).

ALTEN fait ainsi partie des fournisseurs de services d'ingénierie de rang A retenus par EADS au niveau mondial dans le cadre de son panel E2S, et a également été retenu fin 2010 pour 3 ans sur le périmètre IT des principales Business Units du Groupe (Airbus, Astrium, Eurocopter, Cassidian, Siège), y compris en transnational. Les périmètres concernent aussi bien la partie applicative que la partie physique/réseau, sur l'informatique de gestion autant que métier.

Exemples de projets :

- ALTEN participe simultanément chez deux équipementiers au développement de trois « Flight Management System ». Cette connaissance métier client permet de gérer les « non dits » d'une spécification système, de réduire les risques projets, de raccourcir les temps de rédaction des spécifications logicielles et les cycles de validation. Elle est soutenue par un système de capitalisation éprouvé.
- Utilities : conception des systèmes et équipements cockpit (protection givre et protection pluie, protection feux, interface moteur, etc) pour l'ensemble des avions Airbus.
- Gestion de l'intégration structure, système, cabine au sein du bureau d'étude et garantie du respect des règles de conception et d'installation, pour Airbus, en France et en Allemagne.



2.3.3. Energie et Sciences de la vie

Le secteur de l'Energie et des Sciences de la Vie, qui représente aujourd'hui près de 15% de l'activité d'ALTEN, a progressé de plus de 10% en 2010.

Les grands projets nucléaires ont été le premier moteur de cette croissance (EPR, Georges Besse 2...), générant une hausse d'activité de plus de 20%. Les projets de nouvelles centrales sont encore incertains (Inde, US) et la structuration du secteur est dépendante de décisions politiques complexes, voire sensibles dans certains pays comme l'Allemagne. Toutefois, l'allongement de la durée de vie des centrales et le renforcement des contraintes de sûreté génèrera un surcroît d'activité, et de grands projets doivent être lancés en 2011 (installations de retraitement ou d'enrichissement à l'export, réacteurs de recherche, démantèlement d'installations).

Le segment Oil & Gas a présenté un profil plus contrasté selon les clients et les pays mais la remontée du cours du pétrole et la reprise de la croissance mondiale ont permis le redémarrage des investissements fin 2010. Ce sont les opérations internationales qui tirent cette croissance.

Concernant les énergies renouvelables, d'importants projets dans l'éolien (offshore notamment) ou l'hydroélectrique sont autant d'indicateurs favorables à notre activité. Le rôle des régulateurs étatiques sera toujours très important, générant des incertitudes à court terme selon les pays sur les choix en matière de politique énergétique, mais sur le moyen et long terme, les énergies sans CO2 continueront leur progression.

Enfin, les contraintes réglementaires et le renchérissement du coût de l'énergie conduisent les industries à investir dans la modernisation de leurs installations et de leurs process de production. D'une manière plus globale, pour tous les consommateurs, entreprises ou particuliers, la recherche de l'efficacité énergétique est devenue un enjeu. Derrière les termes « smart-grids », « domotique » ou « véhicule électrique » largement véhiculés dans les médias, c'est toute l'industrie électrique qui opère une révolution et va générer une intense activité de R&D et de maintenance.

Les fondamentaux du secteur sont porteurs. ALTEN, qui a su s'imposer comme un des principaux acteurs sur ces marchés, dispose à fin 2010 d'atouts importants pour assurer son développement :

- Un portefeuille client très étendu avec des bases fortes et confortées par des contrats pluriannuels chez les grands acteurs de l'industrie nucléaire et pétrochimique : opérateurs,

EPC, constructeurs et équipementiers, et ingénieries,

- Un large panel de disciplines techniques y compris sur les expertises les plus pointues (offshore profond, ingénierie subsea, sûreté nucléaire) que sur les disciplines support (achats, QHSE, PMO, ingénierie documentaire),
- La capacité à accompagner nos clients aussi bien dans les études d'ingénierie, cœur de métier d'ALTEN, que sur les opérations de construction, maintenance et démantèlement d'installations,
- Une présence dans les grands pays de R&D et d'ingénierie et une capacité d'accompagnement clé en main sur les opérations partout dans le monde.

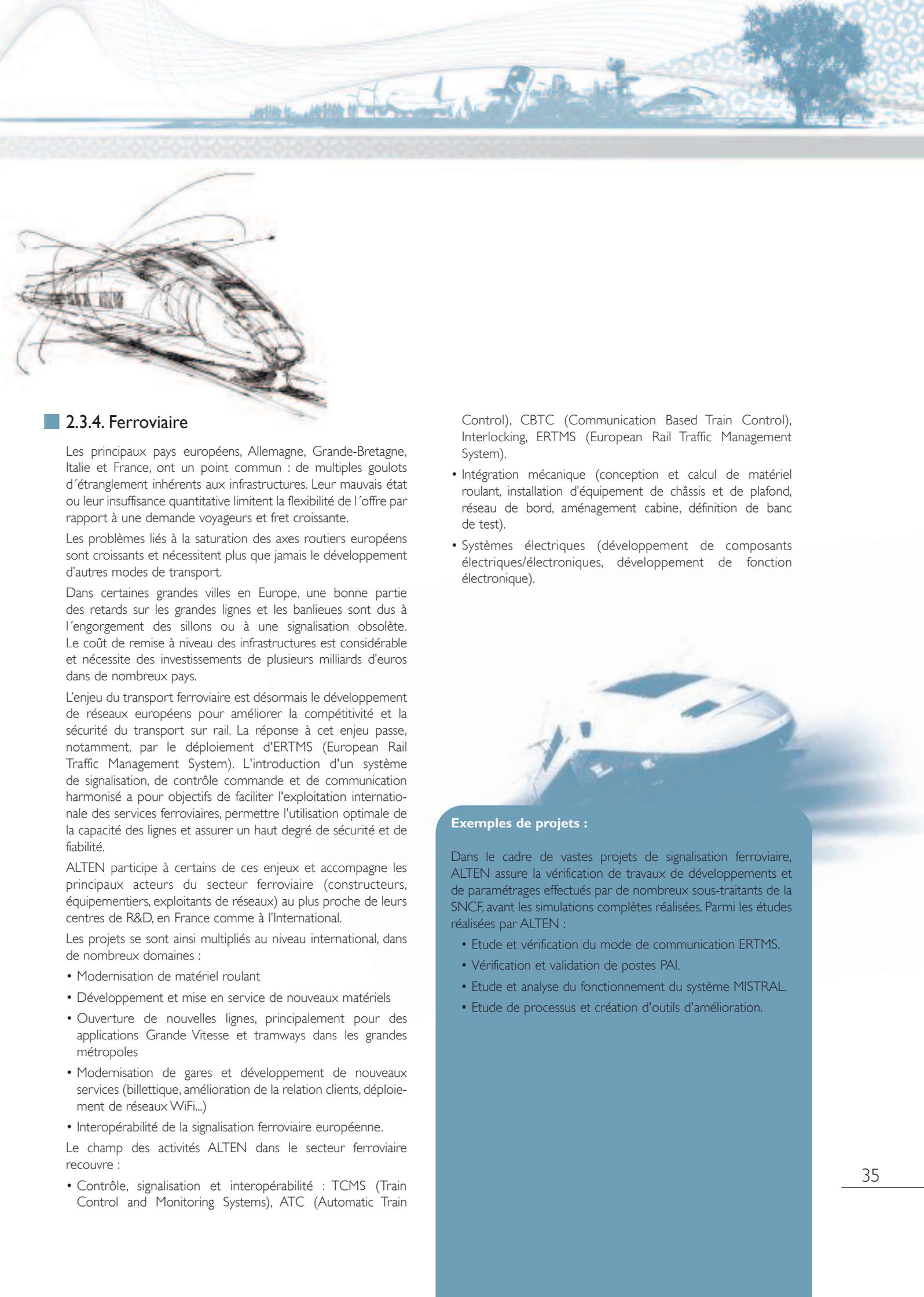
Pour 2011, nos facteurs clés de succès dans ce secteur seront en particulier :

- Développer la part de projets à engagement de longue durée pour pérenniser nos positions,
- Fidéliser les ressources expérimentées pour ces projets, dans un contexte de pénurie des spécialistes,
- Renforcer l'intégration géographique et transversale (filiales « Solutions » et partenaires) pour adresser des clients transnationaux,
- Continuer à capitaliser sur des segments métiers clairement identifiés, dans le cadre de l'ADC (ALTEN Delivery Center) et sous le pilotage de la Direction Technique du Groupe.

Exemples de projets :

- Hydro-électricité : projet multi-sites d'études et de suivi de travaux de rénovation des ouvrages du parc hydroélectrique Français (mécanique, génie civil, contrôle commande).
- Nucléaire : supervision des travaux de montage de la piscine du réacteur sur le chantier EPR OL3 en Finlande.
- Transport et Distribution électrique : planification du projet d'augmentation de la capacité de l'interconnexion trans-Manche des réseaux électriques Français et Britanniques.
- Oil & Gas : assistance à maîtrise d'œuvre et coordination des études structure pour le projet subsea (infrastructures sous-marines) du champ ASENG.
- Développement Durable : audit de la performance énergétique d'une chaîne d'hôtels, et établissement de recommandations pour réduire la consommation.





2.3.4. Ferroviaire

Les principaux pays européens, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie et France, ont un point commun : de multiples goulots d'étranglement inhérents aux infrastructures. Leur mauvais état ou leur insuffisance quantitative limitent la flexibilité de l'offre par rapport à une demande voyageurs et fret croissante.

Les problèmes liés à la saturation des axes routiers européens sont croissants et nécessitent plus que jamais le développement d'autres modes de transport.

Dans certaines grandes villes en Europe, une bonne partie des retards sur les grandes lignes et les banlieues sont dus à l'engorgement des sillons ou à une signalisation obsolète. Le coût de remise à niveau des infrastructures est considérable et nécessite des investissements de plusieurs milliards d'euros dans de nombreux pays.

L'enjeu du transport ferroviaire est désormais le développement de réseaux européens pour améliorer la compétitivité et la sécurité du transport sur rail. La réponse à cet enjeu passe, notamment, par le déploiement d'ERTMS (European Rail Traffic Management System). L'introduction d'un système de signalisation, de contrôle commande et de communication harmonisé a pour objectifs de faciliter l'exploitation internationale des services ferroviaires, permettre l'utilisation optimale de la capacité des lignes et assurer un haut degré de sécurité et de fiabilité.

ALTEN participe à certains de ces enjeux et accompagne les principaux acteurs du secteur ferroviaire (constructeurs, équipementiers, exploitants de réseaux) au plus proche de leurs centres de R&D, en France comme à l'International.

Les projets se sont ainsi multipliés au niveau international, dans de nombreux domaines :

- Modernisation de matériel roulant
- Développement et mise en service de nouveaux matériels
- Ouverture de nouvelles lignes, principalement pour des applications Grande Vitesse et tramways dans les grandes métropoles
- Modernisation de gares et développement de nouveaux services (billettique, amélioration de la relation clients, déploiement de réseaux WiFi...)
- Interopérabilité de la signalisation ferroviaire européenne.

Le champ des activités ALTEN dans le secteur ferroviaire recouvre :

- Contrôle, signalisation et interopérabilité : TCMS (Train Control and Monitoring Systems), ATC (Automatic Train

Control), CBTC (Communication Based Train Control), Interlocking, ERTMS (European Rail Traffic Management System).

- Intégration mécanique (conception et calcul de matériel roulant, installation d'équipement de châssis et de plafond, réseau de bord, aménagement cabine, définition de banc de test).
- Systèmes électriques (développement de composants électriques/électroniques, développement de fonction électronique).

Exemples de projets :

Dans le cadre de vastes projets de signalisation ferroviaire, ALTEN assure la vérification de travaux de développements et de paramétrages effectués par de nombreux sous-traitants de la SNCF, avant les simulations complètes réalisées. Parmi les études réalisées par ALTEN :

- Etude et vérification du mode de communication ERTMS.
- Vérification et validation de postes PAI.
- Etude et analyse du fonctionnement du système MISTRAL.
- Etude de processus et création d'outils d'amélioration.



2.3.5. Télécommunications

Les équipementiers Telecom européens, après avoir été fortement touchés en 2009 (surcapacités, ralentissement des investissements des opérateurs, concurrence chinoise), ont vu la tendance s'inverser en 2010, et leurs perspectives 2011 sont optimistes. Le marché des opérateurs, avec l'arrivée des offres « quadruple play » plus l'explosion des usages « mobiles » (entraînant notamment la saturation des réseaux telecom) reste sur une dynamique positive, déjà amorcée fin 2009 et accentuée par l'arrivée du 4ème opérateur de téléphonie mobile. Toujours fortement atomisé et principalement composé de structures petites ou moyennes, le marché des fournisseurs de services conserve son dynamisme principalement porté par les besoins en nouveaux services.

Avec environ 1700 consultants présents majoritairement en Ile de France, dans la région Ouest, en Espagne, Italie et Suède, ALTEN est l'un des principaux acteurs du marché de l'ICT et des SI pour le secteur Telecom.

Le Groupe accompagne les opérateurs, équipementiers, intégrateurs et fournisseurs de services dans :

- le développement d'applications, tant « mobile » (iPhone, Android, Black Berry, Windows Mobile...), que « multimédia » (TV Numérique, Set Top Box, multimédia embarqué, réalité virtuelle, réalité augmentée...) ou « SI » (Relation Client, Provisionning, Roaming, Obligations légales, ...)
- le déploiement des réseaux Très Haut Débit fixe (fibre...) et mobile (LTE...) pour supporter notamment l'explosion du trafic data mobile (clé 3G, data mobile) et les services video (TV HD, TV interactive) domestiques
- les services de communications d'entreprise (video-conférences, réseaux sociaux, centres de contacts...)
- l'outsourcing des services de vie du réseau et la réduction des coûts d'exploitation
- les projets de convergence (voix/data, fixe/mobile, services, SI) notamment liés aux offres « quadruple play »
- l'innovation en termes de services (ex. système d'exploitation et applications mobiles)
- l'amélioration de la relation client et la réduction du time-to-market dans un marché très concurrentiel

Dans un process de rationalisation des coûts engagé depuis plusieurs années, les acteurs du secteur des Telecom continuent de réduire leur panel de fournisseurs. Ce phénomène facilite le processus de globalisation et de forfaitisation des activités engagé dès 2008 par ALTEN, et permettra au Groupe d'accélérer sa croissance en 2011 grâce :

- à l'obtention de la certification « CMMI Services » fin 2010.
- au développement de nouvelles offres adressant spécifiquement le marché Telecom.
- à la forte dynamique collaborative entre les différentes entités Telecom (nationales et transnationales) du Groupe.

En termes de positionnement, ALTEN intervient principalement dans 4 domaines et plusieurs métiers :

Domaines

- Réseaux Telecom : Voix/Data/IP, Fixe/Mobile/Convergence
- Plateformes de Service, Applications et Systèmes d'Information
- Mobilité : Terminaux et solutions de mobilité
- Réseaux de communication d'entreprise : PBx, VoIP, communications unifiées

Métiers

- AMOA
- Architecture réseaux & services
- Développement d'applications & de services
- Tests intégration et validation réseaux & terminaux
- Qualification logicielle
- Ergonomie et expérience utilisateurs
- Ingénierie de Déploiement & Production
- Support technique niveau 2/3
- Supervision & Administration
- Formation





ALTEN est particulièrement reconnu sur les sujets liés à la Qualification/Validation, aux plateformes de services et aux services à valeur ajoutée, au développement des applications métier ainsi qu'à l'administration/supervision des réseaux (fixe, mobile et SI).

Exemples de projets :

- Une équipe ALTEN multi sites (Paris, Toulouse, Grenoble) est en charge de réaliser et de valider les dossiers d'architecture techniques et fonctionnels des plateformes de services, aussi bien pour des problématiques internes que pour les clients du client (opérateur).
- Centre de service : pour le compte d'un opérateur Telecom, ALTEN gère le centre de tests protocolaires des terminaux et du réseau d'accès radio, à raison de 150 terminaux testés par an depuis plus de 4 ans.
- Pour la gestion d'un parc de véhicules automobiles en auto-partage, ALTEN a réalisé une application mobile permettant le relevé d'information et le contrôle à distance à travers des boîtiers communicants installés dans les véhicules.
- ALTEN prend en charge l'ensemble des tests et recettes des applications informatiques de la DSI d'un client (opérateur).



2.3.6. Banque, Finance, Assurance et Protection Sociale

En 2010, ALTEN a poursuivi sa croissance au sein du secteur Banque Finance Assurance (BFA), consolidant ainsi son positionnement malgré un contexte économique encore incertain. 1500 consultants environ sont au service des projets métiers et systèmes d'information des donneurs d'ordres, principalement en Ile de France mais également en Régions, Espagne, Italie et Belgique.

ALTEN bénéficie en France d'un positionnement leader en conseil IT et MOA en banque d'investissement (marchés de capitaux, asset management, services aux investisseurs...), dans un environnement concurrentiel très atomisé, ainsi que de très bonnes positions en « retail banking », services financiers spécialisés. Enfin, la progression très importante dans le secteur de l'assurance depuis quelques années s'est confirmée en 2010. Tous nos référencements dans le secteur bancaire ont été renouvelés.

La capacité d'ALTEN à faire évoluer son offre en termes de modes d'intervention, grâce à la maturité du modèle de conduite du changement progressive (catalogue de services, forfait...) lui permet de s'adapter à l'évolution des besoins des clients.

Les succès remportés en 2010 ainsi que le potentiel de croissance permettent d'envisager 2011 avec confiance. Les efforts en termes de déploiement des offres et de développement des expertises répondant aux enjeux sectoriels spécifiques seront poursuivis :

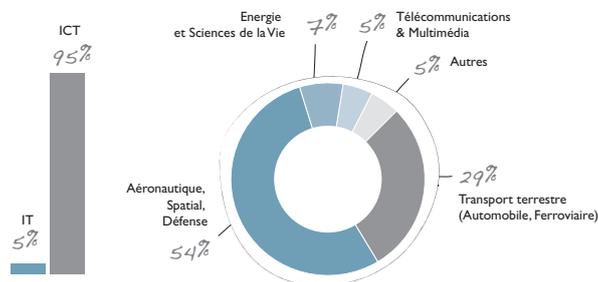
- Banque : gestion du risque (risques opérationnels Bâle 2 et 3, risques de marché, risques systémiques...), SEPA (plateformes de flux et de paiement), approche multi-canal (banque à distance...), fidélisation et proximité client, innovation.
- Assurance et protection sociale : évolution permanente des normes prudentielles, évolution des stratégies de distribution (distribution multi canal), développement de nouvelles gammes de produits visant à conquérir de nouveaux segments de marché.

Exemples de projets :

- Réalisation d'un forfait de développement d'un portail de gestion de contrats de santé collective sur technologies .net et Sharepoint.
- Mise en œuvre d'une TRA fonctionnelle dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'Assurance Vie.
- Mise en œuvre d'un centre de services prenant en charge l'ensemble des activités IT des canaux vocaux (centre de relation clients) et des canaux internet (banque à distance).
- Mise en œuvre d'un centre de services pour les développements rapides d'application de gestion et de maîtrise des risques en salle de marché.



2.4. PRÉSENCE INTERNATIONALE



2.4.1. Allemagne

Chiffre d'affaires 2010 : 56,9M€

Nombre de consultants fin 2010 : 600

ALTEN est l'un des principaux acteurs de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies en Allemagne, dont le marché se caractérise par :

- des sociétés généralement spécialisées sur des secteurs ou des compétences techniques, de taille plus petite qu'en France,
- une forte régionalisation du marché en comparaison du marché français, impliquant la nécessité d'une présence géographique forte et une gestion de la mobilité complexe,
- un taux de pénétration de la R&D externalisée inférieur à celui connu en France, mais en croissance (aux alentours de 15 %),
- une séparation marquée entre les activités de conseil et les activités forfaitisées, impliquant des équipes achats distinctes et des politiques tarifaires potentiellement très différentes au sein du même client.

2010 a vu un rebond de l'activité, qui n'a cessé de s'amplifier au cours de l'année. L'impact a cependant été très différent suivant les branches d'activité et les métiers. Le secteur automobile a très fortement soutenu la demande, suivi par le marché aéronautique et les industries de biens d'équipement.

Cette reprise s'est accompagnée dès le début du second semestre par une tension accrue sur le marché de l'emploi. Cette tendance de fond devrait être de plus en plus marquée dans les prochaines années avec dès 2013 une situation critique, qui verra plus d'ingénieurs partir à la retraite que de jeunes diplômés arriver sur le marché du travail.

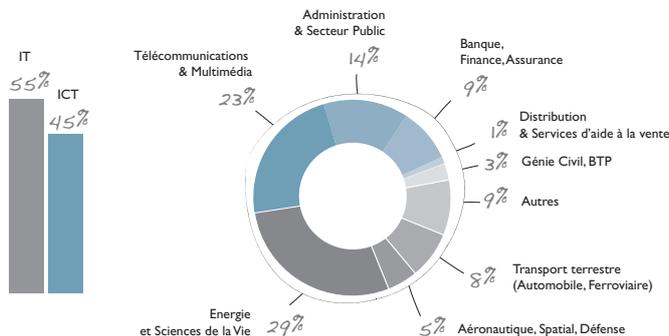
Dans ce contexte, le modèle du groupe fondé sur un recrutement important couplé à des modèles salariaux innovants pour le pays, nous a permis de gagner des parts de marché significatives, particulièrement auprès des grands constructeurs allemands.

Fort de son statut de leader dans le secteur aéronautique, ALTEN a continué à développer toute son offre en Allemagne avec des succès majeurs dans différents secteurs d'activité, parmi lesquels on peut citer :

- les nouveaux Workpackages transnationaux confiés par AIRBUS,
- le renforcement des activités et la pérennisation des projets en Documentation Technique,
- la mise en place de nouveaux plateaux d'activité pour le développement de motorisation hybrides,
- les gains de référencements majeurs dans les secteurs automobile, médical et ferroviaire,
- la mise en place de partenariats stratégiques avec des équipementiers automobiles pour le développement de nouveaux produits innovants dans le domaine des tableaux de bord,
- le démarrage de nouveaux Workpackages dans le domaine de la gestion de projet au travers des activités PMO de MI-GSO.

Toutes les activités d'ingénierie traditionnelles du Groupe se feront dans le futur sous la marque ALTEN Engineering, ce qui inclut les projets menés dans le passé sous marque AEROTEC. Les projets Solutions seront menés sous la marque transnationale ATEXIS pour la documentation technique, et MI-GSO pour la gestion de projet. Cette stratégie devrait permettre au groupe d'atteindre rapidement en Allemagne la taille critique.

Enfin, des acquisitions ciblées sont à l'étude afin d'accélérer le développement chez les grands industriels de l'automobile, de l'énergie, des télécommunications ou encore du ferroviaire.



2.4.2. Belgique

Chiffre d'affaires 2010 : 36M€

Nombre de consultants fin 2010 : 340

Les deux sociétés présentes sur le marché belge depuis 2000, ALTEN Benelux (R&D et ingénierie Process) et Axen (Systèmes d'information) ont fusionné au cours de l'année 2010 pour constituer ALTEN Belgium, entreprise unique segmentée en deux divisions représentant chacune 50% de l'activité :

- Technology
- SIRT (Système d'Information, Réseaux & Télécom)

L'objectif est de mettre à la disposition des clients l'ensemble des offres et savoir-faire du Groupe, en s'appuyant à la fois sur les ressources locales, sur les offres dites « Solutions », ainsi que sur les Centres de Delivery ALTEN.

ALTEN Belgium a su devenir un acteur de référence sur son marché. L'activité est principalement concentrée sur un axe vertical Charleroi - Bruxelles - Anvers, sur lequel sont installés de nombreux sièges ou filiales d'entreprises internationales, ainsi que dans la région de Bruges. La Belgique compte également une forte densité d'entreprises de taille moyenne très performantes qui détiennent souvent des positions de leader dans leur domaine. Ces clients sont surtout actifs dans les secteurs de la banque, finance, chimie, pharmacie, transport ferroviaire et défense.

Les technologies proposées par ALTEN Belgium couvrent la gamme complète des métiers du Groupe : Informatique industrielle, Electronique, Mécanique, Ingénierie Systèmes et Process pour la partie Technology ; Management & Business, Network Engineering, Intégration et Développement d'Applications pour l'activité SIRT. ALTEN a entrepris depuis 2008 une importante diversification vers de nouveaux secteurs industriels : pharmacie, chimie, pétrochimie, nucléaire, gaz, building engineering. Ces nouvelles activités offrent d'importantes opportunités auprès des principaux acteurs du secteur de l'énergie, très présents au Benelux grâce à la proximité des deux plus grandes plateformes portuaires européennes que sont Anvers et Rotterdam.

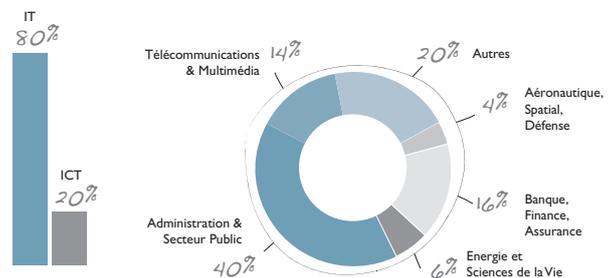
L'année 2010 a été une année de transition avec une stabilisation de l'activité globale d'ALTEN, les difficultés structurelles du secteur IT étant compensées par le dynamisme de l'activité Technology.

La santé du secteur bancaire belge reste problématique, les grandes banques ayant été particulièrement exposées à la crise des subprimes, avec la Banque Fortis, première banque Belge, passée sous pavillon BNP Paribas, et les restructurations de Dexia et de KBC. ING, banque néerlandaise très active en Belgique, a également subi la crise. L'activité ALTEN dans ce secteur d'activité, a continué de souffrir en 2010. De façon générale, la concurrence reste beaucoup plus forte sur les métiers de l'IT que sur le marché Technology.

ALTEN Belgium a diversifié ses activités en accentuant ses efforts commerciaux sur des secteurs à potentiel moins impactés par la crise tels que :

- Le secteur pharmaceutique (SIRT & ICT),
- Le secteur ferroviaire (ICT),
- Le secteur de l'énergie (ICT),

2011 sera donc meilleur que 2010. La mise en place en 2010 à Bruxelles d'un « ALTEN Delivery Solutions », structure interne dédiée au développement de l'activité des projets structurés, a déjà permis de remporter un certain nombre de référencements clients stratégiques, ainsi que plusieurs workpackages. Cette structure a vocation à jouer un rôle clé en dès cette année, l'offre de projets structurés représentant un relais de croissance significatif pour ALTEN Belgium.



2.4.3. Espagne

Chiffre d'affaires 2010 : 66,3M€

Nombre de consultants fin 2010 : 1280

ALTEN est actuellement présent dans toute l'Espagne, avec des bureaux à Madrid, Barcelone, Valladolid, Sabadell et Pampelune.

Après une année 2009 marquée par les fusions des entités espagnoles, 2010 a vu l'ouverture d'un nouveau bureau à Pampelune, où travaillent déjà plus de 40 consultants.

Cette nouvelle implantation permet de renforcer la présence d'ALTEN Spain dans le secteur des énergies renouvelables, ainsi que d'initier une démarche de développement dans la région nord de l'Espagne, à forte composante industrielle.

La structure madrilène a été renforcée afin de développer la position chez EADS, client de référence pour le groupe.

Tous ces efforts ont été accomplis dans un contexte où le ralentissement économique s'est accentué en 2010. Le marché de l'ingénierie informatique a été fortement affecté. Une légère reprise de l'activité est intervenue au second semestre.

Les mesures prises par ALTEN pour se positionner sur de nouveaux marchés ont permis de maintenir, dans un contexte de forte crise, le volume d'activité. La qualité de notre offre a par ailleurs permis de maintenir les parts de marché dans des secteurs clés tels que l'administration publique ou la banque, malgré la réduction drastique des budgets, la plus importante de ces dix dernières années.

Dans une telle situation de récession, la capacité d'ALTEN à accompagner les projets de ses clients, grâce aux plateformes techniques a permis de compléter l'offre de consulting par la mise en place de workpackages portant sur des sujets tels que la mobilité, les signatures électroniques, la gouvernance, les plateformes e-learning, etc...

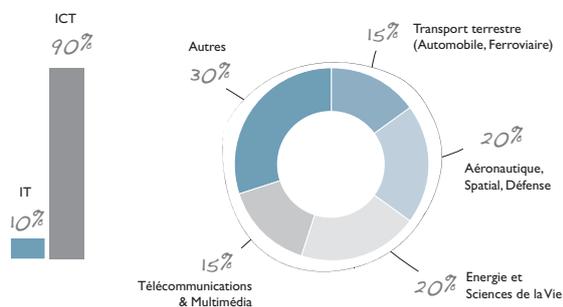
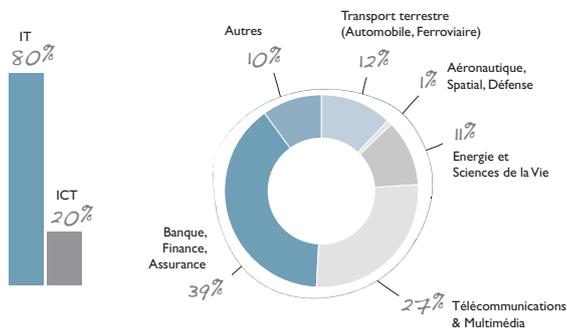
Plusieurs centres de compétences techniques ont ainsi été créés, tels que la CCTO (Centre de compétence techniques d'Oracle), ou le CCTP (plateforme de test).

Trois secteurs ont permis de dégager des résultats en croissance :

- Les services : plusieurs nouveaux comptes ont été ouverts (Mc Donald's, Equifax, Anuntis, LIDL, etc) et des clients historiques ont également connu une dynamique significative (Prisacom).
- Energie : ouverture de comptes clients clé dans le secteur de l'énergie, tels que BP et Union Fenosa - Gaz naturel (RNB) et Gamesa.
- Télécommunications : Ericsson, Motorola, Atento ou Amper ont soutenu l'activité.

A contrario, deux secteurs ont principalement souffert :

- Administrations publiques : fortes compressions budgétaires engagées par le gouvernement espagnol. Cette situation a entraîné des non-renouvellements de contrat et une baisse des tarifs sur les projets dans un contexte de forte concurrence.
- Banque / finance : la crise dans le secteur financier nous a fait perdre un grand nombre de projets chez des clients historiques.



2.4.4. Italie

Chiffre d'affaires 2010 : 21,9M€

Nombre de consultants fin 2010 : 310

L'année 2010 a été caractérisée pour ALTEN ITALIA par :

- l'atonie du marché, qui continue de souffrir des difficultés économiques,
- la fusion entre ALTEN Italia et ONION au premier semestre, dans ALTEN Italia
- la baisse du chiffre d'affaires lié à notre principal client, qui a délocalisé ses centres de R&D dans des pays low cost,
- la hausse du coût du travail.

Malgré ce contexte difficile, ALTEN ITALIA a :

- gagné plusieurs projets et ouvert de nouveaux comptes clients (diversification dans les médias, TLC / opérateurs et sur les marchés IT),
- conservé un fort taux d'activité grâce à une gestion très attentive du plan de charge,
- repris un rythme de croissance organique positif au deuxième semestre.

L'organisation de l'entreprise a été revue et renforcée par la montée en puissance des offres « Solutions » autour des technologies Microsoft et BMC, d'une Test Factory, et de la Gouvernance. Enfin, la fusion entre ALTEN Italia et ONION a été un succès, et a permis d'installer une vision commune et une vraie coopération entre les différents pôles et Directions.

Ces éléments permettent d'envisager la poursuite de la croissance organique en 2011.

2.4.5. Pays-Bas

Chiffre d'affaires 2010 : 27,2M€

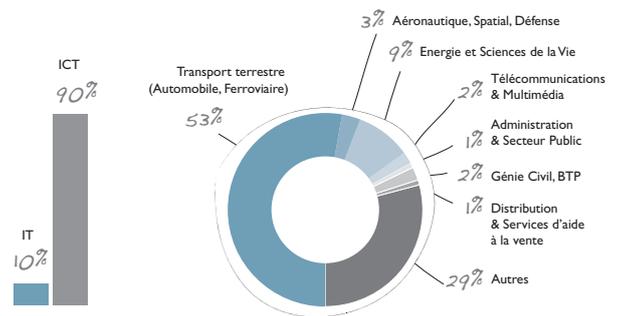
Nombre de consultants fin 2010 : 370

Aux Pays-Bas, l'activité est exclusivement centrée autour de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies.

2010 nous a permis de renouer avec la croissance, de façon inégale, selon les marchés :

- Au Sud (Eindhoven), l'activité a rebondi dès le début de l'année, notamment sur le marché des semi-conducteurs et de l'électronique. Ce mouvement s'est amplifié au 2ème semestre 2010.
- La croissance a été plus tardive à l'Ouest (Rotterdam), avec une reprise dans les secteurs de l'Énergie et des Marchés Publics. Les pressions tarifaires sont restées fortes dans ces secteurs.

Enfin, une implantation a été créée à Apeldoorn dans l'Est des Pays-Bas.



2.4.6. Suède

Chiffre d'affaires 2010 : 50,1M€

Nombre de consultants fin 2010 : 630

ALTEN est présent en Suède depuis l'acquisition de Xdin en 2009. Avec plus de 600 collaborateurs, Xdin est l'une des principales sociétés suédoises d'ingénierie et de conseil en technologies.

Xdin, présent à Göteborg et Stockholm, couvre les principaux secteurs d'activités présents en Suède : énergie, automobile, telecoms, industrie, aéronautique, défense, et médical. Xdin adresse également le secteur de l'oil & gas, très important en Norvège, et est présent aux Etats-Unis (Virginia Beach) pour accompagner l'un de ses plus importants clients.

Le poids de l'industrie automobile et du transport (camions, véhicules industriels) est cependant prépondérant, et l'offre d'Xdin est particulièrement adaptée à ces secteurs :

- Ingénierie mécanique
- Calcul et simulation
- Electronique (hard et soft)
- Développement logiciel et architecture SI et réseaux
- Ingénierie documentaire

En complément de cette offre, Xdin est également positionné sur les activités de PLM (Product Life Management) et de formation aux outils des principaux éditeurs de logiciels de conception numérique 3D, ce qui lui confère un fort avantage concurrentiel dans le domaine de l'ingénierie mécanique.

Xdin a connu en 2010 une croissance supérieure à 20% et a obtenu le label « AAA » de Soliditet (agence de rating spécialisée sur les sociétés suédoises et norvégiennes) pour la 6ème année consécutive.

2.4.7. Dispositif offshore

Les dispositifs Nearshore (pays géographiquement proches) et Offshore (pays géographiquement éloignés) sont une nécessité pour répondre aux stratégies clients liées aux problématiques :

- D'offsets, obligations relatives aux marchés de compensation avec les gouvernements, engageant des investissements directs et indirects pouvant prendre différentes formes (formation, réalisation d'une partie des études en local ...) dans le cadre de contrats de vente à ces pays.
- De parité euro/dollar; notamment pour l'industrie aéronautique qui facture une part importante de ses ventes en dollar et est donc amenée à réaliser une partie de la conception et/ou de la fabrication de ses produits dans des pays à zone dollar afin de ne pas être pénalisée par la conversion euro.
- De coûts, pour gagner en productivité sur certaines phases de conception et d'études du produit.

Les dispositifs mis en place par ALTEN ont pour but d'apporter un support aux centres de R&D locaux des clients ainsi qu'aux équipes projet ALTEN présentes dans les pays d'Europe de l'Ouest.

Les services de delivery Offshore et Nearshore font ainsi partie intégrante de la structure intégrée mise en place par ALTEN pour répondre aux impératifs des clients.

Le pilotage de ces projets mondiaux s'appuie sur une organisation Front-Office / Back-Office et sur des processus de travail éprouvés :

- Gestion de la relation client, gestion globale des programmes et conseil sous la direction du Front-Office ALTEN géographiquement proche du client en Europe.
- Activités de support au développement et à la conception détaillée dirigées par les équipes de delivery des centres Back-Office ALTEN situés en Offshore.
- Offre management de projet (ou PMO) Offshore spécifique, intégrée dans le Front-Office afin d'assurer l'assistance du Back-Office en termes de sécurité, performances, méthodes et fonctions qualité, développement des compétences et montée en puissance.

Dispositif Offshore

ALTEN en Inde

La création d'ALTEN India, initiée en 2009, a été finalisée au 1er trimestre 2010. ALTEN India intervient uniquement en mode projet et intègre une dimension Offset.

La nouvelle structure ALTEN India Private Limited (AIPL) a démarré sur un projet de documentation technique sous pilotage global d'Atexis. Des effectifs issus d'ALTEN Roumanie interviennent en support de formation. La coopération entre entités du Groupe a permis de sécuriser le démarrage, et le seuil des 80 consultants a été atteint fin 2010, pour un objectif d'au moins 200 fin 2011.

En Inde, 300.000 ingénieurs arrivent chaque année sur le marché, dont 30.000 répondant potentiellement aux critères d'exigence du Groupe. Le marché du Conseil en Ingénierie est occupé par des sociétés plus de 100.000 collaborateurs (TCS, Infosys, Wipro...), qui portent des offres forfaitisées pouvant mobiliser 1.000 consultants, bien souvent à destination de multinationales basées aux USA.

ALTEN en Roumanie

ALTEN est présent sur un large spectre des métiers de l'ingénierie et du SI au travers de sa filiale ALTEN Romania, et déploie également d'importantes ressources pour des projets de documentation technique aéronautiques gérés au forfait par Aerotec SRL.

Les 2 filiales du groupe ALTEN en Roumanie emploient environ 200 ingénieurs.

La Roumanie présente pour ALTEN un double intérêt :

- Un marché local important où sont présents plusieurs des principaux clients du Groupe, et qui bénéficie d'investissements importants dans ses infrastructures grâce au soutien de l'Union Européenne.
- Un bassin d'ingénieurs de très bonne formation ayant une proximité culturelle forte avec l'Allemagne et la France, qui peuvent intervenir soit en bureau d'études nearshore, soit en détachement par mobilité géographique.

Aerotec SRL est présente à Lasi, au Nord-Est de la Roumanie, où elle réalise des projets de documentation technique en tant que bureau d'études nearshore. Ces projets sont réalisés pour des clients du groupe ALTEN du secteur aéronautique, en relation avec l'Allemagne, la France et l'Inde, qui bénéficient ainsi de compétences qualifiées, stables et à moindre coût.

Au coeur de ce marché, la stratégie d'ALTEN India repose sur :

- Le positionnement sur des projets répondant principalement à des problématiques d'optimisation.
- La diversification de l'activité en ajoutant l'engineering, savoir-faire reconnu du Groupe, à son offre actuelle.
- L'ouverture des cibles commerciales à d'autres métiers clients. Nombre d'entreprises, déjà clientes du Groupe ALTEN, ont en effet une activité technologique en Inde : Société Générale, BNP Paribas, Renault, Alstom, Areva... Autant d'opportunités pour ALTEN India.

Enfin, fin janvier 2011, ALTEN a signé un «Master Agreement» en vue d'acquérir une société située aux USA et en Inde (22M\$ CA, 580 personnes).

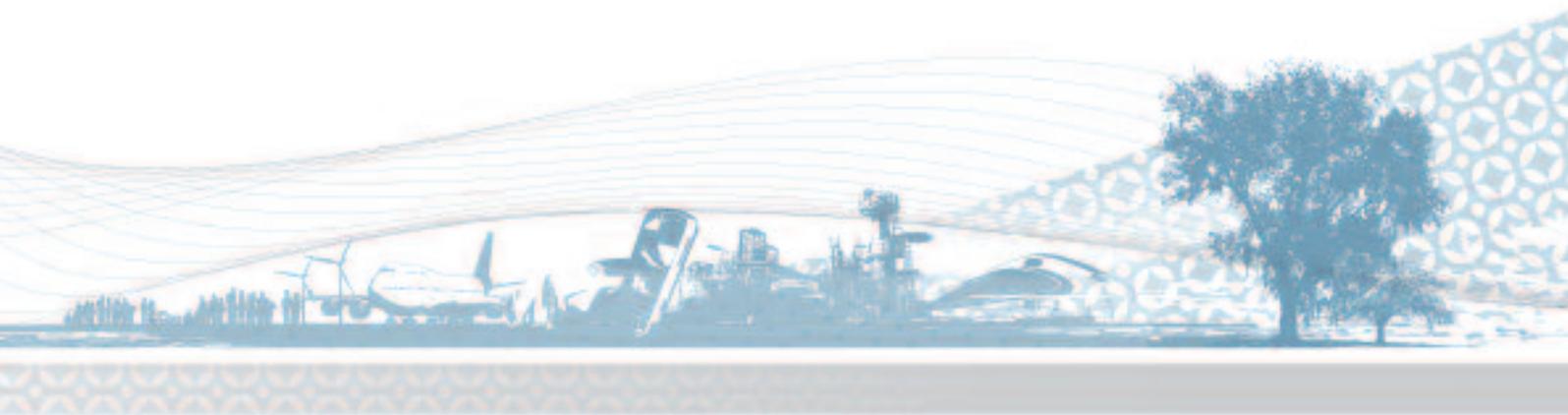
ALTEN SI Techno Romania, basée à Bucarest, est la filiale commerciale du groupe ALTEN en Roumanie. Le marché local adressé par cette filiale est aussi bien de type ICT, notamment dans le secteur automobile et les infrastructures, que dans les métiers SIRT.

ALTEN SI Techno Romania réalise également deux autres activités pour le compte du groupe ALTEN :

- Le recrutement et le détachement d'ingénieurs roumains dans d'autres filiales du groupe ALTEN en Europe qui sont en situation de pénurie de ressources. La mobilité, la qualité de la formation et la proximité culturelle des ingénieurs roumains facilite leur insertion dans d'autres filiales ALTEN en Europe.
- La réalisation de projets pour le groupe ALTEN dans les métiers SIRT en tant que bureau d'études nearshore. Depuis Bucarest, le groupe ALTEN développe tout ou partie de projets de développement informatiques ou d'applications mobiles pour ses besoins internes ou pour ceux de ses clients.



3. ENGAGEMENTS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



Rapport développement durable





3 - Rapport développement durable

■ Message du Président	51
■ Enjeux et stratégie	52
• Des enjeux mondiaux	52
• Une stratégie en adéquation avec les valeurs	52
■ Engagement : des textes fondateurs	54
• Global Compact	54
• Code Ethique	54
• SYNTEC Ingénierie : engagement volontaire	56
• Défense des métiers de l'ICT	56
• Charte Développement Durable	56
■ Gouvernance efficace et responsable	58
■ Agir en employeur responsable	59
• Bien-être des collaborateurs	59
• Développement des compétences	59
• Gestion des carrières et mobilité des collaborateurs	60
• Gestion de carrière des seniors	60
• Engagement pour la diversité et l'égalité des chances	60
■ Promouvoir le métier de l'ingénieur et l'innovation technologique	61
• Fonds de dotation « ALTEN Fund for Engineering »,	61
• Promotion des filières scientifiques et des valeurs du métier d'ingénieur	61
• Engagement pour le rayonnement de la science	62
• Engagement au-delà des frontières	62
• Soutien des actions des salariés	63
■ Réduire l'empreinte écologique	64
• Réduire son empreinte carbone : résultat du bilan carbone	64
• Réduction de l'impact environnemental lié aux déplacements	66
• Efficacité énergétique des bâtiments	66
• Tri sélectif des déchets	67
■ Développer des solutions durables pour accompagner les clients	68
• Conception durable	69
■ Fédérer notre écosystème	71
■ Evaluer les performances	72





3.3. Message du Président

■ **« La démarche Développement Durable est une préoccupation centrale et stratégique du groupe ALTEN, une affirmation de son rôle responsable dans l'Ingénierie. »**

L'engagement en matière de Développement Durable, qu'il soit environnemental, sociétal, humain, ou encore économique, est désormais intégré à la politique de l'Entreprise Responsable.

Notre position de leader européen de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies nous place au cœur de cette démarche.

Engagés depuis plus de vingt ans dans la valorisation des métiers de l'ingénieur, nos valeurs d'innovation, de créativité et d'expertise nous désignent naturellement comme acteur exemplaire et volontaire de la Responsabilité d'Entreprise.

Employeur de référence et soucieux de maintenir une dynamique sociale positive, notre engagement en matière de Développement Durable s'est concrétisé par l'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies en juillet 2010.

Ce premier rapport consacré à notre politique Développement Durable marque une nouvelle étape en ce sens. Il formalise la décision prise en 2010 d'inscrire cette démarche au cœur de notre Système de Management Intégré et de dédier une équipe à la mise en œuvre de notre stratégie, en coordination avec l'ensemble des services de l'entreprise.

Les objectifs pour les prochaines années se déclineront tant sur l'axe environnemental (optimisation du tri des déchets, performance énergétique de nos bâtiments et de nos infrastructures) que sur le renforcement de notre politique sociale en faveur de la diversité et de l'égalité des chances ou bien encore sur les enjeux sociétaux avec la création de notre fonds de dotation « Alten Fund for Engineering ».

A travers ce document, nous souhaitons partager avec l'ensemble de notre écosystème les choix et les engagements du Groupe ALTEN.



Simon AZOULAY
Président Directeur Général



Enjeux et stratégie

Leader européen de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies, le groupe ALTEN est engagé depuis plus de vingt ans dans la valorisation des métiers de l'ingénieur. Résolument tournés vers l'excellence technologique, notre réussite tient à l'engagement de nos équipes pour accompagner au mieux nos clients dans une logique de progrès permanent. Employeur de référence et soucieux de maintenir une dynamique sociale positive, ALTEN engage des actions de responsabilité sociétale pour renforcer son « empreinte humaine et écologique ».

■ Des enjeux mondiaux

• Ambition écologique pour la préservation des ressources de la Planète

Minimiser l'impact humain sur la Nature, tel est l'enjeu Ecologique relayé par le débat sur le Grenelle de l'Environnement.

Chacun doit s'approprier cette démarche et apporter sa contribution pour une meilleure maîtrise de la demande d'énergie et de ses conséquences sur les changements climatiques, une préservation de la Biodiversité et des ressources naturelles, et l'instauration d'un environnement respectueux de la santé, conduisant à une Gouvernance écologique.

• Ambition Sociale pour la valorisation du capital humain

La démarche vise à valoriser le capital humain de l'entreprise, et à permettre l'évolution, le développement et l'épanouissement des collaborateurs dans le respect de l'intérêt économique. Les actions de pérennisation des compétences, de renforcement de la formation, d'amélioration des conditions de travail et de respect de l'éthique de l'entreprise en sont les actes fondateurs.

• Ambition Sociétale pour un engagement responsable

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) tend à définir la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de son écosystème (actionnaires, collectivités territoriales, clients, fournis-

seurs, collaborateurs, riverains, etc.) en matière de préoccupations sociales, environnementales, et économiques. L'enjeu sociétal consiste à maîtriser ses activités au regard de l'impact sur ces éléments externes, tels que les collectivités territoriales pour la gestion des déchets, ou les écoles d'Ingénieurs pour le recrutement.

• Ambition Economique pour un équilibre pérenne

L'enjeu économique lié au Développement Durable est de construire un équilibre pérenne entre la croissance économique, le progrès social et le respect de l'environnement. La démarche peut constituer une opportunité économique : renforcement de l'offre et information écologique du consommateur, développement des éco-techniques, soutien à la recherche dans ces domaines.

Le développement durable n'est pas un état statique d'harmonie, mais un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources naturelles, le choix des investissements, l'orientation des changements techniques et institutionnels sont rendus cohérents avec l'avenir comme avec les besoins du présent.

■ Une stratégie en adéquation avec les valeurs

Face aux enjeux du Développement Durable, ALTEN a engagé une démarche structurante visant à trouver un équilibre cohérent et viable à long terme, tout en capitalisant sur les actions entreprises. Un diagnostic réalisé en 2010 a conduit à la définition d'une stratégie articulée suivant 5 axes, et déployée selon un plan d'actions :

- 1 Piloter et animer la démarche Développement Durable au sein de l'entreprise, avec une gouvernance participative,
- 2 Utiliser le Développement Durable pour innover, se différencier et se développer en conciliant croissance économique, et accompagnement clients dans le développement de solutions innovantes d'éco-conception ou favorisant la mobilité durable,
- 3 Réduire l'impact environnemental des activités et les coûts associés grâce à une démarche responsable visant à préserver les ressources naturelles et mieux gérer les déchets.
- 4 Renforcer et capitaliser sur les compétences des collaborateurs et attirer de nouveaux talents par une politique de développement des compétences, de gestion de la mobilité et des carrières.



5 Réduire les risques et faire évoluer l'image de l'entreprise : un engagement sociétal, visant à favoriser l'accessibilité des jeunes diplômés à un premier emploi grâce à des partenariats avec les grandes écoles d'ingénieur; promouvoir l'image et les valeurs du métier d'ingénieur; soutenir la recherche scientifique et l'innovation technologique.



- Les écoles : afin de développer un réflexe « ALTEN » chez les étudiants, et pour communiquer une marque employeur conforme aux valeurs et à l'identité, des partenariats avec les Ecoles sont établis. L'implication dans la vie des écoles cibles s'articule autour d'interventions diverses, sous forme de conférences techniques ou « métiers », de tables rondes autour d'une thématique en rapport avec l'actualité technologique, de présentations du groupe ALTEN, de simulations d'entretiens, de rencontres avec les anciens ou de participation aux jurys d'admission. La participation à la vie associative des écoles se décline par le sponsoring d'événements sportifs, humanitaires, environnementaux et culturels.

Des relations renforcées

La démarche du Groupe ALTEN associe naturellement l'ensemble des parties prenantes, collaborateurs et partenaires (clients fournisseurs, autres acteurs de la société civile, écoles...):

• Les collaborateurs :

- ALTEN permet chaque année à des centaines de consultants de s'investir sur des projets techniques stratégiques et à haute valeur ajoutée, dans les domaines industriel et tertiaire. Par ailleurs, l'entreprise est tout particulièrement attachée à la promotion de la diversité sous toutes ses formes, au développement des compétences ainsi qu'à l'intégration de ses nouveaux collaborateurs au travers d'un management de proximité associé à des process d'encadrement et de suivi carrière communs à l'ensemble du Groupe,

• Les partenaires :

- Les clients : ALTEN construit des partenariats durables en mesurant les attentes et la satisfaction des clients. L'offre de service en matière de développement durable se décline à travers l'éco-conception et l'accompagnement des clients dans le développement de solutions favorables à l'environnement.

- Les fournisseurs : ALTEN intègre les enjeux liés au développement durable dans la politique d'achats, en reportant les exigences sur ses fournisseurs de premier rang.

Engagement : des textes fondateurs

Dans un contexte en perpétuelle évolution, le groupe ALTEN s'attache à veiller au respect des réglementations qui lui incombent et s'engage en matière de Développement Durable.

1. Global Compact

ALTEN a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies en juillet 2010, une initiative internationale qui rassemble des entreprises, des agences des Nations Unies, des membres du monde des affaires et des groupes communautaires pour soutenir les principes universels en matière d'environnement, d'éthique et de droit du travail. Le Groupe ALTEN s'engage ainsi à se conformer aux 10 principes du Pacte Mondial :

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence;
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Normes du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;
5. L'abolition effective du travail des enfants;
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement;
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

2. Code Ethique

Le Comité Exécutif a adopté un code éthique, qui détermine les principes auxquels doivent se conformer l'ensemble des collaborateurs au regard de leurs relations avec les parties prenantes.





Code Ethique

Le Groupe ALTEN a construit son développement sur la base de principes fondamentaux d'intégrité et de transparence, mis en œuvre par ses dirigeants et ses salariés pour établir durablement des rapports de confiance avec ses actionnaires, ses clients publics ou privés, ses fournisseurs, ses concurrents et tous ses partenaires.

Cette charte éthique formalise les engagements du Groupe à exercer et développer ses activités dans le respect le plus strict des lois et réglementations nationales et internationales.

Le Groupe souhaite conduire ses activités avec loyauté et intégrité, ce qui induit que chacun se réfère régulièrement à ce Code d'Éthique.

1 Agir en conformité avec les DROITS DE L'HOMME

En adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies, le Groupe ALTEN s'engage à respecter et à promouvoir les droits fondamentaux issus de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, et l'égalité des droits des femmes et des hommes.

2 Respecter les normes du travail

Le Groupe ALTEN se conforme aux législations et réglementations relatives au travail des enfants et toute autre forme de travail forcé ou obligatoire, et s'engage à respecter les libertés d'association et de négociation collective.

Le Groupe ALTEN s'engage à respecter les lois et réglementations interdisant toute discrimination liée à l'âge, la race, le sexe, l'origine ethnique, la nationalité, la religion, la santé, le handicap, la situation maritale, les orientations sexuelles, les opinions politiques ou philosophiques, l'appartenance à un syndicat ou autres caractéristiques protégées par le droit applicable.

Le Groupe ALTEN, interdit toute conduite illicite constitutive de harcèlement sexuel ou moral, y compris en l'absence de lien hiérarchique ou de subordination.

Le Groupe ALTEN s'engage à garantir un environnement de travail adapté, conformément à sa politique de prévention de la santé et sécurité de ses collaborateurs.

3 Honorer les relations commerciales

Le Groupe ALTEN s'engage à travailler honnêtement et équitablement avec tous ses clients, en leur fournissant des produits et services de qualité répondant à leurs exigences, ainsi que les informations exactes sur ses produits et services relatives à ses prestations de services.

Les informations confidentielles, sensibles ou privées relatives aux clients ne doivent en aucun cas être communiquées à autrui, sauf lorsque exigé ou autorisé dans le cadre d'un projet ou d'un contrat.

4 Reporter les exigences vers les fournisseurs et sous-traitants

Le Groupe ALTEN met en place des dispositifs pour s'assurer du respect des engagements par ses fournisseurs et sous-traitants de toutes les dispositions légales relatives à leurs activités et leur environnement professionnel, ainsi que les exigences de la Déclaration des Droits de l'Homme.

5 Interdire les accords et ententes avec les concurrents

Le Groupe ALTEN s'engage à ne pas s'associer à des ententes avec les concurrents ayant pour intention ou résultat de fixer des prix, de fausser un processus d'appel d'offres, de se partager un marché, de limiter la production ou de boycotter un client ou un fournisseur. Le Groupe ALTEN s'engage à ne pas échanger des informations sensibles avec les concurrents, en violation du droit de la concurrence.

6 Prévenir la corruption

Le Groupe ALTEN s'engage à ne pas offrir, recevoir ni fournir, directement ou indirectement, un avantage quelconque, pécuniaire ou autre, à un représentant de l'État ou de celui-ci, à un parti politique ou de celui-ci, à un employé ou agent d'un client public ou privé ou de ceux-ci, à un organisme de prêt ou d'une banque ou de ceux-ci, sous peine de sanctions pénales, dans le seul but d'obtenir ou de maintenir une transaction commerciale ou encore de recevoir une quelconque facilité ou faveur impliquant la transgression d'une réglementation.



3. SYNTEC Ingénierie : Engagement volontaire

SYNTEC Ingénierie a signé une convention d'engagement volontaire le 12 février 2010 avec le Ministère du Développement durable (MEEDDM). Aux côtés des professionnels de l'ingénierie, le groupe ALTEN s'engage à développer les outils de pilotage et support de la démarche Développement Durable, et à faire bénéficier l'ensemble des parties prenantes de ses effets de levier.

Cette convention est le fruit d'un projet mûri conjointement par les professionnels de l'ingénierie et toutes les directions du MEEDDM, et prévoit le développement d'actions, et le déploiement de nouveaux outils nécessaires à la mise en œuvre concrète, pertinente et rapide du Grenelle de l'Environnement et plus généralement du développement durable dans les projets.

4. Défense des métiers de l'ICT auprès des pouvoirs publics et des industriels français

D'une réflexion sur les pratiques abusives des industriels vers les sociétés de l'ICT est né un Livre Blanc édité par Syntec Ingénierie, porteur de messages communs à la profession.

Son objectif est :

- De dresser un état des lieux objectif du secteur de l'ICT, souvent méconnu des pouvoirs publics, et de présenter sa valeur ajoutée au sein des filières industrielles
- De mettre en évidence les dérives qui se sont instaurées ces dernières années entre les sociétés de l'ICT et leurs clients (enchères inversées ...),
- De proposer des solutions sous forme de pacte d'engagement réciproque des partenaires en présence au sein des filières industrielles (sociétés d'ICT ET industriels).

Plusieurs des propositions inscrites dans le Livre Blanc ont été reprises par le médiateur Emmanuel Sartorius, dans un rapport général sur l'Ingénierie Française remis au Ministre de l'Economie le 8 février 2011.

La finalité de ces propositions est de :

- Développer des relations de long terme qui faciliteront, pour les sociétés ICT, la planification et le financement des investissements nécessaires aux mutations et évolutions technologiques de leurs clients industriels ;

- Garantir des relations contractuelles équilibrées, en maintenant une cohérence entre les coûts de l'ingénierie et les prix pratiqués, selon la nature des prestations et des responsabilités endossables par les SICT ;
- Défendre la propriété intellectuelle des sociétés d'ingénierie, afin de renforcer la volonté et les moyens des SICT de développer des programmes de R&D propres, sources d'innovation, de différenciation et donc de compétitivité pour les industriels ;
- Eliminer les pratiques dangereuses pour la pérennité de la profession, telles que les enchères inversées, dont les effets fragilisent le secteur de l'ingénierie professionnelle.

5. Charte Développement Durable

Le groupe ALTEN s'engage à promouvoir au sein des sociétés qui le composent une démarche de responsabilité sociale d'entreprise, en adoptant depuis 2010 une charte Développement Durable.



Charte Développement Durable

A travers cette charte, le groupe ALTEN s'engage à promouvoir au sein des sociétés qui le composent une démarche de responsabilité sociale d'entreprise.

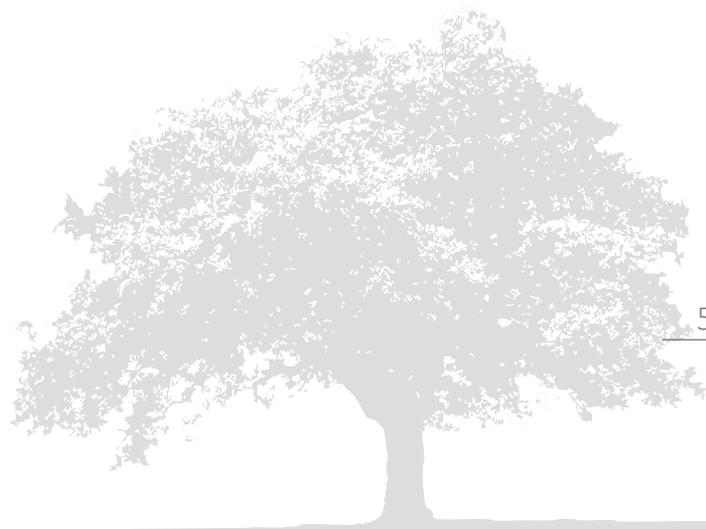
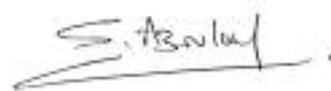
Outre l'engagement à respecter les lois et règles de bonne gouvernance, cette démarche repose sur trois axes principaux qui sont l'équité et la valorisation des collaborateurs, la préservation de l'environnement et le développement d'offres de services éco-responsables.

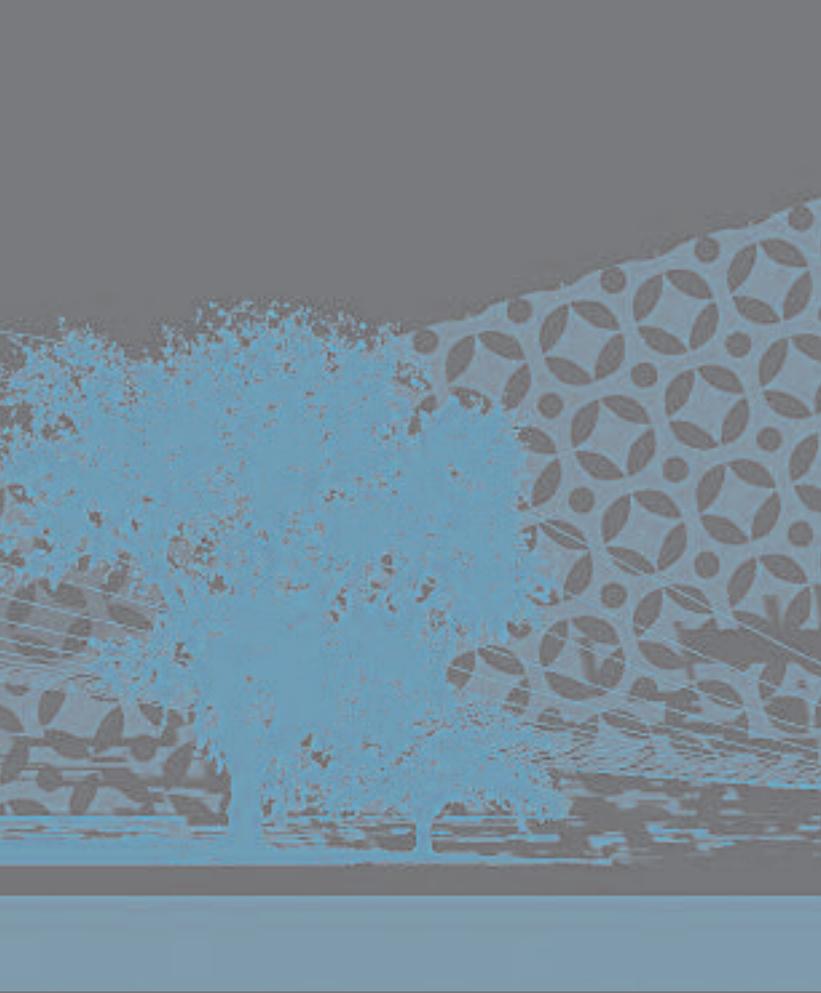
Le groupe ALTEN entend ainsi contribuer activement au développement durable.

Nos engagements

- 1 Agir avec intégrité et veiller au respect des lois et des réglementations qui lui sont applicables.
- 2 Favoriser le développement des compétences, la promotion sociale de ses collaborateurs, la diversité et l'égalité des chances en luttant contre les discriminations.
- 3 Garantir des conditions de travail dans le respect des Droits Fondamentaux et assurer à ses collaborateurs la sécurité, la santé et le bien-être au travail.
- 4 Protéger l'environnement en réduisant durablement l'impact de ses activités sur les ressources naturelles et la biodiversité et à promouvoir les « éco-gestes » auprès de ses collaborateurs.
- 5 Accompagner ses clients dans le développement de solutions favorables à l'environnement.
- 6 Inciter ses collaborateurs à participer activement à l'innovation responsable.
- 7 Fédérer ses partenaires – clients, sous-traitants et fournisseurs – autour de ses valeurs et les inciter à apporter leurs contributions à ses engagements en matière de développement durable.
- 8 Soutenir des programmes de solidarité en lien avec les valeurs du Groupe.
- 9 Œuvrer pour le développement de l'ingénierie et la promotion des carrières scientifiques et techniques
- 10 Fonder sa gouvernance d'entreprise sur une gestion rigoureuse et une communication responsable.

Simon AZOULAY
Président Directeur Général





Gouvernance efficace et responsable

■ Le Groupe ALTEN a souhaité intégrer le Développement Durable à sa stratégie d'entreprise, en recherchant un équilibre cohérent et viable à long terme entre 4 enjeux, économique, social, environnemental et sociétal.

Le Comité Exécutif définit et valide les axes stratégiques de la politique Développement Durable, et revoit semestriellement les résultats des actions engagées.

La Direction Générale met en œuvre les moyens nécessaires pour placer le Développement Durable au premier plan :

- Création d'un service Amélioration Continue et Développement Durable à l'été 2010, rattaché au Président Directeur Général
- Nomination d'une Responsable Amélioration Continue et Développement Durable en septembre 2010, avec pour missions de structurer la démarche Développement Durable du groupe, et piloter le déploiement de l'ensemble des actions du projet.
- Mise en place d'une gouvernance Développement Durable
 - **Un Comité stratégique ACDD**, composé de directeurs opérationnels représentant les entités du groupe, des pilotes de processus stratégiques. Son rôle consiste à définir les modalités de mise en œuvre de la politique Qualité et Développement Durable, à décliner les axes stratégiques, et à contribuer à la définition des objectifs. Il définit les priorités et valide le plan d'actions en apportant son expertise sur la stratégie à mettre en œuvre. Il s'attache aussi à suivre les indicateurs associés et leurs résultats, pour mener les actions dans une démarche d'amélioration continue.
 - **Un Comité de Pilotage ACDD**, composé des acteurs opérationnels de la qualité et du développement durable, dont la vocation est de fournir tous les éléments des tableaux de bord au Comité Stratégique et de mettre en œuvre le déploiement des axes définis par le Comité Stratégique.
- Animation d'un réseau de plus de 50 collaborateurs, directement impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie Développement Durable

Cette démarche s'appuie également sur des prestataires extérieurs qui accompagnent le Groupe sur la définition et le déploiement de la stratégie Développement durable ou sur les projets spécifiques.

Agir en employeur responsable



Conscient que sa richesse première est constituée des femmes et des hommes qui participent activement à son développement, ALTEN renforce sa politique de formation et systématise le management des compétences pour l'ensemble de ses collaborateurs afin de capitaliser sur les expertises.

Bien-être des collaborateurs

Dans un contexte de forte concurrence, ALTEN a plus que jamais besoin, pour conforter sa place de leader, d'une identité affirmée, d'une éthique rigoureuse et d'assurer le bien-être au travail de chacun de ses salariés.

A ce titre, un accord de méthode sur la prévention du stress a été signé entre la Direction et les Organisations Syndicales en octobre 2010. Cet accord a permis, outre la création d'un groupe de travail lié à la prévention du stress, la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation, ainsi que la mise en place d'une cellule d'écoute permettant à tout collaborateur de s'exprimer en confiance.

Développement des compétences

De manière à offrir à ses clients les expertises en adéquation avec leurs besoins et à permettre à ses collaborateurs d'enrichir et de développer leurs compétences, le groupe ALTEN mène une politique de gestion des compétences dynamique, au travers :

- de son système d'entretien annuel d'évaluation, dont bénéficie l'ensemble des collaborateurs et qui permet notamment d'identifier les besoins en formation et de définir un plan de développement individuel
- de l'université interne Amplify, lieu de formation, de coaching et d'échange destiné à développer les compétences et à donner aux managers les moyens de réussir tout au long de leur parcours dans l'entreprise
- de la politique de formation qui représente en France 5.5 M€ en 2010, soit plus de 2.3% de la masse salariale et 0.9% du CA. Elle représente 11 517 jours de formation.

Le plan de formation s'articule autour de 3 thématiques majeures : le développement commercial, les métiers techniques et la gestion de projet, les parcours des fonctions support.

Quelques exemples de dispositifs proposés par le groupe :

- Des parcours de formation d'une durée de 30 à 80 jours ont

été créés dans le but de développer l'employabilité de nos salariés dans des domaines comme les essais nucléaires, le ferroviaire ou la gestion de projet.

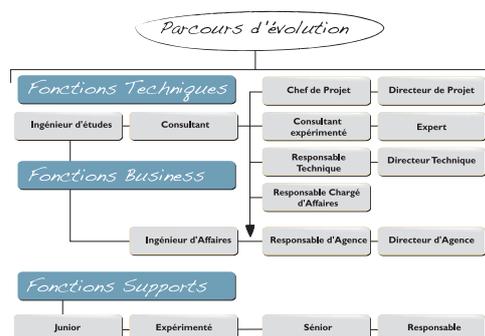
- CAP 2013 : La Direction du Développement des Projets Structurés a initié en 2009 une réflexion sur une transformation de son modèle d'organisation et de réalisation de ses activités. Cette réflexion a abouti au projet CAP 2013.

L'ambition de la DDPS, à travers ce projet, est de réaliser l'ensemble des activités à engagement de résultats du Groupe dans un modèle CMMI (Capability Maturity Model Integration) de niveau de maturité 2 obtenu en décembre 2010 puis de niveau de maturité 3 en 2012.



ALTEN deviendra alors l'une des premières sociétés de conseil en Europe certifiées CMMI à la fois pour les activités de services et pour les activités de développement. C'est dans ce cadre que la DDPS a lancé un programme de formation destiné à l'ensemble de ses collaborateurs sous deux formes, en mode présentiel et en e-learning avec le lancement d'une plate-forme d'apprentissage en ligne : le "Campus ALTEN Delivery Center"

- Afin de permettre l'accès à la formation professionnelle aux consultants en mission, ALTEN SIR a mis en place depuis 2009 des formations en cours du soir dispensées dans le cadre du DIF. Ces formations portent sur les thèmes de la gestion de projet, des langues et des formations métiers. Ce dispositif basé sur le volontariat a permis l'inscription de 160 personnes en 2009. Ce projet, reconduit en 2010 dans les mêmes volumétries, a de nouveau connu un fort succès d'autant que certaines formations donnent lieu à l'obtention d'une certification permettant ainsi le développement des compétences en lien avec les évolutions et la demande du marché.



Gestion des carrières et mobilité des collaborateurs

Afin de favoriser l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs, le groupe encourage la mobilité interne. Pour cela, il s'appuie sur 3 types d'entretiens : Le bilan annuel, les entretiens de suivi et les entretiens de carrière.

ALTEN a construit des parcours de développement professionnel offrant ainsi des perspectives d'évolutions à ses collaborateurs.

Une politique structurée et dynamique de la mobilité géographique offre également des opportunités aux collaborateurs : une revue semestrielle des demandes permet à des salariés de s'installer dans une autre région ou développer leur mobilité à l'international.

Plus de 250 salariés ont bénéficié d'un programme de mobilité et environ 650 consultants accompagnent les projets de nos clients dans le monde entier.

Gestion de carrière des seniors

Le Groupe ALTEN s'est engagé dans une démarche de valorisation des emplois occupés par les seniors et a élaboré un plan d'action adapté à ses spécificités. La capitalisation sur l'expertise est déterminante dans le cadre de l'évolution de l'offre sur les projets à engagement, et illustre la nécessité de valoriser et de fidéliser les profils Experts.

Du fait des caractéristiques liées au métier de consultant, exercé plutôt par des ingénieurs en première partie de carrière, la pyramide des âges fait apparaître une moyenne d'âge autour de 30 ans. Les actions mises en œuvre pour les seniors peuvent bénéficier aux salariés âgés d'au moins 45 ans. L'entretien de seconde partie de carrière permet au collaborateur d'appréhender la suite de son parcours en formulant ses souhaits et ses aspirations, lui permettant un accès privilégié à la formation, et un dispositif de Tutorat pour valoriser l'expérience acquise.

Engagement pour la Diversité et l'égalité des chances

La diversité et l'égalité des chances sont des sujets sur lesquels le groupe ALTEN s'est engagé depuis plusieurs années. Près de 70 nationalités différentes sont aujourd'hui représentées au sein de ses effectifs.

Le groupe s'attache à respecter l'égalité professionnelle hommes-femmes et a pris des mesures pour favoriser l'évolution professionnelle des femmes et assurer l'équité en matière de rémunérations.

ALTEN poursuit sa politique d'embauche de jeunes diplômés en entreprise et souhaite développer et favoriser de nouvelles formes d'embauche de ces jeunes par l'intermédiaire de l'alternance.



Promouvoir le métier de l'ingénieur et l'innovation technologique



ALTEN est un acteur de référence sur le marché de l'emploi en France. Ainsi, en 2010, le groupe a recruté 2 100 salariés, majoritairement en contrat à durée indéterminée et au statut cadre.

La R&D française pèse 40 Mds € et emploie au total 450.000 ingénieurs et techniciens. La filière ICT pèse 9.3 Mds €, fédère 100.000 ingénieurs et techniciens en France, sur tous les secteurs d'activités et toutes les disciplines technologiques, et joue un rôle d'intégration professionnelle important. À titre d'exemple, elle a recruté 20.000 ingénieurs et techniciens en 2008, dont 9.000 jeunes diplômés.

Ces chiffres mettent en évidence le poids d'ALTEN en tant que recruteur sur ce marché.

Près de 15% des embauches concernent les moins de 25 ans, ALTEN joue ainsi un rôle actif en matière d'accès des jeunes au marché du travail.

Ceci a amené ALTEN à nouer des partenariats avec les plus grandes écoles d'ingénieurs. Nous sommes ainsi très présents dans les parcours et la vie de l'étudiant : conférences techniques et cours académiques en gestion de projet, activités sportives (course croisière EDHEC, Raid Centrale Paris, 4L Trophy), simulations d'entretiens, et promotion de toutes les dynamiques entrepreneuriales au travers du challenge Winstrat ou encore de l'évènement « Plug and Start Campus » en partenariat avec la technopole de l'Aube.

Le Groupe ALTEN s'engage dans la Promotion des métiers de l'ingénieur et de la filière scientifique et technique. Il soutient également l'innovation.

Fonds de dotation « ALTEN Fund for Engineering »,

ALTEN a créé son fonds de dotation « ALTEN Fund for Engineering » en 2010, avec pour objectif de :

- Valoriser le métier d'ingénieur et les carrières à vocation scientifique et technologique
- Promouvoir l'image et les valeurs du métier d'ingénieur à travers l'action humanitaire, le sport et la culture et les échanges internationaux
- Favoriser le développement des échanges entre les acteurs de la recherche, le monde académique et le milieu industriel
- Soutenir la recherche scientifique et l'innovation technologique
- Défendre, promouvoir et diffuser la culture et le savoir faire scientifique français

Promotion des filières scientifiques et des valeurs du métier d'ingénieur

ALTEN s'est engagé auprès de l'association « Elles bougent » pour faire découvrir aux étudiantes les métiers passionnants des femmes ingénieures, grâce à un dispositif de rencontres avec les marraines ALTEN.

L'association « Elles Bougent » a créé l'évènement le 7 octobre 2010 au Mondial de l'Automobile. 100 lycéennes et étudiantes ont été invitées à découvrir le monde de l'Automobile accompagnés par 30 femmes ingénieures de l'association, pour visiter les stands des grands constructeurs et équipementiers, les imprégner de la culture de l'innovation et échanger avec elles sur les métiers et les formations d'ingénieurs.

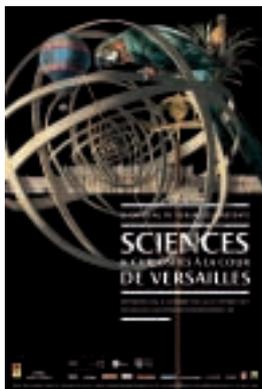


Engagement pour le rayonnement de la science

En prise directe avec un environnement hautement technologique fondé sur l'innovation, ALTEN est tout naturellement amené à s'associer à différentes manifestations d'excellence telles que le Prix des Ingénieurs de l'Année organisé par l'Usine Nouvelle, ou encore le Prix des DSI en partenariat avec OI Informatique.

ALTEN, mécène du Château de Versailles. L'innovation technologique est au cœur du développement de notre pays et plus largement du progrès des sociétés. La démonstration en a été brillamment apportée par l'exposition "Sciences et curiosités à la Cour de Versailles" qui retraçait, du 26 octobre 2010 au 27 février 2011, l'histoire des sciences durant les règnes de Louis XIV à Louis XVI.

ALTEN a naturellement choisi de s'associer à cet événement totalement en phase avec ses convictions.



Engagement au-delà des frontières

Espagne

ALTEN Espagne a décidé, au côté de la Fondation Adecco et de la Fondation Randstad, de mettre en marche un plan d'action pour faire en sorte que les personnes handicapées aient de plus grandes possibilités de s'intégrer socialement. Ce programme annuel est constitué :

- d'activités de volontariat : les employés d'Alten ont la possibilité de participer à des activités sociales avec des personnes handicapées
- d'un plan d'intégration au travail,
- d'avantages sociaux (donnés de façon altruiste par l'employeur) au profit de nos « proches » (familles des collaborateurs ou aux collaborateurs directement) handicapés,



Le Groupe ALTEN a initié la journée « vivre en repoussant les limites », au cours de laquelle Raquel Dominguez, sportive handicapée, explique comment, malgré les limitations physiques, la motivation est un facteur essentiel pour aller de l'avant. L'objectif de la journée était de sensibiliser au handicap et d'éliminer les barrières et les stéréotypes qui y sont associés.

De la Suède au Népal

En février 2002, Xdin (entité suédoise du Groupe ALTEN) a ouvert le Child Watabaran Center au Népal (CWCN) - une école environnementale pour des enfants de Kathmandu, Népal. Le but de CWCN est d'aider à la réinsertion de ces enfants après leur expérience de la rue..

Ce centre est constitué de 3 bâtiments utilisés pour le logement des garçons et filles ainsi que d'une construction supplémentaire pour l'enseignement et l'administration. John Nordström, chef de projet Xdin, a participé à la construction de ce centre pendant la première moitié de 2008.

L'inauguration du centre a été faite par le Président du Népal, docteur Ram Baran Yadav, accompagné de représentants des différents sponsors.

Au-delà de l'apport financier qu'a réalisé Xdin pour l'ouverture de cette école, c'est avant tout un engagement pérenne : en soutenant ce centre, Xdin apporte à Kathmandu des valeurs d'apprentissage et une expertise locale qui perdureront au-delà de la participation du mécène.

Cette initiative d'XDin a une valeur d'exemple pour les entreprises. Elle permet à chacun de mesurer l'importance de la pérennité des actions au-delà du soutien financier.



Soutien des actions des salariés

ALTEN a lancé une nouvelle charte de sponsoring interne et apporte son soutien à des projets portés par ses collaborateurs. Que ce soit des projets dans les domaines culturel,

humanitaire, social, développement durable... tous sont porteurs de valeurs en cohérence avec celles du groupe

Au cours de l'année 2010, ALTEN a soutenu plusieurs projets parmi lesquels :

DANIEL, consultant ALTEN, 35^e au Triathlon international d'Embrun

Daniel, consultant ALTEN depuis 2008, (chef de projet technique en sécurité informatique à la SGClB) a participé au Triathlon international d'Embrun le 15 août 2010.



Cette épreuve est réputée pour être l'une des plus difficiles au monde puisqu'elle regroupe trois disciplines sur des distances impressionnantes :

- 3800m de natation
 - 188 km de vélo avec le très réputé col de l'Izoard
 - 42.5 km de course à pied, soit la distance d'un marathon.
- Daniel, qui a porté nos couleurs lors de cette épreuve, a terminé à la 35^e place sur 755 participants, avec un temps de 11h30.

SOPHIE, consultante, enseignante et romancière



Consultante en développement d'interface web au sein de l'agence ALTEN Ouest depuis plusieurs années, Sophie conjugue son métier avec l'enseignement de l'ergonomie en DEUST Technicien des Métiers de l'Information et de la Communication.

Sophie a fondé le collectif "Co-Cy clics". Le principe est simple : chaque auteur qui souhaite être "bêta-lu" doit en retour "bêta-lire" un autre texte. De cette façon, l'auteur apprend à donner la critique pour mieux la recevoir. C'est ainsi plus de 500 inscrits qui échangent gratuitement sur le forum phpBB.

Pour les auteurs qui seront arrivés au terme du cycle de validation dont la durée est d'environ un an, un contact privilégié avec une dizaine de maisons d'édition de toute taille. Et ça marche ! Pas moins de cinq romans sortiront cette année en librairie et une dizaine sont en gestation.

Romain, Consultant ALTEN Sud-Ouest, à Bordeaux, nous fait découvrir l'univers du Football américain, à travers son club « Les Kangourous de Pessac » !

Le club de football américain des Kangs de Pessac compte 190 licenciés répartis dans 4 catégories différentes (cadet, junior, senior, cheerleading) et 5 équipes.



L'équipe senior première (Romain occupe le poste de quarterback) évolue en 2^e division nationale, l'équipe senior réserve en championnat régional, l'équipe junior participe au championnat national, et l'équipe cadet évolue en championnat régional.

PATRICE, Ingénieur en Génie des Matériaux, Consultant MI-GSO et artiste



Le parcours musical de Patrice, alias Keylian DOA, a commencé dès l'enfance, d'abord par la guitare puis la basse et le chant, du classique au jazz et au gospel. Auteur compositeur interprète, il est sollicité depuis dix ans par de nombreux artistes et groupes qu'il accompagne sur scène et en studio.

Définissant lui-même son travail comme « le mélange de plusieurs influences, qui donne une musique métissée alliant le zouk à la pop et à l'électro », Patrice a récemment lancé son projet solo, deux titres, « Envie de Liberté » et « Fièvre Tropicale », qui sont un appel au voyage, à la convivialité et à la danse. Des « tubes de l'été » à découvrir et à écouter au soleil !

Réduire l'empreinte écologique



Compte tenu de la nature de ses métiers, les activités d'ALTEN impactent peu l'environnement comparativement à des entreprises industrielles. Pour autant, le Groupe, conscient de pouvoir agir à son niveau, s'inscrit dans une démarche active de progrès visant à mieux préserver les ressources naturelles.

Certaines actions concrètes, telles que le tri des déchets, par exemple, sont ou seraient beaucoup plus visibles dès leur mise en application ; mais elles ne constituent pas forcément une source importante d'impacts sur l'environnement. Par conséquent, leur mise en œuvre n'est pas prioritaire.

Aussi, pour être plus efficient, ALTEN réalise son bilan carbone afin de mesurer ses émissions de CO₂ et réduire son impact sur l'environnement par la mise en place d'un plan d'actions prioritaires.

Réduire son empreinte carbone : résultat du Bilan carbone

Soucieux de son impact environnemental, le Groupe ALTEN a réalisé son Bilan Carbone selon la méthode ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

Objectifs de la démarche :

- évaluer les émissions de gaz à effet de serre pour lutter efficacement contre le changement climatique
- définir les sources d'émissions
- mettre en place des actions visant à réduire ces émissions en agissant sur les principales sources identifiées et priorisées.

Principes du Bilan Carbone :

- **1^{ère} phase du projet** : diagnostiquer les émissions actuelles de gaz à effet de serre (GES) des activités de l'entreprise. Le Bilan Carbone permet d'obtenir les émissions de gaz à effet de serre par le calcul, à partir de données observables, en les convertissant avec des facteurs d'émissions :

1. Analyse des flux physiques de l'entité : flux de personnes, de biens, d'énergie, de matières premières, ... Tous les processus physiques nécessaires à l'existence de l'entité, que ces processus prennent place à l'intérieur de ses sites ou à l'extérieur, dès lors qu'ils sont nécessaires à l'activité.

2. Conversion des flux grâce à des facteurs d'émission : les données physiques sont converties en émissions de Gaz à effet de serre, exprimées en kg équivalent CO₂

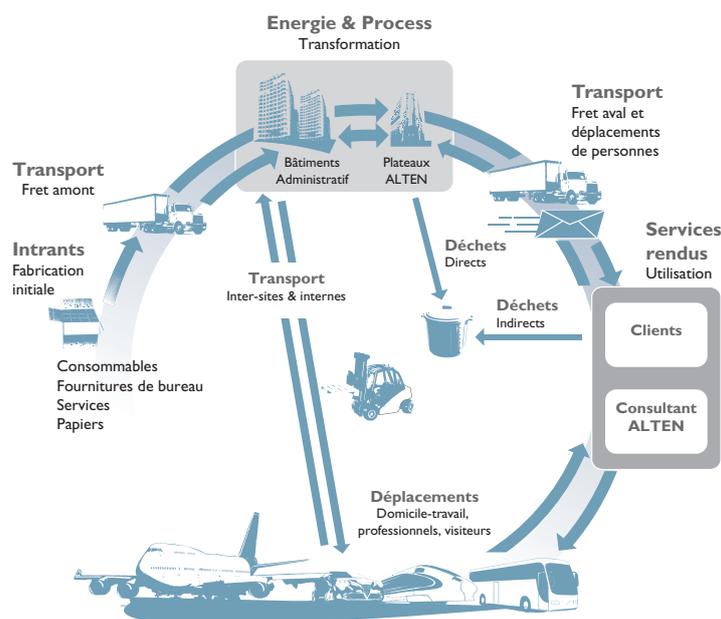
Exemples :

- 1 litre de gazole représente 3 kg d'équivalents CO₂

- 1 tonne de papier, soit 40 ramettes A4 équivaut à 1 320 kg d'équivalents CO₂

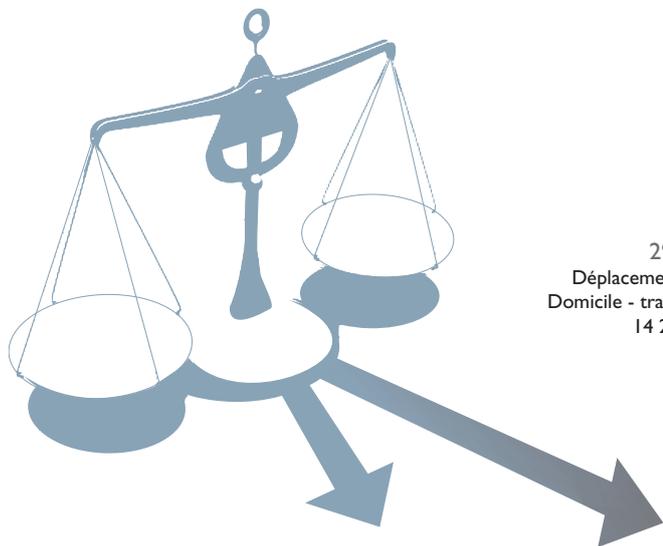
- 2^{ème} phase du projet : élaborer et lancer un plan d'actions de réduction des émissions GES à partir des résultats obtenus. Les progrès réalisés sont ensuite quantifiables et peuvent être comparés par rapport au point de départ, valeur de référence.

Résultats pour le Groupe ALTEN : Le périmètre géographique de l'étude est constitué par l'ensemble des entités physiques du Groupe ALTEN présentes sur le territoire français: 5 sites représentatifs (3 sites à Boulogne, 2 sites à Toulouse) ont été choisis pour une première collecte des données. Les extrapolations des résultats à l'ensemble du groupe ont été menées en fonction du nombre de collaborateurs et du facteur d'émissions moyen par collaborateur.

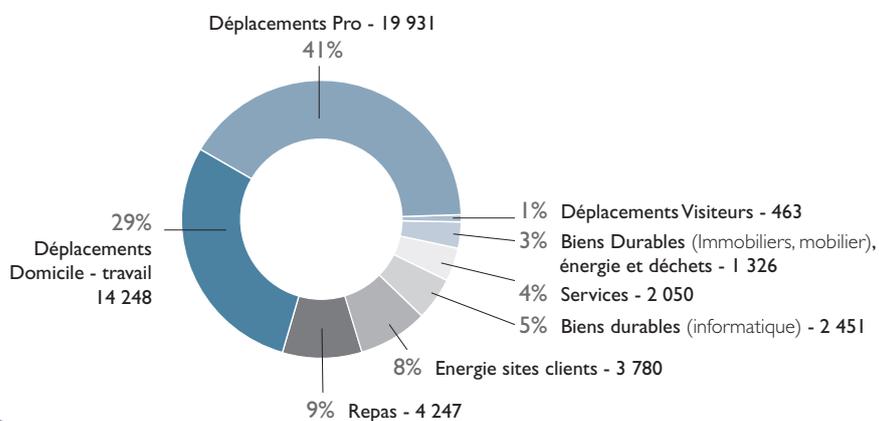




Réduire son empreinte carbone : résultat du Bilan carbone



Postes d'émissions de CO² (tonnes,%)



Ratios Alten	
Rapporté à l'effectif des collaborateurs	5,8 tonnes equ. CO2 par collaborateur
Rapporté à un consultant	6,4 tonnes equ. CO2 par consultant

48 500 tonnes, c'est équivalent :	
à 22 000 km effectués en voiture par chaque salarié par an	10 000 kms en voiture = 2,5 t equ. CO2 en moyenne
à 2.6 voyages A-R à New York en éco par salarié et par an	10 000 kms en classe éco = 2 t equ. CO2
aux émissions CO2 annuelles de 5 400 français	Un français émet en moyenne 9 t equ. CO2 par an
à la capacité annuelle d'absorption de 2 700 000 d'arbres	Un arbre absorbe en moyenne 360 kg equ. CO2 en 20 ans soit 18 kg par an

Grâce à ce 1er bilan carbone, les postes d'émissions de CO₂ ont pu être facilement identifiés : les actions engagées sont ainsi recentrées sur ces principales sources fortement génératrices de CO₂, ce qui permet d'atteindre un maximum d'efficacité de réduction de l'impact environnemental.

Réduction de l'impact environnemental lié aux déplacements

La principale source d'émission de CO₂ provient des déplacements domicile/travail et des déplacements professionnels (70% du total).

- **Politique Voyages** : ALTEN a élaboré une politique Voyages incitant à choisir les modes de transport plus respectueux de l'environnement. Les équipes de la cellule voyage ont été sensibilisées au développement durable et sont chargées de collecter les données sur les émissions de CO₂ dues aux voyages des collaborateurs.
- **Remboursement des frais** : concernant le déplacement domicile-travail, ALTEN rembourse déjà une partie des frais générés par ces déplacements et incite ses collaborateurs à utiliser lorsque cela est possible les transports en commun. Par ailleurs, ALTEN incite ses collaborateurs à utiliser des véhicules dont la puissance fiscale est inférieure à 9 CV (le taux d'émission de CO₂ est généralement plus faible que pour les grosses cylindrées).
- **Équipement de salles de visioconférence** : ALTEN a équipé l'ensemble de ses sites de systèmes de visioconférence, permettant des réunions à distances qui limiteront les déplacements.

Diminution des émissions liées aux repas, services et consommables

L'alimentation constitue une source importante d'émissions de CO₂, dont la quantité est dépendante de la nature du mode de nutrition. Une alimentation riche en viande sera plus émettrice qu'une alimentation du type végétarien. ALTEN souhaite faire une campagne de sensibilisation auprès de ses collaborateurs sur les conséquences de l'alimentation sur l'impact environnemental, et mènera une politique d'achats Durables sur les prestataires de repas.

Une alimentation saine (5 fruits et légumes par jour) est aussi une alimentation faiblement émettrice de CO₂.

Optimisation des équipements informatiques

La DSI du Groupe ALTEN s'est engagée dans la démarche Développement Durable en répondant à la question suivante : comment les usages de l'IT peuvent-ils contribuer à une transformation vers des organisations plus durables économiquement, écologiquement et socialement ?

L'action de la DSI dans ce domaine se situe à deux niveaux :

- Le premier niveau concerne ce qu'elle peut faire au sein de son propre département pour favoriser des pratiques de travail et des comportements durables.
- Le deuxième niveau, le plus impactant pour l'entreprise, concerne l'apport aux métiers d'innovations IT permettant une transformation vers des pratiques business durables.

Efficacité énergétique des bâtiments

Le siège régional toulousain d'ALTEN, s'installera à la fin de l'été 2011 dans un nouvel immeuble de bureaux d'une surface de 2 500 m² au cœur de Labège Innopole, qui sera certifié HQE® (Haute Qualité Environnementale) et BBC (Bâtiment Basse Consommation), permettant la signature d'un contrat qui porte sur une consommation électrique (chauffage, climatisation, ventilation) de 40 kWh / m² / an maximum.

Ce bâtiment sera équipé du système GAPEO, Gestion Active de la Performance Énergétique par Ordinateur, qui associe l'utilisation d'équipements performants (baies à rupture thermique, pompes à chaleur individuelles, luminaires basse

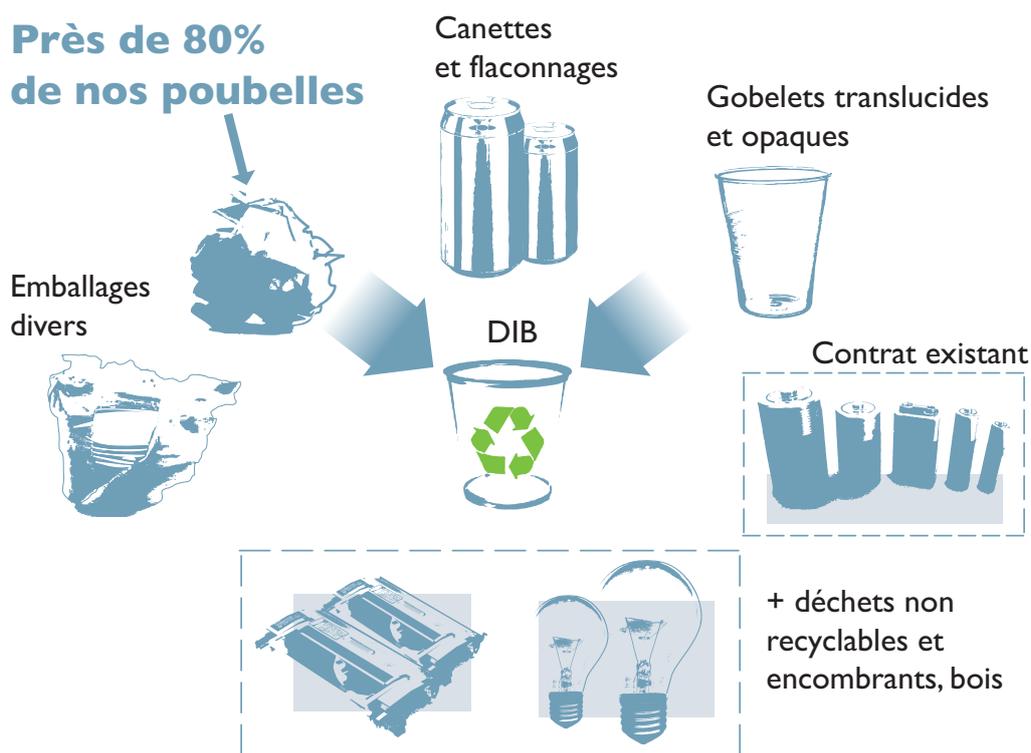




consommation) à une gestion centralisée par ordinateur (GTC). Ce dispositif permet l'analyse mensuelle des courbes de consommations d'énergie du bâtiment et génère des propositions d'optimisation tout en prenant en compte les besoins des utilisateurs.

Tri sélectif des déchets

**Près de 80%
de nos poubelles**



Les déchets générés par les activités d'ALTEN sont constitués à environ 80 % par le papier, puis les gobelets plastiques et autres déchets organiques. Le système de tri sélectif sera déployé au premier semestre 2011 sur les principaux sites,

à savoir les sites de plus de 1000 m², permettant de séparer le papier du reste des déchets, pour une valorisation par les systèmes de collecte municipales.



Développer des solutions durables pour accompagner les clients

Spécialiste de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies, ALTEN travaille pour ses clients sur des projets de recherche innovants visant à réduire l'impact environnemental de produits ou services.

ALTEN développe aujourd'hui une offre de services adaptée aux attentes de ses clients en matière de RSE. S'appuyant sur ses engagements et sur sa richesse de compétences multidisciplinaires, ALTEN accompagne ses clients dans le développement de solutions favorables à l'environnement et les associe ainsi à sa démarche de Développement Durable.

Ainsi, à titre d'exemples, le groupe ALTEN a récemment accompagné ses clients sur des problématiques :

- de mobilité durable : allègement des structures grâce à de nouveaux matériaux, contrôle groupes moto-propulseurs hybrides et électriques permettant d'optimiser les émissions de NOx dans l'atmosphère, travaux sur les bio-carburants...
- d'environnement : systèmes d'optimisation du trajet des véhicules collecteurs de déchets, mise en place de parcs éoliens...
- d'éco-conception : validation virtuelle de systèmes mécatroniques, sans recours à des essais physiques
- ALTEN Belgium participe à la mise en place d'un site web « Bruxelles mobilité » : ce site permet à ses utilisateurs d'avoir des renseignements en temps réel sur le trafic urbain, la qualité de l'air ou encore des conseils sur la « mobilité de demain » en cliquant simplement sur les sites web développés en partie par ALTEN.

La responsabilité d'ALTEN est de toujours mieux accompagner ses clients dans leurs projets. Pour cela, ALTEN évalue la satisfaction de ses clients et identifie des pistes d'améliorations, valeur ajoutée de sa démarche de développement durable.



■ Conception durable

La conception durable consiste à tenir compte au plus tôt dans la conception d'un produit, des impacts environnementaux (réduction des consommations de matières premières et d'énergies, des déchets, des rejets...). Elle considère l'ensemble des phases du cycle de vie de ce produit : conception, fabrication, distribution, exploitation, maintenance, fin de vie, recyclage.

Cette démarche se développe beaucoup aujourd'hui par la seule implication des entreprises conscientes à la fois des enjeux économiques, et ainsi que d'image et de différenciation concurrentielle.

La conception durable conduit à :

- mieux maîtriser les risques et les coûts sur l'ensemble du cycle de vie du produit,
- anticiper les besoins émergents des prescripteurs et les attentes naissantes des consommateurs ou usagers par la minimisation des impacts environnementaux.

Elle conduit aussi à faire de l'environnement un facteur de créativité dans les processus de conception.

Par extension, la prise en compte, dans la conception des produits, à la fois des **dimensions économiques, environnementales et sociétales** conduit à la **conception durable**.

Quelques exemples de projets de conception durable menés par ALTEN :

Bancs test virtuels

Les plates-formes d'intégration virtuelle : une méthode d'éco-conception dans le secteur de l'automobile.

Les processus d'ingénierie concourante permettent de valider virtuellement les comportements d'un modèle de moteur à l'étude. Cette méthode permet de réduire considérablement les coûts écologiques dans les process industriels.

Des systèmes à la complexité croissante

Afin de tenir les objectifs de performance et de dépollution que prescrivent les normes, les systèmes qui composent les véhicules sont devenus extrêmement complexes. Ce sont ainsi plusieurs centaines d'ingénieurs qui travaillent ensemble pour concevoir une voiture. Aujourd'hui, un homme n'est plus

capable d'appréhender à lui seul l'ensemble de ces systèmes. Il faut donc trouver le moyen de faire une ingénierie concourante : un très grand nombre d'ingénieurs peuvent ainsi travailler ensemble, à des heures et à des endroits différents.

Valider chaque système au cours d'une intégration continue des différents composants

La plate-forme d'intégration virtuelle permet d'intégrer les modèles des différents composants du véhicule. Elle permet de concevoir un véhicule virtuel, qui va pouvoir rouler bien avant le véhicule réel. Suivant un principe d'intégration continue, on va pouvoir petit à petit intégrer les éléments réels, jusqu'à élaboration du véhicule complet, avec une validation à chaque étape. on peut ainsi éviter les tests réels. Chaque système va pouvoir être validé avant même la réalisation de la maquette. D'où la forte réduction du coût écologique dans les process, mais aussi des coûts économiques. Cette méthode permet en effet de tester des systèmes extrêmement complexes avec un prix qui reste réaliste pour le client final.

Techniques de dépollution des groupes moto-propulseurs (GMP)

L'ingénierie contribue à l'éco-conception des GMP en travaillant à la réduction des rejets des différents types de moteurs : thermiques, hybrides et électriques. Petit aperçu de l'état de l'art sur les techniques de dépollution actuelles et les pistes envisagées pour demain.

Moteurs thermiques : émettre moins de CO2 et de particules

L'ingénierie intervient principalement sur les niveaux de pollution des moteurs thermiques, essence ou diesel. En réduisant la consommation, on réduit les émissions de CO2 et de Nox. Au cours de ces 15 dernières années, des gains très importants ont ainsi pu être réalisés : on a divisé par deux la moyenne de consommation des moteurs thermiques, par 3 les émissions de CO2 et par 10 les émissions de particules. Cela est dû notamment à l'introduction de plus en plus systématique de l'informatique et de l'électronique dans les véhicules. 80% du logiciel embarqué d'une voiture est aujourd'hui chargé de gérer la dépollution en adaptant par exemple le fonctionnement du moteur à différents paramètres tels que le comportement du conducteur ou l'environnement du véhicule (ex. pressions et températures différentes en plaine ou en montagne).

Moteurs hybrides : à la recherche du bon compromis

Les moteurs hybrides permettent de faire un compromis entre le thermique et l'électrique. Les systèmes « stop and start » associent par exemple un démarrage électrique à un moteur thermique. On peut, progressivement, électrifier de plus en plus le véhicule (modèle « mild hybrid » etc). Le moteur thermique n'intervient alors plus qu'en appoint.

Moteurs électriques : de très gros investissements pour une future consommation de masse

Les moteurs électriques n'émettent plus du tout de CO₂, mais il leur faut de l'électricité générée en amont pour fonctionner. La problématique se déplace, mais elle reste la même. Dans un pays comme la France, dont la majeure partie de l'électricité est produite par le nucléaire, le bilan carbone de ces moteurs reste bon. En Chine, en revanche, le charbon est toujours massivement utilisé. Il faut aujourd'hui générer d'énormes investissements pour développer ces nouvelles technologies propres. La force du secteur de l'automobile est de pouvoir investir massivement, avec, à la clé, la production de biens de grande consommation.





Fédérer notre écosystème

Tous les collaborateurs de l'entreprise sont acteurs du développement durable et participent ensemble aux défis à relever dans les domaines économique, social, sociétal et environnemental. Ceci engendre des transformations, de nouvelles stratégies impliquant tous les niveaux de l'entreprise, et des réflexions stratégiques sur la place de l'entreprise dans le système mondial.

Mettre en place une démarche Développement Durable nous permet :

- d'anticiper le changement et de fournir à l'entreprise un nouveau modèle économique garantissant une croissance durable,
- de faire des économies en diminuant notre empreinte écologique,
- de contribuer positivement à l'évolution de la société sous toutes ses composantes humaines,
- de motiver les collaborateurs, en donnant du sens et en favorisant la motivation, l'émulation des équipes, la solidarité,
- d'améliorer l'image de l'entreprise ou de l'administration et de faire participer les clients ou les usagers aux actions mises en œuvre.

La démarche Développement Durable pour ALTEN est donc un engagement vers l'avenir; une affirmation de son rôle responsable dans l'Ingénierie.

Evaluer les performances

Mesure de la performance		2009	2010	GRI
Résultat Opérationnel d'Activité (En % du chiffre d'affaires)	%	7,6%	10,2%	
Comité de veille de la conformité aux lois et réglementations	nb	0	1	PR6

ENVIRONNEMENT

Emissions de CO2		2009	2010	GRI
Emissions de CO2 / pers./ an	t/pers.	5,8	en cours	EN16
Consommation de matières premières et de ressources				
Consommation totale d'énergie / m ² / an	kWh/m ²	NC	101	EN3
Consommation totale d'eau / m ² / an	m ³ /m ²	0,6	0,5	EN8
Quantité de papier (bureautique + en tête) consommé / m ² / an	kg/m ²	1,1	1,5	
Quantité de gobelets opaques et translucides consommés par coll / an	coll	110	98	
Déchets				
Coûts de la gestion globale des déchets	k€ TTC	NC	183,3	
Mobilité				
Nb de km parcourus en voiture lors de déplacements professionnels	km / pers.	3828	4795	
Nombre de kilomètres parcourus en avion / pers. / an	km/pers.	2168	4165	
% de collaborateurs utilisant les transports en commun pour les déplacements domicile-travail chaque mois	%	14,7%	26,7%	

SOCIAL

Emploi		2009	2010	GRI
Nombre d'embauches en CDI de moins de 25 ans	Unités	411	801	
Nombre de contrats de professionnalisation et de contrats d'apprentissage	Unités	10	23	
Management et indicateurs RH				
% de salariés ayant un entretien annuel d'évaluation	%	NC	77%	LA12
Taux moyen d'absentéisme	%	1,47	1,52	
Taux moyen de renouvellement du personnel consultants	%	31,59	29,22	LA2
Taux moyen de renouvellement du personnel fonctions support	%	30,64	34,14	LA2
Formation				
Dépenses de formation en % de la masse salariale	%	2,24	2,3	LA10
Dépenses de formation / an	M€	5,5	6,2	
% dépenses de formation / Chiffre d'affaire	%	0,9	0,9	
% de l'effectif bénéficiant (au moins) d'une formation par an	%	22,01	26,21	
nombre de VAE réalisée / an	nb	0	1	
Conditions de travail et sécurité				
Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt	ratio	2,24	4,64	LA7
Nombre d'accords de méthode sur le stress signés	Unités	2	2	
Diversité				
Pourcentage de salariées femmes	%	20,97	21,12	
Pourcentage de salariés de plus de 45 ans	%	3,89	4,15	
Pourcentage de salariés handicapés	%	0,24	0,37	

SOCIÉTAL

Partenariats solidaires		2009	2010	GRI
Budget consacré aux partenariats et au mécénat	k€	150	375	





4. CARNET DE L'ACTIONNAIRE



Le carnet de l'Actionnaire

■ Fiche signalétique

Raison sociale	ALTEN
Activité	Ingénierie et Conseil en Technologies
Code APE	6202A
RCS	348 607 417 Nanterre
Adresse du Siège Social	40, avenue André Morizet – 92513 Boulogne-Billancourt
Date de création	1988
Nationalité	Française
Capital social	32 557 657,65 €
Nombre d'actions ALTEN inscrites au Capital	32 032 358
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Exercice social	1er janvier au 31 décembre
Marché de cotation	Le titre ALTEN est coté au compartiment B du marché d'Euronext Paris
Indices boursiers intégrant le titre ALTEN	SBF 120, SBF 250, IT CAC 50, CACMID 100
Code ISIN	FR 0000071946

■ Analystes financiers

Aurel Leven
Avenir Finance Securities
Bryan Garnier
CIC Securities
Crédit Agricole Cheuvreux
Crédit du Nord
Deutsche Bank
Exane BNP Paribas
Fortis
Gilbert Dupont
HSBC
Kepler Equities
Natixis
Oddo Securities
Société Générale

■ Calendrier

Lundi 31 janvier :	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre
Mercredi 2 mars :	Résultats annuels 2010 - Réunion SFAF Maison des Arts et Métiers - Paris
Mardi 10 mai :	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2011
Mercredi 22 juin :	Assemblée Générale Espace Landowski - Boulogne-Billancourt
Jeudi 28 juillet :	Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre 2011
Mercredi 28 septembre :	Résultats 1 ^{er} semestre 2011 - Réunion SFAF
Mercredi 9 novembre :	Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2011

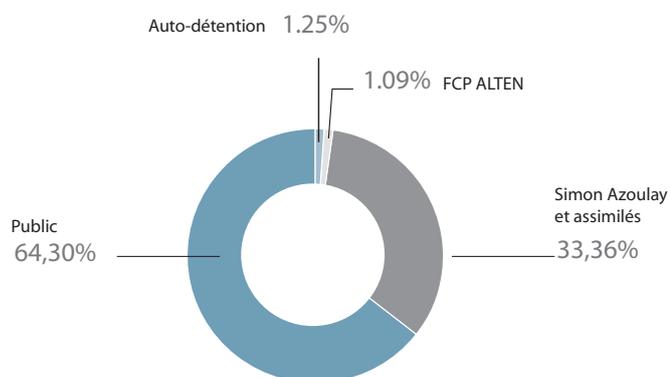
■ Contact

L'information financière est accessible :
Sur internet : www.alten.fr (« espaces investisseurs »)
Par mail : comfi@alten.fr



■ Répartition de l'actionariat (au 31/03/2011)

En pourcentage du capital social :



■ Tableau évolution du cours de bourse

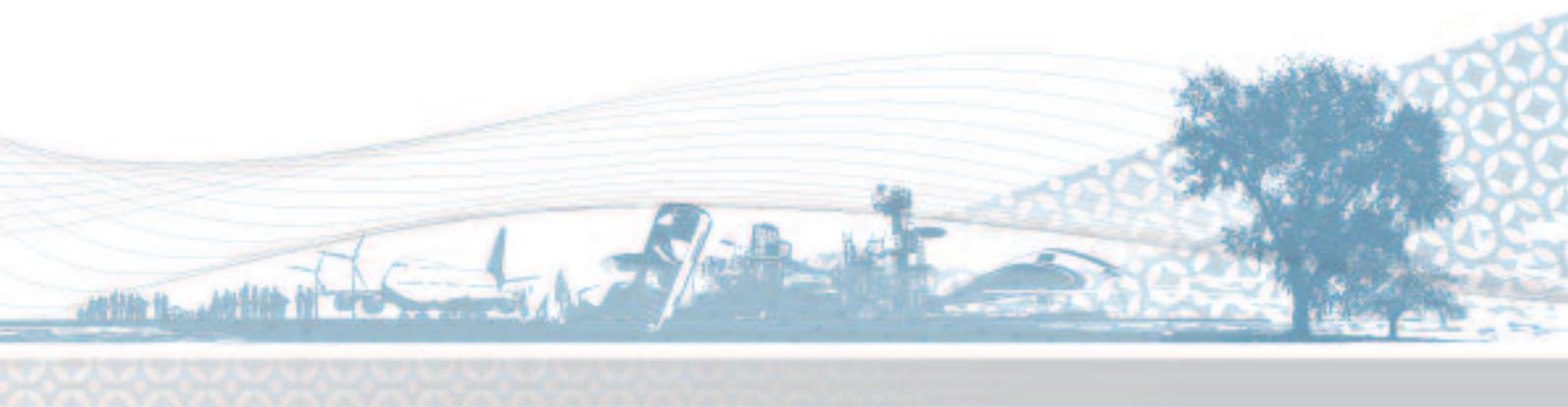
Date	Volume mensuel	K€	+ haut	+ bas	Cours moyen	Moyenne séance en titres	k€
janv.-10	1 201 686	25 286 420	21,93	19,31	21,04	54 622	1 149 383
févr.-10	800 631	16 194 340	21,70	19,06	20,23	38 125	771 159
mars-10	1 482 458	32 004 080	21,67	19,57	21,59	78 024	1 684 425
avr.-10	945 715	20 254 290	22,39	19,71	21,42	45 034	964 490
mai-10	1 778 108	38 909 150	24,57	19,63	21,88	84 672	1 852 817
juin-10	997 108	20 726 580	22,25	19,40	20,79	49 855	1 036 329
juil.-10	978 331	21 617 880	22,80	18,83	22,10	44 470	982 631
août-10	841 556	17 755 800	22,99	19,20	21,10	40 074	845 514
sept.-10	1 473 650	33 282 250	23,79	19,25	22,58	66 984	1 512 830
oct.-10	934 618	30 427 860	24,90	23,27	32,56	40 636	1 322 950
nov.-10	1 093 512	26 071 240	24,80	22,39	23,84	54 676	1 303 562
déc.-10	874 778	20 931 920	24,80	23,10	23,93	41 656	996 758
janv.-11	1 042 598	26 528 640	26,34	24,45	25,44	49 648	1 263 269
févr.-11	879 478	23 188 450	26,86	25,61	26,37	43 974	1 159 423





Document de Référence 2010

Rapport financier annuel



Sommaire

1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 	81
1.1	Identité	81
1.2	Attestation	81
2	CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES 	83
2.1	Identité	83
2.2	Changement éventuel	84
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	85
3.1	Informations financières historiques	85
3.2	Informations financières intermédiaires	85
4	FACTEURS DE RISQUES 	87
4.1	Risques crédit	88
4.2	Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de Bourse	88
4.3	Risque de liquidité	88
4.4	Risques juridiques	89
4.5	Faits exceptionnels et litiges	89
4.6	Risques liés aux délocalisations	89
4.7	Risques liés à l'activité	89
4.8	Risques industriels liés à l'environnement	89
4.9	Assurances	90
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	91
5.1	Histoire et évolution de la société	92
5.2	Investissements	95
6	APERÇU DES ACTIVITÉS ET DE LA STRATÉGIE	97
6.1	Principales activités	98
6.2	Principaux marchés	99
6.3	Progrès réalisés et difficultés rencontrées	101
6.4	Dépendance de l'émetteur	101
6.5	Position concurrentielle	102
7	ORGANIGRAMME	103
7.1	Description sommaire du groupe	103
7.2	Liste des filiales importantes	103
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	105
8.1	Immobilisations corporelles importantes	105
8.2	Questions environnementales	105
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	107
9.1	Résultat d'exploitation 	108
9.2	Situation financière 	110
9.3	Approbation des comptes consolidés	110
9.4	Rapport de gestion de ALTEN SA	110
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	113
10.1	Informations sur les capitaux	113
10.2	Flux de trésorerie	113
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	113
10.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	113
10.5	Sources de financement attendues	113
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	115
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	117
12.1	Événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice	117
12.2	Évolution prévisible et perspectives d'avenir	117
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	119
14	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	121
14.1	Informations concernant les membres	121
14.2	Conflits d'intérêts	124
15	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES 	125
15.1	Rémunération versée et avantages en nature	125
15.2	Provisions pour pensions et retraites	131
15.3	Opérations des dirigeants sur les titres de la société	131
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	133
16.1	Fonctionnement	134
16.2	Date d'expiration des mandats	135
16.3	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	135
16.4	Informations sur les comités	135
16.5	Conformité au régime de gouvernance en vigueur	135
16.6	Rapport du Président du conseil relatif au gouvernement d'entreprise, ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par ALTEN 	136
16.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil	147
17	SALARIÉS	149
17.1	Chiffres clés	150
17.2	Politique de ressources humaines	150
17.3	Participations et stock-options	153
17.4	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	153
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 	155
18.1	Actionnariat	156
18.2	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	158
18.3	Contrôle direct ou indirect	159
18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	159
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	161
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES	167
20.1	Informations financières historiques	168
20.2	Informations financières pro forma	168
20.3	Comptes consolidés 2010 	169
20.4	Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010 	174
20.5	Comptes sociaux 2010	215
20.6	Annexe aux comptes sociaux 2010 	220
20.7	Vérification des informations financières historiques annuelles 	235
20.8	Date des dernières informations financières	238
20.9	Informations financières intermédiaires et autres	238
20.10	Politique de distribution des dividendes	238
20.11	Procédures judiciaires et d'arbitrage	238
20.12	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	238
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	239
21.1	Capital social 	240
21.2	Informations statutaires 	250
21.3	Informations boursières	253
21.4	Assemblée générale	254
22	CONTRATS IMPORTANTS	263
22.1	Modalités des contrats	263
22.2	Partenariats	263
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	265
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	267
24.1	Consultation des documents	267
24.2	Document d'information annuel	267
24.3	Responsable de l'information financière	269
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	271
A	ANNEXES	273
	Table de concordance du rapport financier annuel	273

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

1

1.1 IDENTITÉ

Monsieur Simon Azoulay

Président-Directeur général

1.2 ATTESTATION

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (cf. table de concordance figurant en page 273) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document. La lettre de fin de travaux ne contient pas d'observation.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 29 Avril 2011

Simon Azoulay – Président-Directeur général

1

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2

2.1 IDENTITÉ

2.1.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Cabinet Dauge & Associés

Représentée par Monsieur Christian Laplane – 41, avenue de Friedland 75008 Paris

Date de 1^{re} nomination : 30 juin 1997.

Dates de renouvellement : 25 juin 2003 et 23 juin 2009.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Société Grant Thornton

Représentée par Monsieur Laurent Bouby – 100, rue de Courcelles 75017 Paris

Date de 1^{re} nomination : 25 juin 2003.

Date de renouvellement : 23 juin 2009.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.1.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Cabinet Kling – suppléant du cabinet Dauge & Associés

Représenté par Monsieur Didier Kling – 41, avenue de Friedland 75008 Paris.

Date de 1^{re} nomination : 25 juin 2003.

Date de renouvellement : 23 juin 2009.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Société IGEC, Commissaire aux comptes suppléant de la société Grant Thornton

Représentée par Monsieur Vincent Papazian – 3, rue Léon-Jost, 75017 Paris.

Date de 1^{re} nomination : 25 juin 2003.

Date de renouvellement : 23 juin 2009.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2

CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES CHANGEMENT ÉVENTUEL

2.2 CHANGEMENT ÉVENTUEL

Néant.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3

3.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

CHIFFRES CLÉS SUR LA PÉRIODE COUVRANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

<i>(En millions d'euros)</i>	2008	2009	2010
Chiffre d'affaires	846,3	857,1	916,6
France	73,7 %	69,3 %	69,1 %
International	26,3 %	30,7 %	30,9 %
Résultat opérationnel d'activité	97,2	65,5	93,4
Résultat opérationnel d'activité (en % du CA)	11,5 %	7,6 %	10,2 %
Résultat opérationnel	87	32,3	92,9
Résultat net part du Groupe	54,5	17,3	53,6
Effectifs	12 600	11 300	12 600

3.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES

Néant.

3

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

4

FACTEURS DE RISQUES

<u>4.1 RISQUES CRÉDIT</u>	<u>88</u>	<u>4.5 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES</u>	<u>89</u>
<u>4.2 RISQUES ENCOURUS EN CAS DE VARIATION DES TAUX D'INTÉRÊTS, DES TAUX DE CHANGE OU DE COURS DE BOURSE</u>	<u>88</u>	<u>4.6 RISQUES LIÉS AUX DÉLOCALISATIONS</u>	<u>89</u>
<u>4.3 RISQUE DE LIQUIDITÉ</u>	<u>88</u>	<u>4.7 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ</u>	<u>89</u>
<u>4.4 RISQUES JURIDIQUES</u>	<u>89</u>	<u>4.8 RISQUES INDUSTRIELS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT</u>	<u>89</u>
		<u>4.9 ASSURANCES</u>	<u>90</u>

4

FACTEURS DE RISQUES RISQUES CRÉDIT

Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après :

4.1 RISQUES CRÉDIT

En avril 2010, le Groupe a confirmé ses lignes de crédit, dans le cadre d'un *club deal* et dispose ainsi d'une ligne de 110 millions d'euros de financements confirmés jusqu'à fin décembre 2012. Il dispose également de lignes de crédit à court terme non confirmées, renouvelables annuellement. De fait, le risque de crédit est nul. Voir également chapitre 20, note 4, 4.2.

4.2 RISQUES ENCOURUS EN CAS DE VARIATION DES TAUX D'INTÉRÊTS, DES TAUX DE CHANGE OU DE COURS DE BOURSE

ALTEN dispose de financements bancaires à court terme non confirmés indexés sur l'Euribor. Les financements à moyen terme (sur 3 ans) confirmés mis en place en avril 2010 dans le cadre du club deal sont indexés sur l'Euribor.

Il encourt donc un risque de variation de taux en fonction des évolutions de l'indice de référence. En raison du faible recours à l'endettement, le Groupe n'a pas mis en place de couverture de taux.

Le Groupe facture ses prestations en euros (€), à l'exception de ses filiales au Royaume-Uni, en Suisse, en Roumanie et en Suède, son risque de change est donc limité. En 2010, l'incidence de l'effet de change sur les capitaux propres du Groupe est de 1 628 milliers d'euros. En complément, voir chapitre 20, note 4, 4.3.

Le risque lié au cours de Bourse est faible. En effet, en sus des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, la société ALTEN ne détient que 397 441 actions propres, représentant 1,24 % du capital social, au 31 décembre 2010. En effet, ALTEN SA a procédé courant 2008 à l'acquisition de 450 241 titres, dans le cadre de son programme de rachat d'actions, conformément aux autorisations données par les Assemblées générales mixtes des 27 juin 2007 et 27 juin 2008.

Aucune acquisition de titres n'a été effectuée par ALTEN au titre de l'exercice 2010, en dehors du contrat de liquidité.

Par ailleurs, les valeurs mobilières donnant à terme accès au capital émises en 2009 par la société ALTEN ne représentent au 31 décembre 2010, que 1,52 % du capital social. Ces valeurs mobilières ont été émises dans le cadre d'une attribution de bons de souscription d'actions (BSA) décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 7 septembre 2009, conformément à la délégation octroyée par l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2009.

4.3 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Comme indiqué au paragraphe 4.1 le Groupe a mis en place un *club deal* d'un montant de 110 millions d'euros et dispose de lignes de crédit court terme, non confirmées, renouvelables annuellement.

En conséquence, le Groupe n'encourt pas de risque de liquidité. En complément voir chapitre 20, note 4, 4.1.

4.4 RISQUES JURIDIQUES

Les prestations d'ALTEN sont essentiellement facturées au temps passé. En pratique, les risques liés aux activités de contrats avec engagement de résultat restent faibles (environ 8 % du chiffre d'affaires).

Les procédures internes élaborées par certains grands donneurs d'ordre pour émettre les bons de commande et procéder à la mise en paiement des factures affectent les délais de paiement. Face à cette difficulté croissante, le Groupe a dû renforcer ses process et ses ressources pour limiter l'augmentation des encours clients et le risque de non-paiement des clients.

Il n'existe à ce jour et il n'a existé au cours des douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir, ou a eu, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du Groupe.

4.5 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est partie à un certain nombre de procédures principalement dans le domaine social, commercial et fiscal. Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Les provisions sont détaillées par nature, montant et échéance prévisible dans l'Annexe des comptes consolidés.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

4.6 RISQUES LIÉS AUX DÉLOCALISATIONS

Depuis quelques années, les Directions Achats des clients souhaitent faire réaliser une partie de leurs études et développements dans des pays dits à « bas coûts ». Le groupe ALTEN a donc mis en place des structures dédiées pour répondre à cette demande. Dans la pratique, le nombre de projets réalisés en mode *offshore* ou *nearshore* est resté très limité.

ALTEN dispose actuellement de structures en Roumanie, Pologne, Vietnam et en Inde.

À ce jour, le risque lié aux délocalisations est quasi nul. Cette offre, si elle se développe, devrait permettre à ALTEN de gagner de nouveaux marchés.

4.7 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

Les clients du Groupe sont parmi les plus grands comptes européens. Le groupe ALTEN réalise 39,1 % de son chiffre d'affaires avec une dizaine de clients, le 1^{er} client d'entre eux représentant 9,7 % du chiffre d'affaires du Groupe, dans plusieurs pays, et sur plusieurs entités.

Aucun risque de dépendance à l'égard d'un client en particulier n'a été identifié.

4.8 RISQUES INDUSTRIELS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Ces risques sont non significatifs. Le groupe ALTEN réalise des prestations de services intellectuelles. Par nature, ces activités ont peu d'impact sur l'environnement.

4

FACTEURS DE RISQUES ASSURANCES

4.9 ASSURANCES

La politique d'assurance du Groupe est associée à une démarche forte de prévention et de protection contre les risques. L'ensemble des sociétés du Groupe est assuré auprès de compagnies d'assurance de 1^{er} rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement son activité, ses résultats ou son patrimoine.

Sont principalement assurés les risques en matière de :

- dommages immatériels non consécutifs ;
- dommages aux biens et pertes d'exploitation ;
- dommages causés aux clients et aux tiers.

INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5

5.1	HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	92	5.2	INVESTISSEMENTS	95
5.1.1	Dénomination, siège social et principal établissement si celui-ci est différent du siège social	92	5.2.1	Principaux investissements réalisés en 2010	95
5.1.2	Forme juridique de l'émetteur et législation	92	5.2.2	Principaux investissements futurs	95
5.1.3	Date de constitution et durée	92			
5.1.4	Registre du commerce et des sociétés	92			
5.1.5	Historique et évolution de la structure du Groupe	92			
5.1.6	Faits caractéristiques de la période	94			

5.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1 DÉNOMINATION, SIÈGE SOCIAL ET PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT SI CELUI-CI EST DIFFÉRENT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale de l'émetteur : ALTEN

Siège Social et Direction Groupe : 40, avenue André-Morizet 92513 Boulogne-Billancourt Cedex. Le numéro de téléphone du siège social est + 33 (0)1 4608 7200.

Direction commerciale : 221 bis, boulevard Jean-Jaurès 92514 Boulogne-Billancourt Cedex. Le numéro de téléphone de la Direction commerciale est + 33 (0)1 4608 7000.

5.1.2 FORME JURIDIQUE DE L'ÉMETTEUR ET LÉGISLATION

ALTEN est une société anonyme à Conseil d'administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de commerce.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

La Société a été constituée le 28 octobre 1988.

Sa durée de vie est de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 348 607 417 depuis le 16 novembre 1988.

5.1.5 HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU GROUPE

Depuis sa création, la croissance d'ALTEN suit deux axes stratégiques : la proximité géographique de ses clients (en France comme à l'étranger) et l'enrichissement continu de son offre par le développement de nouvelles compétences et prestations. ALTEN est ainsi devenu rapidement l'un des leaders européens du secteur de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies

1988

Création d'ALTEN par trois ingénieurs issus de Grandes Écoles, qui assurent la Direction du Groupe.

1989

ALTEN crée ses premières filiales en France : ALTEN Sud-Ouest, ALTEN Industrie (Intégration au forfait dans le domaine ferroviaire), GIST et à l'étranger : ALTEN Ltd (UK).

1991

Malgré la crise économique, ALTEN poursuit sa croissance, double ses effectifs et reste bénéficiaire pendant la période 1991-1994.

1994

ALTEN élargit ses prestations avec la création de filiales spécialisées en matière d'Architectures Réseaux, de Systèmes ouverts, de Client/serveur, et de Technologies Objet.

1997

ALTEN poursuit son déploiement régional à travers les agences ALTEN Ouest et ALTEN Est.

1999

ALTEN est introduit au Second Marché de la Bourse de Paris le 1^{er} février. Le Groupe complète son implantation régionale avec ALTEN PACA, ALTEN Nord et filialise ses activités en Belgique avec la création de la société ALTEN Benelux fin décembre.

2000

ALTEN poursuit son implantation à l'étranger en créant Altek en Allemagne, ALTEN Espagne, Axen au Benelux, et prend le contrôle à 100 % d'ALTEN Ltd en Grande-Bretagne. Le Groupe acquiert Abilog, Anotech, Cogitel et le Groupe Techniques Avancées.

2001

ALTEN accélère sa politique de croissance externe pour maintenir son rythme de développement dans un environnement économique moins favorable et procède à l'acquisition de trois nouvelles sociétés dont une à l'étranger : Eben Technologies, SD Partners et ETIC.

2002

Le groupe ALTEN poursuit sa croissance, tout en préservant ses marges. La société acquiert 4 nouvelles sociétés (SBD Technologies et Siatcom en Espagne, Orion aux Pays-Bas et Groupecyber en France) et renforce ses positions à l'international.

2003

L'international représente 20 % du Chiffre d'Affaires du groupe ALTEN à fin 2003 grâce au déploiement sur l'Italie (acquisition de DEC Informatica) et l'Allemagne (acquisition de IMP GmbH).

ALTEN acquiert également une société en France, le groupe GSO, spécialisée dans le management de projets en R&D.

2004

ALTEN renoue de façon significative avec la croissance organique en France et poursuit son développement à l'international. Le Groupe réalise plus de 25 % de son Chiffre d'Affaires hors de France. ALTEN acquiert 3 nouvelles sociétés : Cronos en Espagne, Syselog en France et Aerotec en Allemagne.

Cette dernière acquisition lui permet de devenir l'un des leaders européens dans le management de projets en R&D.

2005

ALTEN poursuit son développement à un rythme soutenu et dépasse son objectif de 6 000 personnes avec un an d'avance (effectif de 6 540 personnes fin 2005). Le Groupe réalise plus de 27 % de son chiffre d'affaires hors de France. Au 1^{er} juillet 2005, GIST absorbe la société Humelec, et Aptech, la société Cogitel. En septembre, ALTEN acquiert la société Quaternove en France. Au 30 décembre, ALTEN absorbe sa filiale Groupecyber et procède, immédiatement après, à l'apport partiel d'actif de la branche d'activité constituée par la société Groupecyber à la société ALTEN SI.

2006

ALTEN devient le leader européen du Conseil en Hautes Technologies.

Le groupe ALTEN a poursuivi sa progression par croissance organique et externe, en adaptant et élargissant son offre.

Pour répondre à la demande croissante des clients en *workpackage* ⁽¹⁾ et *offshore/nearshore* ⁽²⁾ ALTEN a regroupé au sein d'une division dédiée, l'offre « Projets Structurés ».

Une société spécialisée dans les bureaux d'études R&D et Design en *workpackage* a été acquise en juillet 2006.

L'offre *nearshore* s'est étoffée grâce à une acquisition en Roumanie. Elle comprend désormais la Tchéquie, la Slovaquie, la Pologne, la Roumanie et le Vietnam.

2007

ALTEN a confirmé son statut de leader du conseil et de l'Ingénierie en Technologies.

(1) Prestations sous-traitées avec mise à disposition de moyens techniques (locaux, moyens informatiques, logiciels métiers).

(2) Services consommés en France et réalisés à l'étranger (dans les pays proches géographiquement : *nearshore* ou dans les pays éloignés voire très éloignés : *offshore*).

2008

ALTEN a confirmé la quasi intégralité de ses référencements et partenariats en Europe et fait partie des prestataires référencés E2S, dans le monde (cinq premiers prestataires en ingénierie du groupe EADS). L'année 2008 s'est également traduite pour ALTEN, par une croissance organique soutenue (16,2 %) réalisée principalement dans les secteurs de l'Énergie, du Ferroviaire, de l'Aéronautique et de la Banque. ALTEN a ainsi renforcé sa position de leader sur le marché de l'ICT (source : PAC 2009 ⁽¹⁾).

2009

La détérioration de l'activité économique a été brutale au tout début de l'année 2009. Elle a affecté la plupart des secteurs d'activité et principalement l'Automobile où le recul est sensible. Le Groupe met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour s'adapter au niveau d'activité. Il a confirmé ses référencements en 2009 et a poursuivi sa croissance sur d'autres secteurs tels que l'Aéronautique, l'Énergie ou la Banque/Finance. Le groupe ALTEN devient leader français des projets structurés.

2010

Dans un contexte de légère reprise de l'activité mais avec une visibilité toujours réduite pour le 1^{er} semestre 2010, le groupe ALTEN poursuit le redéploiement de son offre vers les projets structurés. Cette stratégie le conduit à renforcer et structurer sa Direction technique, et à mettre en œuvre les processus de certification CMMI.

2011

Dans un environnement de marché qui devrait rester dynamique, ALTEN accélère son développement dans le domaine des Projets Structurés. L'amélioration de la conjoncture devrait lui permettre de réaliser de nouvelles opérations de croissance externe.

5.1.6 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE

5.1.6.1 Les prises de participations

Après une année 2009 marquée par un blocage du marché des acquisitions, la reprise de l'activité en 2010 a permis de réinitier des processus de négociation et de rapprochement.

ALTEN a acquis, en date du 4 février 2010, 19 % du capital de la société Phoebe. Phoebe est la société holding de tête du groupe Phoebe, qui détient notamment 100 % du capital social de la société Ingenica, spécialisée dans l'ingénierie sur le secteur de l'Énergie.

5.1.6.2 Les acquisitions

Néant hormis la prise de participation visée au 5.1.6.1.

5.1.6.3 Les cessions et les sorties

- Cession par ALTEN Europe de la société de droit Suisse Aston Life Sciences à la société Aston Group Companies, en date du 13 octobre 2010,

5.1.6.4 Les opérations de restructurations internes

5.1.6.4.1 En Europe (hors France)

5.1.6.4.1.1 En Espagne

- Absorption par la société ALTEN SPAIN de la société BBR, suite à fusion en date du 23 novembre 2010, avec effet rétroactif fiscal au 1^{er} janvier 2010.

5.1.6.4.1.1 En Italie

- Absorption par la société ALTEN ITALIA de la société Onion Spa, suite à fusion en date du 30 avril 2010, avec effet rétroactif fiscal au 1^{er} janvier 2010.

5.1.6.4.1.2 En Belgique

- Absorption de la société ALTEN Benelux par la société ALTEN Belgium (ex-Axen), suite à fusion en date du 27 juillet 2010, avec effet rétroactif fiscal au 1^{er} janvier 2010.

(1) Étude réalisée par Pierre Audoin Conseil.

5.1.6.4.2 En France

- Réalisation d'une opération de confusion de patrimoine (conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil) entre les sociétés ALTEN SA et Dixid ayant entraîné la dissolution de la société Dixid, en date du 31 décembre 2010, avec effet rétroactif fiscal au 1^{er} janvier 2010.

5.1.6.5 Les constitutions

- Constitution d'une société en Inde le 20 janvier 2010, « ALTEN India », sous la forme sociale d'une « Private limited company », société de droit privé avec responsabilité des associés limitée à leurs apports.
- Constitution, en date du 18 février 2010, d'une société commune avec la société Groupe Critères, dont les principales activités sont les prestations de tierce recette applicative (TRA). Cette société est détenue à hauteur de 51 % du capital et des droits de vote par ALTEN et 49 % du capital et des droits de vote par Groupe Critères.
- Constitution, en date du 17 décembre 2010, de la société Id.apps, dont le capital social est intégralement détenu par la société ALTEN SA et qui a pour principale activité le développement d'applications pour mobiles et smartphones.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2010

En 2010, ALTEN a réalisé principalement les investissements suivants :

- acquisition de matériels et infrastructures informatiques pour un montant de 3 229 milliers d'euros, ainsi que de licences logiciels pour un montant de 1 627 milliers d'euros ;
- prise de participations et compléments de prix payés pour un montant de 5 448 milliers d'euros.

Ces investissements ont été autofinancés.

5.2.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FUTURS

Aucun investissement futur n'a fait l'objet d'engagement ferme de la part des organes de direction, à l'exception des clauses d'*earn-out* dans le cadre d'acquisitions de filiales, dont les montants ont été dûment appréhendés dans les comptes consolidés du Groupe. La dette afférente, établie à 6 159 milliers d'euros, figure dans les autres passifs courants.

5

INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

APERÇU DES ACTIVITÉS ET DE LA STRATÉGIE

6

6.1	PRINCIPALES ACTIVITÉS	98	6.3	PROGRÈS RÉALISÉS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	101
6.1.1	Rôle d'ALTEN SA	98			
6.1.2	Principales sociétés du Groupe et descriptif de leur activité	98	6.4	DÉPENDANCE DE L'ÉMETTEUR	101
6.2	PRINCIPAUX MARCHÉS	99	6.4.1	Nantissements d'actifs de l'émetteur	101
6.2.1	le marché des services informatiques et du conseil en technologies	99	6.4.2	Politique de financement	101
6.2.2	Le marché du Conseil en technologies accessible à ALTEN	99	6.5	POSITION CONCURRENTIELLE	102
6.2.3	Conclusions sur le positionnement d'ALTEN	100			
6.2.4	Principaux clients	101			

6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS

ALTEN, leader européen de l'Ingénierie et du Conseil en Technologie (ICT) réalise des projets de conception et d'études pour les Directions techniques et SI des grands comptes industriels, télécoms et tertiaires.

Le marché recouvre l'ensemble des prestations d'Ingénierie et de Conseil en Technologie (ICT), à savoir :

- Études Scientifiques et Techniques ;
- Architectures Réseaux et Systèmes.

Le Groupe n'est présent que sur une seule branche d'activité : Ingénierie et Conseil en Technologie (voir en complément, le chapitre 2 du rapport d'activité).

6.1.1 RÔLE D'ALTEN SA

6.1.1.1 Rôle de Holding

ALTEN SA gère l'ensemble des participations des sociétés du Groupe et pilote la croissance externe. ALTEN SA fournit des services fonctionnels à l'ensemble des sociétés du Groupe tels que :

- juridique (droit des sociétés, contrats, gestion des litiges, droit social, contentieux, fusions-acquisitions...);
- financier (comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie...);
- administration et gestion du personnel (gestion des carrières, paie, relations sociales...);
- services généraux (logistique, entretien, maintenance...);
- informatique (Systèmes d'information et Réseaux/Télécoms);
- développement interne (recrutement et formation des managers commerciaux...).

Ces services sont refacturés aux filiales selon le principe du coût réel majoré d'un *mark-up (cost plus)*.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée en France, ALTEN a mis en place des conventions de trésorerie avec les filiales concernées.

6.1.1.2 Une activité opérationnelle : ALTEN ICT, ALTEN Régions et ALTEN Telecom

Les pôles ALTEN ICT (Paris-Ile de France), ALTEN Régions et ALTEN Telecom comptent environ 3 700 ingénieurs, à savoir 1 700 ingénieurs pour Paris Ile-de-France, 1 380 ingénieurs en régions et 590 ingénieurs en Telecom.

6.1.2 PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU GROUPE ET DESCRIPTIF DE LEUR ACTIVITÉ

TABLEAU DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU GROUPE ALTEN

ALTEN	Holding et structure de direction du Groupe. Activité opérationnelle ALTEN pour les régions Île-de-France et Province ; Conseil et Ingénierie en Télécommunication, Système embarqués et Temps réel, Électronique, Sciences physiques, mécanique.
ALTEN SIR	Conseil en Architecture Systèmes d'Information et Réseaux.
ALTEN Sud Ouest	Conseil en Ingénierie et Technologie, PMO dans les secteurs aéronautique, spatial, énergie, télécoms.

ALTEN SA, société holding opérationnelle, réalise 35 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Les autres sociétés contribuant de façon significative au chiffre d'affaires consolidé du Groupe sont : ALTEN SIR (10 % du chiffre d'affaires consolidé) et ALTEN Sud Ouest (5,7 % du chiffre d'affaires consolidé). ALTEN n'a aucune restriction à l'accès à la trésorerie et au résultat de ses filiales.

6.2 PRINCIPAUX MARCHÉS

Le marché adressé par ALTEN recouvre l'ensemble des prestations de conseil, assistance technique, réalisation de projets au forfait et plateaux externalisés dans le domaine du Conseil en Technologies (ICT). On distingue notamment les logiciels embarqués, le contrôle et la supervision, la recherche et le développement. Ces prestations trouvent leur principal débouché dans les secteurs où ALTEN réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires : les industriels de l'aéronautique, automobile, espace, défense, énergie, *utilities*, les constructeurs et opérateurs télécoms,...

6.2.1 LE MARCHÉ DES SERVICES INFORMATIQUES ET DU CONSEIL EN TECHNOLOGIES

Le marché sur lequel se situe ALTEN est inclus dans le segment intitulé par Pierre Audoin Consultants « C-IS » (Conseil, intégration de Systèmes). Le « C-IS » est souvent qualifié de « Conseil / Ingénierie / Intégration de systèmes par les professionnels ».

Ce marché représente en France plus de 18,4 milliards d'euros en 2010 et englobe des prestations et activités très hétérogènes, telles que le Conseil en Management, l'intégration de systèmes Appicateurs, Infrastructures, Training (en IT), l'externalisation de R&D et le Conseil en Ingénierie et technologies (non IT).

ALTEN adresse simplement une partie de ce marché.

(Source : Pierre Audoin Consultants).

6.2.2 LE MARCHÉ DU CONSEIL EN TECHNOLOGIES ACCESSIBLE À ALTEN

Pierre Audoin Consultants estime que le périmètre d'ALTEN se situe à la frontière de deux marchés :

- un marché périmètre cœur de métier ALTEN, correspondant au marché du Conseil en Technologies, soit 5 620 millions d'euros en 2010 ;
- un marché périmètre total ALTEN incluant également une partie des activités de Conseil et de développement sur l'IT de gestion dans le domaine Tertiaire, soit environ 9 566 M€ en 2010.
- le marché du Conseil en Ingénierie et Technologie couvre les domaines suivantes :
 - Applications scientifiques (calcul, simulation),
 - Contrôle/Commande/Supervision,
 - Applications temps réel,
 - Applications « embarquées » ou intégrées dans des produits, systèmes, services...
- le C-IS en externalisation Recherche & Développement (R&D) est constitué de sous-traitance en mode « assistance » ou en mode « projets » d'études et développement dans des domaines technologiques divers : chimie, énergie, électronique, mécanique, aérodynamique, environnement...

La différence essentielle entre ces 2 marchés est que le premier est constitué exclusivement de prestations qui ont principalement pour objet le développement de logiciels. Le second est, pour l'essentiel constitué des prestations dans les sciences de l'ingénierie.

Ces 2 marchés pèsent respectivement :

- 2 893 millions d'euros pour le domaine des applications scientifiques et techniques (STIE) or Maintenance Applicative ;
- 2 727 millions d'euros pour le domaine de l'externalisation R&D,

soit un total de 5 620 millions d'euros en 2010.

Par rapport au marché des Services Informatiques, le secteur industriel se retrouve surreprésenté sur le marché du CET au périmètre ALTEN (67 % du marché).

a. 2010 : une période de transition

La crise et la période qui a suivi ont impulsé une nouvelle dynamique à la fois chez les donneurs d'ordre et les prestataires avec une accélération des mouvements de transformation des modèles. Les donneurs d'ordre ont revu leurs politiques de *sourcing*, rationalisé le nombre de leurs fournisseurs, amélioré leurs relations avec eux et pris conscience de l'importance de l'innovation pour leurs activités.

En parallèle, les prestataires se sont renforcés sur leurs activités différenciatrices en France et à l'étranger et pérennes pour limiter les effets de la concurrence (proximité, partenariats, acquisitions,...), et ont évolué vers des offres de type « *workpackage* ».

Cependant, si la crise a été un catalyseur dans ces transformations, l'évolution des organisations reste lente. De plus, certains acteurs ont souffert plus fortement que d'autres et sont encore impactés.

La fébrilité et le manque de réactivité de certains acteurs de l'ICT en Europe et l'avidité des donneurs d'ordre pour des taux journaliers bas, ont été une porte ouverte pour une concurrence low-cost sur ce marché fondée sur une offre offshore. Mais cette pression reste limitée et sert souvent d'argument aux Directions Achats pour baisser les prix.

b. Une reprise amorcée

La reprise s'est fait sentir en 2 temps sur le marché de l'ICT. Ainsi les 2 premiers trimestres 2010 ont renoué avec une légère croissance. Ce n'est qu'au second semestre que celle-ci a été franche pour retrouver des dynamiques d'avant crise.

PAC a observé un redressement progressif des taux journaliers pour la plupart des acteurs mais les clients continueront d'optimiser leurs achats, et auront de plus en plus recours à des prestations au forfait ou en mode « *workpackage* » (plateaux externalisés), tout en demandant à leurs prestataires plus d'innovation.

Une progression est attendue compte tenu de l'accélération de la demande dans de nombreux secteurs et plus particulièrement dans l'Automobile, l'Aérospatiale, l'Énergie/*Utilities* et dans une moindre mesure dans l'Électronique/High-Tech. Le secteur de l'Industrie restera de loin le plus gros consommateur de prestations de Conseil en Technologies, avec un marché estimé par PAC à 3,8 milliards d'euros en 2010.

c. L'environnement concurrentiel

Deux types différents d'acteurs adressent le marché :

- d'un côté, les intégrateurs de systèmes qui réalisent « au forfait », par exemple les rands systèmes complexes dans les domaines de la Défense, de l'Énergie, des Transports...
- de l'autre côté, les sociétés spécialisées en conseil, études réalisées en mode assistance technique et/ou plateaux externalisés.

Ces deux types d'acteurs convergent de plus en plus vers les modes d'engagement forfaitaires et plateaux externalisés (« *workpackage* ») demandés par les clients.

ALTEN est communément inclus dans l'environnement concurrentiel des SSII (sociétés de services en ingénierie informatique). Dans ce contexte général, ALTEN est classé au 10^e rang des prestataires de services selon leur CA France Services (IT Services + Conseil en Management + R&D externalisée) en 2010.

Toutefois, il est plus judicieux de positionner ALTEN parmi les sociétés proposant des activités cœur de même type. Pierre Audoin Consultants a établi les classements des prestataires de services en technologies de l'information, puis celui des spécialistes dans le segment « Conseil en Technologies ».

ALTEN se situe au 1^{er} rang depuis plusieurs années sur le marché de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies et conforte sa place de leader.

6.2.3 CONCLUSIONS SUR LE POSITIONNEMENT D'ALTEN

L'année 2010 a connu une reprise progressive sur le marché de l'ICT suite à la crise de 2008/2009 et notamment à partir de l'été.

Le secteur automobile a connu une profonde mutation, mais la reprise est nette.

L'aéronautique reste bien orientée.

2011 devrait voir se consolider la reprise. Sur le plan des acteurs, des restructurations et transformations pourront se poursuivre, à l'image de la fusion Ausy/Aptus récente.

6.2.4 PRINCIPAUX CLIENTS

ALTEN travaille principalement avec des clients grands comptes (près de 95 % du CA). Le risque d'insolvabilité est donc limité. Les délais de recouvrement de créances clients s'établissent à 110 jours, (115 jours en 2009).

PART DES PREMIERS CLIENTS (EN % DU CA)

	2008	2009	2010
1 ^{er}	8,3	9,7	9,7
5 premiers	29,1	25,3	25,5
10 premiers	41,7	40,2	39,0

6.3 PROGRÈS RÉALISÉS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Dans un contexte de reprise de la croissance, le groupe ALTEN a renforcé, en 2010, sa Direction des Projets structurés :

- déploiement de l'ALTEN Delivery Center (ADC) autour de la Direction Performance & Offre et de cinq Directions techniques (Ingénierie des systèmes de propulsion, Mécatronique, Systèmes embarqués, Télécoms & Réseaux, Systèmes d'information) ;
- mise en œuvre de la certification CMMi* ;
- formation systématique des managers et consultants expérimentés à la gestion des Projets Structurés ;
- gestion de *workpackages* transnationaux.

La société ALTEN est la première société française certifiée dans CMMi-SVC et la cinquième à être certifiée CMMi DEV et SVC au niveau mondial.

Le groupe ALTEN poursuit la réalisation des objectifs qu'il s'est fixés dans le cadre de son engagement dans une démarche d'excellence pour l'ensemble de ses prestations. ALTEN est reconnu comme l'un des leaders sur les activités de Projets Structurés.

Par ailleurs, ALTEN a déployé une ERP au sein de la société ALTEN SA en 2010 qui adresse toutes les fonctions auditées requises par l'activité *middle* et *back office* entreprise. La mise en œuvre de cette ERP permettra à ALTEN SA de poursuivre son développement.

La principale difficulté rencontrée au titre de l'exercice 2010 est la progression du *turn-over*, principalement au second semestre. Cependant ALTEN a su capter les compétences nécessaires à son développement.

6.4 DÉPENDANCE DE L'ÉMETTEUR

6.4.1 NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE L'ÉMETTEUR

Le Groupe fait très peu appel au financement par crédit-bail, le montant correspondant aux actifs financés en crédit-bail s'élève à environ 456 milliers d'euros.

6.4.2 POLITIQUE DE FINANCEMENT

Concernant les opérations de croissance externe, ALTEN verse généralement un prix initial, auquel s'ajoute un complément de prix qui sera déterminé à l'issue d'une période de 2 ou 3 ans. Ce complément de prix est un multiple du résultat net ou du résultat d'exploitation des années futures, duquel est déduit le prix initial. Les multiples appliqués dépendent du taux de croissance et des taux de marge qui seront constatés les années suivant l'acquisition.

* L'ALTEN Delivery Center utilise le référentiel CMMi et ajuste à chaque type de prestation la méthodologie la plus pertinente (méthodologies Agiles pour le développement, ITIL pour la gestion des services,...) pour atteindre les objectifs fixés par les clients.

6

APERÇU DES ACTIVITÉS ET DE LA STRATÉGIE POSITION CONCURRENTIELLE

6.5 POSITION CONCURRENTIELLE

Voir 2.1.2 du rapport d'activité.

ORGANIGRAMME

7

7.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE

Voir note 6 aux états financiers (périmètre de consolidation dans les principes comptables des comptes consolidés).

7.2 LISTE DES FILIALES IMPORTANTES

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DES PRINCIPALES FILIALES FRANÇAISES DU GROUPE

Sociétés	Activité	Chiffres d'affaires (social) (En milliers d'euros)		Résultat (social) (En milliers d'euros)		Effectifs	
		2010	2009	2010	2009	2010	2009
ALTEN SIR	Conseil en Architecture Systèmes d'Information et Réseaux	126 645	113 922	3 647	5 875	1 321	1 181
ALTEN Sud Ouest	Études, R&D, consulting, PMO dans les secteurs aéronautiques, spatial, énergie, télécoms	77 307	67 511	5 055	5 029	941	742

ALTEN SIR, permet au groupe ALTEN de se positionner comme l'un des acteurs majeurs en France dans le domaine du Conseil en Architecture des Systèmes d'Information et Réseaux.

ALTEN Sud Ouest, filiale d'ALTEN pour la région Midi Pyrénées Aquitaine, décline l'offre d'ALTEN auprès d'un portefeuille de clients locaux et internationaux.

7

ORGANIGRAMME

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES

Néant.

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

Ces risques sont non significatifs. Le groupe ALTEN réalise des prestations de services intellectuelles. Par nature, ces activités ont peu d'impact sur l'environnement.

En complément, voir chapitre 3 du rapport d'activité.

8

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9

9.1	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	108	9.4	RAPPORT DE GESTION DE ALTEN SA	110
9.1.1	L'activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé	108	9.4.1	L'activité de la société ALTEN SA	110
9.1.2	Évolution du chiffre d'affaires	108	9.4.2	Les résultats financiers	112
9.1.3	Évolution des résultats	109	9.4.3	Tableau des résultats des cinq derniers exercices de la société ALTEN SA	112
9.2	SITUATION FINANCIÈRE	110			
9.3	APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS	110			

Toutes les filiales de la société ALTEN, (ci-après la « Société » ou « ALTEN »), sont consolidées dans les comptes du Groupe selon les méthodes décrites dans les notes aux états financiers consolidés.

9.1 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

9.1.1 L'ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

9.1.1.1 Le marché et l'activité

ALTEN, leader européen de l'Ingénierie et du Conseil en Technologie (ICT) réalise des projets de conception et d'études pour les Directions techniques et SI des grands comptes industriels, télécoms et tertiaires.

Le marché recouvre l'ensemble des prestations d'Ingénierie et de Conseil en Technologie (ICT), à savoir :

- Études Scientifiques et Techniques ;
- Architectures Réseaux et Systèmes.

2010 a marqué le retour de la croissance organique, tous secteurs d'activité confondus. À fin 2010, ALTEN a dépassé son plus haut niveau historique de 2008.

La croissance, en effet, s'est accélérée tout au long de l'année 2010, principalement à partir du 2^e trimestre ; la croissance organique atteint 14 % en France et à l'international au dernier trimestre. Sur 2010, la croissance organique était de 7,7 %.

Les secteurs les plus dynamiques restent l'Aérospatiale, l'Automobile, l'Énergie et l'Électronique ainsi que le secteur de l'Assurance où ALTEN a développé des parts de marché significatives en 2010. Il convient de noter la part croissante de l'activité en mode *workpackage*, laquelle représente une véritable barrière à l'entrée qui renforce les leaders du marché.

Au 4^e trimestre 2010, ALTEN a accéléré significativement le rythme de ses recrutements pour accompagner la croissance (40 % des recrutements nets de 2010). Plus de 1 300 ingénieurs et consultants ont rejoint le Groupe au titre de l'exercice 2010. Par ailleurs, même si une progression du *turn-over* a été enregistrée sur le second semestre, ALTEN a su capter les compétences nécessaires à son développement.

9.1.1.2 La croissance externe

Après une année 2009 marquée par un blocage du marché des acquisitions, la reprise de l'activité en 2010 a permis de réinitier des processus de négociation et de rapprochement.

Au titre de la croissance externe, ALTEN a acquis, en date du 4 février 2010, 19 % du capital de la société Phoebe. Phoebe est la société holding de tête du groupe Phoebe, qui détient notamment 100 % du capital social de la société Ingenica, spécialisée dans l'ingénierie sur le secteur de l'Énergie

9.1.2 ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les comptes consolidés du groupe ALTEN font apparaître un chiffre d'affaires de 916,6 millions d'euros en hausse de 6,9 % (6,3 % hors effet de change) par rapport à 2009 (857,1 millions d'euros). À périmètre constant l'activité progresse de 7,7 % (soit 7,5 % en France et 8,1 % à l'international).

9.1.3 ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

Le taux d'activité s'est stabilisé à 93 %, un niveau très satisfaisant. Conjugué à une meilleure couverture des frais fixes, le résultat opérationnel s'est amélioré de 100 points de base au second semestre, de 9,7 % à 10,7 % du chiffre d'affaires.

En conséquence, le résultat opérationnel d'activité s'établit à 93,4 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit 10,2 % du chiffre d'affaires, en progression de 42,6 % par rapport à 2009. Il est précisé qu'à compter de l'exercice 2010, la CVAE, qui a remplacé en partie la taxe professionnelle, est constatée en charges d'impôt. En 2010, l'incidence est un reclassement des charges opérationnelles pour un montant de 7,5 millions d'euros en 2010.

Le résultat opérationnel courant est de 92,9 millions d'euros après prise en compte des paiements en actions pour 0,5 millions d'euros (coût des stock-options).

Le résultat non récurrent s'établit à - 3,9 millions d'euros, constitué principalement des coûts de restructuration.

Le résultat de cession, de - 0,6 millions d'euros, concerne la vente d'une filiale suisse.

Après prise en compte de ces éléments, le résultat opérationnel s'élève à 88,3 millions d'euros (9,6 % du CA). Le résultat opérationnel s'élevait à 32,3 millions d'euros et représentait 3,8 % du chiffre d'affaires en 2009.

Le résultat financier est de - 1,7 millions d'euros et la charge d'impôt de - 32,9 millions d'euros.

Le résultat net s'établit à 53,7 millions d'euros et à 53,6 millions d'euros part du Groupe.

Le groupe ALTEN a généré un *free cash flow* (flux générés par l'activité) de 82,3 millions d'euros en hausse de 76,2 % par rapport à 2009 (46,7 millions d'euros). Cette forte amélioration du *free cash flow* est due à la progression du *cash flow* (marge brute d'autofinancement) de 51,9 millions d'euros en 2009 à 97,4 millions d'euros en 2010 et à la réduction du besoin en fonds de roulement, en raison, principalement de la baisse du délai de règlement clients de 118 à 110 jours.

Les investissements (11,5 millions d'euros) et les dividendes (28,3 millions d'euros) ont donc été intégralement autofinancés.

En conséquence, le groupe ALTEN dispose d'une trésorerie nette excédentaire fin 2010, d'un montant de 41,7 millions d'euros.

Les résultats consolidés du groupe ALTEN sont détaillés dans le tableau suivant :

	2009		2010		Variation
	En millions d'euros	%	En millions d'euros	%	%
Chiffres d'affaires	857,1		916,6		+ 6,9
Résultat opérationnel d'activité	65,5	7,6	93,4	10,2	+ 42,6
Coût des stock-options	0,7		(0,5)		
Résultat opérationnel courant	66,2	7,7	92,9	10,1	+ 40,3
Résultat non récurrent	(23,2)		(3,9)		
Impôts	(13,3)		(32,9)		
Dépréciation des <i>goodwill</i>	(10,7)		0		
Résultat de cession	0		(0,6)		
Résultat opérationnel	32,3	3,8	88,3	9,6	+ 173
Résultat financier	(1,5)		(1,7)		
Résultat net part du Groupe	17,3	2,0	53,6	5,8	+ 210

9.2 SITUATION FINANCIÈRE

Le groupe ALTEN a généré un *free cash flow* (flux générés par l'activité) de 82,3 millions d'euros en hausse de 76,2 % par rapport à 2009 (46,7 millions d'euros). Cette forte amélioration du *free cash flow* est due à la progression du *cash flow* (marge brute d'autofinancement) de 51,9 millions d'euros en 2009 à 97,4 millions d'euros en 2010 et à la réduction du besoin en fonds de roulement, en raison, principalement de la baisse du délai de règlement clients de 118 à 110 jours.

Concernant ALTEN SA et conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, au 31 décembre 2010, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, s'élevait à 35 709 milliers d'euros et était constitué de :

Dette fournisseurs	Total dette fournisseur au 31/12/2010	Total dette fournisseur au 31/12/2009	Dettes échues à la clôture au 31/12/2010	Dettes échues à la clôture au 31/12/2009	Total Dettes non échues au 31/12/2010
Fournisseurs d'exploitation	8 021 K€	5 297 K€	1 441 K€	1 512 K€	6 580 K€
Fournisseurs Groupe	17 109 K€	14 659 K€	7 725 K€	8 615 K€	9 384 K€
Total des collectifs Fournisseurs	25 130 K€	19 956 K€	9 166 K€	10 127 K€	15 964 K€
Fournisseurs factures non parvenues					
au 31/12/2010	10 579 K€				
au 31/12/2009	8 994 K€				
Total dettes fournisseurs					
au 31/12/2010	35 709 K€				
au 31/12/2009	28 951 K€				

9.3 APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 se soldant par un bénéfice de 53 607 050 euros.

9.4 RAPPORT DE GESTION DE ALTEN SA

9.4.1 L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ALTEN SA

9.4.1.1 Commentaires sur l'activité de la société ALTEN SA au cours de l'exercice écoulé

Les commentaires sur l'activité d'ALTEN au cours de l'exercice 2010 sont similaires à ceux développés pour le groupe ALTEN au début du rapport de gestion.

La société ALTEN SA a réalisé un chiffre d'affaires de 375 601 milliers d'euros. Du fait de la fusion non rétroactive intervenue entre Gist et ALTEN en juillet 2009, ce chiffre n'est pas comparable au chiffre d'affaires de la Société à fin décembre 2009.

Ce chiffre d'affaires inclut le chiffre d'affaires « portage » correspondant aux prestations réalisées par certaines filiales du Groupe chez des clients pour lesquels seule ALTEN SA est référencée.

Le résultat d'exploitation, après participation des salariés, s'établit à 26 061 milliers d'euros, soit 6,9 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier s'établit à 5 223 milliers d'euros en 2010. Ce résultat financier se compose essentiellement de 3 226 milliers d'euros de dividendes et de 1 981 milliers d'euros de reprise de provision pour dépréciation de titres de participation.

Le résultat exceptionnel s'élève à (-) 2 019 milliers d'euros.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 8 785 milliers d'euros, le résultat net s'établit à 20 483 milliers d'euros, soit 5,45 % du chiffre d'affaires.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se soldant par un bénéfice de 20 483 312,90 euros, conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Total Dettes non échues au 31/12/2009	Dont échéances à – de 30 jours au 31/12/2010	Dont échéances à – de 30 jours au 31/12/2009	Dont échéances entre 30 et 60 jours au 31/12/2010	Dont échéances entre 30 et 60 jours au 31/12/2009	Dont échéances à 60 jours au 31/12/2010	Dont échéances à 60 jours au 31/12/2009
3 785 K€	5 860 K€	1 542 K€	518 K€	2 230 K€	202 K€	13 K€
6 044 K€	1 116 K€	22 K€	8 254 K€	6 015 K€	14 K€	7 K€
5 297 K€	6 975 K€	1 564 K€	8 772 K€	8 245 K€	217 K€	20 K€

9.4.1.2 Approbation des comptes sociaux

Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte des actionnaires d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 se soldant par un bénéfice de 20 483 312,90 euros.

Il est également proposé à l'Assemblée générale des actionnaires d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 qui s'élève à la somme de 20 483 312,90 euros de la façon suivante :

Origine :

- bénéfice net de l'exercice : 20 483 312,90 €
- report à nouveau : 111 545 186,15 €

Affectation :

- réserve légale : 10 448,00 €
- dividende : 32 070 393 actions à 1 € 32 070 393,00 €
- report à nouveau : 99 947 658,05 €

En conséquence, un dividende de 1 euro reviendra à chacune des actions ouvrant droit à dividende, étant précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 32 070 393 actions composant le capital social au 1^{er} mars 2011, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il est précisé que l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

La date de paiement du dividende est fixée au 29 juin 2011.

La date de détachement du dividende interviendra le 24 juin 2011.

9.4.2 LES RÉSULTATS FINANCIERS

9.4.2.1 Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à la somme de 20 483 312,90 euros.

9.4.2.2 Les distributions antérieures de dividendes

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2007	-	-	-
2008	-	-	-
2009	28 677 599,10 €* Soit 0,90 € par action	-	-

* Compte non tenu des sommes correspondant aux dividendes non distribués à raison des actions autodétenues.

9.4.2.3 Les charges non déductibles fiscalement

Aucune dépense et charge non déductible fiscalement n'a été enregistrée au titre de l'exercice 2010.

9.4.3 TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ ALTEN SA

Tableau financier (En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capital social					
Nombre d'actions ordinaires	32 491	32 293	32 246	31 976	31 400
Nombre d'actions à dividendes prioritaires	31 966 790	31 771 921	31 725 735	31 460 390	30 893 171
Nombre maximal d'actions futures à créer					
• par conversion d'obligation					
• par exercice de droits de souscription	1 681 053	2 062 307	1 842 773	2 137 433	2 861 202
Chiffre d'Affaires hors taxes	375 601	338 958	373 490	291 946	241 027
Résultat avant impôts, participation, dotations	32 287	52 429	29 903	43 261	31 875
Impôts sur les bénéfices	8 785	(2 917)	7 120	9 490	6 921
Participation des salariés	2 614	0	2 587	2 695	2 269
Résultat après impôts, participation, dotations	20 483	46 579	2 546	30 254	20 772
Résultat distribué	28 284	0	0	0	0
Par action résultat après impôts avant dotations	0,65	1,56	0,64	0,99	0,75
Par action résultat après impôts et dotations	0,64	1,47	0,08	0,97	0,67
Dividende attribué à chaque action	0,90	0	0	0	0
Effectif moyen des salariés de l'exercice	4 152	3 854	3 726	3 084	2 520
Montant de la masse salariale	148 882	134 312	130 532	106 430	91 237
Cotisations sociales et avantages sociaux	67 287	68 564	64 767	51 765	43 097

TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX

Les informations sur les capitaux sont présentées dans le chapitre 20.3.5.

10.2 FLUX DE TRÉSORERIE

Les tableaux des flux de trésorerie figurent dans les états financiers consolidés au chapitre 20 et en note 23 dans le détail des comptes consolidés.

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

10.3.1 POLITIQUE DE FINANCEMENT DES COMPTES CLIENTS

Le groupe ALTEN ne recourt pas à la titrisation de ses comptes clients, ni au factoring. Il finance l'intégralité de son poste clients sur fonds propres ou utilise des lignes de crédit court terme. Il est cependant indiqué qu'en date du 1^{er} février 2010, le Conseil d'administration de la société ALTEN a autorisé la signature d'un projet de convention de crédit d'un montant global maximum de 110 000 000 euros.

10.3.2 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Voir 5.2.

10.4 RESTRICTIONS À L'UTILISATION DES CAPITAUX

Néant.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

Voir 5.2.

10

TRÉSORERIE ET CAPITAUX

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11

ALTEN participe à des projets de recherche et de développement pour ses clients et ne réalise qu'une faible activité de recherche pour son propre compte.

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12

12.1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

- Signature, fin janvier 2011, d'un *Master Agreement* en vue d'acquérir une société située aux USA et en Inde (22 millions de dollars de CA, 580 personnes) dans le secteur des Télécoms.
- Création début février 2011 de la société Atexis Spain en Espagne, dont le capital social est détenu par la société ALTEN Soluciones Productos Auditoria e ingenieria SAU (ALTEN SPAIN) et dont l'activité principale est le Conseil en Ingénierie et Technique.

12.2 ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le début de l'année 2011 s'inscrit dans la continuité de 2010.

L'offre et l'organisation d'ALTEN lui permettront de continuer à gagner des parts de marché dans un environnement où la demande restera dynamique (sur les années 2011 à 2014) portée par des projets de rupture technologique dans plusieurs secteurs d'activité (Automobile, Aérospatiale, Énergie...) et s'accompagnera d'une croissance des investissements dans les études et l'innovation, ainsi que d'une augmentation de l'externalisation de la R&D.

La taille du Groupe et le renforcement de la Direction des Projets structurés (DDPS) permettront de répondre aux besoins dictés par les clients tels que la gestion des grands projets, les gains de productivité sur les *workpackages*, la capitalisation sur des savoir-faire clients clairement identifiés.

Enfin, la maîtrise des coûts et la capacité d'ALTEN à monitorer son activité sont garants de sa rentabilité. ALTEN devrait atteindre un objectif de croissance organique d'au moins 8 % sur l'année 2011.

Enfin, ALTEN poursuivra sa stratégie de croissance externe, pour accélérer son développement, principalement à l'international.

12

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

13

Néant.

13

PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14

14.1 INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES

14.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'administration est présentée au chapitre 1.2 du rapport d'activité.

14.1.2 EXPERTISE ET EXPÉRIENCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Simon Azoulay est diplômé de SUPÉLEC. Après une expérience de responsable de laboratoire de R&D chez Thalès, il crée ALTEN en 1988 avec Monsieur Thierry Woog (diplômé de Centrale Paris) et Monsieur Laurent Schwarz (tous deux ont depuis lors quitté le Groupe).

Monsieur Gérard Attia (Titulaire d'un MBA Hartford) a rejoint les associés en 1993. Il est actuellement Directeur général délégué.

14.1.3 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Simon AZOULAY

Date de première nomination : 22/09/1998 (PDG), 19/02/1997 (Administrateur)

Date du dernier renouvellement : 23 juin 2009 (PDG et Administrateur)

Échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2012 (PDG) et AG appelée à statuer sur l'exercice qui sera clos le 31/12/2012 (Administrateur)

Né le 29/05/1956 à Rabat (Maroc)

Nombre d'actions de la Société détenues en propre : 2 591 550 au nominatif

Fonction principale exercée dans la Société

- Président-Directeur général

Mandats exercés au sein du Groupe (hors ALTEN SA) au cours des 5 derniers exercices

- Représentant permanent de la société ALTEN, personne morale Président de :
 - ALTEN Sud Ouest SAS* (2009-2011)
 - ALTEN Sir SAS* (2009-2011)
 - ALTEN Si SAS (2005-1^{er} janvier 2006)
 - Develop4@LI SAS (2006-2008)
 - ALTEN Sud Ouest SAS (2005-1^{er} janvier 2007)
 - Gist SAS (2008-2009)
 - Anotech Energy SAS (nc-2008)
 - HPTI (2007-2007)
- Représentant permanent de la société ALTEN Europe, personne morale, Administrateur de (Espagne) :
 - ALTEN Ingenieria Slu (nc-2009)
- Représentant permanent de la société ALTEN Europe, personne morale, Secretary de (Grande-Bretagne) :
 - Anotech Energy Ltd* (2008-unspecified)
- Administrateur de :
 - Avenir conseil Formation SA (2010-2011)
 - Quaternove SA (2006-2009)
- Gérant de :
 - ALTEN Training Center SARL (ex-Abilog* (1996-illimitée))
 - ALTEN Europe SARL* (2004-illimitée)
 - ALTEN Cash Management SARL* (2004-illimitée)
 - ALTEN Services SARL (2004-2008)
 - SGTI SCI (1998-2007)
 - HRLT (2007-2007)
- Consejero (Espagne) :
 - ALTEN Spain Soluciones, Productos, Auditoria e Ingenieria* (2009-2014)
 - Burke Newco Slu (nc-2009)
 - Grupo ALTEN Soporte Global Slu (nc-2009)
 - ALTEN T.I.C. Slu (nc-2009)
 - ALTEN Ingenieria (nc-2009)
- Gérant de (Belgique) :
 - ALTEN Benelux Sprl (1999-2010)
 - Axen Sprl (nc-2010)
 - ALTEN Belgium (2005-2010)
- *Director* de la société (Grande-Bretagne) :
 - ALTEN Ltd* (nc-nc)
 - SD Partners Ltd (nc-2006)

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors groupe ALTEN) au cours des 5 derniers exercices

- Administrateur de :
 - Des Systemes et des hommes SA*
- Gérant de :
 - Avenir Montmorency SCI*
 - Simalep Société civile*
 - Cakciv Société civile*
- Président de :
 - SGTI SAS* (illimitée)

* Mandat ou fonction en cours.

Gérald ATTIA

Date de première nomination : 21/12/1998 (DGD), 23/01/1998 (Administrateur)

Date du dernier renouvellement : 23 juin 2009 (DGD) – 21 juin 2010 (Administrateur)

Échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2012 (DGD) et AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2013 (Administrateur)

Né le 6/04/1962 à Livry-Gargan (France)

Nombre d'actions de la Société détenues en propre : 11 690 au nominatif

Fonction principale exercée dans la Société

- Directeur général délégué

Mandats exercés au sein du Groupe (hors ALTEN SA) au cours des 5 derniers exercices

- Président de la société :
 - Avenir conseil Formation (2010-2011)*
- *Director* de la société (Grande-Bretagne) :
 - SD Partners Ltd* (2001-unspecified)
- Administrateur de :
 - ALTEN Sir GTS (2010-2015)*
- *Consejero* de (Espagne) :
 - ALTEN T.I.C. Slu (nc-2009)
 - ALTEN Soluciones, Productos, Auditoria e Ingenieria SAU* (2009-2014)
- *Apoderado* de (Espagne) :
 - ALTEN Ingenieria Slu (nc-2009)
- *Styrelse ledamot* de (Suède) :
 - XDin Aktiebolag (Publ)* (2009-2010)*
 - HRH Consulting Aktiebolag* (2009-2010)*
 - Recoverrest Aktiebolag* (2009-2010)*
 - X Din Francisco Aktiebolag* (2009-2010)*
 - X Din Systems Aktiebolag* (2009-2010)*
- Administrateur de (Inde) :
 - ALTEN India private Ltd (2010-illimitée)*

* *Mandat ou fonction en cours.*

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors groupe ALTEN) au cours des 5 derniers exercices

- Représentant permanent de la société ALTEN SA, Administrateur de :
 - Smart Trade Technologies SA*
- Représentant permanent de la société ALTEN SA, membre du Conseil de surveillance de :
 - X Ange Capital SA*
- Président de :
 - Etic Software
- Gérant de :
 - Proxym SARL*

Catherine AZOULAY

Date de première nomination : 28/06/2002 (Administrateur)

Date du dernier renouvellement : 27 juin 2008

Échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2013

Née le 18/11/1958 à Paris (XIV^e) (France)

Nombre d'actions de la Société détenues en propre : 1 500 au nominatif

Mandats exercés au sein du Groupe (hors ALTEN SA) au cours des 5 derniers exercices

Néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors groupe ALTEN) au cours des 5 derniers exercices

- Gérant de :
 - Cakciv Société civile*

* *Mandat ou fonction en cours.*

14.1.4 DÉCLARATIONS RELATIVES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

À la connaissance de la Société, au jour de l'établissement du présent document et au cours des cinq (5) dernières années, (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration, ni de la Direction générale, (ii) aucun des membres du Conseil d'administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire, (iii) aucun membre du Conseil d'administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, et (iv) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration, ni de la Direction générale par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.1.5 INFORMATIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Excepté le lien marital entre Monsieur Simon Azoulay et Madame Catherine Behar (épouse Azoulay), il n'existe aucun autre lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale sont domiciliés au siège social de la Société.

14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale a été sélectionné en cette qualité.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

15

15.1 RÉMUNÉRATION VERSÉE ET AVANTAGES EN NATURE

15.1.1 TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

TABLEAU 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES
À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

<i>Simon Azoulay</i> <i>Président-Directeur général</i>	2009	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice	409 080 €	259 080 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	409 080 €	259 080 €

<i>Gérald Attia</i> <i>Directeur général délégué</i>	2009	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice	218 224 €	312 224 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	218 224 €	312 224 €

15.1.2 DÉTAIL DES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR CHAQUE DIRIGEANT
MANDATAIRE SOCIAL

TABLEAU 2 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Simon Azoulay	2009		2010	
	Montant versé	Montant dû	Montant versé	Montant dû
• rémunération fixe	109 080 €	109 080 €	109 080 €	109 080 €
• rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
• rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
• jetons de présence	300 000 €*	300 000 €*	150 000 €**	150 000 €**
• avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	409 080,00 €	409 080,00 €	259 080,00 €	259 080,00 €

* Ce montant correspond à :

- 150 000 € versés à M. Simon Azoulay en juin 2009, au titre de 2008, par la société de droit anglais ALTEN Ltd, filiale à 100 % de la société ALTEN Europe, elle-même filiale à 100 % de la société ALTEN SA au titre de jetons de présence dans le cadre de l'exercice de son mandat de Director, cette somme est donc mentionnée pour 2008 et pour 2009 (même si versée en 2009 uniquement) ;

- 150 000 € versés à M. Simon Azoulay en décembre 2009, par la société de droit espagnol ALTEN Tecnologías de la Información y Consultoría S.L., filiale à 100 % de la société ALTEN Europe, elle-même filiale à 100 % de la société ALTEN SA, à titre de jetons de présence dans le cadre de l'exercice de son mandat de Consejero.

** Ce montant correspond à la somme versée à Monsieur Simon Azoulay, en décembre 2010, par la société de droit espagnol ALTEN SPAIN SAU, filiale à 100 % de la société ALTEN Europe, elle-même filiale à 100 % de la société ALTEN SA, à titre de jetons de présence dans le cadre de l'exercice de son mandat de Consejero.

M. Simon Azoulay est par ailleurs actionnaire majoritaire et Président de la société SGTI liée à la société ALTEN SA par une convention de prestations de services. SGTI perçoit à ce titre un montant annuel d'honoraires de 480 000 euros.

Gérald Attia	2009		2010	
	Montant versé	Montant dû	Montant versé	Montant dû
• rémunération fixe	178 224 €	178 224 €	178 224 €	178 224 €
• rémunération variable	Néant	Néant	Néant	50 000 €*
• rémunération exceptionnelle	40 000 €	40 000 €	Néant	Néant
• jetons de présence	Néant	Néant	84 000 €**	84 000 €**
• avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	218 224 €	218 224 €	262 224 €	312 224 €

* Ce montant correspond à la rémunération variable que le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 31 janvier 2011, a décidé d'allouer à Monsieur Gérald Attia, au titre de l'exercice 2010. Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 9 novembre 2010, a décidé d'allouer à Monsieur Gérald Attia, au titre de l'exercice 2010 et en sus de la rémunération fixe annuelle totale brute s'élevant à la somme de cent soixante dix huit mille deux cent vingt quatre (178 224) €, une rémunération variable dont le montant maximum a été fixé à cent mille (100 000) € et dont le calcul a été subordonné à la réalisation de critères de performance.

Afin que les critères de performance s'inscrivent dans une logique prenant en compte les enjeux et la pérennité du groupe ALTEN, le Conseil d'administration a décidé que la rémunération de Monsieur Gérald Attia soit subordonnée non seulement à la réalisation d'objectifs à court terme, mais également à la réalisation d'objectifs à moyen-long terme, les objectifs court terme ainsi que les objectifs moyen-long terme entrant chacun à hauteur de 50 % dans l'appréciation globale de la réalisation de ses objectifs par Monsieur Gérald Attia.

Objectifs courts terme (réalisables au 31 décembre 2010) :

- mener à bien et finaliser les projets structurés (ou forfaits à engagements) livrables au plus tard au 31 décembre 2010 ;

- permettre à ALTEN d'obtenir la certification Qualité CMMI niveau 2, référentiel de bonnes pratiques structurées développé par le Software Engineering Institute (SEI).

Objectifs à moyen-long terme (à horizon 2015) :

Gérer et développer la DDPS et la DDCC afin de permettre aux sociétés du groupe ALTEN de répondre à l'offre de manière adaptée et de maîtriser en interne la gestion des projets structurés, en ce compris le recrutement, la mise en place de process et la mise en œuvre d'outils adaptés.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 31 janvier 2011, après appréciation de la réalisation de ses objectifs par Monsieur Gérald Attia, a décidé de lui attribuer une rémunération variable d'un montant de cinquante mille (50 000) €. Ce montant sera versé en 2011, au titre de l'exercice 2010.

** Ce montant correspond à la somme versée à Monsieur Simon Gérald Attia, en décembre 2010, au titre de l'exercice 2010, par la société de droit espagnol ALTEN SPAIN SAU, filiale à 100 % de la société ALTEN Europe, elle-même filiale à 100 % de la société ALTEN SA, à titre de jetons de présence dans le cadre de l'exercice de son mandat de Consejero.

15.1.3 JETONS DE PRÉSENCE

TABLEAU 3 : TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Mandataires sociaux non dirigeants		Montants versés en 2009 (En euros)	Montants versés en 2010 (En euros)
Catherine Azoulay	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant

15.1.4 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

TABLEAU 4 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	Numéro et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Simon Azoulay	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Gérald Attia	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 octobre 2006 a décidé l'attribution à Monsieur Gérald Attia de 16 000 options de souscription d'actions. Par ailleurs, aucune autre option n'a été attribuée à un dirigeant mandataire.

TABLEAU 5 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	Numéro et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Simon Azoulay	Néant	Néant	N/A	N/A	N/A
Gérald Attia	Néant	Néant	N/A	N/A	N/A

Aucune option n'a été levée par des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2010.

15.1.5 ACTIONS DE PERFORMANCE

TABLEAU 6 : ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

	Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant chaque exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	Numéro et date du plan	Nombres d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Simon Azoulay	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Gérald Attia	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

TABLEAU 7 : ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

	Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux	Numéro et date du plan	Nombres d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Années d'attribution
Simon Azoulay	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A
Gérald Attia	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A

15.1.6 RÉCAPITULATIF DES CONTRATS ET AVANTAGES

TABLEAU 10 : RÉCAPITULATIF DES CONTRATS DE TRAVAIL DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX, INDEMNITÉS ET/OU DES AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE LEURS FONCTIONS ET AUTRES

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Simon Azoulay	Néant	Néant	Néant	Néant
Gérald Attia	Néant	Néant	Néant	Néant

Aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci, n'a été pris au cours de l'exercice 2010.

15.1.7 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE SOUS FORME D'ATTRIBUTION DE TITRES DE CAPITAL, DE TITRES DE CRÉANCES OU DE TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES DE LA SOCIÉTÉ OU DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES OU CONTRÔLANTES

15.1.7.1 Options de souscription d'actions

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 19 octobre 2010 a décidé, conformément à la délégation que lui a accordée l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2009, d'attribuer 120 000 options d'actions à 6 salariés (représentant 0,37 % du capital à la date de l'émission).

Cette attribution d'options de souscription d'actions a été soumise aux modalités suivantes :

- prix de souscription à 22,365 euros par action (correspondant à 95 % de la moyenne des cours cotés de l'action ALTEN lors des vingt (20) dernières séances de Bourse) ;
- fixation de la période de levée d'option entre le 10 octobre 2014 et le 10 octobre 2018.

Aucun mandataire social ne figurait sur la liste des bénéficiaires.

Il est cependant rappelé que 16 000 options de souscription d'actions ont été attribuées à Monsieur Gérald Attia au titre de l'exercice 2006 (plan du 23 octobre 2006).

TABLEAU 9 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIS AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Date du plan
Options consentis durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé (Information globale)	60 000	22,365	19/10/2010
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (Information globale)	123 542	10,73	06/01/2004
		7,30	27/07/2003
		5,90	13/03/2003
		17,98	24/03/2005
		15,72	25/01/2002

TABLEAU 8 : HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Date de l'attribution par le conseil	Date de l'Assemblée	Nombre de bénéficiaires	Date de 1 ^{re} levée possible	Date d'échéance du plan	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice en €	Nombre d'options renoncées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options Caduques	Nombre d'options exerçables
27/01/1999	07/01/1999	34	27/01/2003	28/01/2007	27 950	6,860	0	18 880	9 070	0
16/12/1999	07/01/1999	190	16/12/2003	17/12/2005	292 900	27,400	0	17 150	275 750	0
27/09/2000	07/01/1999	50	27/09/2004	28/09/2008	174 250	27,200	85 000	1 750	87 500	0
09/01/2001	07/01/1999	180	09/01/2005	10/01/2009	283 000	28,000	64 500	14 670	203 830	0
28/03/2001	07/01/1999	3	28/03/2005	28/03/2009	30 000	26,000	0	0	30 000	0
21/08/2001	07/01/1999	2	21/08/2005	21/08/2009	28 500	16,850	0	28 500	0	0
25/01/2002	07/01/1999	214	25/01/2006	25/01/2010	438 400	15,720	60 000	302 205	76 195	0
05/09/2002	07/01/1999	1	05/09/2006	05/09/2010	10 000	6,000	0	10 000	0	0
13/03/2003	07/01/1999	237	13/03/2007	13/03/2011	359 150	5,900	0	312 115	39 900	7 135
25/07/2003	07/01/1999	6	25/07/2007	25/07/2011	450 000	7,300	0	449 500	500	0
06/01/2004	07/01/1999	259	06/01/2008	06/01/2012	318 970	10,730	0	168 460	80 200	70 310
24/03/2005	23/06/2003	356	24/03/2009	24/03/2013	496 500	17,980	0	73 512	218 785	204 203
23/10/2006	27/06/2006	598	23/10/2010	23/10/2014	1 189 780	24,100	30 000	1 920	749 680	408 180
18/02/2008	27/06/2006	794	18/02/2012	18/02/2016	622 790	19,130	30 000	0	201 685	391 105
07/09/2009	23/06/2009	689	07/09/2013	07/09/2017	574 330	15,210	0	0	94 210	480 120
19/10/2010	23/06/2009	6	19/10/2014	19/10/2018	120 000	22,365	0	0	0	120 000
TOTAL					5 416 520		269 500	1 398 662	2 067 305	1 681 053

15.1.7.2 Bons de souscriptions d'actions (BSA)

Aucune attribution de bons de souscription d'action n'a été effectuée au cours de l'exercice 2010.

Pour mémoire, il est rappelé que le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 7 septembre 2009 a décidé, conformément à la délégation que lui a accordée l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2009, l'attribution de 487 000 BSA (représentant 0,33 % du capital à la date de l'émission) à sept (7) bénéficiaires, à savoir sept dirigeants mandataires sociaux ou non et cadres salariés de la Société, et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Plus précisément, les bénéficiaires sont des dirigeants du Groupe dont Monsieur Simon Azoulay, Président-Directeur général (à hauteur de 150 000 BSA) et Monsieur Gérald Attia, Directeur général délégué (à hauteur de 75 000 BSA).

Ces BSA qui ne sont pas admis sur le marché réglementé donnent droit à leurs titulaires de souscrire des actions ordinaires nouvelles à raison d'une (1) action nouvelle ALTEN pour un (1) BSA (nombre maximal d'actions à émettre : 487 000 actions). Ces actions nouvelles seront assimilées, dès leur admission à la cote, sur le marché d'Euronext Paris – Compartiment B.

Le prix de souscription a été établi à un euro dix-neuf (1,19 euro), sur la base d'un rapport émis par un expert indépendant. Le prix d'exercice a été fixé à quinze euros quatre-vingt-cinq (15,85 €), montant déterminé selon la règle définie par l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2009, à savoir :

« le prix de souscription des actions nouvelles auxquelles donneront droit les BSA après prise en compte, le cas échéant du prix d'émission des BSA, sera égal ou supérieur de 20 % maximum à la moyenne des cours de clôture de l'action ALTEN aux 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision d'émission des BSA. »

La période d'exercice est fixée du 7 septembre 2013 au 7 septembre 2017. La durée maximum des BSA est de huit (8) ans, passé ce délai les bons deviendront caducs. Ces BSA ne sont pas cessibles.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (BSA)

Date d'Assemblée	23/06/2009
Date du Conseil d'administration	07/09/2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites sur exercice des bons	487 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites par :	
<i>Les mandataires sociaux</i>	
<i>Mandataire 1</i>	150 000
<i>Mandataire 2</i>	75 000
Point de départ d'exercice des bons	07/09/2013
Date d'expiration	07/09/2017
Prix d'exercice des bons	15,85 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	NA
Nombre d'actions souscrites au 31/03/2010 (date la plus récente)	0
Nombre cumulé de bons de souscription d'actions annulés ou caduques	0
Bons de souscription d'actions restants en fin d'exercice	0

Bons de souscription d'actions attribués durant l'exercice à chaque mandataire social : Néant.

15.2 PROVISIONS POUR PENSIONS ET RETRAITES

Néant.

15.3 OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER RÉALISÉES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS)

Nom du dirigeant et/ou de la personne mentionnée à l'article L. 621-18-2 du CMF	Fonction exercée au sein d'ALTEN	Référence AMF	Dates des opérations	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre total d'instruments financiers cédés/souscrits	Prix unitaire en euros
M. Bruno Benoliel	Directeur général adjoint en charge des Finances	210D1711	31/03/2010	actions ALTEN	Exercice d'options de souscription d'actions	70 000	7,30
M. Simon Azoulay	Président-Directeur général	210D2969	18/06/2010	actions ALTEN	Apport de l'usufruit d'actions ALTEN	1 875 000	0,80
M. Bruno Benoliel	Directeur général adjoint en charge des Finances	210D4949	01/10/2010	actions ALTEN	Cession	70 000	23,348
SGTI	N/A	210D6085	24/12/2010	actions ALTEN	Cession	418 000	23,85
SGTI	N/A	210D6086	24/12/2010	actions ALTEN	Cession	89 000	23,84

15 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16

16.1 FONCTIONNEMENT	134	16.5 CONFORMITÉ AU RÉGIME DE GOUVERNANCE EN VIGUEUR	135
16.1.1 Mode d'exercice de la Direction générale	134		
16.1.2 Les nominations, renouvellements et ratifications de cooptations	134	16.6 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RELATIF AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, AINSI QU'AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MIS EN PLACE PAR ALTEN	136
16.2 DATE D'EXPIRATION DES MANDATS	135		
16.3 CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	135	16.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL	147
16.4 INFORMATIONS SUR LES COMITÉS	135		
16.4.1 Comité exécutif	135		
16.4.2 Comité administratif	135		

16.1 FONCTIONNEMENT

16.1.1 MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'administration de la Société a opté le 28 juin 2002 pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Ainsi, la Direction générale de la Société est exercée par Monsieur Simon Azoulay. Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général.

L'Assemblée générale mixte du 23 juin 2009 a, dans sa cinquième résolution, renouvelé le mandat d'Administrateur de Monsieur Simon Azoulay pour une durée de quatre (4) ans, soit pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2013 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration qui s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2009 a confirmé l'option du cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général et a renouvelé le mandat de Président-Directeur général de Monsieur Simon Azoulay pour la durée de son mandat d'Administrateur. Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur général, à l'exception de ce qui est prévu dans le Règlement intérieur.

En effet, le Règlement intérieur du conseil prévoit que sont notamment soumises à l'autorisation préalable du conseil, les opérations suivantes : (i) les opérations de croissance externe (acquisition de sociétés ou fonds de commerce), (ii) les opérations de cession d'activité (titres de sociétés ou éléments de fonds de commerce), (iii) la constitution de sociétés communes avec des tiers, (iv) l'émission de cautions, avals ou garanties.

Monsieur Gérald Attia exerce les fonctions de Directeur général délégué. Il a été nommé par le Conseil d'administration, sur proposition du Président, en date du 28 juin 2002. Aucune limitation n'a été apportée à ses pouvoirs.

Le mandat de Directeur général délégué de Monsieur Gérald Attia a été renouvelé par le Conseil d'administration qui s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2009, pour la durée des fonctions du Président-Directeur général, soit pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2013 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur général délégué, à l'exception de ce qui est prévu dans le Règlement intérieur.

Le Directeur général et le Directeur général délégué sont ainsi investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social de la Société et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Ils représentent la Société dans ses rapports avec les tiers et en justice.

16.1.2 LES NOMINATIONS, RENOUVELLEMENTS ET RATIFICATIONS DE COOPTATIONS

Aucun mandat d'Administrateur n'arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cependant, il sera proposé à l'Assemblée générale mixte appelée à délibérer le 22 juin 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, de nommer en qualité de nouveaux Administrateurs, en adjonction aux Administrateurs à ce jour en fonction :

- Monsieur Bruno Benoliel, de nationalité française, né le 13 mai 1964 à Paris (17^e) demeurant 131, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

Monsieur Bruno Benoliel a intégré le groupe ALTEN en septembre 1997, en qualité de Directeur financier. Il est aujourd'hui Directeur adjoint en charge des Finances, des Systèmes d'information et du Juridique. Les mandats qu'il occupe à ce jour sont les suivants :

État civil et fonction

Bruno BENOLIEL

né le 13 mai 1964
à Paris

Directeur général adjoint en charge des Finances,
des Systèmes d'information et du Juridique

Mandats en cours d'exercice au sein du Groupe

Consigliere (Italie) :

- ALTEN Italia – Vice-Présidente (2008-2012)
- Onion (2009-2012)

Président du CA (Pologne) :

- IMP Engineering Poland S.P. ZOO (2004-illimitée)

Gérant (Roumanie) :

- ALTEN SI – Techno Romania SRL (2009-illimitée)

Director (Grande-Bretagne) :

SD Partners Ltd (2001-unspecified)

Consejero :

- ALTEN soluciones, productos, auditoria e ingenieria SAU –
Présidente (ex-Cronos Iberica) (2009-2014)

Administrateur (Suède) :

XDIN AB

Managing Director (Pays-Bas) :

ALTEN PTS BV
DDA Engineering BV
Orion Engineering BV
Galaxy Holding BV

- Madame Emily Luna, de nationalité française, née le 20 juillet 1948, à Rabat (Maroc), demeurant 9, rue Papillon, 75009 Paris.

Madame Emily Luna a été, pendant plusieurs années, salariée au sein du groupe ALTEN en qualité de Responsable de la Gestion des Ventes. Grâce à sa bonne pratique des organisations administratives des clients, Madame Emily Luna a été au sein du Groupe, un support important en termes d'audit, de mise en place et d'analyse de process. Elle a cessé ses fonctions en septembre 2007.

Ces nominations seraient effectuées pour une durée de quatre (4) années, expirant à l'issue des délibérations de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2015, sur les comptes de l'exercice écoulé.

16.2 DATE D'EXPIRATION DES MANDATS

Voir 14.1 et 14.1.3.

16.3 CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.4 INFORMATIONS SUR LES COMITÉS

Voir également 16.6. Rapport du Président du conseil.

16.4.1 COMITÉ EXÉCUTIF

La composition du Comité exécutif est présentée au chapitre 1.2 du rapport d'activité.

16.4.2 COMITÉ ADMINISTRATIF

La composition du Comité administratif est présentée au chapitre 1.2 du rapport d'activité.

16.5 CONFORMITÉ AU RÉGIME DE GOUVERNANCE EN VIGUEUR

Voir 16.6.1. Rapport du Président du conseil – Gouvernement d'entreprise.

16.6 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RELATIF AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, AINSI QU'AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MIS EN PLACE PAR ALTEN

Chers Actionnaires,

Le présent rapport du Président du Conseil d'administration, approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 6 avril 2011, conformément aux exigences de l'article L. 225-37 du Code de commerce, est destiné à vous rendre compte de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein⁽¹⁾, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général, des références faites à un Code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport précise également les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la Société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Dans le cadre de l'établissement du présent rapport, le Président du Conseil d'administration a rencontré à plusieurs reprises les Directeurs des services juridiques et financiers, mais également le Directeur des Systèmes d'information, ainsi que les responsables des services transverses les plus impliqués dans le contrôle interne.

Un rapport des Commissaires aux comptes, joint au rapport général relatant l'accomplissement de leur mission, présente leurs observations sur ce rapport.

I LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société ALTEN (ci-après : la « Société ») se réfère (délibération du Conseil d'administration du 1^{er} février 2010) au Code de gouvernement d'entreprise Middelnext pour les valeurs moyennes et petites rendu public le 17 décembre 2009 (ci-après le « Code de référence ») dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance.

Le Code Middelnext est disponible sur le site Middelnext à l'adresse suivante : www.middelnext.com.

Le Code de référence contient des points de vigilance issus du référentiel pour une gouvernance raisonnable des entreprises françaises, qui rappellent les questions que le Conseil d'administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance. Le Conseil d'administration de la Société a pris connaissance de ces points de vigilance lors de sa séance du 10 mai 2010.

Le Code de référence contient quinze (15) recommandations qui concernent plus particulièrement les mandataires dirigeants et le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a initié une démarche, visant à une mise en conformité progressive avec les recommandations du Code de référence, à savoir :

Nomination d'Administrateurs indépendants :

La sixième Recommandation du Code de référence préconise d'indiquer les critères d'indépendance des membres. Il est rappelé, à ce titre que cinq (5) critères permettent de justifier l'indépendance des membres du conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Il appartient au Conseil d'administration d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus. Sous réserve de justifier sa position, le conseil peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse, il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.

(1) Article L. 225-37 tel que modifié par la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Le conseil considère qu'à ce jour, aucun de ses membres ne remplit les critères d'indépendance susvisés. Une recherche est en cours visant à identifier un ou plusieurs profils susceptibles de rejoindre le Conseil d'administration en qualité d'Administrateurs indépendants, à même de lui apporter une expertise complémentaire dans certains domaines. Dans le cadre de la mise en conformité de la Société avec les dispositions de la huitième Recommandation du Code de référence, la nomination d'un (1) seul Administrateur indépendant est requise, le conseil étant à ce jour constitué de moins de cinq (5) Administrateurs.

1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a adopté un Règlement intérieur le 20 janvier 2004, dont l'objet est de préciser les modalités de fonctionnement et d'organisation du Conseil d'administration, ainsi que les règles relatives aux opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Ce Règlement intérieur a été modifié par décision du Conseil d'administration en date du 6 mars 2007, afin notamment de se conformer aux nouvelles dispositions figurant dans le Règlement général de l'AMF et relatives aux opérations sur titres effectuées par les dirigeants.

Le Règlement intérieur a, en outre, été enrichi par des informations faisant notamment référence au gouvernement d'entreprise en mars 2008.

Enfin, compte tenu de l'adoption du nouveau Code de référence Middledext par le Conseil d'administration, le Règlement intérieur du Conseil d'administration a fait l'objet d'un certain nombre d'ajustements lors de la réunion du Conseil d'administration du 1^{er} février 2010.

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration est conforme à la sixième Recommandation du Code de référence relative au contenu et à la publicité du Règlement intérieur. Il est disponible sur le site Internet de la Société (<http://www.alten.fr/finance/informations-reglementees-alten.htm>).

1.1 Règles de fonctionnement et d'organisation

1.1.1 Composition du Conseil d'administration

L'article 15 des statuts de la Société dispose que le Conseil d'administration comprend trois (3) membres au moins et dix-huit (18) au plus.

Le Conseil d'administration est composé de :

- Monsieur Simon Azoulay, qui exerce également les fonctions de Président-Directeur général ;
- Madame Catherine Behar, épouse Azoulay ;
- Monsieur Gérald Attia, qui exerce également les fonctions de Directeur général délégué.

Monsieur Simon Azoulay, de nationalité française, né le 29 mai 1956, à Rabat (Maroc) est diplômé de SUPELEC. Au 31 décembre 2010, il détient 8,11 % du capital de la Société (soit 2 591 550 actions) en son nom propre, et 25,36 % (8 105 961 actions) *via* la société SGTI qu'il contrôle à 100 %.

Monsieur Gérald Attia, de nationalité française, né le 6 avril 1962, à Livry Gargan (93) est titulaire d'un MBA Hartford. Au 31 décembre 2010, il détient 0,036 % du capital de la Société (soit 11 690 actions) en son nom propre.

Madame Catherine Behar, épouse Azoulay, de nationalité française, née le 18 novembre 1958, à Paris 14^e. Au 31 décembre 2010, Madame Catherine Azoulay détient 0,005 % du capital de la Société (soit 1 500 actions) en son nom propre.

Il n'existe à ce jour, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration vis-à-vis de la Société et leurs intérêts privés.

Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte des actionnaires appelée à délibérer en juin 2011, la nomination de deux nouveaux Administrateurs :

- Monsieur Bruno Benoliel, de nationalité française, né le 13 mai 1964 à Paris (17^e) demeurant 131, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

Monsieur Bruno Benoliel a intégré le groupe ALTEN en septembre 1997, en qualité de Directeur financier. Il est aujourd'hui Directeur adjoint en charge des Finances, des Systèmes d'information et du Juridique. Les mandats qu'il occupe à ce jour sont les suivants :

État civil et fonction

Bruno BENOLIEL

né le 13 mai 1964

à Paris

Directeur général adjoint
en charge des Finances, des Systèmes
d'information et du Juridique

Mandats en cours d'exercice au sein du Groupe

Consigliere (Italie) :

- ALTEN Italia – Vice-Présidente (2008-2012)
- Onion (2009-2012)

Président du CA (Pologne) :

- IMP Engineering Poland S.P. ZOO (2004-illimitée)

Gérant (Roumanie) :

- ALTEN SI – Techno Romania SRL (2009-illimitée)

Director (Grande-Bretagne) :

SD Partners Ltd (2001-unspeified)

Consejero :

- ALTEN soluciones, productos, auditoria e ingenieria SAU – Présidente (ex-Cronos Iberica) (2009-2014)

Administrateur (Suède) :

XDIN AB

Managing Director (Pays-Bas) :

ALTEN PTS BV

DDA Engineering BV

Orion Engineering BV

Galaxy Holding BV

- Madame Emily Luna, de nationalité française, née le 20 juillet 1948, à Rabat (Maroc), demeurant 9, rue Papillon, 75009 Paris.

Madame Emily Luna a été, pendant plusieurs années, salariée au sein du groupe ALTEN en qualité de Responsable de la Gestion des Ventes. Grâce à sa bonne pratique des organisations administratives des clients, Madame Emily Luna a été au sein du Groupe, un support important en termes d'audit, de mise en place et d'analyse de process. Elle a cessé ses fonctions en septembre 2007.

1.1.2 Représentation hommes/femmes au sein du Conseil d'administration

La loi du 27 janvier 2011 a institué des règles relatives à la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment dans le cadre d'une représentation équilibrée au sein des conseils. Le Conseil d'administration qui compte déjà une femme en qualité d'Administrateur (Madame Catherine Behar-Azoulay), a décidé lors de sa réunion du 6 avril 2011 de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer en juin 2011, la nomination de Madame Emilie Luna, en qualité de nouvel Administrateur.

Si l'Assemblée nomme Madame Luna, le conseil comptera alors deux femmes sur cinq membres.

Conformément aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011, d'application immédiate, le Conseil d'administration de la Société se réunira courant 2011 à l'effet de définir la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale.

1.1.3 Durée et cumul des mandats

Le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2009 de se prononcer sur une modification statutaire relative à la durée des mandats des Administrateurs visant à la réduire à quatre (4) ans au lieu de six (6) ans. La durée des mandats des membres du Conseil d'administration est donc aujourd'hui statutairement fixée à quatre (4) années. Cette durée est conforme aux préconisations de la dixième recommandation du Code de référence.

Il est rappelé que les mandats des Administrateurs font l'objet d'un échelonnement (cf. tableau récapitulatif des mandats).

La liste des mandats exercés par les membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2010 figure au chapitre 14.1.3 du présent document.

1.1.4 Convocation aux réunions du Conseil d'administration

Conformément à la loi et au Règlement intérieur, les Administrateurs sont convoqués par lettre simple ou par courrier électronique. Le délai moyen de convocation du Conseil d'administration sur l'exercice 2010 est de cinq (5) jours.

Les délégués du Comité d'entreprise (un représentant du collège cadre, un représentant du collège assimilés-cadres et un représentant du collège non-cadre) ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration par courrier électronique et par lettre recommandée avec accusé de réception.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes de la Société ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration ayant porté sur l'examen ou l'arrêté des comptes annuels ou intermédiaires, ainsi qu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires.

Dans un souci d'amélioration de la transparence et afin de mettre les Commissaires aux comptes dans une situation qui leur permet d'exercer au mieux leurs diligences, ces derniers ont été convoqués systématiquement à toutes les réunions du Conseil d'administration sur l'exercice 2010.

1.1.5 Information des Administrateurs

Pour permettre aux membres du Conseil d'administration de préparer utilement les réunions, le Président fournit aux Administrateurs, dans un délai raisonnable et suffisant, les informations nécessaires à la prise de décision et, plus généralement, à l'exercice de leur mission, et ce, en toute indépendance. Chaque Administrateur peut se faire communiquer les informations complémentaires nécessaires à l'exercice de sa mission.

Les Administrateurs estiment que l'information communiquée est claire, précise et leur permet notamment de débattre de façon constructive et de contribuer à l'élaboration de la stratégie de la Société en matière de développement et de croissance externe.

Les délégués du Comité d'entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais des mêmes informations que les membres du conseil.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et soumis à l'approbation du Conseil d'administration lors de sa plus proche réunion.

1.1.6 Représentation des Administrateurs

Les Administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre Administrateur. Le mandat doit être donné par écrit. Au cours de l'exercice 2010, seul un Administrateur a usé de cette faculté.

1.1.7 Utilisation des moyens de visioconférence ou de télécommunication

Les statuts de la Société et le Règlement intérieur du Conseil d'administration prévoient la possibilité, pour les Administrateurs, de participer aux délibérations du Conseil d'administration par voie de visioconférence ou de télécommunication. Les Administrateurs qui participent aux délibérations du Conseil d'administration par ces moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, sauf pour l'adoption des décisions pour lesquelles cette faculté ne serait pas permise par la loi ou les règlements (actuellement comptes annuels et rapport de gestion).

Cette faculté n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2010.

1.1.8 Présidence des séances

Monsieur Simon Azoulay, Président, a présidé les douze (12) réunions du Conseil d'administration tenues au cours de l'exercice 2010.

1.1.9 Invités du conseil

Au cours de l'exercice 2010, le Directeur financier du Groupe et le Directeur juridique du Groupe ont régulièrement assisté aux réunions du conseil. Les fonctions de Secrétaire du conseil sont exercées soit par le Directeur juridique, soit par le Directeur financier.

1.1.10 Réunion du conseil sous forme de comité

Enfin, conformément aux articles L. 823-19 et suivant du Code de commerce, le Conseil d'administration, en présence de Monsieur Bruno Benoliel, Directeur général adjoint en charge des Finances, s'est réuni sous la forme d'un Comité d'audit, en date du 6 avril 2011, à l'effet d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes,
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Compte tenu de la structure du Conseil d'administration et de l'absence d'au moins un Administrateur indépendant, il n'a pas été jugé utile de constituer un Comité d'audit.

La Société respecte partiellement les recommandations figurant dans le rapport Poupard-Lafarge de juillet 2010 relative au conseil sous forme de comité : elle suit le rapport concernant les missions et établit un procès-verbal spécifique concernant la réunion du conseil sous forme de comité.

1.1.11 Évaluation du conseil

Conformément aux dispositions de la quinzième recommandation du Code de référence les membres du conseil débattent de façon régulière de sujets tels que la composition du Conseil d'administration ainsi que des travaux effectués, des autorisations données et des décisions prises par le Conseil d'administration.

Lors de ces débats, les membres du conseil passent en revue l'organisation du Conseil d'administration, ainsi que son fonctionnement. Sont examinés notamment les documents qui sont remis en séance aux Administrateurs, aux représentants du Comité d'entreprise et aux Commissaires aux comptes). De même, les membres du conseil vérifient que les questions importantes sont convenablement préparées, notamment en s'appuyant sur la compétence du Directeur financier dès que l'ordre du jour comporte une question relative à l'activité du Groupe, aux comptes sociaux ou consolidés de la Société ou à la communication financière.

Un processus visant à permettre une évaluation, structurée avec un processus, sera mis en place dès qu'un Administrateur indépendant sera nommé au sein du Conseil d'administration.

1.2 Fréquence des réunions et taux moyen de présence des Administrateurs

Le Conseil d'administration s'est réuni douze (12) fois au cours de l'exercice 2010, au siège social, avec un taux de présence moyen de ses membres de 66 %.

1.3 Principales missions

Le Conseil d'administration a pour principales missions de déterminer les orientations de l'activité de la Société, définir sa stratégie, et veiller à leur mise en œuvre.

Il intervient dans les domaines qui relèvent de sa compétence propre comme l'arrêté des comptes (comptes annuels et situations comptables intermédiaires), la convocation des Assemblées générales d'actionnaires, les conventions réglementées (au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce), ainsi que la détermination de la rémunération des mandataires sociaux.

Par ailleurs, sont notamment soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration, les opérations suivantes : (i) opérations de croissance externe, (ii) opérations de cession d'activité, (iii) les constitutions de sociétés communes avec des tiers, (iv) l'émission de cautions, avals ou garanties.

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'administration a notamment autorisé deux (2) projets de création de sociétés détenues à 100 %, une (1) prise de participation minoritaire, une (1) opération de restructuration interne et un (1) projet de création de société sous forme de *joint-venture*, arrêté les comptes annuels de l'exercice 2009 et les documents de gestion prévisionnelle, examiné et autorisé les communiqués financiers, statué sur les rémunérations à percevoir par les mandataires sociaux, donné délégation au Président-Directeur général à l'effet d'émettre des cautions, avals et garanties dans certaines conditions et limites.

1.4 Mode d'exercice de la Direction générale

Le Conseil d'administration de la Société a opté le 28 juin 2002 pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Ainsi, la Direction générale de la Société est exercée par Monsieur Simon Azoulay. Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général.

L'Assemblée générale mixte du 23 juin 2009 a, dans sa cinquième résolution, renouvelé le mandat d'Administrateur de Monsieur Simon Azoulay pour une durée de quatre (4) ans, soit pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2013 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration qui s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2009 a confirmé l'option du cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général et a renouvelé le mandat de Président-Directeur général de Monsieur Simon Azoulay

pour la durée de son mandat d'Administrateur. Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur général, à l'exception de ce qui est prévu dans le Règlement intérieur.

En effet, le Règlement intérieur du conseil prévoit que sont notamment soumises à l'autorisation préalable du conseil, les opérations suivantes : (i) les opérations de croissance externe (acquisition de sociétés ou fonds de commerce), (ii) les opérations de cession d'activité (titres de sociétés ou éléments de fonds de commerce), (iii) la constitution de sociétés communes avec des tiers, (iv) l'émission de cautions, avals ou garanties.

Monsieur Gérald Attia exerce les fonctions de Directeur général délégué. Il a été nommé par le Conseil d'administration, sur proposition du Président, en date du 28 juin 2002. Aucune limitation n'a été apportée à ses pouvoirs.

Le mandat de Directeur général délégué de Monsieur Gérald Attia a été renouvelé par le Conseil d'administration qui s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2009, pour la durée des fonctions du Président-Directeur général, soit pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2013 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur général délégué, à l'exception de ce qui est prévu dans le Règlement intérieur.

Le Directeur général et le Directeur général délégué sont ainsi investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social de la Société et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Ils représentent la Société dans ses rapports avec les tiers et en justice.

1.5 Délégations en matière de cautions, avals et garanties – Art. L. 225-35 du Code de commerce

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 31 janvier 2011, a renouvelé l'autorisation qu'il avait donnée au Président lors de sa réunion du 18 janvier 2010, d'émettre, avec faculté de subdélégation, des cautions, avals et garanties au nom de la Société, dans la limite d'un montant de cinq (5) millions d'euros. Cette autorisation, donnée pour une période de douze (12) mois, expire le 31 janvier 2012.

Il a été fait usage de cette autorisation une seule fois au cours de l'exercice écoulé.

1.6 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Le Président-Directeur général et le Directeur général délégué perçoivent une rémunération au titre de leurs mandats sociaux. Le Conseil d'administration se prononce en début d'année sur le montant à attribuer à ces derniers pour l'exercice en cours, comme indiqué ci-après.

1.6.1.1 Rémunérations versées par ALTEN SA

La rémunération totale brute fixe que Monsieur Simon Azoulay a perçue, au titre de son mandat de Président-Directeur général au cours de l'exercice 2010 s'est élevée à la somme de 109 080 euros. Aucune rémunération variable n'a été versée à Monsieur Simon Azoulay au titre de l'exercice 2010.

Monsieur Simon Azoulay n'a bénéficié d'aucune attribution d'options de souscription d'actions ni d'actions gratuites au titre de l'exercice 2010. Il n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle ni aucun avantage en nature versés par la Société au cours de l'exercice 2010.

1.6.1.2 Rémunérations versées par les sociétés contrôlées par ALTEN SA (au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce).

Monsieur Simon Azoulay n'a perçu aucune rémunération ni aucun avantage en nature versés par une société contrôlée par ALTEN SA (au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce) au cours de l'exercice 2010, hormis les jetons de présence visés au paragraphe 1.6.3.2 ci-après.

1.6.2 Rémunérations versées au Directeur général délégué au cours de l'exercice 2010

1.6.2.1 Rémunérations versées par ALTEN SA

La rémunération totale brute fixe que Monsieur Gérald Attia a perçue au titre de son mandat de Directeur général délégué, au cours de l'exercice 2010, s'est élevée à la somme de cent soixante dix huit mille deux cent vingt quatre (178 224) euros.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 9 novembre 2010, a décidé d'allouer à Monsieur Gérald Attia, au titre de l'exercice 2010 et en sus de la rémunération fixe annuelle totale brute s'élevant à la somme de cent soixante dix huit mille deux cent vingt quatre (178 224) euros, une rémunération variable dont le montant maximum a été fixé à cent mille (100 000) euros et dont le calcul a été subordonné à la réalisation de critères de performance.

Afin que les critères de performance s'inscrivent dans une logique prenant en compte les enjeux et la pérennité du groupe ALTEN, le Conseil d'administration a décidé que la rémunération de Monsieur Gérald Attia soit subordonnée non seulement à la réalisation d'objectifs à court terme (réalisables au 31 décembre 2010) mais également à la réalisation de projets à moyen-long terme (réalisables à horizon 2015), les objectifs court terme ainsi que les objectifs moyen-long terme entrant chacun à hauteur de 50 % dans l'appréciation globale de la réalisation de ses objectifs par Monsieur Gérald Attia.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 31 janvier 2011, après appréciation de la réalisation de ses objectifs par Monsieur Gérald Attia, a décidé de lui attribuer une rémunération variable d'un montant de cinquante mille (50 000) euros.

Monsieur Gérald Attia n'a bénéficié d'aucune attribution d'options de souscription d'actions ni d'actions gratuites au titre de l'exercice 2010. Il n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle, ni aucun avantage en nature versés par la société ALTEN SA au cours de l'exercice 2010.

1.6.2.2 Rémunérations versées par les sociétés contrôlées par ALTEN SA

Monsieur Gérald Attia n'a perçu aucune rémunération ni aucun avantage en nature versés par une société contrôlée par ALTEN SA (au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce) au cours de l'exercice 2010, hormis les jetons de présence visés au paragraphe 16.3.2 ci-après.

À ce jour, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ, ou engagement de retraite.

1.6.3 Jetons de présence

1.6.3.1 Jetons de présence versés par ALTEN SA

Les Administrateurs de la Société n'ont pas perçu de jetons de présence de la part de la société ALTEN SA au titre de l'exercice 2010.

1.6.3.2 Jetons de présence versés par les sociétés contrôlées par ALTEN SA (au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce).

Monsieur Simon Azoulay a perçu une somme de 150 000 euros à titre de jetons de présence versés par la société de droit espagnol ALTEN SPAIN.

Monsieur Gérald Attia a perçu une somme de 84 000 euros à titre de jetons de présence versés par la société de droit espagnol ALTEN SPAIN.

1.7 Actions détenues et opérations sur titres

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration comporte un certain nombre de dispositions régissant la réalisation par les membres du Conseil d'administration d'opérations sur les titres de la Société et notamment :

- les membres du Conseil d'administration déclarent à l'Autorité des marchés financiers (AMF) et à la Société (selon les modalités fixées par la loi, le Règlement général de l'autorité de marché et actuellement définies dans l'instruction AMF du 3 février 2006) toutes opérations (transfert, achat, vente, nantissement...) portant sur les titres de la Société et ce, dans le délai légal (actuellement de cinq (5) jours de Bourse maximum à compter de la date de l'opération).

Il est rappelé qu'il est recommandé que les titres détenus par les membres du Conseil d'administration doivent être mis au nominatif (pur ou administré). La Loi de Modernisation de l'Économie (dite loi LME) du 4 août 2008 a supprimé l'obligation faite aux Administrateurs de détenir une action de la Société et a laissé aux statuts la possibilité de fixer ou non, le nombre d'actions dont chaque Administrateur doit être propriétaire.

Une résolution proposant une modification de l'article 15 des statuts de la Société en vue de supprimer l'obligation pour les Administrateurs d'être actionnaire a été soumise au vote des actionnaires et approuvée lors de l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2009 ;

- à l'instar de tout actionnaire, les membres du Conseil d'administration déclarent à l'AMF tout seuil réglementaire ou légal qu'ils pourraient franchir en capital et/ou droits de vote à la hausse ou à la baisse. Ces déclarations doivent être notifiées à l'AMF dans un délai de quatre (4) jours de Bourse maximum. Les membres du Conseil d'administration adressent par ailleurs à la Direction juridique de la Société copie de la déclaration faite auprès de l'AMF.

1.8 Le Comité exécutif et le Comité administratif

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux du Comité exécutif et du Comité administratif pour préparer efficacement la prise de ses décisions.

1.8.1 Le Comité exécutif

Le Comité exécutif, qui se réunit au moins une (1) fois par mois, est composé du Président-Directeur général, des Directeurs opérationnels des différents Pôles d'activité du Groupe et du Directeur financier du Groupe, ainsi que de la Directrice des Ressources humaines. Il est présidé par le Président-Directeur général.

Ses principales missions sont :

- de définir les grandes stratégies commerciales, d'organisation et de développement ;
- d'analyser les résultats commerciaux et financiers et de décider des mesures opérationnelles à mettre en œuvre ;
- de suivre les projets en cours.

1.8.2 Le Comité administratif

Le Comité administratif, qui se réunit au moins une (1) fois par mois, est composé du Président-Directeur général, du Directeur financier du Groupe, du Directeur juridique ainsi que de la Directrice des Ressources humaines. Il est présidé par le Président-Directeur général. En fonction de l'ordre du jour, le Directeur général délégué, le Directeur des Systèmes d'information, les Directeurs financiers des filiales ainsi que les Directeurs opérationnels de Pôle peuvent être conviés aux réunions du Comité administratif.

Ses principales missions sont :

- de définir les politiques sociales et de rémunération, les parcours de carrière et les règles de management de tous les personnels fonctionnels, à l'exception des fonctions commerciales ;
- de proposer au Conseil d'administration la mise en place de procédures administratives internes, de gestion et de contrôle, des règles de gestion et de délégations ;
- de proposer la mise en place et/ou l'évolution des systèmes d'information, de façon coordonnée avec les processus de gestion opérationnelle et administratifs définis en amont.

Il est par ailleurs consulté sur la politique de rémunération et d'incitation des cadres dirigeants du Groupe.

Par ailleurs, au sein de chaque Pôle d'activité du Groupe, les Comités de Direction se réunissent à intervalles réguliers, sous la présidence des Directeurs opérationnels de Pôle afin notamment de mettre en œuvre la stratégie définie par la Direction générale.

1.9 Les Commissaires aux comptes

Les comptes sociaux et consolidés sont certifiés conjointement par la société Grant Thornton, représentée par Monsieur Laurent Bouby, et par la société Dauge & Associates, représentée par Monsieur Christian Laplane.

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 23 juin 2009 a, dans ses sixième, septième, huitième et neuvième résolutions, renouvelé l'ensemble des mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants, pour une durée de six (6) exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au 3^e jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro (0) heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce ; (ii) Adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, au plus tard vingt-cinq (25) jours avant la tenue de l'Assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

3 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La structure du capital d'ALTEN ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière, détaillées en page 11 du rapport de gestion, révèlent que les actionnaires de référence (Monsieur Simon Azoulay et assimilés dont la société SGTI) détiennent ensemble la majorité aux Assemblées générales, en termes de droits de vote.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, hormis la privation des droits de vote des actions n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration de franchissement de seuils statutaire pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 3 % du capital (article 9 des statuts).

Les statuts de la société ALTEN prévoient en outre dans leur article 14 « qu'il est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis quatre ans au moins, un droit de vote double. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit ».

Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration ainsi que les règles régissant les modifications statutaires sont les règles de droit commun.

Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membre du Conseil d'administration.

La société ALTEN est, par ailleurs, dûment informée des prises de participation (directes ou indirectes) significatives dans son capital :

- par application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce ;
- par application de l'article 9 des statuts de la Société qui stipule que « toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à franchir le seuil de détention de 3 % au moins du capital social ou des droits de vote (à la baisse ou à la hausse) est tenue d'informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède, par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle le seuil de 3 % a été dépassé ».

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires. Il est rappelé, à cet effet, qu'en date du 16 octobre 2009, la sortie de Monsieur Laurent Schwarz de l'action de concert a entraîné la fin de ladite action de concert qui existait depuis 1999.

Les droits de vote attachés aux actions ALTEN détenues par le personnel au travers du FCPE actions ALTEN sont exercés par un représentant mandaté par le Conseil de surveillance du FCPE à l'effet de le représenter à l'Assemblée générale.

II PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le cadre de référence utilisé pour la rédaction de la partie contrôle interne et gestion des risques du présent rapport fait l'objet d'une recommandation de l'AMF en date du 22 juillet 2010.

1 Définition et objectifs du contrôle interne et de la gestion des risques – Périmètre

Le contrôle interne est défini dans le groupe ALTEN comme étant un processus mis en œuvre par la Direction et le personnel, pour donner une assurance raisonnable sur la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations ;
- la mise en œuvre des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- l'optimisation des activités opérationnelles ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la protection de ses actifs ;
- la fiabilité et la qualité de l'information exploitée à l'intérieur de la Société et celle diffusée à l'extérieur ; et
- d'une façon générale, la maîtrise de ses activités, l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficace de ses ressources.

Le dispositif de contrôle interne est appliqué à l'ensemble du groupe ALTEN, le groupe ALTEN étant défini comme la société ALTEN SA ainsi que toutes les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe s'appuie sur une longue pratique et sur des systèmes documentaires et d'information formalisés. Certaines sont accessibles à tous les collaborateurs et d'autres uniquement à certaines Directions (Finance, Ressources humaines, juridique) ainsi qu'aux Directeurs opérationnels.

Ce système de contrôle ne peut cependant fournir une garantie absolue sur l'atteinte des objectifs et l'élimination des risques dont il vise à réduire la probabilité d'occurrence et l'impact potentiel.

2 Références et composantes du contrôle interne d'ALTEN

Le contrôle interne du Groupe est formalisé par un ensemble de procédures qui permettent de sécuriser les différentes étapes de l'activité tant d'un point de vue financier que juridique.

La Direction financière est responsable des procédures de contrôle internes liées à l'élaboration et au traitement de l'information financière. La production et l'analyse de l'information financière s'appuient ainsi sur les services de la Comptabilité, de la Consolidation et du Contrôle de gestion ainsi que sur les Directions financières des différentes filiales du Groupe.

Toutes les sociétés du Groupe communiquent un reporting opérationnel complété par un reporting financier mensuel, validés par le Contrôle de Gestion. Chaque reporting trimestriel fait l'objet d'une revue approfondie.

Pour les structures étrangères, des audits financiers complémentaires annuels dont les programmes de travail sont élaborés par la Direction financière au vu des zones de risques, sont mis en place. Il s'agit d'un outil essentiel pour le groupe ALTEN dans le pilotage de ses opérations. Les écarts éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités en cours d'année, ce qui contribue d'autant à fiabiliser les clôtures intermédiaires et annuelles.

Des revues mensuelles, voire hebdomadaires, sur les reportings financiers, commerciaux et techniques sont réalisées.

En outre, il convient de mentionner certaines règles spécifiques élaborées par les différentes Directions fonctionnelles du groupe ALTEN :

Recrutement

L'embauche d'un salarié est encadrée par une liste de procédures définies et régulièrement remises à jour par la Direction des Ressources humaines Groupe (démarches à suivre, contrats types...). Dès son embauche, le salarié est référencé dans les systèmes informatiques du Groupe. La paie des effectifs « France » est centralisée pour plus de 90 % des effectifs.

Ventes

Toute ouverture de compte client, en France, est validée par la Trésorerie Groupe afin de s'assurer de sa solvabilité. L'intégralité des comptes clients est scoriée et a fait l'objet de procédures de recouvrement différenciées selon les niveaux de *scoring*.

À ce titre, ALTEN utilise en France et en Espagne, un logiciel de gestion des comptes clients et du recouvrement. Cette application intervient à différents niveaux à partir de la facturation : identification des retards de paiements, relances, identification et centralisation des litiges, recouvrement...

Des règles internes strictes précisent, selon la nature des projets (principalement régie et forfaits) les modalités de reconnaissance du Chiffre d'Affaires.

Ces règles sont diffusées et appliquées de manière homogène pour toutes les filiales du Groupe, en France et à l'étranger.

Les factures sont émises par les services administratifs des entités concernées.

Le Groupe s'est doté de Conditions Générales de Services renforcées, qui sont systématiquement intégrées dans les réponses à appel d'offres.

Pour la conduite des projets structurés, ALTEN a mis en oeuvre un process spécifique. Dès la réception d'un appel d'offres, le Responsable Chargé d'affaires (RCA) et le Responsable Technique (RT) examinent les risques commerciaux et les risques techniques avant de se prononcer sur la suite à donner à l'appel d'offres, le Directeur des Opérations (DOP) intervenant en qualité d'arbitre.

Le *process* se poursuit, le cas échéant, avec la conception, le développement de la proposition financière ainsi que de la proposition technique, puis par la revue d'offre à laquelle participent notamment le Directeur technique, le Directeur de Département, le Contrôle de gestion et le Directeur des Opérations.

La Direction juridique est systématiquement intégrée à ce process.

Eu égard à la clientèle du Groupe, le risque de change et le risque crédit sont faibles.

Achats

Toute procédure d'achat est soumise à des contrôles indépendants :

- émission du besoin par le donneur d'ordre interne ;
- achat du matériel ou de la prestation par le service Groupe concerné (*Services Généraux, Informatique...*) ;
- validation de la prestation et/ou de la livraison par le service concerné ;
- validation du bon à payer et de la facture par la Comptabilité au vu des différents documents.

Le règlement des factures, organisé par la Comptabilité, est validé par une tierce personne indépendante, qui s'assure que les contrôles en amont ont été effectués et qui, par sondage, procède également à une vérification des informations ayant permis de valider les factures.

Le Groupe s'est doté de Conditions Générales d'Achat renforcées.

Juridique

Des procédures juridiques sont en place au niveau du Groupe, impliquant l'intervention de la Direction juridique à différents niveaux des process déjà existants.

Des audits juridiques des filiales du Groupe sont conduits régulièrement, sur la base d'un questionnaire préalable d'auto-évaluation.

Croissance externe

L'identification des cibles et leur pré-qualification sont initiées par une Direction dédiée, puis sont validées par la Direction générale, la Direction financière et la Direction opérationnelle du Pôle concerné.

Toutes les propositions sont revues par la Direction financière, la Direction juridique et nécessitent l'accord préalable de la Direction générale.

À l'issue des audits opérationnel, financier, RH, fiscal et juridique, chargés de valider l'adéquation des cibles au *business model*, les performances financières et l'identification des risques éventuels, les dossiers d'acquisition sont présentés au Conseil d'administration pour approbation.

Une fois le projet validé, la finalisation de l'opération est pilotée par la Direction juridique, qui rédige la documentation associée.

Les sociétés acquises sont immédiatement intégrées dans le process de reporting opérationnel et de gestion du Groupe. Selon leur taille, les systèmes d'information du Groupe sont déployés pour garantir la fiabilité des informations. Elles subissent des tests de valorisation sur un rythme annuel.

Immobilier

La première étape qui concerne l'expression des besoins et la recherche de nouveaux locaux se matérialise par un formulaire que le Responsable de Région adresse au Directeur des Opérations (DOP), lequel signe pour accord et transmet à son tour aux Services Généraux du Groupe pour traitement. L'étude du projet et la validation des locaux retenus sont du ressort de la Direction générale.

La Direction juridique intervient ensuite aux différents niveaux de la négociation des baux et assure leur suivi avec les Services Généraux. Un comité immobilier se tient chaque semaine, permettant d'entretenir un échange d'informations régulier entre la Direction juridique et les Services Généraux et offrant une visibilité et une actualisation permanente des projets en cours et à venir.

Communication financière

Le groupe ALTEN met en oeuvre tous les moyens pour fournir une information régulière, fiable, claire et transparente à ses actionnaires, ainsi qu'aux analystes financiers.

L'information est assurée par des communiqués diffusés dans la presse, ainsi que par la publication trimestrielle du chiffre d'affaires du Groupe et par la publication semestrielle et annuelle de ses résultats.

Le Groupe organise deux (2) fois par an des réunions « SFAF », à l'occasion de la publication de ses résultats.

Délégations de pouvoir

Les principes de délégations de pouvoir mis en place répondent à un triple objectif :

- sensibilisation des Directeurs opérationnels à leurs responsabilités en matière d'hygiène et sécurité ;
- création d'un pouvoir de représentation du groupe ALTEN au profit des Directeurs opérationnels ;
- fixation d'un cadre précis dans lequel s'exercent les pouvoirs des Directeurs opérationnels (en ce compris la faculté de subdélégation).

Les délégations portent principalement sur des engagements directement liés à la partie opérationnelle (*embauches de consultants ou de managers commerciaux, signature de contrats clients, gestion des litiges, etc.*).

La signature bancaire n'est que partiellement déléguée, en France et à l'International, et pour des montants limités.

Systèmes d'Information

Le Groupe a mis en place des Systèmes d'Information dont l'objectif est triple :

- réaliser des gains de productivité ;
- sécuriser les flux d'informations financières ; et
- contrôler les opérations réalisées par les différentes sociétés du Groupe et disposer d'une information opérationnelle pertinente permettant de gérer l'activité de façon réactive.

Les principaux applicatifs existants sont :

- *Customer Relationship Management* (« CRM ») ;
- Ressources humaines et gestion du recrutement des consultants ;
- Gestion commerciale et reporting, suivi des missions ;
- Gestion et suivi des temps des collaborateurs (validation de la facturation et des éléments de paie et RH) ;
- Gestion et suivi des frais (adossée à la gestion des temps et des projets) ;
- Administration des ventes et facturation ;
- Paie ;
- Gestion financière ;
- Consolidation ;
- Gestion de trésorerie.

Des interfaces ont été réalisées entre les différents applicatifs, afin de disposer d'une information fiable et homogène à toutes les étapes du traitement des données.

Travaux réalisés en 2010 – Projets 2011

Le plan de déploiement du projet ERP « Vision » a été en 2010, conforme au plan, avec le démarrage effectif d'ALTEN SA au 1^{er} janvier 2010. Deux autres entités ont également bénéficiées de ce nouveau système d'information courant 2010 (Pégase et Winwyse).

À ce jour le périmètre couvert par le projet « Vision » représente 50 % du Groupe. Les déploiements de nouvelles entités vont se poursuivre en 2011 avec en parallèle la recherche et la mise en œuvre d'optimisation de la solution ERP et des processus de gestion associés afin d'améliorer l'efficacité globale du système d'information pour soutenir le développement de groupe en France et à l'international.

Le projet de remplacement de l'outil CRM est en cours, 2010 a permis la mise en place du plan projet avec la sélection de la solution qui sera mise en œuvre. La livraison du premier lot est planifié pour la fin 2011 sur un périmètre contraint avant un déploiement plus large.

Concernant les infrastructures, la poursuite de la virtualisation des serveurs a permis en 2010 de doubler la capacité globale des systèmes en place et de poursuivre la migration de systèmes existants dans le cadre d'un plan de rationalisation et de sécurisation.

Trésorerie

La trésorerie centralisée du Groupe gère les liquidités de l'ensemble des filiales françaises. Tous les flux sont sécurisés depuis 2009 via le réseau SWIFT et un ensemble de progiciels de trésorerie performants.

Les flux de trésorerie des filiales étrangères sont intégrés progressivement dans un *cash pooling* international. Ces flux sont contrôlés quotidiennement et les excédents centralisés dans le cadre de conventions de compte courants, dans l'attente des remontées annuelles de dividendes.

Travaux réalisés en 2010 – Projets 2011

De nouveaux outils de gestion de trésorerie et de communication bancaire ont été déployés et utilisés pour gérer les flux avec les banques intégrées dans le pool bancaire France du Groupe.

Le déploiement du *cash pooling* européen est en cours. Il sera finalisé sur 2011 en priorité pour les filiales européennes majeures.

La centralisation de paiements, opérationnelle en France, a été initiée en 2010 à l'International. La Direction Trésorerie se dote ainsi de moyens efficaces pour l'intégration des filiales et soutenir financièrement la croissance du Groupe.

3 Gestion des risques

Les risques identifiés et les moyens mis en œuvre pour la gestion desdits risques figurent au chapitre 4 du présent Document.

4 Conclusion – Perspectives

La démarche d'amélioration continue de son contrôle interne initiée par le groupe ALTEN depuis plusieurs années s'est accentuée en 2010 dans le cadre du déploiement des nouveaux outils de gestion et de contrôle et se poursuivra en 2011.

Le 6 avril 2011

Le Président du Conseil d'administration

Simon Azoulay

16.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ALTEN

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ALTEN et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Laurent Bouby
Associé

Cabinet Dauge et Associés
Christian Laplane
Associé

SALARIÉS

17

17.1 CHIFFRES CLÉS	150	17.3 PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS	153
17.1.1 Effectifs fin de période groupe ALTEN	150		
17.1.2 L'emploi au sein d'ALTEN SA	150	17.4 ACCORD PRÉVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL	153
17.2 POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES	150	17.4.1 Plan d'intéressement	153
17.2.1 Bilan social d'ALTEN SA	150	17.4.2 Accord de participation	153
17.2.2 Règlement intérieur	151		
17.2.3 L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés	151		
17.2.4 La mobilité	151		
17.2.5 Le temps de travail	151		
17.2.6 Les relations sociales	151		
17.2.7 Les conditions d'hygiène et de sécurité	151		
17.2.8 La formation	152		
17.2.9 La rémunération, l'intéressement, la participation et l'épargne salariale	152		
17.2.10 Les œuvres sociales et culturelles	152		
17.2.11 La sous-traitance	152		
17.2.12 Les relations avec l'environnement local et régional	152		
17.2.13 Mécénat	152		

17.1 CHIFFRES CLÉS

17.1.1 EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE GROUPE ALTEN

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Consultants ⁽¹⁾	9 200	11 000	9 900	11 250
Fonctionnels ⁽²⁾	1 280	1 550	1 400	1 450
TOTAL	10 480	12 550	11 300	12 700

(1) Effectif salarié réalisant des projets techniques chez les clients, dont les prestations sont facturées.

(2) Effectif fonctionnel interne ne donnant pas lieu à facturation.

L'année 2010 a été particulièrement marquée par une reprise de l'activité économique et sociale. Cette reprise se justifie par une recrudescence des demandes clients et l'augmentation du nombre d'embauches au sein d'ALTEN SA.

17.1.2 L'EMPLOI AU SEIN D'ALTEN SA

L'effectif global a progressé de 12 %, progression liée en partie à la relance de l'activité économique après le contexte difficile de l'année 2009.

Effectif total au 31 décembre 2010 : 4 419.

Embauche à durée indéterminée : 1 588.

Embauche à durée déterminée : 113.

La société ALTEN SA a su maîtriser le nombre des départs de ses collaborateurs en diminution de 8,6 % par rapport à 2009.

Départs, tous motifs confondus : 1 275.

- Démissions : 59,6 % des départs.
- Licenciements : 7,37 % des départs.
- Fin PE : 17,6 % des départs.
- Fin CDD : 5,3 % des départs.
- Autres (dont mutations) : 10 % des départs.
- Heures supplémentaires : 10 586.

Main-d'œuvre extérieure : recours à la sous-traitance pour la réalisation de projets technologiques.

Salariés étrangers : au 31 décembre 2010, ont été recensés 308 salariés de nationalité étrangère, dont 241 hors Union européenne, dans les effectifs de la société ALTEN.

17.2 POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

17.2.1 BILAN SOCIAL D'ALTEN SA

Conformément aux dispositions de l'article L. 2323-68 du Code du travail, ALTEN SA émet chaque année un bilan social qui fait systématiquement l'objet d'une présentation au Comité d'entreprise

17.2.2 RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La société ALTEN dispose d'un Règlement intérieur, qui régit les dispositions en matière d'hygiène et de sécurité, de conditions de travail, d'horaires, de discipline, de prévention...

17.2.3 L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

En matière d'emploi des travailleurs handicapés, les sociétés du Groupe se sont engagées dans une politique volontariste pour permettre une meilleure insertion de ces salariés dans l'entreprise.

La Société compte 10 salariés handicapés, mais il est à noter que ce chiffre est sans doute inférieur à la réalité, certains salariés handicapés ne se faisant pas connaître de leurs employeurs.

Par ailleurs, la société ALTEN a fait réaliser des opérations de sous-traitance et achète des fournitures auprès d'associations favorisant l'insertion de travailleurs handicapés. La société ALTEN a versé auprès de l'Agefiph une taxe de 1 371 milliers d'euros.

17.2.4 LA MOBILITÉ

Au regard de la nature de l'activité de la Société, tous les consultants sont mobiles au sein de la société ALTEN. Au 31 décembre 2010, 587 consultants sont partis en mission de courte durée à l'étranger, afin d'assurer plus de 2000 projets dans plus de 90 pays.

17.2.5 LE TEMPS DE TRAVAIL

Fin décembre 1999, ALTEN et ses filiales françaises, représentant alors plus de 90 % de l'activité et des effectifs, ont mis en place un accord d'entreprise.

Toutes les filiales françaises du Groupe sont aux 35 heures.

Durée du temps de travail :

- temps plein : 35 heures ;
- temps partiel : supérieur ou égal à 20 heures : 64 salariés/inférieur à 20 heures : 9 salariés.

En 2010, l'accès au temps partiel a été facilité.

Le taux d'occupation des consultants, calculé mensuellement est défini comme le ratio entre le nombre de jours facturés et le nombre de jours facturables (hors CP/RTT...).

Ce taux était de 94,8 % en 2010, 90,5 % en 2009, de 93,8 % en 2008 et de 94,7 % en 2007.

Absentéisme et ses motifs : Le nombre moyen de jours d'absence par salarié s'élève à 7,41 jours alors que la moyenne nationale connue est estimée à 17,8 jours.

- Congés sabbatique, paternité, événements familiaux = 35,6 %.
- Congé maternité = 18,2 %.
- Congé maladie = 45,2 %
- Accident du travail = 0,88 %.

17.2.6 LES RELATIONS SOCIALES

Les sociétés du Groupe ont poursuivi une politique de dialogue avec les partenaires sociaux.

Pour ALTEN SA, 16 réunions du Comité d'entreprise et 12 réunions des Délégués du personnel au cours de l'année 2010.

17.2.7 LES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

14 réunions du CHSCT se sont tenues en 2010 au niveau d'ALTEN SA. Les autres filiales du Groupe qui ont atteint les seuils réglementaires ont également mis en place des CHSCT, qui se réunissent selon les périodicités légales.

La plupart des consultants exécutent les prestations de services sur les sites des clients, dans des laboratoires ou bureaux ; les autres collaborateurs travaillent au siège dans les services fonctionnels.

Du fait de l'activité d'ALTEN, les salariés ne sont pas soumis à des conditions de travail contraignantes ou à l'exécution de tâches répétitives (travail à la chaîne).

Au titre de l'exercice 2010, le groupe ALTEN n'a enregistré qu'un pourcentage très faible d'accident du travail (0,88 %).

17.2.8 LA FORMATION

La société ALTEN consacre un budget important aux actions de formation. Il représente 2,47 % de la masse salariale pour l'année 2010.

L'effort de formation est réparti entre les axes suivants :

- l'adaptation des collaborateurs aux besoins opérationnels des pôles ;
- le développement professionnel et personnel des collaborateurs afin qu'ils puissent saisir les opportunités de carrière offertes par l'entreprise ;
- le renforcement des compétences managériales et la gestion de projets.

17.2.9 LA RÉMUNÉRATION, L'INTÉRESSEMENT, LA PARTICIPATION ET L'ÉPARGNE SALARIALE

Le montant des charges sociales liées à la masse salariale s'est élevé, au 31 décembre 2010, à 65 530 milliers d'euros.

La plupart des sociétés du Groupe, dont l'effectif est supérieur à 50 personnes, ont mis en place des accords de participation, et des PEE prévoyant la possibilité de versements volontaires. Les sommes sont investies, au choix des salariés, dans le FCPE ALTEN ou dans des fonds communs profilés (monétaire – prudence – dynamique).

17.2.10 LES ŒUVRES SOCIALES ET CULTURELLES

Le budget alloué aux œuvres sociales s'établit à 0,8 % de la masse salariale.

17.2.11 LA SOUS-TRAITANCE

Le recours d'ALTEN à la sous-traitance se fait majoritairement à l'intérieur du Groupe. Pour l'exercice 2010, les dépenses liées à la sous-traitance se sont élevées à 70 344 422 euros. Le groupe ALTEN veille à ce que ses filiales respectent les dispositions fondamentales du droit du travail national et international dans leurs relations avec les sous-traitants.

Le groupe ALTEN essaie notamment de promouvoir auprès de ses sous-traitants et de ses filiales le respect d'un code éthique et notamment les dispositions de l'OIT, sachant que les ingénieurs proviennent principalement de pays membres de l'Union européenne, dans lesquels les normes fondamentales de l'OIT sont appliquées.

Les dépenses liées au recours à l'intérim pour l'exercice 2010 se sont élevées à 1 161 961 euros.

17.2.12 LES RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, des relations de partenariats ont été nouées avec de nombreuses écoles de formation d'ingénieurs et les écoles de commerce dont les formations sont en relation avec les besoins de l'entreprise.

À cela s'ajoute la participation de la Présidence à une commission emploi et la mise en place du GEICET, groupement professionnel orienté vers la revalorisation du métier d'ingénieur.

ALTEN avec le réseau n+i, a également mis en place des filières de formation d'étudiants indiens, qui viendraient terminer leurs études d'ingénieur en France, dans des écoles prestigieuses.

17.2.13 MÉCÉNAT

ALTEN soutient des associations caritatives et réalise chaque année plusieurs dons en numéraire. Au titre de l'exercice 2010, le montant de ces dons s'est élevé à 1 019 197 euros.

17.3 PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS

Voir 15.1.7.1 tableau 8 et 17.4.2.

17.4 ACCORD PRÉVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL

17.4.1 PLAN D'INTÉRESSEMENT

ALTEN n'a pas mis en place de plan d'intéressement.

17.4.2 ACCORD DE PARTICIPATION

En ce qui concerne la participation des salariés, les sociétés du Groupe employant plus de 50 salariés et qui réalisent des bénéfices, ont mis en place des accords de participation conformément aux dispositions légales.

Sociétés	Date de conclusion des accords
ALTEN SA	27/05/1992
ALTEN SIR	12/02/2009
ALTEN Sud Ouest (ex. Anotech)	15/12/2001
Anotech Energy (<50)	06/12/2007
MI-GSO	15/11/2006
Avenir Conseil Formation	20/01/2009

Par ailleurs, toutes les sociétés bénéficient du FCP Multipar Sécurité et Multipar Solidaire Dynamique.

Les accords de participation des sociétés du Groupe sont conclus selon les mêmes modalités et permettent au salarié de choisir le support qui lui convient parmi les fonds suivants :

- FCP ALTEN
- FCP Épargne Entreprise Prudence
- FCPE Épargne Entreprise Équilibre
- FCP Multipar Solidaire Dynamique.
- FCP Multipar Sécurité.

Ces fonds ont tous fait l'objet d'un agrément de l'AMF.

Conformément à la loi sur les revenus du travail du 3 décembre 2008 et ses décrets n° 2009-350 et 2009-351 du 30 mars 2009, un avenant aux accords de participation a été conclu dans les sociétés pouvant prétendre à la participation au titre de l'année 2009, afin de définir les modalités d'information du choix donné aux salariés de demander soit le versement immédiat de leur quote-part de participation soit son investissement sur les FCPE.

Par ailleurs, certaines sociétés acquises possédaient déjà leur propre accord de participation et PEE, à savoir :

Sociétés	Date de conclusion des accords
ECAM*	14/12/02
Cisia Ingenierie	14/12/09
B2i	22/05/04
Winwise	27/03/09

* La société ALTEN Sud Ouest a absorbé par voie de confusion patrimoniale la société Ecam au 01/01/2010.

La société Winwise, acquise en juillet 2008, bénéficie d'un ancien accord PEE toujours en vigueur. En outre, un accord de participation a été signé en date du 27 mars 2009.

SOMMES AFFECTÉES AU PERSONNEL, AU TITRE DE LA PARTICIPATION, POUR CHACUNE DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

ALTEN SA	2006	2007	2008	2009	2010
Participation en €	2 269 486	2 695 411	2 587 163	0	2 614 083

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18

18.1 ACTIONNARIAT	156	18.3 CONTRÔLE DIRECT OU INDIRECT	159
18.1.1 Composition de l'actionnariat	156		
18.1.2 Évolution de l'actionnariat	157		
18.1.3 Franchissements de seuils	158		
18.2 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	158	18.4 ACCORD DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE	159

18.1 ACTIONNARIAT

18.1.1 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

18.1.1.1 Situation au 31/12/2010

L'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2010, plus de 3 %, de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 30 %, de 33,33 %, de 50 %, ou de 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales est communiquée ci-après.

	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Actions nominatives				
Simon Azoulay et assimilés (dont SGTI*) ⁽¹⁾	10 697 511	33,46 %	21 395 022	50,36 %
Gérald Attia	11 690	0,04 %	23 380	0,06 %
FCPE ALTEN	360 000	1,13 %	360 000	0,85 %
Autres	290 010	0,91 %	496 216	1,17 %
SOUS-TOTAL	11 359 211	35,53 %	22 274 618	52,44 %
Actions au porteur				
Public	18 346 459	57,39 %	18 346 459	43,19 %
Fidelity International Ltd	1 574 009	4,92 %	1 574 009	3,61 %
Fondateurs	285 184	0,89 %	285 184	0,67 %
Autodétention	401 927	1,26 %	(sans droit de vote)	-
TOTAUX	31 966 790	100 %	42 480 270	100 %

(1) Assimilés au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce.

* La société SGTI est contrôlée à 100 % par Monsieur Simon Azoulay.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, 3 % ou plus du capital de la Société et des droits de vote.

18.1.1.1.1 Participation des salariés

À la clôture de l'exercice 2010, la participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce représentait 1,13 % du capital social de la Société. Ces actions sont détenues via le FCPE ALTEN.

18.1.1.1.2 Actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2010, aucune action de la société ALTEN n'était détenue par l'une quelconque de ses filiales.

18.1.1.1.3 Avis de détention et aliénation de participations croisées

Néant.

18.1.1.2 Situation au 31/03/2011

	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Actions nominatives				
Simon Azoulay et assimilés (dont SGTI*) ⁽¹⁾	10 697 511	33,36%	21 395 022	50,24%
Gérald Attia	11 690	0,04%	23 380	0,05%
FCPE ALTEN	348 500	1,09 %	348 500	0,82 %
Autres	289 006	0,90 %	495 032	1,16 %
SOUS-TOTAL	11 346 707	35,39 %	22 261 934	52,27 %
Actions au porteur				
Public	18 464 291	57,57 %	18 464 291	43,36 %
Fidelity International Ltd	1 574 009	4,91 %	1 574 009	3,70 %
Fondateurs	285 184	0,88 %	285 184	0,67 %
Autodétention	400 202	1,25 %	(sans droit de vote)	-
TOTAUX	32 070 393	100 %	42 585 418	100 %

* La société SGTI est contrôlée à 100 % par Monsieur Simon Azoulay.

(1) Assimilés au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce.

Il n'y a eu aucune variation significative depuis le 31 mars 2011

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 3 % du capital ou des droits de vote.

18.1.2 ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

18.1.2.1 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des 3 dernières années

	Situation au 31 décembre 2010			Situation au 31 décembre 2009			Situation au 31 décembre 2008		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Simon AZOULAY*	10 697 511	33,46	50,36	3 217 938	10,13	14,83	3 217 938	10,14	14,70
Gérald ATTIA	11 690	0,04	0,06	11 690	0,04	0,03	11 690	0,04	0,05
SGTI				8 612 961	27,11	39,56	9 000 000	28,37	41,11
Autres	290 010	0,91	1,17	496 159	1,56	1,23	508 886	1,60	1,24
FCPE ALTEN	360 000	1,13	0,85	384 500	1,21	0,89	374 700	1,18	0,86
Public	18 346 459	57,39	43,19	16 465 687	51,82	37,95	17 625 132	55,55	40,25
Fondateurs	285 184	0,89	0,67	285 184	0,90	0,66	285 184	0,90	0,65
Fidelity International Ltd	1 574 009	4,92	3,71	1 595 506	5,02	3,68	-	-	-
Autodétention	401 927	1,26	-	450 886	1,42	-	450 795	1,42	-
TOTAUX	31 966 790	100	100	31 771 921	100	100	31 725 735	100	100

* Simon Azoulay et assimilés (dont SGTI).

18.1.2.2 Offre publique d'achat ou d'échange

Aucune offre publique d'achat, d'échange ou de garanties de cours n'a été lancée par des tiers sur les actions de la Société.

Par ailleurs la Société n'a lancé aucune offre publique d'échange sur les actions d'une autre société, sur un marché réglementé.

18.1.2.3 Action de concert

L'action de concert qui existait entre Monsieur Simon Azoulay, Monsieur Laurent Schwarz et la société SGTI depuis l'introduction en Bourse de la société ALTEN, le 1^{er} février 1999, a pris fin le 16 octobre 2009 (déclaration AMF enregistrée sous le n°209C1301).

18.1.2.4 Pactes d'actionnaires

À la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires n'est actuellement en vigueur.

18.1.2.5 Nantissements, garanties ou sûretés sur les titres de la Société

À la connaissance de la Société, les titres ci-après font l'objet des nantissements suivants dans le cadre de la couverture de prêts :

Nom	Nombre de titres ALTEN nantis	Date d'échéance	Nature	Pourcentage du capital social*
Simon Azoulay	562 000	25/06/2011	Couverture de prêt	1,76 %
Simon Azoulay	500 000	22/02/2011	Couverture de prêt	1,56 %
Simon Azoulay	1 358 000	31/12/2010	Couverture de prêt	4,25 %
SGTI	8 550 000	25/06/2011	Couverture de prêt	26,70 %

* Au 31 décembre 2010.

18.1.3 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Les seuls franchissements de seuil qui ont été portés à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2010 sont les suivants :

Nom du déclarant	Date des opérations	Référence AMF	Nature du franchissement
Société FIL Limited	10/03/2010	210C0248	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % en capital

18.2 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital d'ALTEN ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière, détaillées au 18.1 du présent Document, révèlent que les actionnaires de référence (SGTI et Monsieur Simon Azoulay) détiennent ensemble la majorité aux Assemblées générales, en termes de droits de vote.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, hormis la privation des droits de vote des actions n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration de franchissement de seuils statutaire pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 3 % du capital.

Les statuts de la société ALTEN prévoient en outre dans leur article 14 « qu'il est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis quatre ans au moins, un droit de vote double. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit ».

Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration ainsi que les règles régissant les modifications statutaires sont les règles de droit commun.

Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membre du Conseil d'administration.

Les délégations et autorisations conférées au Conseil d'administration, actuellement en vigueur, sont décrites au 21.1.8.10 du présent Document.

La société ALTEN est, par ailleurs, dûment informée des prises de participation (directes ou indirectes) significatives dans son capital :

- par application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce ;
- par application de l'article 7 des statuts de la Société qui stipule que « toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à franchir le seuil de détention de 3 % au moins du capital social ou des droits de vote (à la baisse ou à la hausse) est tenue d'informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède, par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle le seuil de 3 % a été dépassé ».

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires. Il est rappelé, à cet effet, qu'en date du 16 octobre 2009, la sortie de Monsieur Laurent Schwarz de l'action de concert a entraîné la fin de ladite action de concert qui existait depuis 1999.

Les droits de vote attachés aux actions ALTEN détenues par le personnel au travers du FCPE actions ALTEN sont exercés par un représentant mandaté par le Conseil de surveillance du FCPE à l'effet de le représenter à l'Assemblée générale.

18.3 CONTRÔLE DIRECT OU INDIRECT

La Société est contrôlée comme décrit ci-dessus (18.1.) ; toutefois, la Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

18.4 ACCORD DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Voir 18.1.2

OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19

19.1 CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L. 225-38, L. 225-39 ET L. 225-42 DU CODE DE COMMERCE

19.1.1 CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

19.1.1.1 Conventions nouvelles conclues au titre de l'exercice écoulé

Il sera demandé à l'Assemblée générale des actionnaires d'approuver les conventions suivantes, mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1 Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été signée le 29 novembre 2010, avec effet au 1^{er} janvier 2010, entre la société ALTEN et la société B2I. La signature de cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil lors de sa réunion du 29 novembre 2010.

2 Avance de trésorerie

2.1 Un avenant n° 2 à la Convention d'avance de trésorerie conclue le 1^{er} juillet 2009 entre ALTEN et son actionnaire de référence, la Société Générale pour les Technologies et l'Ingénierie (« SGTI ») a été signé le 29 juillet 2010.

La conclusion de cet avenant n° 2 a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil, lors de sa réunion du 29 juillet 2010 et a eu pour objet de décaler la date d'échéance de cette convention d'avance de trésorerie du 30 juin 2010 au 31 décembre 2010.

2.2 Un avenant n° 3 à la Convention d'avance de trésorerie conclue en date du 1^{er} juillet 2009, entre ALTEN et son actionnaire de référence, la Société Générale pour les Technologies et l'Ingénierie (« SGTI »), a été signé le 17 décembre 2010. La conclusion de cet avenant n° 3 a été autorisée par le Conseil d'administration d'ALTEN, lors de sa réunion du 17 décembre 2010 et a eu pour objet de décaler la date d'échéance de cette convention d'avance de trésorerie du 31 décembre 2010 au 30 juin 2011.

19.1.1.2 Conventions conclues au cours d'un exercice antérieur mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé

19.1.1.2.1 Convention d'avance de trésorerie

Une convention d'avance de trésorerie entre ALTEN et son actionnaire de référence, la Société Générale pour les Technologies et l'Ingénierie (« SGTI »), a été signée le 1^{er} juillet 2009, au titre de laquelle ALTEN a consenti à SGTI une avance de trésorerie portant sur un montant maximum de 8 000 000 euros. La conclusion de cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration d'ALTEN, lors de sa réunion du 30 juin 2009. Le Conseil d'administration d'ALTEN, lors de sa réunion du 14 décembre 2009 a modifié la date d'échéance de cette convention d'avance de trésorerie initialement fixée au 31 décembre 2009 au 30 juin 2010.

19.1.1.2.2 Prestations de service

- Une convention de prestations services a été signée en date du 3 juillet 2009, au titre de laquelle ALTEN consent des prestations de services administratifs à SGTI. Cette convention, non autorisée préalablement par le Conseil d'administration a été soumise à l'approbation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires au titre de l'article L. 225-42 du Code de commerce. Le montant facturé par ALTEN, au titre de l'exercice 2010, s'est élevé à la somme de 15 000 euros.
- Une convention de prestations services a été signée en date du 16 décembre 2009, au titre de laquelle SGTI consent à ALTEN des prestations de service de conseils dans les domaines de l'analyse de marchés, recherche d'opportunités d'implantation *offshore*... Cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration d'ALTEN en date du 14 décembre 2009. Le montant facturé par SGTI, au titre de l'exercice 2010 s'est élevé à la somme de 480 000 euros.

19.1.1.2.3 Prêt accordé par la société ALTEN à la société ALTEN GmbH (ex-IMP Engineering)

Suite à autorisation donnée, en date du 27 juin 2003, par le Conseil d'administration, ALTEN a accordé un prêt de 6 591 963 euros à sa filiale, la société de droit allemand ALTEN GmbH. Ce prêt a été ramené à 3 716 963 euros en 2003 suite à une recapitalisation de la société ALTEN GmbH de 2 875 000 euros, puis à 1 466 963 euros en juin 2004 suite à une nouvelle recapitalisation de 2 250 000 euros. En 2005, ce prêt a été ramené par la société ALTEN GmbH à 1 100 222 euros suite à deux remboursements successifs en novembre et décembre 2005 d'un montant de 183 370 euros chacun.

Suite aux deux derniers remboursements effectués d'une part en 2009 pour un montant de 152 184,94 euros, puis en 2010, à hauteur de 348 037 euros, la dette s'élève à ce jour à la somme de 600 000 euros.

Rémunération du prêt : Euribor 12 mois +3 %.

Intérêts 2010 versés à ALTEN : 37 349,97 euros.

La société ALTEN détient plus de 10 % des droits de vote de la société ALTEN GmbH, ces deux sociétés n'ont aucun dirigeant commun.

19.1.1.2.3 Intégration fiscale

Sociétés	Date du Conseil d'administration ayant autorisé la convention	Date de signature de la convention	Date d'effet	Dirigeants Communs	Détention des droits de votes à plus de 10 %
ALTEN TRAINING CENTER (ex-ABILOG)	26/09/2008	29/09/2008	01/01/2008	Néant	Oui
ALTEN AEROSPACE	30/12/2005	02/01/2006	01/01/2006	Néant	Oui
ALTEN CASH MANAGEMENT	03/01/2005	03/01/2005	01/01/2005	Simon AZOULAY	Oui
ALTEN EUROPE	03/01/2005	03/01/2005	01/01/2005	Simon AZOULAY	Oui
ALTEN SIR	03/01/2000	05/01/2000	01/01/2000	Simon AZOULAY	Oui
ALTEN SUD OUEST	06/01/2004	05/01/2004	01/01/2004	Simon AZOULAY	Oui
ANOTECH ENERGY	26/09/2008	29/09/2008	01/01/2008	Néant	Oui
AVENIR CONSEIL FORMATION	6/05/2008	7/05/2008	01/01/2008	Néant	Oui
CISIA INGENIERIE	6/05/2008	7/05/2008	01/01/2008	Néant	Oui
HPTI	26/09/2008	29/09/2008	01/01/2008	Néant	Oui
MI-GSO	06/01/2004	05/01/2004	01/01/2004	Néant	Oui
WINWISE	12/05/2009	13/10/2009	01/01/2009	Néant	Oui
DIXID*	12/05/2009	13/05/2009	01/01/2009	Néant	Oui

* Sociétés dissoutes durant l'exercice écoulé.

L'économie d'impôt réalisée par ALTEN, sur l'exercice 2010, au titre de l'intégration fiscale s'est élevée à la somme de 154 161 euros.

Conventions résiliées durant l'exercice

- Convention d'intégration fiscale signée entre ALTEN et la société DIXID (suite à dissolution de la société par transmission universelle du patrimoine à la société ALTEN).

19.1.3 CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-39 DU CODE DE COMMERCE

Il est également porté à la connaissance des actionnaires les conventions courantes conclues avec les filiales du Groupe, à des conditions normales et significatives, conclues au cours de l'exercice écoulé :

19.1.3.1 Conventions cadre

Le Conseil d'administration du 3 janvier 2003 a autorisé la signature d'une convention cadre entre la société ALTEN et ses filiales françaises et étrangères, par laquelle la société ALTEN offre à ses filiales, en fonction de leurs besoins, des prestations courantes (prestations de services Groupe), mais aussi, en cas de besoin, des prestations plus spécifiques (sous-location de locaux). Le montant des sommes facturées par ALTEN au titre de la seule convention cadre signée en 2010, s'élève à 160 214,75 euros.

19.1.3.2 Utilisation de la marque ALTEN

Le montant des sommes facturées par ALTEN à ses filiales au titre des conventions signées en 2010 concernant l'utilisation de la marque ALTEN s'élève à 642 352 euros.

19.1.3.3 Contrats de référencement

ALTEN a signé des contrats de référencement en date du 15 janvier 2010, avec effet au 1^{er} janvier 2010, avec deux de ses filiales. Le montant facturé par ALTEN, au titre de l'exercice 2010, correspond à 3 % du chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés avec les clients objet du référencement.

19.1.3.4 Conventions de portage

Des conventions de portage ont été conclues en date du 15 janvier 2010, entre ALTEN SA et certaines de ses filiales. Au titre de ces conventions de portage, mises à place pour répondre à la demande de certains clients qui ne souhaitent plus qu'un seul interlocuteur au sein des groupes de sociétés, ALTEN SA est l'intermédiaire entre le client et la filiale. En conséquence, même si l'ensemble des prestations sont réalisées par la filiale, ALTEN SA facture le client et est facturée elle-même par la filiale, supportant ainsi les coûts liés à la facturation client et le risque d'impayé. Au titre du service rendu par ALTEN et des coûts générés, la filiale rémunère ALTEN SA à hauteur de 3 % du chiffre d'affaires annuel réalisé avec le client pour lequel le portage a été mis en place.

19.2 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-38 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention d'intégration fiscale

Actionnaire concerné : ALTEN SA.

Une convention d'intégration fiscale a été signée le 29 novembre 2010, avec effet au 1^{er} janvier 2010, entre la société ALTEN et la société B2I AUTOMOTIVE. La signature de cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil lors de sa réunion du 29 novembre 2010.

Cette convention n'a généré aucun produit sur cet exercice pour ALTEN SA.

Convention d'avance de trésorerie

Administrateur et actionnaires concernés : Monsieur Simon AZOULAY et la société SGTI.

Deux avenants à la Convention d'avance de trésorerie conclue le 1^{er} juillet 2009 entre ALTEN et son actionnaire de référence, la Société Générale pour les Technologies et l'Ingénierie (« SGTI ») ont été signés le 29 juillet 2010, et le 17 décembre 2010.

La conclusion de ces avenants a fait l'objet d'autorisations préalables du Conseil, lors des réunions du 29 juillet 2010 et du 17 décembre 2010 et a eu pour objet de décaler la date d'échéance de l'avance de trésorerie du 30 juin 2010 au 31 décembre 2010, puis au 30 juin 2011.

Conventions et engagements des exercices antérieurs non approuvés par l'assemblée générale et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous portons à votre connaissance les conventions et engagements suivants, autorisés au cours de l'exercice 2009, qui figuraient dans notre rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés relatif à l'exercice 2009, qui n'ont pas été approuvés par l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Convention d'intégration fiscale

Actionnaire concerné : ALTEN SA.

La convention d'intégration fiscale signée entre votre société et certaines de ses filiales a été étendue le 13 octobre 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 à la société WINWISE.

Cette convention a généré sur cet exercice un produit total pour ALTEN SA de 24 460 €.

Convention de prestations de services

Administrateur et actionnaires concernés : Monsieur Simon AZOULAY et la société SGTI.

Par convention autorisée par votre Conseil d'administration du 14 décembre 2009, la société SGTI consent à ALTEN des prestations de services de conseil dans les domaines de l'analyse de marchés, de recherches de partenariat et d'opportunités de croissance.

Le montant facturé par SGTI, au titre de l'exercice 2010, s'est élevé à la somme de 480 000 € HT.

Convention de prestations de services

Administrateur et actionnaires concernés : Monsieur Simon AZOULAY et la société SGTI.

Par convention signée le 3 juillet 2009, la société ALTEN assure à la société SGTI une prestation de service administratif.

Le montant de cette prestation s'est élevé au titre de l'exercice 2010 à la somme de 15 000 € HT.

En application de l'article L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que cette convention n'avait pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'avance de trésorerie

Administrateur et actionnaires concernés : Monsieur Simon AZOULAY et la société SGTI.

Par convention du 1^{er} juillet 2009, autorisée par votre Conseil d'administration du 30 juin 2009, la société ALTEN a consenti une avance de trésorerie d'un montant maximum de 8 000 000 € à la Société Générale pour les Technologies et l'Ingénierie (SGTI). Cette avance est rémunérée au taux Euribor 3 mois majoré de 2%.

Initialement consentie jusqu'au 24 décembre 2009, l'échéance de cette convention a été reportée jusqu'au 30 juin 2011, par autorisation du Conseil d'administration du 17 décembre 2010.

Le montant de la créance au 31 décembre 2010 est de 2 266 400€ et les produits d'intérêts comptabilisés se sont élevés à 95 946 €.

Convention de prêt avec la société ALTEN GmbH

Actionnaire indirect : ALTEN SA.

Le prêt accordé par la société ALTEN à sa filiale allemande ALTEN GMBH s'élevait à 1 100 222 € au début de cet exercice et a été ramené à 600 000 € suite aux remboursements effectués sur l'exercice 2010.

La rémunération du prêt est fixée au taux Euribor 12 mois + 3 %. Les intérêts exigibles au 31 décembre 2010 s'élèvent à 37 350 €.

Convention d'intégration fiscale

Administrateur et actionnaires concernés : Monsieur Simon AZOULAY et la société ALTEN SA.

La convention d'intégration fiscale signée entre votre société et les sociétés ALTEN SIR, MI-GSO, ALTEN SUD OUEST, ALTEN CASH MANAGEMENT, ALTEN EUROPE, ALTEN AEROSPACE, ABILOG, CISIA INGENIERIE, AVENIR CONSEIL FORMATION, ANOTECH ENERGY FRANCE, et HPTI a poursuivi ses effets au cours de cet exercice.

Cette convention a généré sur cet exercice un produit total de 129 500 €.

Fait à Paris, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Laurent Bouby
Associé

Cabinet Dauge et Associés
Membre indépendant du réseau Crowe Horwath International

Christian Laplane
Associé

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

INFORMATIONS FINANCIÈRES

20.1	INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES	168	20.7	VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES	235
20.2	INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA	168	20.8	DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES	238
20.3	COMPTES CONSOLIDÉS 2010	169	20.9	INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES	238
20.3.1	État de la situation financière consolidée	169	20.10	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	238
20.3.2	Compte de résultat consolidé	170	20.11	PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	238
20.3.3	État du résultat global	170	20.12	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE	238
20.3.4	Tableau des flux de trésorerie consolidé	171			
20.3.5	Variation des capitaux propres consolidés	172			
20.4	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010	174			
20.5	COMPTES SOCIAUX 2010	215			
20.5.1	Bilan	215			
20.5.2	Compte de résultat	216			
20.6	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2010	220			

Les états financiers consolidés du groupe ALTEN sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et tel qu'approuvé par l'Union européenne. Les principes comptables sont exposés en détail dans les annexes des comptes sociaux et consolidés.

20.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2009, ainsi que les rapports de nos commissaires y afférents, présentés de la page 144 à 222 du Document de référence n° : D. 10-0478 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 mai 2010 ;
- les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2008, ainsi que les rapports de nos commissaires y afférents, présentés de la page 136 à 201 du Document de référence n°D. 09-0473 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 juin 2009.

20.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA

Néant.

20.3 COMPTES CONSOLIDÉS 2010

20.3.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009 corrigé	31/12/2008
Écarts d'acquisition	7	179 477	177 932	162 561
Immobilisations incorporelles	8	11 456	11 987	10 211
Immobilisations corporelles	8	9 350	10 224	11 428
Actifs financiers non courants	9	15 035	11 300	15 016
Actifs d'impôts	10	7 424	6 711	6 883
ACTIFS NON COURANTS		222 741	218 154	206 100
Clients	11	365 018	333 227	377 096
Autres actifs courants	11	26 651	40 064	27 117
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	57 992	52 395	43 719
ACTIFS COURANTS		449 661	425 687	447 932
TOTAL ACTIF		672 402	643 841	654 032

PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009 corrigé	31/12/2008
Capital social		32 491	32 293	32 246
Primes		17 219	15 017	14 065
Réserves consolidées		264 426	270 819	216 754
Résultat consolidé		53 607	17 334	54 483
CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)		367 743	335 463	317 549
INTÉRÊTS MINORITAIRES		326	274	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		368 070	335 737	317 549
Provisions	17	11 597	10 803	8 205
Passifs financiers non courants	13	2 616	3 456	3 375
Autres passifs non courants	14	3 691	4 986	6 772
PASSIFS NON COURANTS		17 904	19 244	18 352
Provisions	17	2 051	1 335	2 225
Passifs financiers courants	15	14 994	52 966	58 542
Fournisseurs		31 858	29 925	32 560
Autres passifs courants	16	237 526	204 634	224 803
PASSIFS COURANTS		286 429	288 859	318 131
TOTAL PASSIF		672 402	643 841	654 032

20.3.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009 corrigé	31/12/2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	27	916 566	857 077	846 284
Achats consommés	18	(76 354)	(63 730)	(46 800)
Charges de personnel	19	(635 290)	(611 916)	(593 824)
Charges externes	20	(98 399)	(94 544)	(91 946)
Impôts et taxes et versements assimilés	21	(5 615)	(12 475)	(12 916)
Dotations aux amortissements		(6 075)	(6 621)	(5 473)
Autres charges d'activité	22	(5 378)	(5 492)	(5 151)
Autres produits d'activité	22	3 916	3 220	6 967
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL D'ACTIVITÉ		93 371	65 518	97 141
Paiements fondés sur des actions	23	(468)	646	(4 366)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		92 904	66 165	92 776
Autres charges non courantes	24	(3 946)	(24 367)	0
Autres produits non courants	24	0	1 265	0
Résultat de cession		(641)	0	(260)
Dépréciation des écarts d'acquisition	7	0	(10 746)	(5 560)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		88 316	32 316	86 956
Charges financières	25	(3 437)	(3 373)	(3 132)
Produits financiers	25	1 734	1 890	1 867
Charge d'impôt	26	(32 935)	(13 309)	(30 889)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE		53 679	17 524	54 802
dont :				
Part des intérêts minoritaires		72	190	319
Part du Groupe		53 607	17 334	54 483
Résultat net par action en euros (part du Groupe)	28	1,70	0,55	1,72
Résultat net dilué par action en euros (part du Groupe)	28	1,68	0,54	1,72

20.3.3 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 corrigé	31/12/2008
Résultat part du Groupe	53 607	17 334	54 483
Résultat part des intérêts minoritaires	72	190	319
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	53 679	17 524	54 802
Variation de la juste valeur des actifs financiers réalisables	2 715		
Neutralisation des paiements en actions rapportés au compte de résultat		177	
Écarts de conversion	1 628	353	(426)
PRODUITS ET CHARGES DIRECTEMENT ENREGISTRÉS DANS LES CAPITAUX PROPRES	4 342	530	(426)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	58 021	18 054	54 376
dont :			
• Part du Groupe	57 949	17 864	54 057
• Part des intérêts minoritaires	72	190	319

20.3.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009 corrigé	31/12/2008
Résultat net de l'ensemble consolidé		53 679	17 524	54 802
Amortissements et provisions opérationnels	29	6 941	19 363	12 147
Paiements fondés sur des actions	23	468	(646)	4 366
Charge d'impôt	26	32 935	13 309	30 889
Autres		1 688	862	(357)
Charges financières	25	3 437	3 373	3 132
Produits financiers	25	(1 734)	(1 890)	(1 867)
Marge brute d'autofinancement après coûts de l'endettement financier et impôt		97 413	51 895	103 112
Impôts payés		(1 375)	(27 254)	(31 862)
Variation du besoin en fonds de roulement	29	(13 753)	22 041	(19 756)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		82 286	46 681	51 493
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles*		(4 731)	(6 938)	(12 628)
Acquisitions d'immobilisations financières		(1 719)	(698)	(2 300)
Incidences des variations de périmètre et compléments de prix	29	(5 820)	(27 435)	(37 080)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		85	257	627
Réductions d'immobilisations financières		646	813	1 090
FLUX NET DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		(11 539)	(34 002)	(50 292)
Coût de l'endettement financier net	25	(1 479)	(1 914)	(626)
Dividendes versés aux actionnaires		(28 284)	0	0
Augmentation de capital	29	2 499	1 098	2 299
Acquisitions et cessions d'actions propres		212	(225)	(7 465)
Remboursements des passifs financiers non courants		168	(780)	65
Variation des passifs financiers courants		(38 264)	(2 182)	16 077
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(65 150)	(4 002)	10 351
VARIATION DE TRÉSORERIE		5 597	8 677	11 552
Trésorerie à l'ouverture	12	52 395	43 719	32 166
Trésorerie à la clôture	12	57 992	52 395	43 719
Variation		5 597	8 677	11 552

* Le montant des investissements réalisés par voie de location-financement en 2010 s'élève à 232 K€.

Conformément à la norme IAS 7 rattachant les concours bancaires courants et emprunts aux opérations de financement, le tableau ci-dessus fait ressortir la variation des postes de trésorerie d'actif (cf. note 6).

La trésorerie nette du Groupe s'analyse explicitement comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009 corrigé	31/12/2008
Trésorerie à la clôture	12	57 992	52 395	43 719
Concours bancaires	15	(13 453)	(51 716)	(54 533)
Emprunts bancaires	13, 15	(2 839)	(3 370)	(6 903)
Trésorerie nette		41 699	(2 690)	(17 718)

20.3.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE

<i>(En milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Réserves de conversion	Résultat (Pdg)	Capitaux Propres
AU 31 DÉCEMBRE 2008	31 725 735	32 246	14 065	225 088	(7 465)	(869)	54 483	317 549
Affectation résultat 2008				54 483			(54 483)	0
Augmentation de capital ⁽¹⁾	46 186	47	372					419
Autres variations ⁽²⁾			580	(77)				503
Actions propres (- 11 092 actions)					(225)			(225)
Paiements fondés sur des actions				(646)				(646)
Transactions avec les actionnaires		47	951	53 760	(225)	0	(54 483)	50
Résultat global de la période				177		353	18 464	18 994
Résultat et produits et charges en capitaux propres				177		353	18 464	18 994
AU 31 DÉCEMBRE 2009 (COMPTES PUBLIÉS)	31 771 921	32 293	15 017	279 025	(7 690)	(516)	18 464	336 593
Corrections d'erreurs (cf. note 5)							(1 130)	(1 130)
AU 31 DÉCEMBRE 2009 (COMPTES CORRIGÉS)	31 771 921	32 293	15 017	279 025	(7 690)	(516)	17 334	335 463
Affectation résultat 2009				17 334			(17 334)	0
Augmentation de capital ⁽³⁾	194 869	198	2 203					2 401
Dividendes versés aux actionnaires				(28 284)				(28 284)
Autres variations ⁽⁴⁾				(465)				(465)
Actions propres (+ 11 559 actions)					212			212
Paiements fondés sur des actions				468				468
Transactions avec les actionnaires		198	2 203	(10 947)	212	0	(17 334)	(25 669)
Résultat global de la période				2 715		1 628	53 607	57 949
Résultat et produits et charges en capitaux propres				2 715		1 628	53 607	57 949
AU 31 DÉCEMBRE 2010	31 966 790	32 491	17 219	270 792	(7 479)	1 112	53 607	367 743

(1) En 2009, les augmentations de capital sont liées à l'exercice des stock-options pour 46 186 actions.

(2) Dont : émission de BSA (669 K€) et reclassement d'intérêts minoritaires (- 166 K€).

(3) En 2010, les augmentations de capital sont liées à l'exercice des stock-options pour 194 869 actions.

(4) Incidence du rachat d'intérêts minoritaires (normes IFR3 et IAS 27 révisées).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES PART DES INTÉRÊTS MINORITAIRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	Réserves	Résultat	Capitaux Propres
AU 31 DÉCEMBRE 2008	(319)	319	0
Affectation résultat 2008	319	(319)	0
Variation de périmètre ⁽¹⁾	84		84
Résultat 2009		190	190
AU 31 DÉCEMBRE 2009	84	190	274
Affectation résultat 2009	190	(190)	0
Variation de périmètre ⁽²⁾	(19)		(19)
Résultat 2010		72	72
AU 31 DÉCEMBRE 2010	255	72	326

(1) En 2009 la variation du pourcentage d'intérêt correspond à la souscription d'intérêts minoritaires au capital des sociétés Anotech Energy France et Anotech Energy UK.

(2) En 2010 la variation de périmètre comprend le rachat des titres d'actionnaires minoritaires des sociétés ANOTECH ENERGY France et ANOTECH ENERGY UK (117 346 €) ainsi que la souscription d'intérêts minoritaires au capital de la société ALTEN SIR GTS (98 K€).

Il est rappelé par ailleurs que la Société a procédé en 2009 à l'émission de 487 000 BSA. Les caractéristiques de cette opération sont décrites dans le rapport de gestion.

20.4 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Sommaire détaillé des notes annexes

NOTE AUX ÉTATS FINANCIERS	175	NOTE 21 Impôts et taxes	197
NOTE 1 Activité du groupe ALTEN	175	NOTE 22 Autres produits et charges d'activité	198
NOTE 2 Faits caractéristiques	175	NOTE 23 Paiements fondés sur des actions	198
NOTE 3 Principes comptables	176	NOTE 24 Autres produits et charges non courants	202
NOTE 4 Facteurs de risques financiers	183	NOTE 25 Résultat financier	203
NOTE 5 Ajustement des comptes 2009 antérieurement publiés	184	NOTE 26 Analyse de la charge d'impôt	204
NOTE 6 Périmètre de consolidation	186	NOTE 27 Segments opérationnels	205
NOTE 7 Écarts d'acquisition	188	NOTE 28 Résultat par action	206
NOTE 8 Immobilisations et amortissements	190	NOTE 29 Tableau de flux de trésorerie	207
NOTE 9 Actifs financiers non courants	191	AUTRES INFORMATIONS	208
NOTE 10 Actifs d'impôts	192	NOTE 30 Transactions avec les parties liées	208
NOTE 11 Actifs courants	193	NOTE 31 Passifs éventuels	209
NOTE 12 Trésorerie et équivalents de trésorerie	193	NOTE 32 Effectifs	209
NOTE 13 Passifs financiers non courants	194	NOTE 33 Actions propres	209
NOTE 14 Autres passifs non courants	194	NOTE 34 Engagements financiers	210
NOTE 15 Passifs financiers courants	195	NOTE 35 Indemnités de fin de carrière	212
NOTE 16 Autres passifs courants	195	NOTE 36 Honoraires d'audit	213
NOTE 17 Provisions	195	NOTE 37 Société consolidante	213
NOTE 18 Achats consommés	196	NOTE 38 Nantissement de titres	213
NOTE 19 Charges de personnel	197	NOTE 39 Événements postérieurs à la clôture	214
NOTE 20 Charges externes	197		

NOTE AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1 ACTIVITÉ DU GROUPE ALTEN

Fondé en 1988, ALTEN est leader européen sur le marché de l'Ingénierie et du Conseil en Technologie (ICT).

Les prestations, essentiellement facturées au temps passé, sont réalisées pour 80 % de l'activité en Ingénierie et Conseil en Technologie et pour 20 % en Systèmes d'Information et Réseaux.

ALTEN intervient chez ses clients selon différents types d'offre : le consulting, les prestations réalisées en *workpackage* (plateaux globalisés), et en mode forfait. Les prestations sont pour l'essentiel facturées au temps passé, en engagement de moyens, à l'exception des projets au forfait pour lesquels ALTEN est tenu à une obligation de résultat pour un prix forfaitaire.

ALTEN réalise des projets de conception et d'études pour les Directions techniques et Systèmes d'information des grands comptes industriels, télécoms et tertiaires.

ALTEN est certifié ISO depuis 1998, et a engagé pour certains sites des processus de certification CMMI.

Les comptes consolidés présentés dans ce document ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

NOTE 2 FAITS CARACTÉRISTIQUES

2.1 Activité

Dans un contexte général d'amélioration graduelle du contexte économique en Europe, à l'exception de l'Espagne, la visibilité des clients s'est progressivement améliorée.

L'augmentation des investissements dans les études et l'innovation est soutenue par des programmes de « rupture technologique » dans les secteurs de l'Aéronautique, de l'Énergie et de l'Automobile.

Les politiques de référencement des grands donneurs d'ordre deviennent de plus en plus exigeantes (concentration de fournisseurs, pressions tarifaires, évolution de la demande vers des offres plus packagées, capacité à gérer des grands projets, dans un contexte transnational). Dans ce cadre, ALTEN dispose de tous les atouts pour conforter ses positions de leader de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies (ICT).

Le recrutement reste un enjeu majeur, ALTEN a recruté plus de 2 500 personnes au cours de l'exercice, en Europe, grâce à son savoir-faire et au contenu technologique de ses projets.

Par ailleurs, ALTEN a poursuivi sa démarche de structuration du Groupe, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de processus de certification CMMI, du renforcement de la Direction des Projets structurés par pôle de compétences, de la formation systématique des managers et consultants expérimentés à la gestion des « projets structurés » et enfin du déploiement d'un ERP sur ALTEN SA et ALTEN SIR (représentant 40 % du Groupe).

2.2 Restructurations juridiques

Plusieurs restructurations juridiques ont été réalisées au cours de l'exercice 2010, avec effet au 1^{er} janvier 2010 :

- en Espagne : la société Cronos Iberica est devenue ALTEN SPAIN après avoir absorbé ALTEN Ingenieria, ALTEN Tecnologias, Grupo Apex, Algor, Grupo ALTEN Soporte Global, Burke Newco, Burke Formacion et ICS ;
- en Italie : la société ALTEN Italia a absorbé par voie de confusion patrimoniale la société Onion ;
- en Belgique : la société Axen Sprl devenue ALTEN Belgium a absorbé la société ALTEN Bénélux ;
- en France : la société ALTEN Sud Ouest a absorbé par voie de confusion patrimoniale la société Ecam ;
- en France : la société ALTEN SA a absorbé par voie de confusion patrimoniale la société Dixid.

2.3 Acquisitions

ALTEN a pris une participation de 19 % dans le capital du groupe d'ingénierie Phoebe-Ingénica pour occuper une place majeure sur l'ensemble des marchés de l'énergie tant sur les aspects Études (offre ALTEN) que déploiement (offre Ingénica).

2.4 Cessions

À l'étranger : la société Aston Sciences Life Sàrl en Suisse a été cédée le 13 octobre 2010.

2.5 Créations

- En France : création des sociétés :
 - ALTEN Sir Gts sous forme de *joint-venture* entre le groupe ALTEN et le groupe Critères à raison respectivement de 51 % et 49 % de participation,
 - Id. Apps, détenue à 100 % par ALTEN, dédiée aux déploiements applicatifs sur plateformes mobiles.
- À l'étranger : création d'ALTEN India, détenue à 100 % par ALTEN.

2.6 Dividendes

Au cours du 1^{er} semestre, et au titre de l'exercice 2009, 28,3 millions d'euros de dividendes ont été payés (0,90 euro par action).

2.7 Club Deal

En avril 2010, le Groupe a confirmé ses lignes de crédit, dans le cadre d'un « club deal » et dispose ainsi d'une ligne de 110 millions d'euros de financement.

NOTE 3 PRINCIPES COMPTABLES

En application du règlement n°1 606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'approuvées par l'Union européenne. Ces normes sont disponibles sur le site internet de la Commission européenne : ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias.fr.htm

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2010 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 étant précisé que les nouvelles normes et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2010 ont été appliquées par le Groupe :

Normes	Libellé	Date d'entrée en vigueur
IFRIC 12	Accord de concessions de services	29/03/2009
IFRIC 16	Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger	01/07/2009
IFRIC 18	Transferts d'actifs provenant de clients	31/10/2009
IFRIC 17	Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires	31/10/2009
IFRIC 15	Accords pour la construction d'un bien immobilier	01/01/2010
IFRIC 19	Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres	01/07/2010
IFRS 3 révisée	Regroupement d'entreprise (phase 2)	01/07/2009
Amendement à IAS 27	États financiers consolidés et individuels	01/07/2009
Amendement à IAS 39	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Éléments couverts éligibles	01/07/2009
Amendement à IFRS 5	<i>Annual Improvements</i> mai 2008	01/07/2009
Amendement à IFRS 2, IFRS 5, IFRS 8, IAS 1, IAS 7, IAS 17, IAS 36	<i>Annual Improvements</i> avril 2009	01/07/2009 (au plus tôt)
Amendements à IFRS 2	Transactions intra-groupe réglées en trésorerie	01/01/2010

L'ensemble de ces normes est sans incidence significative sur le Groupe.

Le Groupe n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes, amendements ou interprétations déjà publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union européenne ou adoptés au niveau européen mais d'application non obligatoire au 1^{er} janvier 2010. Il s'agit des normes suivantes :

- IFRIC 14 (amendement) : paiements d'avance des exigences de financement minimum ;
- IAS 32 (amendement) : classement des émissions de droits ;
- IAS 24 révisée : informations à fournir au titre des transactions avec les parties liées ;
- IFRS 9 : Instruments financiers (phase 1 : classification et évaluation des actifs et passifs financiers).

Les comptes consolidés de l'émetteur sont publiés sur l'espace de son site internet dédié aux utilisateurs des états financiers :
www.alten.fr/finance/informations-financieres-alten.htm.

Regroupements d'entreprises et variations ultérieures du pourcentage de détention

L'entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 de la norme IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises* – et des amendements de la norme IAS 27 révisée – *États financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales* – amène un certain nombre de changements dans le traitement des regroupements d'entreprises et des variations de pourcentage d'intérêt dans les sociétés contrôlées.

Ces changements sont applicables, pour ALTEN, de manière prospective à partir du 1^{er} janvier 2010.

Les principaux impacts identifiés pour le groupe ALTEN sont :

- IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises*
 - Comptabilisation des compléments de prix à leur juste valeur dès la date d'acquisition, les ajustements ultérieurs se trouvant rapportés au compte de résultat.
 - Comptabilisation des frais d'acquisition en charges de la période dans la ligne « autres charges non courantes ».
- Amendements à IAS 27 révisée – *États financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales*
 - Inscription en capitaux propres (« transactions avec les actionnaires ») des incidences des rachats ou cessions d'intérêts minoritaires dans une société intégrée lorsque ces opérations n'ont pas d'incidence sur le contrôle.

Les impacts dans les comptes sont présentés dans les notes concernées.

Traitement comptable de la CVAE

La loi de finances 2010 a réformé la taxe professionnelle pour la remplacer par la contribution économique territoriale (CET) qui se compose de deux éléments :

- la contribution foncière des entreprises (CFE), assise sur la valeur locative des seuls biens passibles de taxes foncières, présentant des caractéristiques similaires à celles de la taxe professionnelle et de ce fait assimilable comptablement à une charge opérationnelle ; et
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée produite par les entreprises et présentant certaines caractéristiques la rapprochant d'un impôt sur le résultat au regard d'IAS 12.

ALTEN a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques d'un impôt sur le résultat alors qu'auparavant cette charge était comptabilisée dans le résultat opérationnel courant en « impôts et taxes ». Au titre du 31 décembre 2010, le montant de la CVAE s'élève à 7,5 millions d'euros et représente un impact positif sur le résultat opération d'activité de 0,8 %.

3.1 Estimations de la Direction

Malgré le contexte général d'amélioration graduelle de crise économique et financière, le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé, et rend notamment plus difficile l'appréhension des perspectives économiques du Groupe, en particulier pour établir des prévisions de résultat et de flux de trésorerie.

L'établissement des états financiers dans le cadre conceptuel des normes IFRS requiert de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations et appréciations sont réalisées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement de la situation consolidée portent sur l'évaluation des écarts d'acquisition (note 7), les compléments de prix (notes 14 et 16), les indemnités de fin de carrière et les provisions (note 17).

3.2 Indicateurs financiers

Le Groupe utilise comme principaux indicateurs financiers :

- le chiffre d'affaires ;
- le « Résultat Opérationnel d'Activité » ROA, c'est à dire le résultat opérationnel, avant prise en compte des charges sur stock-options (qui ne donnent jamais lieu à décaissement), résultats de cession d'actifs, dépréciations des écarts d'acquisition, et autres éléments inhabituels non récurrents et non directement liés à l'activité ;
- le « Résultat Opérationnel Courant » ROC, c'est-à-dire le Résultat Opérationnel d'Activité après prise en charge des paiements fondés sur des actions ;
- le « Résultat Opérationnel » RO, c'est-à-dire le résultat opérationnel courant après prise en compte des résultats de cession d'actifs, dépréciations des écarts d'acquisition et autres éléments inhabituels non récurrents et non directement liés à l'activité ;

- le taux de Résultat Opérationnel d'Activité qui est le rapport entre le Résultat Opérationnel d'Activité et le chiffre d'affaires, mesure la performance opérationnelle d'activité, hors éléments non récurrents et non directement liés à l'activité ;
- le ratio d'endettement financier (Endettement financier net/capitaux propres).

3.3 Segments opérationnels

Le groupe ALTEN n'exerce qu'un seul métier : celui de l'Ingénierie et du Conseil en Technologie.

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 n'a pas entraîné de changement dans la présentation qui était adoptée par le Groupe dans le cadre de la précédente norme (IAS 14 « Information sectorielle »).

En conséquence, l'information sectorielle est présentée par zone géographique, en distinguant France et hors France (cf. note 27).

3.4 Conversion des comptes libellés en devise étrangère

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (monnaie fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la maison mère.

Les états financiers des sociétés étrangères n'appartenant pas à la zone euro sont établis selon la monnaie fonctionnelle de l'entité, convertis selon les principes suivants :

- les postes du bilan (à l'exception des capitaux propres) aux cours de clôture ;
- les capitaux propres au taux historique ;
- le compte de résultat au taux moyen de la période ;
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Réserves de conversion » incluse dans les capitaux propres.

3.5 Écarts d'acquisition

Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise qui répondent à la définition d'actifs ou passifs identifiables sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La date d'acquisition, à partir de laquelle le Groupe consolide les comptes de l'entreprise acquise, correspond à la date de sa prise de contrôle effective.

À la date d'acquisition, les passifs éventuels de l'entreprise acquise sont reconnus comme des passifs et comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur à la date d'acquisition des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels. L'écart d'acquisition n'est pas amorti. Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la valorisation de ces actifs et passifs. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat.

Les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux écarts d'acquisition. Le groupe ALTEN réalise des tests de dépréciation des écarts d'acquisition dès qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles (cf. note 3.8).

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition, après vérification du processus d'identification et d'évaluation des différents éléments pris en compte dans son calcul.

3.6 Immobilisations incorporelles

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou en vente ;
- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Toutes les dépenses pouvant être directement attribuées à la création, la production et la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée sont immobilisées. La norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » a supprimé la possibilité de comptabiliser en charge l'intégralité des coûts d'emprunts et rendu obligatoire leur capitalisation dès lors qu'ils sont attribuables directement à l'acquisition, la production ou la construction d'un actif éligible. Le Groupe n'ayant pas d'actifs éligibles financés par endettement en 2010, cet amendement n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés.

Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation des immobilisations concernées.

Les systèmes d'information sont amortis sur 6 à 8 ans. S'agissant du projet Vision qui recouvre la mise en place d'un ERP au sein du groupe ALTEN et dont le déploiement commencé en 2009 par ALTEN SIR doit s'achever en 2013, il a été décidé d'amortir son coût sur une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2009.

3.7 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

La norme IAS 23 révisée afférente aux coûts d'emprunts est appliquée dans les mêmes conditions que pour les immobilisations incorporelles.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les valeurs résiduelles et les durées de vie attendues sont revues au moins une fois par an et sont modifiées si les attentes diffèrent sensiblement des estimations précédentes.

Amortissements

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes, amorties linéairement :

- matériel informatique : 2 à 5 ans ;
- matériel de transport : 3 à 5 ans ;
- matériel de bureau : 3 à 5 ans ;
- agencements et Installations : 5 à 10 ans ;
- constructions : 25 ans.

3.8 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Pour les écarts d'acquisition, à durée de vie indéfinie, ce test est effectué au minimum une fois par an.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les UGT correspondent essentiellement aux entités juridiques en France et à des groupes d'entités juridiques à l'étranger.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

La nécessité de constater une dépréciation est appréciée par référence à la valeur des flux de trésorerie actualisés (*Discounted Cash Flow*), pour lesquels le Groupe s'attend à obtenir les flux de l'unité génératrice de trésorerie. Cette projection est fondée sur les hypothèses suivantes (cf. note 7) :

- budget financier sur 4 ans, établi par entité et validé par la Direction financière du Groupe, remis à jour lors de l'exercice budgétaire de fin d'année. Les flux de trésorerie au-delà de 4 ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini ;
- taux de croissance faible : ce taux de croissance n'excède pas le taux moyen de croissance à long terme du secteur d'activité ;
- coût moyen pondéré du capital, résultante des taux sans risque, prime de risque, coefficient bêta et prime complémentaire ;
- table de sensibilité.

Les taux d'actualisation utilisés sont des taux nets d'impôt.

3.9 Contrats de location

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquelles le groupe ALTEN supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font l'objet à ce titre d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif la contrepartie des contrats retraités figure en passifs financiers).

Les locations simples sont présentées dans les engagements financiers (note 34).

3.10 Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent des prêts et créances rattachés ou non à des participations, des actifs financiers disponibles à la vente, des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (dépôts et cautionnement...).

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent à des titres de participation de sociétés non consolidées. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si le Groupe compte les vendre dans les douze mois suivant la date de clôture. En l'absence de marché actif, ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition que le Groupe estime comme représenter leur juste valeur. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée. La valeur d'utilité est déterminée en fonction de critères financiers tels que quote-part de capitaux propres et perspective de rentabilité.

3.11 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux recouvrables, selon la méthode du report variable. Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible.

Les déficits fiscaux reportables font l'objet d'une reconnaissance d'impôt différé à l'actif du bilan lorsque leur récupération apparaît probable.

Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.12 Créances clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

3.13 Autres actifs courants

Ils sont évalués à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

3.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires à vue, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (échéance inférieure à 3 mois à l'origine) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Conformément à la norme IAS 7, les concours bancaires courants sont traités comme ses éléments de financement dans le tableau des flux de trésorerie.

3.15 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le produit de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

3.16 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel :

- les provisions destinées à couvrir des litiges et contentieux du Groupe dont le dénouement est supérieur à un an ;
- les provisions pour indemnités de fin carrière.

Les provisions courantes incluent pour l'essentiel les provisions destinées à couvrir des litiges et contentieux dont le dénouement est prévu à court terme.

Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque leur échéance est estimée supérieure à un an et lorsque leur montant présente un caractère significatif pour le Groupe.

Avantages au personnel

Le Groupe offre ces avantages à travers des régimes à cotisations définies. Dans le cadre de ces régimes, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes portées en charge au compte de résultat sur l'exercice.

Le Groupe n'a pas mis en place d'avantages au personnel dans le cadre de régimes à prestations définies. Son engagement se limite aux indemnités de fin de carrière qui, conformément à la norme IAS 19, sont évaluées par un actuair indépendant, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement deux types d'hypothèses (cf. note 35) :

Hypothèses financières

- Un taux d'actualisation financière.
- Un taux d'inflation.
- Un taux de revalorisation des salaires.
- Un taux de charges sociales patronales.

Hypothèses démographiques

- Une hypothèse de date de la retraite fixée généralement à soixante-cinq ans à l'âge auquel le salarié français aura atteint le nombre d'années de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse.
- Les tables de mortalité selon l'INSEE.
- Un taux moyen de rotation du personnel, par tranche d'âge et catégories de salariés.
- Les âges de premier emploi.
- Le nombre de salariés mis à la retraite.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans. Les gains et pertes actuariels générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime sont reconnus en résultat par étalement sur la durée de vie résiduelle attendue des salariés (méthode du corridor).

3.17 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les dettes financières à long terme, les découverts bancaires.

La ventilation entre passifs financiers courants et non courants s'effectue en fonction de l'échéance à court ou long terme des éléments qui composent ces rubriques.

3.18 Autres passifs

Les autres passifs sont composés de dettes sociales, fiscales, autres dettes et des produits constatés d'avance, et des compléments de prix.

Les passifs non courants comprennent essentiellement les dettes envers des anciens actionnaires de certaines filiales acquises au cours des années passées (clause de complément de prix). À la date de la reconnaissance de la dette, la juste valeur correspond à la valeur des flux de décaissements futurs actualisés au taux du marché, si le montant est significatif.

La ventilation entre autres passifs courants et non courants s'effectue en fonction de l'échéance à court ou long terme des éléments qui composent ces rubriques.

3.19 Engagements de rachats de minoritaires

Conformément aux normes IAS 27 « États financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales » et IAS 32 « Instruments financiers », les engagements liés à l'achat d'intérêts minoritaires fermes ou conditionnels sont assimilés à un rachat d'actions et sont enregistrés en autres passifs avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Le différentiel existant entre la juste valeur de l'engagement de rachat et le prix contractuel est constaté en résultat financier.

3.20 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services sont rendus et sont constitués de la facturation (émise ou à établir) de prestations :

- en régie : le revenu est égal au temps passé multiplié par un taux horaire, journalier ou mensuel ;
- au forfait : le revenu est reconnu selon la méthode de l'avancement, proportionnellement aux dépenses engagées.

Les contrats déficitaires donnent lieu à la constatation d'une provision pour perte à terminaison correspondant à la perte totale attendue sous déduction des pertes déjà appréhendées à l'avancement.

3.21 Subventions et crédits d'impôt

Les subventions d'exploitation et crédits d'impôt sont inscrits en déduction des charges par nature qu'ils sont destinés à compenser.

Le montant définitif des crédits d'impôts recherche relatifs aux exercices précédents ayant été connu par le Groupe au cours de l'exercice 2010, des impacts ont été constatés dans les comptes consolidés 2010 pour un montant de 2 061 milliers d'euros.

Les crédits d'impôts recherche concernant l'exercice 2010 étant en cours d'estimation, le groupe ALTEN ne dispose pas d'une évaluation fiable à la date d'arrêté des comptes consolidés.

3.22 Plan de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions sont accordées à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées par un expert indépendant à la date d'octroi. Le Groupe utilise pour les valoriser le modèle binomial.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue, que le Groupe estime correspondre au moins à leur période d'indisponibilité fiscale. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2004 sont évalués et comptabilisés dans le résultat opérationnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent donc non comptabilisés.

3.23 Résultat Financier

Il se décompose en deux éléments :

- les charges financières sont composées de :
 - **charges financières décaissées** : charges financières sur découverts bancaires, charges financières sur emprunts, charges financières sur opérations de locations financements, pertes de change,
 - **charges financières calculées** : dotations aux provisions pour dépréciation des titres et des créances sur les sociétés non consolidées, coûts liés aux actualisations des provisions et des dettes à plus d'un an ;
- les produits financiers sont composés de :
 - **produits financiers encaissés** : produits de cession des valeurs mobilières de placement, revenus des titres, revenus des prêts et créances, gains de change,
 - **produits financiers calculés** : reprises de provisions sans mouvement de trésorerie, reprises de provisions pour dépréciations des titres et créances financières.

Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges financières décaissées sous déduction des produits financiers encaissés.

3.24 Information sur le résultat net par action et résultat dilué par action

Le résultat net par action s'obtient par le rapport du résultat sur le nombre moyen pondéré annuel d'actions.

Le résultat net dilué par action s'obtient par le rapport du résultat net sur le nombre potentiel moyen pondéré d'actions.

NOTE 4 FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS

4.1 Risque de liquidité

En avril 2010, le Groupe a mis en œuvre un « club deal » et dispose ainsi d'une ligne de 110 millions d'euros de financements confirmés pour une durée maximale de 3 ans. Il dispose également de lignes de crédit à court terme non confirmées, renouvelables annuellement. Ce « club deal » impose les ratios suivants – basés sur les données consolidées – à respecter annuellement tant que le contrat sera en vigueur et tant qu'une avance sera en cours :

- ratio « Endettement financier net/Résultat opérationnel d'activité ». Ce ratio doit être inférieur à 1,7 ;
- ratio « Endettement financier net/Fonds propres ». Ce ratio doit être inférieur à 0,6.

Ces ratios s'apprécient à la clôture de l'exercice comptable concerné et à chaque période de 12 mois s'achevant le 30 juin de chaque exercice comptable.

Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de financement à court terme, non confirmées, renouvelables annuellement, pour un montant global de 15 millions d'euros, auprès de cinq grands établissements financiers.

4.2 Risque de crédit

Voir note 11 Actifs Courants – répartition du portefeuille des créances clients par ancienneté.

4.3 Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change

ALTEN dispose de financements confirmés mis en place en avril 2010 et indexés sur l'Euribor 6 mois.

Il encourt donc un risque de variation de taux en fonction des évolutions de l'indice de référence. Du fait de la structure de ses financements, le Groupe n'a pas mis en place de couverture de taux.

Le Groupe facture ses prestations en euros (€), à l'exception de ses filiales au Royaume-Uni, en Suisse, en Roumanie et en Suède. La majorité des prestations étant réalisées à l'intérieur de chaque pays, le risque de change portant sur les flux entre zones monétaires différentes reste limité.

NOTE 5 AJUSTEMENT DES COMPTES 2009 ANTÉRIEUREMENT PUBLIÉS

Le Groupe a identifié une erreur dans le calcul du *goodwill* de la société BURKE au 31 décembre 2009 suite à la fusion des filiales espagnoles au sein d'ALTEN Spain. Cette erreur affecte les comptes consolidés établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuvés par l'Assemblée générale du 21 juin 2010.

Conformément à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 présenté en comparatif ont été retraités comme si l'erreur avait été corrigée au premier jour de la première période présentée. Ainsi, le *goodwill* de BURKE au 31 décembre 2009 corrigé ressort à 13 374 K€, et le correctif de 1 130 K€ a été entièrement déprécié. L'impact de la correction est présenté ci-après :

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2009

<i>(En milliers d'euros)</i>	2009 Publié	Corrections	2009 Corrigé
CHIFFRE D'AFFAIRES	857 077		857 077
Charges d'activité	(791 558)		(791 558)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL D'ACTIVITÉ	65 518	0	65 518
Paiements fondés sur des actions	646		646
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	66 165	0	66 165
Autres produits et charges non courants	(23 102)		(23 102)
Dépréciation des écarts d'acquisition	(9 617)	(1 130)	(10 746)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	33 446	(1 130)	32 316
Autres produits et charges financiers	(1 484)		(1 484)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	31 962	(1 130)	30 833
Charge d'impôt	(13 309)		(13 309)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	18 653	(1 130)	17 524
<i>Part des minoritaires</i>	<i>190</i>		<i>190</i>
<i>Part du Groupe</i>	<i>18 464</i>	<i>(1 130)</i>	<i>17 334</i>

BILAN SYNTHÉTIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2009

<i>(En milliers d'euros)</i>	2009 Publié	Corrections	2009 Corrigé
Écarts d'acquisition	177 932		177 932
Immobilisations	33 511		33 511
Actifs d'impôts	6 227	484	6 711
ACTIFS NON COURANTS	217 670	484	218 154
Clients	333 620	(393)	333 227
Autres actifs courants	40 064		40 064
Trésorerie et équivalents de trésorerie	52 395		52 395
ACTIFS COURANTS	426 080	(393)	425 687
TOTAL ACTIF	643 750	91	643 841
Capital social	32 293		32 293
Primes	15 017		15 017
Réserves consolidées	270 819		270 819
Résultat consolidé	18 464	(1 130)	17 334
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	336 593	(1 130)	335 463
Intérêts minoritaires	274		274
TOTAL CAPITAUX PROPRES	336 867	(1 130)	335 737
Provisions	10 803		10 803
Passifs financiers non courants	3 456		3 456
Autres passifs non courants	4 986		4 986
PASSIFS NON COURANTS	19 244	0	19 244
Provisions	1 335		1 335
Passifs financiers courants	52 966		52 966
Fournisseurs	29 925		29 925
Autres passifs courants	203 413	1 221	204 634
PASSIFS COURANTS	287 639	1 221	288 859
TOTAL PASSIF	643 750	91	643 841

Les comptes au 31 décembre 2009 présentés en comparatifs dans les états financiers sont les comptes corrigés.

NOTE 6 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les pourcentages d'intérêt et de contrôle mentionnés ci-dessous intègrent les engagements fermes ou conditionnels de cessions d'intérêts minoritaires, même si les cessions n'ont pas encore été réalisées, conformément aux normes IFRS 3 et IAS 27 révisées.

FRANCE

<i>Nom de la société</i>	N° Siret	Méthode de Consolidation	d'intérêt	de contrôle
ALTEN SA ^{(1) (3)}	34860741700055	IG	100,00	100,00
ALTEN SIR	40035788500021	IG	100,00	100,00
ABILOG	35390354500062	IG	99,70	99,70
ALTEN SUD-OUEST ⁽²⁾	40419144700048	IG	100,00	100,00
MI-GSO	38054561600050	IG	100,00	100,00
ALTEN CASH MANAGEMENT	48011617700019	IG	100,00	100,00
ALTEN EUROPE	48016830100012	IG	100,00	100,00
ELITYS CONSULTING	48420799800010	IG	100,00	100,00
PEGASE SI	48484024400012	IG	100,00	100,00
CISIA INGENIERIE	43904555000019	IG	100,00	100,00
ALTEN AEROSPACE	48761023100019	IG	100,00	100,00
AVENIR CONSEIL FORMATION	40246017400038	IG	100,00	100,00
ANOTECH ENERGY France	49304667600018	IG	98,00	100,00
HPTI	49967035400012	IG	100,00	100,00
WINWISE	39237816200052	IG	100,00	100,00
B2I AUTOMOTIVE	45341899800028	IG	100,00	100,00
ALTEN SIR GTS	52190314600012	IG	51,00	51,00
ID.APPS	52910153700015	IG	100,00	100,00

(1) Société consolidante.

(2) ECAM a été absorbée par ALTEN SUD OUEST le 01/01/2010.

(3) DIXID a été absorbée par ALTEN SA le 31/12/2010.

HORS FRANCE

<i>Nom de la société</i>	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Pays d'activité
ANOTECH ENERGY UK	IG	97,96	100,00	Grande-Bretagne
ALTEN LTD	IG	100,00	100,00	Grande-Bretagne
SD PARTNERS	IG	100,00	100,00	Grande-Bretagne
EMS LTD	IG	100,00	100,00	Grande-Bretagne
ALTEN BELGIUM ^{(1) (2)}	IG	100,00	100,00	Belgique
ALTEN SPAIN ^{(3) (4)}	IG	100,00	100,00	Espagne
ALTEN PTS	IG	100,00	100,00	Pays-Bas
DDA GROEP BV	IG	100,00	100,00	Pays-Bas
ORION	IG	100,00	100,00	Pays-Bas
ELITYS SA	IG	100,00	100,00	Suisse
ALTEN SWITZERLAND SARL	IG	100,00	100,00	Suisse
ALTEN CONSULTING SARL	IG	100,00	100,00	Suisse
AEROTEC ENGINEERING AG	IG	100,00	100,00	Suisse
ALTEN ITALIA ⁽⁵⁾	IG	100,00	100,00	Italie
MI-GSO GMBH	IG	100,00	100,00	Allemagne
AEROTEC ENGINEERING GMBH	IG	100,00	100,00	Allemagne
ALTEN GMBH	IG	100,00	100,00	Allemagne
IMP CZECH	IG	100,00	100,00	Rép. tchèque
IMP POLAND	IG	100,00	100,00	Pologne
ALTEN SI TECHNO ROMANIA	IG	100,00	100,00	Roumanie
AEROTEC SRL	IG	100,00	100,00	Roumanie
BBR INGENIERIA DE SERVICIOS	IG	100,00	100,00	Espagne
X-DIN	IG	100,00	100,00	Suède
ALTEN INDIA	IG	100,00	100,00	Inde

(1) Fusion des sociétés ALTEN BENELUX et AXEN SPRL.

(2) Ancienne dénomination : AXEN SPRL devenue ALTEN BELGIUM.

(3) Fusion des sociétés CRONOS IBERICA, ALTEN INGENIERIA, ALTEN TECNOLOGIAS, GRUPO APEX, ALGOR, GRUPO ALTEN SOPORTE GLOBAL, BURKE NEWCO, ICS, et BURKE FORMACION au 01/01/2010.

(4) Ancienne dénomination : CRONOS IBERICA devenue ALTEN SPAIN.

(5) ONION a été absorbée par ALTEN ITALIA au 01/01/2010.

NOTE 7 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition, affectés par pays, se répartissent comme suit :

VALEURS BRUTES

	France	Grande-Bretagne	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Allemagne	Italie	Suisse	Roumanie	Suède	Total
31/12/2008	89 325	4 879	3 104	12 852	28 711	17 218	2 682	1 813	1 376	15 418	177 377
Ajustements de compléments de prix	3 533	208		(28)	(2 327)		272	(145)		(885)	628
Acquisitions ⁽¹⁾	19 526				1 130		4 829			4	25 490
Reclassements											0
Sorties de périmètre ⁽³⁾	(8 927)										(8 927)
31/12/2009	103 458	5 087	3 104	12 823	27 514	17 218	7 783	1 668	1 376	14 537	194 567
Ajustements de compléments de prix	653							30	13	1 446	2 143
Acquisitions											0
Reclassements											0
Sorties de périmètre ⁽³⁾								(598)			(598)
31/12/2010	104 111	5 087	3 104	12 823	27 514	17 218	7 783	1 100	1 389	15 983	196 112

DÉPRÉCIATIONS

	France	Grande-Bretagne	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Allemagne	Italie	Suisse	Roumanie	Suède	Total
31/12/2008	7 432	3 851	0	0	1 004	1 929	600	0	0	0	14 816
Dotations ⁽²⁾	8 832				1 570				344		10 746
Sorties de périmètre ⁽³⁾	(8 927)										(8 927)
31/12/2009	7 337	3 851	0	0	2 574	1 929	600	0	344	0	16 635
Dotations											0
Sorties de périmètre											0
31/12/2010	7 337	3 851	0	0	2 574	1 929	600	0	344	0	16 635

VALEURS NETTES

	France	Grande-Bretagne	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Allemagne	Italie	Suisse	Roumanie	Suède	Total
31/12/2008	81 893	1 028	3 104	12 852	27 707	15 289	2 082	1 813	1 376	15 418	162 561
31/12/2009	96 120	1 236	3 104	12 823	24 940	15 289	7 183	1 668	1 031	14 537	177 932
31/12/2010	96 774	1 236	3 104	12 823	24 940	15 289	7 183	1 100	1 044	15 983	179 477

(1) En 2009 : l'augmentation de 25 490 K€ des écarts d'acquisition est due à l'acquisition de deux sociétés en France, d'une société en Espagne et d'une société en Italie.

(2) En 2009 : la dépréciation exceptionnelle concerne les sociétés de CISIA Ingénierie, groupe Idestyle, Idestyle Technologies, Avenir Conseil Formation et Ecam en France, ALTEN Si techno Romania en Roumanie, et Burke en Espagne. Ces sociétés présentaient des indices de perte de valeur au 30 juin 2009.

(3) En 2009 : déconsolidation des sociétés groupe Idestyle et Idestyle Technologies.

En 2010 : déconsolidation de la société Aston Life Sciences Sàrl en Suisse.

Les hypothèses clés utilisées dans les calculs des valeurs d'utilité des UGT sont les suivantes :

TAUX D'ACTUALISATION ET TAUX DE CROISSANCE

Pays/année	Taux d'actualisation		Taux de croissance perpétuelle	
	2010	2009	2010	2009
France	10 %	10,75 % à 11,75 %	2 %	2 %
Allemagne	10 %	11,25 %	2 %	2 %
Espagne	10 %	11,25 %	2 %	2 %
Bénélux	10 %	10,75 %	2 %	2 %
Italie	10 %	10,75 % à 11,25 %	2 %	2 %
Suède	10 %	11,75 %	2 %	2 %
Autres pays	10 %	10,75 %	2 %	2 %

En 2010, les taux d'OAT, de prime de risque et de coefficient bêta retenus comme hypothèses clés au sein du groupe ALTEN sont respectivement de 3,5 %, 5 % et 130 %.

À taux de croissance constant, une dépréciation théorique des écarts d'acquisition est à constater si le taux d'actualisation évolue à la hausse de plus de 3 points en France. Une évolution significative du taux d'actualisation sur les UGT hors France n'a pas d'impact sur la valorisation des écarts d'acquisition.

À taux d'actualisation constant, un taux de croissance à zéro ne remet pas en cause la valorisation des écarts d'acquisition au bilan.

NOTE 8 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

<i>Valeurs brutes</i>	Incorporelles	Corporelles	Total
31/12/2008	22 003	30 400	52 403
Variations de périmètre	(876)	804	(71)
Variations de change	1	92	92
Acquisitions et virements	3 584	3 485	7 069
Cessions et mises au rebut	(525)	(3 765)	(4 290)
31/12/2009	24 187	31 015	55 203
Variations de périmètre	(6)	(43)	(49)
Variations de change	14	227	240
Acquisitions et virements	1 627	3 229	4 856
Cessions et mises au rebut	(126)	(1 483)	(1 609)
31/12/2010	25 696	32 945	58 641

<i>Amortissements</i>	Incorporelles	Corporelles	Total
31/12/2008	11 792	18 971	30 763
Variations de périmètre	(1 206)	116	(1 090)
Variations de change	1	90	92
Dotations et virements	2 053	4 586	6 640
Diminutions	(441)	(2 973)	(3 414)
31/12/2009	12 200	20 791	32 991
Variations de périmètre	(5)	(24)	(29)
Variations de change	13	191	204
Dotations et virements	2 157	3 812	5 968
Diminutions	(125)	(1 175)	(1 299)
31/12/2010	14 240	23 595	37 835

<i>Valeurs nettes ⁽¹⁾</i>	Incorporelles	Corporelles	Total
31/12/2008	10 211	11 428	21 640
31/12/2009	11 987	10 224	22 212
31/12/2010	11 456	9 350	20 806

(1) Dont locations financières :

<i>Au 31/12/2008</i>	2 181	711	2 892
<i>Au 31/12/2009</i>	1 874	649	2 523
<i>Au 31/12/2010</i>	1 641	445	2 086

NOTE 9 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Titres disponibles à la vente	Titres immobilisés	Prêts	Dépôts et cautionnements versés	Autres immobilisations financières	TOTAL
VALEURS BRUTES						
31/12/2008	10 965	475	223	4 351	766	16 780
Variations de périmètre	8 961	0	0	135	(630)	8 466
Variations de change	1	1	3	12		17
Acquisitions et virements	(1 820)	(335)	34	823	89	(1 210)
Cessions	0	0	(24)	(2 194)		(2 218)
31/12/2009	18 107	141	236	3 127	225	21 836
Variations de périmètre				(17)		(17)
Variations de juste valeur ⁽¹⁾	2 715					2 715
Variations de change		6	7	33		46
Acquisitions et virements	774	82	1	861		1 719
Cessions			(55)	(591)		(646)
31/12/2010	21 595	229	189	3 413	225	25 652
PROVISIONS						
31/12/2008	1 004	2	0	0	758	1 764
Variations de périmètre	8 812				(630)	8 182
Variations de change		1				1
Dotations et virements	1 159	20				1 179
Diminutions	(590)					(590)
31/12/2009	10 386	22	0	0	128	10 536
Variations de périmètre						0
Variations de change		3				3
Dotations et virements			172			172
Diminutions	(94)					(94)
31/12/2010	10 292	25	172	0	128	10 617
VALEURS NETTES						
31/12/2008	9 961	474	223	4 350	8	15 016
31/12/2009	7 721	119	236	3 127	97	11 300
31/12/2010	11 303	204	17	3 413	97	15 035

(1) ALTEN détient des participations dans des sociétés sans exercer une influence notable ou de contrôle. Ces titres de participation non consolidés sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont donc évalués à leur juste valeur à chaque clôture. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres. La juste valeur est déterminée par référence au dernier cours de Bourse connu pour les titres cotés et sur la base d'autres méthodes pour les titres non cotés.

Les titres disponibles à la vente comprennent les participations suivantes :

Société	%	Juste valeur ouverture	Variation de juste valeur	Juste valeur clôture	Chiffre d'affaires	Capitaux propres	Résultat net	Observations
AUSY	9,24 %	6 310		6 310	95 608	38 602	3 873	30/06/2010
X-ANGE	5,96 %	3 750		3 750	n.a	50 221	297	30/06/2010
SMART TRADE	4,19 %	634	307	327	4 037	7 801	1 712	31/03/2010
PHOEBE INGENICA	19 %	774		774	30 202	n.a	(1 796)	31/12/2010
GRUPE IDESTYLE	100 %	9 972	9 972	0				En liquidation
DIVERS		155	13	142				
TOTAL		21 595	10 292	11 303				

NOTE 10 ACTIFS D'IMPÔTS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Créances de carry-back			560
Impôts différés actif	7 424	6 711	6 323
TOTAL	7 424	6 711	6 883

Les impôts différés se décomposent en :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Participation des salariés	1 949	813	2 560
Indemnités de fin de carrière	1 959	1 610	1 336
Autres décalages temporaires	795	1 766	953
Déficits reportables	2 397	2 498	1 260
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	7 100	6 687	6 110
Dont :			
Impôts différés actif :	7 424	6 711	6 323
Impôts différés passif :	(324)	(23)	(213)

La variation des impôts différés s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Impôts différés au début de l'exercice	6 687	6 110	4 758
Variations de périmètre	(36)	3 579	1 295
Variations de change	4	(2)	(24)
Charges (ou produits) de la période (note 20)	445	(3 000)	82
IMPÔTS DIFFÉRÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	7 100	6 687	6 110

Le montant des impôts différés non activés se rapportant à des déficits reportables s'élève à 969 milliers d'euros au 31/12/2010.

NOTE 11 ACTIFS COURANTS

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
CLIENTS			
Valeurs brutes	374 690	342 465	384 416
Dépréciations	(9 672)	(9 238)	(7 319)
TOTAL	365 018	333 227	377 096
AUTRES ACTIFS COURANTS			
Stocks	61	97	146
Créances sociales	1 302	801	1 003
Créances fiscales ⁽¹⁾	15 115	25 334	16 351
Autres créances ⁽²⁾	8 895	14 579	8 450
Dépréciations des autres créances	(3 210)	(3 325)	(1 978)
Charges constatées d'avance	4 488	2 577	3 145
TOTAL	26 651	40 064	27 117

(1) Variation 2010/2009 : - 10 M€ dont : remboursements d'impôts sur les sociétés suite à des versements excédentaires d'acomptes en 2009 (- 13 M€), taxes sur la valeur ajoutée (+ 3 M€), en corrélation avec l'augmentation des en-cours.

(2) Variation 2010/2009 : - 5,6 M€ dont : compte-courant SGTI (- 5,2 M€), créances diverses (- 0,4 M€).

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille des créances clients par ancienneté :

(En milliers d'euros)	31/12/2010					31/12/2009					31/12/2008				
	Non échues	Moins de 6 mois	6 mois à un an	Plus d'un an	Solde	Non échues	Moins de 6 mois	6 mois à un an	Plus d'un an	Solde	Non échues	Moins de 6 mois	6 mois à un an	Plus d'un an	Solde
CLIENTS															
Valeurs brutes	304 880	49 550	7 270	12 990	374 690	231 084	83 728	14 255	13 398	342 465	300 484	65 806	7 236	10 889	384 415
Provisions		(97)	(165)	(9 410)	(9 672)		(198)	(343)	(8 697)	(9 238)		(272)	(362)	(6 685)	(7 319)
VALEURS NETTES	304 880	49 453	7 105	3 580	365 018	231 084	83 530	13 912	4 701	333 227	300 484	65 534	6 874	4 204	377 096

Sur la base de son expérience et compte tenu de sa politique de recouvrement des créances commerciales, le Groupe estime que le niveau de dépréciation de l'exercice est en adéquation avec les risques encourus.

NOTE 12 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Valeurs mobilières de placement	19 025	4 531	2 750
Disponibilités	38 967	47 864	40 968
TOTAL	57 992	52 395	43 719

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur juste valeur.

NOTE 13 PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts auprès des établissements de crédit	250	980	1 981
Autres emprunts et dettes assimilées	1 235	1 341	1 062
Participation des salariés	38	34	171
Dépôts et cautionnements reçus	1 093	1 102	162
TOTAL	2 616	3 456	3 375

Au 31 décembre 2010, les échéances des passifs financiers non courants se présentent comme suit :

	2012	2013	2014	2015	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	100	100	50		250
Autres emprunts et dettes assimilées	1 235				1 235
Participation des salariés	38				38
Dépôts et cautionnements reçus	1 093				1 093
TOTAL	2 466	100	50	0	2 616

NOTE 14 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Compléments de prix ⁽¹⁾	0	2 906	5 278
Dettes sociales ⁽²⁾	3 367	2 056	1 281
Impôts différés passifs	324	23	213
TOTAL	3 691	4 986	6 772

(1) Valeur actualisée des compléments de prix relatifs aux sociétés nouvellement acquises dont les échéances sont supérieures à un an. Les compléments de prix ont leur contrepartie en écarts d'acquisition.

(2) Dettes relatives aux comptes épargne-temps, dont reclassements en dettes non courantes (2,4 M€) provenant de deux sociétés du Groupe présentés en dettes courantes les exercices précédents.

Au 31 décembre 2010, les échéances des autres passifs non courants se présentent comme suit :

	2012	2013	2014	2015	Total
Compléments de prix					0
Dettes sociales	3 367				3 367
Impôts différés passifs	324				324
TOTAL	3 691	0	0	0	3 691

NOTE 15 PASSIFS FINANCIERS COURANTS

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 050	113	2 000
Autres emprunts et dettes assimilées	272	906	1 852
Découverts bancaires	13 453	51 716	54 533
Participation des salariés	219	231	157
TOTAL	14 994	52 966	58 542

NOTE 16 AUTRES PASSIFS COURANTS

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Dettes sociales ⁽¹⁾	104 035	95 992	97 203
Dettes fiscales ⁽¹⁾	87 512	70 440	88 830
Compléments de prix	6 159	5 867	4 318
Autres passifs ⁽¹⁾	20 072	16 225	13 474
Produits constatés d'avance	19 749	16 109	20 978
TOTAL	237 526	204 634	224 803

(1) Les variations sont liées à la reprise de la croissance organique en 2010 par rapport à une année 2009 difficile sur fond de crise économique.

NOTE 17 PROVISIONS

	Litiges sociaux	Litiges commerciaux	Risques divers	Indemnités de fin de carrière	TOTAL
AU 31/12/2008	2 974	2 062	1 385	4 009	10 430
Variations de périmètre	(37)		(912)	(255)	(1 203)
Variations de change			0		0
Reclassements	0				0
Dotations de l'exercice	1 842	546	2 068	1 076	5 532
Reprises (provisions utilisées)	(448)	(245)	(92)		(785)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(745)	(816)	(275)		(1 836)
AU 31/12/2009	3 586	1 547	2 175	4 830	12 138
Variations de périmètre					0
Variations de change					0
Reclassements	195	(271)	76		0
Dotations de l'exercice ⁽²⁾	2 007	443	1 007	1 046	4 502
Reprises (provisions utilisées)	(593)	(20)	(122)		(735)
Reprises (provisions devenues sans objet) ⁽¹⁾	(911)	(1 112)	(233)		(2 256)
AU 31/12/2010	4 283	587	2 903	5 876	13 648

(1) Reprise de provision pour litige commercial d'un montant de 1 000 K€ devenue sans objet en l'absence d'action de la partie adverse.

(2) En 2010, la dotation pour risque divers (1 007 K€) correspond à des plans de restructuration de filiales étrangères (Belgique : 548 K€, Espagne : 229 K€), et une provision pour contrôle Urssaf en France (ALTEN SA : 230 K€).

Individuellement non significatives, les provisions non courantes n'ont pas donné lieu à actualisation.

Provisions non courantes

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Litiges sociaux	3 128	2 695	1 825
Litiges commerciaux	73	1 286	1 030
Risques divers	2 520	1 992	1 342
Indemnités de fin de carrière	5 876	4 830	4 009
TOTAL	11 597	10 803	8 205

Provisions courantes

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Litiges sociaux	1 155	891	1 150
Litiges commerciaux	514	262	1 032
Risques divers	383	183	43
TOTAL	2 051	1 335	2 225

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Total Provisions non courantes	11 597	10 803	8 205
Total Provisions courantes	2 051	1 335	2 225
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	13 648	12 138	10 430

NOTE 18 ACHATS CONSOMMÉS

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Achats et sous-traitance opérationnels	(71 832)	(58 113)	(42 324)
Achats non stockés	(4 522)	(5 616)	(4 476)
TOTAL	(76 354)	(63 730)	(46 800)

NOTE 19 CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Salaires et charges sociales	(620 539)	(599 901)	(577 140)
Litiges sociaux (note 11)	(501)	(648)	(159)
Indemnités fin de carrière (notes 11 et 28)	(1 046)	(1 076)	(953)
Taxes assises sur les salaires	(7 681)	(7 909)	(7 786)
Participation	(5 523)	(2 382)	(7 786)
TOTAL	(635 290)	(611 916)	(593 824)

Au 31 décembre 2010, les charges sociales versées dans le cadre de régimes à cotisations définies se sont élevées à 161 452 milliers d'euros contre 158 992 milliers d'euros au 31/12/2009 et 152 508 milliers d'euros au 31/12/2008 (part patronale).

Au 31 décembre 2009, les crédits d'impôts recherche relatifs aux périodes précédentes avaient été considérés comme des éléments non récurrents (cf. note 24) dans la mesure où le Groupe estimait ces CIR comme des montants particulièrement significatifs et ne devant pas se reproduire dans le temps.

Au 31 décembre 2010, les CIR relatifs à l'exercice précédent et l'exercice en cours d'un montant de 2 639 milliers d'euros sont dorénavant classés sous la rubrique « salaires et charges sociales » au motif que ces crédits d'impôt sont devenus réguliers.

NOTE 20 CHARGES EXTERNES

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Locations, entretiens	(23 178)	(23 904)	(21 554)
Personnel extérieur, honoraires	(12 545)	(12 180)	(11 040)
Transports et déplacements	(46 417)	(45 856)	(44 084)
Autres charges externes	(16 259)	(12 603)	(15 268)
TOTAL	(98 399)	(94 544)	(91 946)

NOTE 21 IMPÔTS ET TAXES

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Taxe professionnelle ⁽¹⁾	(453)	(7 669)	(7 915)
Taxe foncière	(760)	(792)	(644)
Autres impôts et taxes	(4 402)	(4 015)	(4 357)
TOTAL	(5 615)	(12 475)	(12 916)

(1) En 2010 : le montant de taxe professionnelle s'établit à 7 973 K€ avant reclassement de la CVAE (7 520 K€) en impôt sur les sociétés (cf. principes comptables note 3).

NOTE 22 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'ACTIVITÉ

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Charges			
Dotations aux provisions pour dépréciation	(2 628)	(2 548)	(720)
Pertes sur créances irrécouvrables	(992)	(859)	(953)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1 449)	(1 114)	(833)
Valeur comptable des immobilisations cédées	(310)	(895)	(2 618)
Autres charges	1	(77)	(25)
TOTAL DES CHARGES	(5 378)	(5 492)	(5 151)
Produits			
Reprise de provisions sur créances	2 322	707	2 534
Reprises de provisions pour risques et charges	1 487	1 427	539
Prix de cession des immobilisations cédées	107	257	2 596
Autres produits	0	828	1 298
TOTAL DES PRODUITS	3 916	3 220	6 967

NOTE 23 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Ces paiements sont basés sur les différents plans détaillés ci-après :

Plans de souscription d'options

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Coût des stock-options	(468)	1 221	(4 366)
Coût des actions gratuites		(574)	
TOTAL	(468)	646	(4 366)

Les plans de souscription sont valorisés selon le modèle de Black & Scholes.

Le Conseil d'administration du 19 octobre 2010 a mis en place un plan de souscription d'actions conformément aux autorisations octroyées par l'Assemblée générale du 23 juin 2009. La période d'acquisition de ce plan est de 4 ans et l'octroi des actions est au moins conditionné à la présence des bénéficiaires dans le Groupe. La valorisation de ce plan est présentée ci-après :

Cours de l'action à la date d'octroi	23,78 €
Prix d'exercice moyen	22,37 €
Juste valeur moyenne d'une option ⁽¹⁾	4,09 €
Taux de turnover annuel estimé	15 %
Volatilité implicite	29,36 %
Taux de placement sans risque	1,88 %
Nombre d'options octroyées	120 000

(1) Il a été tenu compte notamment d'un taux de dividende de 4 %, et d'une décote d'incessibilité de 15 %.

Les différents plans en vigueur sont les suivants :

PLAN	1	2	3	4	5
Date d'attribution par le conseil	09/01/2001	25/01/2002	13/03/2003	25/07/2003	06/01/2004
Nombre de bénéficiaires	180	214	237	6	259
Nombre d'options attribuées	283 000	438 400	359 150	450 000	318 970
dont nombre d'options attribuées aux salariés	283 000	438 400	359 150	450 000	318 970
dont nombre d'options attribuées aux mandataires sociaux					
Juste valeur de l'option en euros			3,59	4,32	7,13
Date de première levée possible	09/01/2005	25/01/2006	13/03/2007	25/07/2007	06/01/2008
Date de dernière levée possible	09/01/2009	25/01/2010	13/03/2011	25/07/2011	06/01/2012
Date de première cession possible	09/01/2006	25/01/2006	13/03/2007	25/07/2007	06/01/2008
NOMBRE D'OPTIONS EXERÇABLES AU 1^{ER} JANVIER 2008	29 830	17 633	73 698	183 932	245 170
Nombre d'options attribuées					
Nombre d'options renoncées					
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2008		3 413	50 248		0
Nombre d'options caduques au 31 décembre 2008			(2 000)	93 932	96 796
NOMBRE D'OPTIONS EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE 2008	29 830	14 220	25 450	90 000	148 374
Charge annuelle 2008			7 173	0	(19 037)
NOMBRE D'OPTIONS EXERÇABLES AU 1^{ER} JANVIER 2009	29 830	14 220	25 450	90 000	148 374
Nombre d'options attribuées					
Nombre d'options renoncées					
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2009		1 500	6 715	20 000	15 655
Nombre d'options caduques au 31 décembre 2009	29 830		1 400		33 156
NOMBRE D'OPTIONS EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE 2009	0	12 720	17 335	70 000	99 563
Charge annuelle 2009					
NOMBRE D'OPTIONS EXERÇABLES AU 1^{ER} JANVIER 2010	0	12 720	17 335	70 000	99 563
Nombre d'options attribuées					
Nombre d'options renoncées					
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2010		10 000	8 200	70 000	33 853
Nombre d'options caduques au 31 décembre 2010		2 720	2 000		(4 600)
NOMBRE D'OPTIONS EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE 2010	0	0	7 135	0	70 310
<i>Charge annuelle 2010</i>					

PLANS DE SOUSCRIPTION D'OPTIONS (SUITE)

<i>PLAN (suite)</i>	6	7	8	9	10	TOTAL
Date d'attribution par le conseil	24/03/2005	23/10/2006	18/02/2008	07/09/2009	19/10/2010	
Nombre de bénéficiaires	356	598	794	689	6	
Nombre d'options attribuées	496 500	1 189 780	622 790	574 330	120 000	4 533 950
dont nombre d'options attribuées aux salariés	496 500	1 173 780	622 790	574 330	120 000	4 517 950
dont nombre d'options attribuées aux mandataires sociaux		16 000				16 000
Juste valeur de l'option en euros	6,83	10,58	7,86	3,12	4,09	
Date de première levée possible	29/03/2009	23/10/2010	18/02/2012	07/09/2013	19/10/2014	
Date de dernière levée possible	29/03/2013	23/10/2014	18/02/2016	07/09/2017	19/10/2018	
Date de première cession possible	29/03/2009	23/10/2010	18/02/2012	07/09/2013	19/10/2014	
NOMBRE D'OPTIONS EXERÇABLES AU 1^{ER} JANVIER 2008	364 150	1 188 020	0	0	0	2 102 433
Nombre d'options attribuées			622 790			622 790
Nombre d'options renoncées						0
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2008						53 661
Nombre d'options caduques au 31 décembre 2008	9 200	33 980	11 550			146 662
NOMBRE D'OPTIONS EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE 2008	354 950	1 154 040	611 240	0	0	2 428 104
Charge annuelle 2008	602 771	2 844 718	930 203			4 365 828
NOMBRE D'OPTIONS EXERÇABLES AU 1^{ER} JANVIER 2009	354 950	1 154 040	611 240	0	0	2 428 104
Nombre d'options attribuées				574 330		574 330
Nombre d'options renoncées		30 000	30 000			60 000
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2009	2 316					46 186
Nombre d'options caduques au 31 décembre 2009	56 325	577 000	123 525	12 705		800 785
NOMBRE D'OPTIONS EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE 2009	296 309	547 040	457 715	561 625	0	2 062 307
Charge annuelle 2009	(539 485)	(1 583 217)	756 272	145 899		(1 220 531)
NOMBRE D'OPTIONS EXERÇABLES AU 1^{ER} JANVIER 2010	296 309	547 040	457 715	561 625	0	2 062 307
Nombre d'options attribuées					120 000	120 000
Nombre d'options renoncées						0
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2010	71 196	1 920				195 169
Nombre d'options caduques au 31 décembre 2010	20 910	136 940	66 610	81 505		306 085
NOMBRE D'OPTIONS EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE 2010	204 203	408 180	391 105	480 120	120 000	1 681 053
Charge annuelle 2010		(243 120)	386 517	302 796	21 448	467 640

Le nombre total d'options exerçables (1 681 053) se répartit en :

- 689 828 options afférentes aux plans dont la durée de *vesting* est échue (plans 1 à 7 inclus), soit 0,2 % du capital ;
- 991 225 options potentiellement exerçables, soit 0,3 % du capital.

PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Plan	Total
Date d'attribution par le conseil	11/04/2008
Nombre de bénéficiaires	2
Nombre d'options attribuées	105 600
dont nombre d'actions attribuées aux salariés	105 600
dont nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux	
Juste valeur de l'option en euros	20,08
Date d'attribution définitive	11/04/2010
Date de première levée possible	11/04/2012
Date de dernière levée possible	11/04/2017
Date de première cession possible	11/04/2012
NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES AU 1^{ER} JANVIER 2008	0
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2008	48 400
Nombre d'actions non acquises au 31 décembre 2008	57 200
NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2008	105 600
<i>Charge annuelle 2008</i>	972 026
NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES AU 1^{ER} JANVIER 2009	105 600
Nombre d'actions acquises au 1 ^{er} janvier 2009	48 400
Nombre d'actions abandonnées au 31 décembre 2009	(24 200)
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2009	13 200
NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2009	37 400
<i>Charge annuelle 2009</i>	692 143
NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES AU 1^{ER} JANVIER 2010	37 400
Nombre d'actions acquises au 1 ^{er} janvier 2010	61 600
Nombre d'actions abandonnées au 31 décembre 2010	(24 200)
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2010	15 400
NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010	52 800
<i>Charge annuelle 2010</i>	309 281

La charge relative aux actions gratuites acquises est appréhendée en charges de personnel.

NOTE 24 AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Charges			
Coûts de restructuration ⁽¹⁾	(1 854)	(14 900)	
Coûts de fermeture d'Idestyle Technologies ⁽²⁾	(81)	(9 467)	
Redressement Urssaf	(2 011)		
TOTAL DES CHARGES	(3 946)	(24 367)	0
Produits			
Crédits d'impôt recherche		1 265	
TOTAL DES PRODUITS	0	1 265	0

(1) Coûts engendrés par les mesures ponctuelles d'adaptation liées à la dégradation de l'environnement économique (chômage partiel, réductions d'effectifs, regroupements de sites...), notamment en 2009.

(2) Indemnités de départ et PSE.

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Prix de cession	900		286
Valeur comptable des éléments cédés	(1 541)		(546)
RÉSULTAT DE CESSION	(641)	0	(260)

Ces résultats concernent respectivement :

- en 2010 : la cession de la société Aston en Suisse et la fermeture d'IMP Slovaquie ;
- en 2008 : la cession d'un ensemble immobilier chez ALTEN GmbH.

DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
France	0	(8 832)	(5 560)
Hors France ⁽¹⁾	0	(1 914)	0
TOTAL	0	(10 746)	(5 560)

(1) Dont 1 130 K€ provenant de correction d'erreur (cf. note 5).

NOTE 25 RÉSULTAT FINANCIER

CHARGES FINANCIÈRES

Charges financières décaissées	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Charges d'intérêts	(1 386)	(2 091)	(1 604)
Pertes de change	(1 287)	(1 004)	(608)
Autres charges financières	(447)	(117)	(267)
TOTAL	(3 120)	(3 211)	(2 479)
CHARGES FINANCIÈRES CALCULÉES	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Actualisation dettes sur immobilisations	(145)	(134)	(75)
Pertes sur créances financières irrécouvrables		(9)	
Dotations sur provisions financières	(172)	(20)	(577)
TOTAL	(316)	(162)	(652)
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	(3 437)	(3 373)	(3 132)

PRODUITS FINANCIERS

Produits financiers encaissés	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Revenus des prêts et créances	659	263	114
Gains de change	873	693	1 111
Produits nets de cessions de VMP	0	16	47
Autres produits financiers	109	325	581
TOTAL	1 641	1 298	1 853
PRODUITS FINANCIERS CALCULÉS	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Reprises sur provisions financières ⁽¹⁾	94	592	14
TOTAL	94	592	14
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 734	1 890	1 867

(1) Reprise de provisions sur titres non consolidés.

NOTE 26 ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net : Groupe et minoritaires	53 679	17 524	54 802
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	10 746	5 560
Stock-options	468	(646)	4 366
Charge d'impôt constatée	32 935	13 309	30 889
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	87 082	40 933	95 617
Taux d'impôt de la société consolidante	33,33 %	33,33 %	33,33 %
Charge théorique d'impôt	29 027	13 644	31 872
Contribution sociale 3,3 %	532	50	706
Différence de taux d'imposition avec les sociétés étrangères	(1 285)	(674)	(901)
Crédits d'impôts	(955)	(521)	(712)
Impôts différés non activés	(244)	846	778
CVAE	5 013	0	0
Autres différences permanentes ⁽¹⁾	848	(36)	(855)
IMPÔT EFFECTIVEMENT CONSTATÉ	32 935	13 309	30 889
Ventilation de l'impôt :			
Impôts différés	(445)	3 000	(82)
Impôts exigibles	33 380	10 309	30 971
TOTAL	32 935	13 309	30 889
Analyse du taux d'impôt effectif :			
Taux d'impôt de la société consolidante	33,33 %	33,33 %	33,33 %
Contribution sociale 3,3 %	0,61 %	0,12 %	0,74 %
Différence de taux d'imposition avec les sociétés étrangères	(1,48 %)	(1,65 %)	(0,94 %)
Crédits d'impôts	(1,10 %)	(1,27 %)	(0,74 %)
Impôts différés non activés	(0,28 %)	2,07 %	0,81 %
CVAE	5,76 %	0,00 %	0,00 %
Autres différences permanentes	0,97 %	(0,09 %)	(0,89 %)
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	37,82 %	32,51 %	32,30 %
(1) Dont :			
Réintégrations permanentes	284	408	229
Autres différences	563	(444)	(1 084)
Total	848	(36)	(855)

NOTE 27 SEGMENTS OPÉRATIONNELS

	31/12/2010			31/12/2009			31/12/2008		
	France	Hors France	Total	France	Hors France	Total	France	Hors France	Total
Chiffre d'affaires	694 507	272 574	967 081	649 839	255 302	905 141	674 977	215 564	890 541
Neutralisation inter-segment et intra-groupe	(42 935)	(7 580)	(50 515)	(42 318)	(5 746)	(48 064)	(40 997)	(3 260)	(44 257)
Reclassement sectoriel	(18 508)	18 508	0	(13 959)	13 959	0	(10 335)	10 335	0
Chiffre d'affaires net	633 064	283 502	916 566	593 562	263 515	857 077	623 645	222 639	846 284
Résultat opérationnel d'activité	62 763	30 608	93 371	42 245	23 273	65 518	72 181	24 960	97 141
Résultat opérationnel courant	62 296	30 608	92 904	42 891	23 273	66 165	67 816	24 960	92 776
Résultat opérationnel	59 201	29 116	88 316	16 636	15 680	32 316	62 256	24 700	86 956
Résultat des sociétés intégrées	35 087	18 592	53 679	8 905	8 619	17 524	38 426	16 377	54 802
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	35 087	18 592	53 679	8 905	8 619	17 524	38 426	16 377	54 802

	31/12/2010			31/12/2009			31/12/2008		
	France	Hors France	Total	France	Hors France	Total	France	Hors France	Total
Écarts d'acquisition	96 774	82 703	179 477	96 121	81 812	177 932	81 893	80 668	162 561
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0	0	(8 832)	(1 914)	(10 746)	(5 560)		(5 560)
Effectifs fin de période	8 247	4 431	12 678	7 270	4 023	11 293	8 300	4 170	12 470
Trésorerie à la clôture	34 608	23 384	57 992	21 630	30 766	52 395	14 074	29 644	43 719
Passifs financiers	10 722	6 888	17 610	51 163	5 259	56 422	47 796	14 122	61 918
INVESTISSEMENTS NETS DE LA PÉRIODE	11 257	282	11 539	24 537	8 763	33 300	20 690	29 602	50 292

En 2010, la contribution des sociétés nouvellement acquises au résultat net de l'ensemble consolidé s'est élevée à - 142 milliers d'euros (dont France : - 63 milliers d'euros et hors France : - 79 milliers d'euros).

Compte tenu de la diversité du portefeuille clients du Groupe, aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2010.

NOTE 28 RÉSULTAT PAR ACTION**RÉSULTAT PAR ACTION**

<i>(En euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Résultat	53 607 050	17 334 033	54 483 378
Nombre moyen pondéré d'actions	31 465 519	31 739 171	31 620 207
Résultat par action	1,70	0,55	1,72

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

<i>(En euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Résultat	53 607 050	17 334 033	54 483 378
Effet dilutif des BSA	(102 246)	(87 700)	
Résultat dilué	53 504 804	17 246 333	54 483 378
Nombre moyen pondéré d'actions	31 465 519	31 739 171	31 620 207
Effet des dilutions	328 300	70 501	96 524
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution potentielle	31 793 819	31 809 672	31 716 731
Résultat dilué par action	1,68	0,54	1,72

NOTE 29 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, NETTES DES REPRISES

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Amortissements immobilisations incorporelles	1 919	1 689	1 295
Amortissements immobilisations corporelles	3 513	4 016	3 872
Provisions sur immobilisations financières	0	0	0
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	10 746	5 560
Provisions pour risques et charges	1 510	2 910	1 420
TOTAL	6 941	19 363	12 147

DÉTAIL DES IMPÔTS PAYÉS

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Remboursements reçus	24 823	2 928	1 014
Versements effectués	(26 198)	(30 182)	(32 877)
TOTAL	(1 375)	(27 254)	(31 862)

DÉTAIL DES FLUX DE TRÉSORERIE SUR LE BESOIN EN FOND DE ROULEMENT

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Variation du BFR net – clients	(20 356)	58 363	(40 383)
Variation du BFR net – fournisseurs	(5 520)	(5 494)	(4 391)
Variation du BFR net – autres créances et dettes d'exploitation	12 124	(30 828)	25 018
TOTAL	(13 753)	22 041	(19 756)

INCIDENCES DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET COMPLÉMENTS DE PRIX

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Acquisitions de titres de filiales consolidées	(5 448)	(31 267)	(47 389)
Trésorerie liée aux nouvelles filiales consolidées	0	4 830	10 309
Trésorerie liée aux filiales déconsolidées	(372)	(998)	0
TOTAL	(5 820)	(27 435)	(37 080)

AUGMENTATION DE CAPITAL

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Levées de stock-options	2 401	419	2 299
Émission de bons de souscription d'actions	0	669	
Souscription au capital de nouvelles sociétés	98	10	
TOTAL	2 499	1 098	2 299

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 30 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Rémunérations accordées aux dirigeants

	2010		2009	
	Montant versé	Montant dû	Montant versé	Montant dû
Simon Azoulay				
• rémunération fixe	109 080 €	109 080 €	109 080 €	109 080 €
• rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
• rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
• jetons de présence	150 000 € *	150 000 € *	300 000 €	300 000 €
• avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	259 080 €	259 080 €	409 080 €	409 080 €
Gérald Attia				
• rémunération fixe	178 224 €	178 224 €	178 224 €	178 224 €
• rémunération variable	Néant	50 000 €	Néant	Néant
• rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	40 000 €	40 000 €
• jetons de présence	84 000 € *	84 000 € *	Néant	Néant
• avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	262 224 €	312 224 €	218 224 €	218 224 €

* Ces montants correspondent aux versements effectués par la société de droit espagnol ALTEN SPAIN, filiale à 100 % de la société ALTEN Europe, elle-même filiale à 100 % de la société ALTEN SA, au titre des mandats de Consejero exercés par les dirigeants.

Transactions avec des sociétés non consolidées

Filiales non consolidées, entreprises associées du Groupe ou sociétés contrôlées directement par les dirigeants du Groupe.

Au compte de résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	20	204	87
Autres produits (charges) d'exploitation ⁽¹⁾	(2 076)	(939)	(449)
Produits (charges) financiers	96	56	8
TOTAL	(1 960)	(679)	(354)

Au bilan :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Clients	461	316	147
Compte-courant ⁽²⁾	2 407	7 470	2
Autres créances	900	0	103
ACTIF	3 769	7 786	252
Fournisseurs	1 235	657	70
PASSIF	1 235	657	70

(1) Dont 480 K€ en 2010 et en 2009 au titre de la convention de prestations de services avec SGTI.

(2) ALTEN a réalisé une avance de trésorerie à son actionnaire de référence (SGTI). Cette avance, portant intérêt au taux Euribor 3 mois + 2 % est remboursable au plus tard le 30/06/2011. Elle s'élève à 2,3 M€ au 31/12/2010.

NOTE 31 PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe est partie à plusieurs contentieux avec des associés minoritaires de différentes filiales. Le montant total des réclamations des demandeurs, contestées par ALTEN, s'élève à environ 3 millions d'euros. Leur échéance est à horizon indéterminé.

NOTE 32 EFFECTIFS

L'effectif moyen du groupe ALTEN, ventilé par catégories se présente comme suit :

Catégorie	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Cadres	10 641	10 527	11 099
Non-cadres	1 105	1 516	1 295
TOTAL	11 746	12 043	12 394

NOTE 33 ACTIONS PROPRES

Dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions, la Société a procédé en cours d'exercice aux différentes opérations d'achat et de vente indiquées ci-dessous :

ACTIONS NON AFFECTÉES

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Détentions à l'ouverture	397 441	344 641	
Achats d'actions			344 641
Ventes d'actions			
Reclassements		52 800	
Détention à la clôture	397 441	397 441	344 641

PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Actions propres acquises non encore affectées à l'ouverture	15 400	57 200	
Achats d'actions			105 600
Actions gratuites attribuées	(15 400)	(13 200)	(48 400)
Renoncements		24 200	
Reclassements		(52 800)	
Actions propres acquises non encore affectées à la clôture	-	15 400	57 200

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Détentions à l'ouverture	645	553	786
Achats d'actions	132 917	171 633	158 514
Ventes d'actions	(129 076)	(171 541)	(158 747)
Détention à la clôture	4 486	645	553

Soit un total de 401 927 actions propres d'une valeur de 7 479 milliers d'euros éliminées par les capitaux propres au 31/12/2010.

NOTE 34 ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS LIÉS AU PÉRIMÈTRE DU GROUPE

(En milliers d'euros)	31/12/2010	échéance	31/12/2009	31/12/2008
Cautions données				
ALTEN SA	107	01/09/2013	231	231
ALTEN Belgium	178		178	178
ALTEN Indus.	229		229	229
TOTAL	514		638	638
Cautions bancaires reçues (en garantie des garanties de passif)				
ALTEN Italia				250
ALTEN Spain (ex-Cronos)				312
Grupo Apex (société fusionnée dans ALTEN Spain)				150
Idestyle				167
ALTEN PTS	200	31/12/2010	200	200
DDA				100
Avenir Conseil	191	15/01/2011	573	573
N2T (société fusionnée dans ALTEN SA)			125	250
RSYS (société fusionnée dans MI-GSO)	450	30/06/2011	450	450
M & P (société fusionnée dans MI-GSO)	50	30/06/2011	75	100
Dixid (société fusionnée dans ALTEN SA)	35	31/01/2011	50	75
ALTEN PTS			420	420
Winwise	200	31/12/2010	300	300
Burke (société fusionnée dans ALTEN Spain)	200	30/06/2011	300	300
BBR	160	31/12/2010	220	220
B2I Automotive	300	31/12/2012	300	
HPTI	400	31/01/2012	400	
TOTAL	2 186		3 413	3 867

ENGAGEMENTS LIÉS AU FINANCEMENT DU GROUPE

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Lignes de crédit reçues non utilisées	110 000		

ENGAGEMENTS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU GROUPE

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Locations simples ⁽¹⁾	49 854	49 591	33 348
Locations financières ⁽²⁾	463	1 208	2 483

(1) Dont locations immobilières : 48 594 K€.

(dont : 13 001 K€ à moins d'un an, 31 833 K€ de 2 à 5 ans et 3 760 K€ à plus de 5 ans).

(2) Les redevances restant dues au 31 décembre 2010 se répartissent comme suit :

Nature des immobilisations :	Redevances restant dues			Dont part à	Dont part de
	Capital	Intérêts	Total	- d'un an	1 à 5 ans
Logiciels	8	0	8	8	0
Matériel et mobilier	117	5	122	61	61
Véhicules	313	20	333	204	129
TOTAL	438	26	463	273	190
Actifs donnés en garantie :	Montant (K€)		Nature d'actif		
Des opérations de location-financement :	456		immobilisations		

Options d'achats d'intérêts minoritaires :

ALTEN SIR GTS : aux termes du Protocole de *joint-venture* signé en date du 18 février 2010, une promesse unilatérale et irrévocable de vente a été accordée à ALTEN portant sur 49 % de la société commune ALTEN SIR GTS.

Anotech Energy France : ALTEN SA bénéficie de promesses unilatérales de vente de la part des minoritaires. À ce jour, les actions restant encore à lever par ALTEN SA au titre de ces promesses, représentent 2 % du capital social de la société Anotech Energy France.

Anotech Energy UK : ALTEN Europe SARL bénéficie de promesses unilatérales de vente de la part des minoritaires. À ce jour, les actions restant encore à lever par ALTEN Europe SARL au titre de ces promesses, représentent 2,04 % du capital social de la société Anotech Energy UK.

La Direction estime qu'il n'existe pas, à la clôture de l'exercice, en dehors des engagements mentionnés ci-dessus, d'autres engagements qui seraient de nature à affecter significativement la situation financière du Groupe.

NOTE 35 INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Charge constatée au compte de résultat (note 13)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux provisions	(1 046)	(1 076)	(959)
Reprises de provisions			6
Charge constatée au compte de résultat	(1 046)	(1 076)	(953)

La variation de la provision inscrite au bilan s'analyse comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Solde en début de période	4 829	4 009	2 808
Variation de périmètre		(255)	248
Impacts en résultat :			
Coût des services rendus	815	866	738
Coût financier sur l'exercice	256	197	180
Étalement des écarts actuariels	(25)	13	35
<i>Charge constatée au compte de résultat</i>	<i>1 046</i>	<i>1 075</i>	<i>953</i>
Solde en fin de période	5 875	4 829	4 009

Les principales hypothèses actuarielles suivantes ont été retenues :

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Taux d'actualisation	4,10 %	4,25 %	4,25 %
Taux de revalorisation des salaires	2,25 %	1,50 %	2,50 %
Taux de charges patronales :			
Cadres	46,89 %	46,89 %	46,89 %
Non-cadres	46,49 %	46,49 %	46,49 %
Table de mortalité :			
Femmes	TV 2004-2006	TV 2004-2006	TV 2004-2006
Hommes	TD 2004-2006	TD 2004-2006	TD 2004-2006
Âge 1 ^{er} emploi :			
Cadres	24 ans	24 ans	24 ans
Non-cadres	20 ans	20 ans	20 ans
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans

Le taux de rotation du personnel est appréhendé société par société en fonction des données historiques observées.

La variation de plus ou moins un point du taux d'actualisation n'a pas d'incidence significative sur la valorisation de l'engagement au 31 décembre 2010.

NOTE 36 HONORAIRES D'AUDIT

EXERCICE COUVERT : 2010

	DAUGE ET ASSOCIÉS				GRANT THORNTON			
	Montant HT		%		Montant en HT		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes :								
• Émetteur	191	163	63 %	51 %	195	192	37 %	35 %
• Filiales intégrées globalement	98	145	32 %	45 %	331	300	63 %	55 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes :								
• Émetteur		14	-	4 %		44	-	8 %
• Filiales intégrées globalement	14		5 %	-		10	-	2 %
SOUS TOTAL	303	322	100 %	100 %	526	546	100 %	100 %
AUTRES PRESTATIONS								
Juridique, fiscal, social								
• Émetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres								
• Émetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	303	322	100 %	100 %	526	546	100 %	100 %

NOTE 37 SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Le groupe ALTEN est consolidé dans la société SGTI.

NOTE 38 NANTISSEMENT DE TITRES

À la connaissance de la Société, les titres ALTEN ci-après font l'objet des nantissemments suivants dans le cadre de la couverture de différents prêts, de cautions bancaires ou de convention de trésorerie :

NANTISSEMENTS, GARANTIES OU SÛRETÉS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Nom	Nombre de titres ALTEN nantis	Date d'échéance	Nature	Pourcentage du capital social
Simon Azoulay	562 000	25/06/2011	Couverture de prêt	1,76 %
	500 000	22/02/2011	Couverture de prêt	1,56 %
	1 358 000	31/12/2010	Couverture de prêt	4,25 %
SGTI	8 550 000	25/06/2011	Couverture de prêt	26,75 %

NOTE 39 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Création de nouvelles sociétés et partenariats

Tout en poursuivant son adaptation à l'environnement économique rendu incertain par la crise en cours, le Groupe est resté attentif aux opportunités de croissance et de partenariat susceptibles de renforcer son développement.

Ainsi, les opérations suivantes ont été réalisées depuis le 1^{er} janvier 2011 :

- signature, fin janvier 2011, d'un *Master Agreement* en vue d'acquérir une société située aux USA et en Inde (22 millions de dollars de CA, 580 personnes) dans le secteur des télécoms ;
- création début février 2011 en Espagne, de la société ATEXIS SPAIN dont l'activité principale est le conseil en ingénierie et l'assistance technique.

Contrôle Urssaf

Les sociétés ALTEN SIR ainsi que ALTEN SUD OUEST font actuellement l'objet d'un contrôle Urssaf.

La Direction estime qu'il n'existe pas, à la clôture de l'exercice, en dehors des engagements mentionnés ci-dessus, d'autres engagements qui seraient de nature à affecter significativement la situation financière du Groupe.

20.5 COMPTES SOCIAUX 2010

20.5.1 BILAN

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
Immobilisations incorporelles	42 134	6 776	35 358	34 625
Immobilisations corporelles	11 740	7 681	4 059	3 969
Immobilisations financières	170 149	14 877	155 272	150 440
ACTIF IMMOBILISÉ	224 022	29 333	194 689	189 034
Stocks et en-cours				
Stocks et en cours	31	0	31	25
Avances et acomptes versés sur commande	121		121	
Créances				
Clients et comptes rattachés	158 102	4 973	153 129	145 698
Autres créances	77 833	3 084	74 749	53 800
Valeurs mobilières de placement	15 367	0	15 367	1 073
Disponibilités	331	0	331	1 021
Charges constatées d'avance	3 531	0	3 531	
ACTIF CIRCULANT	255 316	8 057	247 259	201 617
Écart de conversion actif	8	0	8	7
TOTAL GÉNÉRAL	479 346	37 390	441 956	390 658

PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Capital	32 491	32 293
Primes liées au capital	17 219	15 017
Réserves et Report à Nouveau	141 929	123 634
Résultat de l'exercice	20 483	46 579
Capitaux propres	212 123	217 523
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 624	6 403
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 258	47 060
Emprunts et dettes financières divers	67 684	
Fournisseurs et comptes rattachés	35 709	28 951
Autres dettes	111 509	90 721
Produits constatés d'avance	2 049	
Dettes	223 209	166 732
TOTAL GÉNÉRAL	441 956	390 658

20.5.2 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	2010	2009
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	375 601	338 958
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	11 137	3 405
Autres produits	8 634	934
Produits d'exploitation	395 371	343 297
Autres achats et charges externes	127 525	113 100
Impôts taxes et versements assimilés	12 634	10 295
Charges de personnel	220 687	202 876
Dotations aux amortissements et provisions	4 549	6 166
Autres charges d'exploitation	1 299	579
Charges d'exploitation	366 693	333 017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	28 679	10 281
RÉSULTAT FINANCIER	5 223	43 257
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	33 902	53 538
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(2 019)	(9 876)
Participation des salariés	2 614	0
Impôts sur les bénéfices	8 785	(2 917)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	20 483	46 579

Sommaire détaillé des notes annexes

NOTE 1	Secteur professionnel et activité de la société ALTEN SA	218	NOTE 7	Analyse des Capitaux Propres	227
NOTE 2	Règles et Méthodes Comptables	220	NOTE 8	Informations sur les bases et taux d'imposition (en milliers d'euros)	229
NOTE 3	Immobilisations et amortissements	223	NOTE 9	Notes sur le résultat	230
NOTE 4	Provisions inscrites au bilan	224	NOTE 10	Autres informations	231
NOTE 5	État des échéances des créances et des dettes	225	NOTE 11	Actions Propres	233
NOTE 6	Charges à payer, Produits à recevoir	226	NOTE 12	Tableau des filiales et participations ALTEN SA	234

NOTE 1 SECTEUR PROFESSIONNEL ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ALTEN SA

Fondé en 1988, ALTEN est leader européen sur le marché de l'Ingénierie et du Conseil en Technologie (ICT).

Les prestations, essentiellement facturées au temps passé, sont principalement réalisées sur l'activité en Ingénierie et Conseil en Technologie.

ALTEN réalise des projets de conception et d'études pour les Directions techniques et SI des grands comptes industriels, télécoms et tertiaires.

ALTEN est certifié ISO depuis 1998.

Le marché d'ALTEN recouvre l'ensemble des prestations externalisées de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies.

ALTEN SA n'appartient pas à l'environnement concurrentiel des SSII traditionnelles.

1.1 Faits caractéristiques

Activité

Dans un contexte général d'amélioration graduelle du contexte économique, la visibilité des clients s'est progressivement améliorée.

L'augmentation des investissements dans les études et l'innovation est soutenue par des programmes de « rupture technologique » dans les secteurs de l'Aéronautique, de l'Énergie et de l'Automobile.

Les politiques de référencement des grands donneurs d'ordre deviennent de plus en plus exigeantes (concentration de fournisseurs, pressions tarifaires, évolution de la demande vers des offres plus packagées, capacité à gérer des grands projets, dans un contexte transnational). Dans ce cadre, ALTEN dispose de tous les atouts pour conforter ses positions de leader de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies (ICT).

Le recrutement reste un enjeu majeur, ALTEN SA a recruté 1 701 personnes au cours de l'exercice, grâce à son savoir-faire et au contenu technologique de ses projets.

Par ailleurs, ALTEN a poursuivi sa démarche de structuration du Groupe, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de processus de certification CMMI, du renforcement de la Direction des Projets structurés par pôle de compétences, de la formation systématique des managers et consultants expérimentés à la gestion des « projets structurés » et enfin du déploiement d'un ERP sur ALTEN SA.

Comparabilité des comptes

La confusion de patrimoine avec la société GIST au 1^{er} juillet 2009 empêche toute comparaison entre les deux exercices, mais ne nécessite pas de présenter des comptes Proforma.

Acquisitions réalisées en France

- En date du 4 février 2010, prise de participation à hauteur de 19 % du capital de la société PHOEBE SA. La société PHOEBE est une société anonyme au capital de 266 848 euros, dont le siège social est situé Le Clos de la Mare, 21, rue Albert-Calmette – 78350 Jouy-en-Josas, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 405 334 004.

PHOEBE SA est la société Holding de tête du groupe PHOEBE (8 sociétés en France), qui détient notamment 100 % du capital social de la société INGENICA SAS, spécialisée dans l'ingénierie sur le secteur de l'Énergie.

- Il a été constitué une entité juridique en Inde ALTEN INDIA, le 20 janvier 2010, sous forme sociale d'une « Private limited company », société de droit privé avec responsabilité des associés limitée à leurs apports. ALTEN SA n'en détient directement que 0,01 % et ALTEN EUROPE, filiale à 100 % d'ALTEN SA, détient le solde.
- Il a été constitué en date du 18 février 2010 une société ALTEN SIR GTS commune avec la société Groupe Critères, société par actions simplifiée au capital de 649 920 euros dont le siège social se situe 27, rue Fortuny – 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 398 092 981, dans le domaine des prestations de tierce recette applicative (TRA). Cette société est détenue à hauteur de 51 % du capital et des droits de vote par ALTEN et 49 % du capital et des droits de vote par « Groupe Critères ».
- Il a été constitué en date du 20 décembre 2010, la société ID APPS, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros dont le siège social se situe 130-136, rue de Silly – 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 529 101 537, dans les domaines technologique, informatique ou électronique, notamment en matière de conseil, étude, développement, validation, support et édition d'applications pour divers médias. Cette société est détenue à 100 % par ALTEN SA.

Opérations juridiques

- Le 31 décembre 2010, ALTEN SA a procédé à la dissolution de la société DIXID par voie de confusion de patrimoine dans la société ALTEN SA. En application du règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la réglementation comptable, le mali de fusion ressorti de la TUP a été comptabilisé en immobilisations incorporelles à l'actif du bilan après validation de la valeur de l'actif calculé.

Autres événements

- En avril 2010, ALTEN SA et ALTEN Cash Management ont confirmé les lignes de crédit, dans le cadre d'un « club deal » et dispose ainsi d'une ligne de 110 millions d'euros de financements confirmés. Ils disposent également de lignes de crédit à court terme non confirmées, renouvelables annuellement. Ce « club deal » impose les ratios suivants à respecter tant que le contrat sera en vigueur et tant qu'une avance sera en cours :
 - Ratio « Endettement financier net/Résultat opérationnel d'activité ». Ce ratio doit être inférieur à 1,7,
 - Ratio « Endettement financier net/Fonds propres ». Ce ratio doit être inférieur à 0,6.

Il s'agit de l'endettement financier net consolidé, du résultat opérationnel d'activité consolidé et des fonds propres consolidés.

- Au cours du 1^{er} semestre 2010, et au titre de l'exercice 2009, 28,3 millions d'euros de dividendes ont été payés.
- ALTEN a mandaté un cabinet spécialisé en valorisation du Crédit Impôt Recherche. À la clôture des comptes, la mission n'étant pas terminée, ALTEN n'est pas en mesure de communiquer l'économie réalisable.

Événements postérieurs à la clôture

- Signature, fin janvier 2011, d'un *Master Agreement* en vue d'acquérir une société située aux USA et en Inde (22 millions de dollars de CA, 580 personnes) dans le secteur des Télécoms.

20.6 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2010

NOTE 2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables appliqués par ALTEN SA sont conformes à l'application du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée d'utilité de chaque immobilisation :

- Frais de développement 10 ans
- Concessions-Brevets-Licences informatiques 1 an
- Matériel de transport 5 ans/L
- Matériel de bureau et informatique 1 à 5 ans/L – 2 à 3 ans/D
- Mobilier de bureau 5 à 10 ans/L
- Agencements, installations 5 ans/L

2.2 Fonds de commerce

Les fonds de commerce sont évalués à leur coût d'acquisition. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de valeur, si du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Leur valeur recouvrable est basée sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui seront générés par l'utilisation continue des actifs testés. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital.

2.3 Titres de Participation

La valeur brute des titres de participation figure au bilan pour leur coût d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres de participation tient compte du prix payé lors de l'acquisition et des éventuels compléments de prix variables, fonction de l'activité et des résultats futurs de la société acquise. Ces compléments de prix à payer sont inscrits en titres de participation en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

Lorsque l'environnement économique et/ou des changements significatifs défavorables ont conduit l'entreprise acquise à réaliser un chiffre d'affaires et des résultats significativement en deçà des hypothèses retenues lors de l'acquisition, une dépréciation exceptionnelle des titres de participation est comptabilisée.

La nécessité de constater une dépréciation exceptionnelle est appréciée par référence à la valeur des flux de trésorerie actualisée (*Discounted Cash Flow*) fondée sur les hypothèses suivantes :

- plan d'affaires à durée appropriée, établi par entité, remis à jour lors de l'exercice budgétaire de fin d'année et présentant le chiffre d'affaires prévisionnel, l'Ebitda, les résultats nets, le besoin en fonds de roulement et les investissements ;
- taux de croissance à long terme au-delà de l'horizon explicite ;
- coût moyen pondéré du capital ;
- endettement net de la société concernée.

2.4 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par ALTEN SA sont enregistrées à leur coût d'acquisition dans les autres immobilisations financières.

2.5 Créances Clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Ces dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe un indicateur d'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des créances tel qu'une défaillance ou un défaut de paiement à l'échéance. Le montant de la dépréciation est comptabilisé en autres produits et charges.

Pour les créances ne faisant pas l'objet d'une dépréciation individualisée, la méthode de dépréciation appliquée est la suivante :

- créances comprises entre 1 an et 18 mois : provision à 50 % ;
- créances comprises entre 18 mois et 2 ans : provision à 70 % ;
- créances supérieures à 2 ans : provision à 90 % ;

Créances relatives aux sociétés en liquidation judiciaire : 100 %.

2.6 Valeurs mobilières de placements

Les valeurs mobilières (Sicav de trésorerie) figurant au bilan sont évaluées à leur coût historique ou pour leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

2.7 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société devra supporter pour éteindre son obligation.

Parmi ces provisions, figure le montant des indemnités de fin de carrière déterminé par un cabinet d'actuariat indépendant, conformément à l'avis 97-06 du CNC.

Le montant des indemnités est calculé à partir de l'effectif présent à la date de clôture. Il est fonction des éléments suivants :

Présentation des hypothèses actuarielles :

	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'actualisation	4,10 %	4,25 %
Taux de revalorisation des salaires	2,33 %	1,50 %
Taux de charges patronales		
Cadres	46,89 %	46,89 %
Non-cadres	46,49 %	46,49 %
Table de mortalité		
Pour femmes	TV 2004-2006	TV 2004-2006
Pour hommes	TD 2004-2006	TD 2004-2006
Âge 1 ^{er} emploi		
Cadres	24 ans	24 ans
Non-cadres	20 ans	20 ans
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans

2.8 Reconnaissance des revenus

ALTEN SA intervient chez ses clients selon différents types d'offres : le consulting, les prestations réalisées en *workpackage* (plateaux globalisés et mode forfait).

Les prestations sont pour l'essentiel facturées au temps passé. Le chiffre d'affaires est réputé acquis au fur et à mesure de la réalisation de la prestation. Les opérations au forfait représentent de 5 % à 10 % environ du chiffre d'affaires. Dans ce cas, le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés à l'avancement, proportionnellement aux dépenses engagées.

Les contrats déficitaires donnent lieu à la constatation d'une provision pour perte à terminaison correspondant à la perte totale attendue sous déduction des pertes déjà appréhendées à l'avancement.

ALTEN SA refacture à ses filiales des prestations de services réalisées pour leur compte, incluant une marge conforme aux règles de marché.

2.9 Intégration fiscale

La société ALTEN bénéficie du régime de l'intégration fiscale dont elle est la société tête de Groupe.

Par cette convention, la société ALTEN devient seule redevable du paiement de l'impôt sur les sociétés pour le compte des filiales, à charge pour ces dernières d'indemniser ALTEN de cette dépense. En cas de déficit constaté dans une des filiales, celui-ci est également transféré à ALTEN SA, sans toutefois que la filiale puisse prétendre au remboursement de l'économie d'impôt ainsi obtenu.

2.10 Avantage accordé au personnel

Conformément au règlement CRC 2008-15, article 4, la valeur comptable des actions affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites reste égale à leur coût d'entrée (prix d'achat ou valeur nette comptable à la date de reclassement) jusqu'à leur date d'attribution définitive aux employés. Elles sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

Conformément à l'avis du Conseil national de la comptabilité (CNC) 2008-17 du 6 novembre 2008, les actions affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'options d'achat d'actions ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif.

La charge constatée chaque année au titre des actions gratuites acquises est comptabilisée en charge de personnel.

Hypothèses financières :

- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- un taux de revalorisation des salaires ;
- un taux de charges sociales patronales.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

3.1 Immobilisations brutes

(En milliers d'euros)	31/12/2009	Mouvements liés aux opérations de fusion	Acquisitions création/virts	Diminutions par cessions mises hors service	31/12/2010
Immobilisations incorporelles	39 946	32	2 148	0	42 126
Immobilisations corporelles	10 276	28	1 486	42	11 748
Immobilisations financières	167 127	0	3 898	876	170 149
TOTAL GÉNÉRAL	217 348	60	7 532	918	224 022

La valeur brute des immobilisations incorporelles est composée essentiellement des frais de développement du logiciel de gestion intégrée mis en service le 1^{er} janvier 2009. Cette immobilisation est amortie sur 10 ans.

3.2 Amortissements et dépréciations

	31/12/2009	Mouvements liés aux opérations de fusion	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	31/12/2010
Immobilisations incorporelles	5 328	30	1 418	0	6 776
Immobilisations corporelles	6 299	24	1 396	39	7 681
Immobilisations financières	16 687		172	1 982	14 877
TOTAL GÉNÉRAL	11 627	54	2 986	2 020	29 333

3.3 Ventilation immobilisations financières

	31/12/2009	Mouvements liés aux opérations de fusion	Acquisitions création/virts ⁽¹⁾	Diminutions par cessions mises hors service	31/12/10
Titres de participation	156 801	0	3 536	342	159 995
Créances rattachées	38				38
Action propres	7 368				7 368
Dépôts de garantie	1 899		324	186	2 037
Prêts	1 021		37	348	710
TOTAL GÉNÉRAL	167 127	0	3 898	876	170 149

(1) Détail des acquisitions « Tableau des filiales et participations » page 234 note 12.

3.4 Immobilisations nettes

(En milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2010	Amort. prov.	Valeur nette 31/12/2010
Immobilisations incorporelles	42 126	6 776	35 350
Immobilisations corporelles	11 748	7 681	4 067
Immobilisations financières	170 149	14 877	155 272
TOTAL GÉNÉRAL	224 022	29 333	194 689

NOTE 4 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**4.1 Provisions pour risques et charges**

	31/12/2009	Mouvements liés aux opérations de fusion ⁽²⁾	Augmentations Dotations ⁽³⁾	Diminutions Reprises ⁽¹⁾	31/12/10
Provisions pour prud'hommes & risques sociaux	1 100		998	461	1 637
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	1 000	73		1 000	73
Provisions pour risques divers	1 904			123	1 781
Provisions pour charges	47		238	41	243
Provisions IFC	2 353	34	504		2 890
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	6 403	107	1 739	1 625	6 624

(1) Dont provisions reprises non utilisées : 1 267 K€ en 2010, 798 K€ en 2009.

(2) Provision liée à la TUP DIXID, couvre un risque de remboursement d'une aide à l'innovation consentie sous forme de subvention en 2007.

(3) Provisions pour charges, dont 230 K€ relatif aux contrôle Urssaf et Assedic.

	31/12/09	Mouvements liés aux opérations de fusion ⁽¹⁾	Augmentations Dotations ⁽²⁾	Diminutions Reprises ⁽³⁾	31/12/10
Provisions sur immobilisations incorporelles	206				206
Provisions sur immobilisations financières	16 687		172	1 982	14 877
Provisions sur comptes clients	5 489	176		693	4 973
Autres dépréciations	3 105		3	24	3 084
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	25 487	176	175	2 698	23 139
TOTAL PROVISIONS	31 890	283	1 914	4 324	29 763

(1) 2010 : Provision pour créances clients DIXID.

(2) 2010 : Dont provision sur les dépôts de garanties 172 K€.

(3) 2010 : Dont actions propres pour 151 K€

Dont reprises des titres CISIA pour 1 737 K€ et 94 K€ concernant les titres SMARTRADE.

Dont	Dotations	Reprises	Autres
Exploitation	1 735	2 301	0
Financières	179	2 023	0
Exceptionnelles	0	0	0
TOTAL	1 914	4 324	0

NOTE 5 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES

(En milliers d'euros)	Montants bruts		À 1 an au plus	À plus d'1 an
	2009	2010		
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	38	0		
Prêts	33	33	33	
Autres immobilisations financières ⁽¹⁾	10 255	10 083	0	10 083
	10 326	10 116	33	10 083
De l'actif circulant				
Autres créances clients ⁽³⁾	151 187	158 102	151 300	6 802
Personnel et comptes rattachés	121	521	521	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		27	27	
Impôts sur les bénéficiaires	11 250	578	578	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 935	5 237	5 237	
Autres créances divers	15		0	
Groupes et associés	38 775	69 750	69 750	
Débiteurs divers	1 077	1 720	1 234	487
	206 361	235 935	228 647	7 288
Charges constatées d'avance	1 732	3 531	3 531	
TOTAL GÉNÉRAL	218 418	249 582	232 210	17 371

ÉTAT DES DETTES

	Montants bruts		À 1 an au plus	À + d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
	2009	2010			
Emprunt auprès des établissements de crédit à 1 an maximum					
Concours bancaires	45 807	6 258	6 178	80	
Emprunts et dettes financières divers	127	119	119		
Fournisseurs et comptes rattachés	28 951	35 709	35 709		
Personnel, Dettes Sociales	45 584	49 790	49 790		
Dettes Fiscales	31 540	44 815	44 815		
Dettes sur immo et comptes rattachés ⁽²⁾	1 256	1 306	1 306		
Groupes et associés ⁽⁴⁾	1 126	67 565	67 565		
Autres dettes	11 386	15 598	14 765	719	115
Produits constatés d'avance	955	2 049	2 049		
TOTAL GÉNÉRAL	166 732	223 209	222 295	799	115

(1) 2010 – dont 7 368 K€ correspondent aux actions propres.

(2) 2010 – dont 166 K€ concernent des provisions liées à des contentieux.

(3) 2010 – dont 498 K€ de créances représentées par des effets de commerce.

(4) 2010 – dont comptes courants d'intégration fiscale 893 K€, 1 126 K€ en 2009.

NOTE 6 CHARGES À PAYER, PRODUITS À RECEVOIR**CHARGES À PAYER**

(En milliers d'euros)	2010	2009
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 579	8 994
Dettes fiscales et sociales	38 092	37 176
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 306	0
Disponibilités, charges à payer	88	128
Autres dettes	10 811	8 714
TOTAL	60 877	55 012

PRODUITS À RECEVOIR

	2010	2009
Créances clients et comptes rattachés	27 237	24 220
Créances sur État	1 468	1 312
Autres créances	48	27
TOTAL	28 754	25 559

NOTE 7 ANALYSE DES CAPITAUX PROPRES

7.1 Variation des Capitaux Propres

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Autres Réserves et RAN	Résultat (Pdg)	Capitaux Propres
Au 31 décembre 2008	31 725 735	32 246	14 065	3 198	117 666	2 546	169 721
Affectation résultat 2008				27	2 519	(2 546)	0
Autre variation ⁽¹⁾				225			225
Augmentation de capital ⁽²⁾	46 186	47	951				998
Résultat 31 décembre 2009						46 579	46 579
Au 31 décembre 2009	31 771 921	32 293	15 017	3 449	120 185	46 579	217 523
Affectation résultat 2009				14	46 564	(46 579)	0
Dividendes distribués 2010					(28 284)		(28 284)
Autre variation							0
Augmentation de capital ⁽³⁾	194 869	198	2 202				2 401
Résultat 31 décembre 2010						20 483	20 483
Au 31 décembre 2010	31 966 790	32 491	17 219	3 463	138 466	20 483	212 123

(1) Le montant de 225 K€ concerne les acquisitions et cessions d'actions propres.

(2) Le nombre d'actions émises correspond en 2009, à l'émission d'actions suite à la levée de stock-options (46 186 actions).

(3) Le nombre d'actions émises correspond en 2010, à l'émission d'actions suite à la levée de stock-options (194 869 actions).

7.2 Informations sur le capital

L'Assemblée générale mixte du 7 janvier 1999 a délégué au Conseil d'administration la faculté d'attribuer des options de souscription d'actions dans la limite de 8 % du capital. Cette faculté a été portée dans la limite de 14 % lors de l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2003 et renouvelée lors des Assemblées générales mixtes des 27 juin 2006 et 23 juin 2009. À cet effet, tous pouvoirs ont été conférés au Conseil d'administration pour consentir ces options de souscription d'actions en une ou plusieurs fois pendant un délai de 38 mois, et en fixer les modalités pratiques :

- au titre de la délégation du 7 janvier 1999, 2 413 120 options ont été attribuées et donnent droit à 77 445 actions non encore levées au 31 décembre 2010, soit 0,24 % du capital ;
- au titre de la délégation du 25 juin 2003, 496 500 options ont été attribuées et donnent droit à 204 203 actions non encore levées au 31 décembre 2010, soit 0,64 % du capital ;
- au titre de la délégation du 27 juin 2006, 1 812 570 options ont été attribuées et donnent droit à 799 285 actions non encore levées au 31 décembre 2010, soit au 2,50 % du capital ;
- au titre de la délégation du 23 juin 2009, 694 330 options ont été attribuées et donnent droit à 600 120 actions non encore levées au 31 décembre 2010, soit 1,88 % du capital ;

Au total, 1 681 053 options attribuées sont encore exerçables, soit 5,26 % du capital au 31 décembre 2010.

NB : au titre de la délégation conférée par l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2006, le Conseil d'administration a, en date du 23 octobre 2006, attribué 1 189 780 options de souscription d'actions soumises à la condition suspensive de réalisation, pour certains bénéficiaires, d'objectifs fixés par la Direction, dont 408 180 actions non encore levées à la date du présent rapport, soit 1,27 % du capital.

L'Assemblée générale mixte des actionnaires a, lors de ses délibérations du 21 juin 2010, délégué au Conseil d'administration la faculté d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des dirigeants, mandataires sociaux ou non et cadres salariés de la Société et ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. À cet effet, tous pouvoirs ont été conférés au Conseil d'administration pour attribuer lesdits BSA et en fixer les modalités pratiques et ce, pendant un délai de 18 mois. Aucune émission de BSA n'est intervenue au titre de cette délégation, au titre de 2010.

7.3 Plan d'attribution d'actions gratuites

Au 31/12/2010, la totalité des actions gratuites attribuées ont été acquises par leur bénéficiaire.

PLAN	Total
Date d'attribution par le conseil	11/04/2008
Nombre de bénéficiaires	2
Nombre d'options attribuées	105 600
dont nombre d'actions attribuées aux salariés	105 600
dont nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux	
Date d'attribution définitive	11/04/2010
Date de première levée possible	11/04/2012
Date de dernière levée possible	11/04/2017
Date de première cession possible	11/04/2012
NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES AU 1^{ER} JANVIER 2008	0
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2008	48 400
Nombre d'actions non acquises au 31 décembre 2008	57 200
Juste valeur de l'option en euros	20,08
NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2008	105 600
Charge annuelle 2008	972 K€
NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES AU 1^{ER} JANVIER 2009	105 600
Nombre d'actions acquises au 1 ^{er} janvier 2009	48 400
Nombre d'actions abandonnées au 31 décembre 2009	(24 200)
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2009	13 200
Juste valeur de l'option en euros	20,08
NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2009	37 400
Charge annuelle 2009	(221) K€
NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES AU 1^{ER} JANVIER 2010	37 400
Nombre d'actions acquises au 1 ^{er} janvier 2010	37 400
Nombre d'actions abandonnées au 31 décembre 2010	
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2010	15 400
Juste valeur de l'option en euros	20,08
NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010	52 800
Charge annuelle 2010	309 K€

Cette charge est appréhendée dans les charges de personnel.

Charges annuelles 2010 : 309 milliers d'euros.

Charges annuelles 2009 : montant négatif de 221 milliers d'euros.

**NOTE 8 INFORMATIONS SUR LES BASES ET TAUX D'IMPOSITION
(EN MILLIERS D'EUROS)**

8.1 Impôt sur les bénéfices

	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net	20 483	46 579
Charge d'impôt constatée	8 785	(2 917)
Résultat avant impôt	29 268	43 662
Taux d'impôt	33,33 %	33,33 %
Charge théorique d'impôt	9 756	14 554
Contribution sociale 3,3 %	288	(62)
Différences temporaires et permanentes ⁽¹⁾	(1 259)	(17 409)
Impôt effectivement constaté	8 785	(2 917)

(1) 2010 : différences permanentes

- dividendes - 1 020 K€ ;
- dépréciations titres : - 610 K€ ;
- différences temporaires : 168 K€ ;
- divers : 203 K€.

2009 : différences permanentes :

- boni Tup GIST - 11 283 K€ ;
- dividendes - 4 333 K€ ;
- produits d'économie d'impôts résultant de l'intégration fiscale : - 4 986 K€ ;
- dépréciations titres : 436 K€ ;
- autres impôts et crédits d'impôts : 2 181 K€ ;
- divers : 576 K€.

8.2 Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel (en milliers d'euros)

	2010	2009
Résultat courant	9 458	384
Résultat exceptionnel	(673)	(3 301)
IMPÔT TOTAL	8 785	(2 917)

NOTE 9 NOTES SUR LE RÉSULTAT**9.1 Chiffre d'affaires**

ALTEN SA a réalisé un chiffre d'affaires de 375,6 millions d'euros en 2010, en augmentation de 10,8 % par rapport à l'an passé (339 millions d'euros).

99,34 % du Chiffre d'affaires d'ALTEN SA est réalisé en France et 0,66 % en Europe, dans le cadre de missions réalisées pour le compte de clients français.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>(En millions d'euros)</i>	2010	2009
France	373,1	332,9
Hors France	2,5	6,1
TOTAL ⁽¹⁾	375,6	339,0

Dont CA opérationnel = 353 M€.

CA management fees = 22,6 M€.

9.2 Transfert de charges

Le solde du compte transfert de charges est de 8,84 millions d'euros. Il est composé, essentiellement, des coûts liés à la formation et sur charges de personnel.

9.3 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 5,23 millions d'euros contre 43,26 millions d'euros en 2009 et - 17,28 millions d'euros en 2008.

Ce résultat est constitué de :

<i>(En millions d'euros)</i>	2010	2009
Dividendes et produits des filiales	3,23	13,00
Dépréciation nettes d'immobilisations financières	1,84	(3,75)
Boni de fusion	0,00	33,85
Autre résultat financier	0,15	0,15
TOTAL	5,22	43,26

9.4 Résultat exceptionnel

<i>(En millions d'euros)</i>	2010	2009
Plus et moins-values sur éléments d'actif cédés	0,00	(0,26)
Divers	(2,02)	(9,62)
TOTAL	(2,02)	(9,88)

9.5 Entreprises liées

Bilan

(En millions d'euros)	2010	2009
Créances sur immobilisations	0,68	0,99
Clients Groupe	20,50	18,74
Fournisseurs Groupe	21,01	19,39
Autres créances Groupe ⁽¹⁾	69,75	89,50
Autres dettes Groupe	66,67	50,72

Compte de résultat

(En millions d'euros)	2010	2009
Produits Exploitation Groupe	47,57	40,09
Charges Exploitation Groupe	47,47	54,23
Produits Financiers Groupe	0,84	1,36
Charges Financières Groupe	0,37	0,70

(1) ALTEN a réalisé une avance de trésorerie à son actionnaire de référence (SGTI) de 7,4 M€ en 2009.
Au 31 décembre 2010, il reste 2,26 M€ à rembourser (intérêt au taux Euribor 3 mois + 2 %).

NOTE 10 AUTRES INFORMATIONS

10.1 Effectifs

EFFECTIF MOYEN PAR CATÉGORIE

	31/12/2010	31/12/2009
Cadres	3 721	3 449
Non-cadres	430	405
TOTAL	4 152	3 854

Le nombre de Droits Individuels de Formation représente 211 359 heures pour l'exercice 2010.

10.2 Rémunération des mandataires sociaux.

Le Conseil d'administration comprend trois Administrateurs, dont le Président fondateur.

Au cours de l'année 2010, le montant des rémunérations des mandataires sociaux s'est élevé à 571 milliers d'euros (dont 234 milliers d'euros relatifs aux jetons de présence) contre 300 milliers d'euros en 2009.

Conformément à la législation en vigueur, aucune avance ni crédit n'a été consenti en faveur des dirigeants et mandataires sociaux.

10.3 Intégration fiscale

La société ALTEN SA est la société tête de groupe de l'intégration fiscale regroupant plusieurs filiales.

Le montant de l'impôt dû au titre du groupe fiscal est de 17 006 milliers d'euros. L'économie d'impôt dont bénéficie ALTEN SA est de 208 milliers d'euros.

Le montant de l'impôt concernant ALTEN SA seule est de 9 785 milliers d'euros.

10.4 Engagements financiers

(En milliers d'euros)	2010	2009
Engagements donnés ou réciproques		
Avals et cautions donnés	514	514
Avals et cautions reçus	2 186	3 413

10.5 Passif éventuel

ALTEN est partie à plusieurs contentieux avec des associés minoritaires de différentes filiales. Le montant total des réclamations des demandeurs, contestées par ALTEN, s'élève à 3 000 milliers d'euros.

10.6 Engagement pris en matière de Crédit Bail

En 2009, la société ALTEN a mis en place un programme ERP (« Entreprise Ressource Planning »), dans le cadre de son déploiement, ALTEN a financé l'acquisition du progiciel par la souscription d'un contrat de crédit-bail auprès de SIEMENS FINANCE SAS.

Le montant total du contrat de crédit bail était de 2 255 milliers d'euros, l'échéance est arrivée à terme le 30/06/2010, voir tableau ci après :

Référence	Redevance payées				Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à un an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
SIEMENS FINANCE SAS	564	2 255	0	0	0	0	0
TOTAL	564	2 255	0	0	0	0	0

10.7 Engagements hors bilan

1) ALTEN SIR GTS

Aux termes du Protocole de *joint-venture* signé en date du 18 février 2010, une promesse unilatérale et irrévocable de vente a été accordée à ALTEN portant sur 49 % de la société commune ALTEN SIR GTS.

2) Anotech Energy France

ALTEN SA bénéficie de promesses unilatérales de vente de la part des minoritaires. À ce jour, les actions restant encore à lever par ALTEN SA au titre de ces promesses, représentent 2 % du capital social de la société Anotech Energy France.

NOTE 11 ACTIONS PROPRES

11.1 Au titre du contrat de liquidité

Dans le cadre du Programme de rachat d'actions adopté par les Assemblées générales mixtes des 27 juin 2008 et 23 juin 2009, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice à des opérations d'achat et de vente d'actions réalisées au titre de son contrat de liquidité.

	2010
Détentions à l'ouverture	645
Achats d'actions	132 917
Ventes d'actions	129 076
Détention à la clôture	4 486

11.2 Au titre d'actions destinées à être attribuées au personnel :

Aucune acquisition d'action propre n'a été effectuée par ALTEN SA au titre de l'exercice 2010.

Acquisition d'actions propres 2008

Date exécution	Date valeur	Quantité	Cours
11/01/2008	16/01/2008	10 334	21,06
14/01/2008	17/01/2008	7 943	21,65
15/01/2008	18/01/2008	204	21,98
17/01/2008	22/01/2008	10 970	20,48
18/01/2008	23/01/2008	11 468	19,77
21/01/2008	24/01/2008	11 841	18,09
22/01/2008	25/01/2008	40	17,91
09/01/2008	14/01/2008	17 435	21,01
10/01/2008	15/01/2008	20 603	21,36
22/01/2008	25/01/2008	6 362	17,91
13/03/2008	18/03/2008	25 000	18,40
13/03/2008	18/03/2008	22 155	18,43
14/03/2008	19/03/2008	21 183	18,47
17/03/2008	20/03/2008	22 808	18,09
18/03/2008	25/03/2008	24 624	17,94
19/03/2008	26/03/2008	4 230	17,82
08/10/2008	13/10/2008	3 332	18,45
23/10/2008	29/10/2008	11 398	18,92
24/10/2008	29/10/2008	150 511	18,00
22/12/2008	29/12/2008	15 000	14,14
TOTAL ACTIONS		397 441	

Les titres autodétenus sont constatés dans les immobilisations financières pour un montant de 7 368 milliers d'euros pour un total de 397 441 titres achetés.

11.3 Récapitulatif des mouvements de l'année

	2010
Détentions à l'ouverture	450 886
Achats d'actions	132 917
Ventes d'actions	129 076
Attribution AGA	52 800
Détention à la clôture	401 927

NOTE 12 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS ALTEN SA

Clôture au : 31/12/2010										
Capital	Capitaux Propres	autres que capital	QP du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes versés au Groupe par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
1 - Filiales détenues directement à + de 50 % (en milliers d'euros)										
ALTEN SIR	20 003	40 166	100,00	26 221	26 221			126 645	3 647	
Abilog	16	(4)	99,80	68	0			0	(1)	
ALTEN Sud-Ouest	15 061	16 271	100,00	15 939	15 939			77 307	5 055	
Mi-Gso	1 000	14 113	100,00	11 941	11 941			37 831	2 369	
ALTEN Cash Management	150	3	100,00	393	393	26 822		0	5	
ALTEN Europe	57 120	19 877	100,00	58 072	58 072	22 283		0	15 500	
Elitys Consulting	60	441	100,00	1 750	1 750	1		4 421	211	
Pegase SI	100	293	88,00	476	476	53		3 788	(207)	
Cisia Ingenierie	1 307	141	100,00	11 550	8 625			11 049	300	
ALTEN Aerospace	37	3 713	100,00	37	37			22 374	2 226	
Groupe Idestyle	150	(4 910)	100,00	9 921	0	3 021		0	0	
Avenir Conseil Formation	50	1 693	99,96	1 672	1 672	4 178		11 411	1 139	
Aten Si Techno romania	1	(396)	100,00	0	0	488		1 963	183	
Anotech Energy France	100	948	98,00	258	258	1 671		30 981	2 111	
HPTI	40	4	100,00	40	40	5 346		0	(382)	
Winwise	773	581	100,00	7 500	7 500	1 114		8 369	(168)	
B2I Automotive	1 200	4 737	100,00	5 175	3 692	0		13 905	1 114	
ALTEN SIR GTS	200	0	51,00	102	102			54	(123)	
ID APPS	100	0	100,00	100	100			0	0	
TOTAL TITRES				151 216	136 818					
2 - Renseignements globaux sur les autres titres										
Ausy				3 596	3 596					
Phoebe				744	744					
Xange				3 751	3 751					
ALTEN Belgium				13	13					
ALTEN Switzerland Sarl				1	1					
Aerotec SRL				2	2					
Smart Trade				634	327					
Extia				8	8					
TOTAL AUTRES TITRES				8 747	8 440					

20.7 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ALTEN SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les titres de participation sont évalués selon les modalités décrites dans la note « Titres de participation » figurant sous la rubrique « règles et méthodes comptables » de l'annexe. La nécessité de constater une dépréciation est appréciée par référence à la valeur des flux de trésorerie actualisée. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, et notamment à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les prévisions budgétaires, et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Laurent Bouby
Associé

Cabinet Dauge et Associés

Christian Laplane
Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ALTEN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- les principes de valorisation et de suivi des écarts d'acquisition sont exposés dans les notes E « Écarts d'acquisition » et H « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé » des états financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, notamment à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus des unités génératrices de trésorerie (UGT), à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les prévisions budgétaires établies par UGT et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérification spécifique

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Laurent Bouby
Associé

Cabinet Dauge et Associés

Christian Laplane
Associé

20.8 DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

- Présentation des résultats annuels 2010, en date du 2 mars 2011.
- Publication du chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2010 et chiffres d'affaires cumulé au 31 décembre 2010, en date du 31 janvier 2011.

20.9 INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

Néant.

20.10 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

L'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire pour toute ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes, soit en numéraire, soit en actions.

Depuis la date de son introduction en Bourse, ALTEN n'avait jamais distribué de dividende, jusqu'à la décision de l'Assemblée générale mixte du 21 juin 2010. Suite aux délibérations de l'Assemblée générale mixte du 21 juin 2010, un dividende de 0,90 euros par action a été distribué.

De nouveau, cette année, une distribution de dividende est proposée à l'Assemblée générale. Si l'Assemblée décide de voter en faveur de la résolution relative à la proposition d'affectation du résultat, telle que proposée, un dividende de 1 euro reviendra à chacune des actions ouvrant droit à dividende, étant précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 32 070 393 actions composant le capital social au 1^{er} mars 2011, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il est précisé que l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

La date de paiement du dividende est fixée au 29 juin 2011.

La date de détachement du dividende interviendra le 24 juin 2011.

20.11 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Voir 4.5.

20.12 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Néant.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21

21.1 CAPITAL SOCIAL	240	21.3 INFORMATIONS BOURSIÈRES	253
21.1.1 Montant du capital souscrit	240	21.3.1 Marché des instruments financiers	253
21.1.2 Actions non représentatives du capital	240	21.3.2 Évolution du cours de Bourse	253
21.1.3 Rachats d'actions et actions autodétenues	240	21.3.3 Établissement assurant le service financier	253
21.1.4 Valeurs mobilières	242		
21.1.5 Conditions d'acquisition	242	21.4 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	254
21.1.6 Options ou accords	242	21.4.1 Projet de résolutions à titre ordinaire	254
21.1.7 Historique du capital social	243	21.4.2 Projet de résolutions à titre extraordinaire	256
21.1.8 Délégations pour augmenter le capital	244		
21.2 INFORMATIONS STATUTAIRES	250		
21.2.1 Objet social	250		
21.2.2 Gouvernance	250		
21.2.3 Droits attachés aux actions	251		
21.2.4 Modification des droits des actionnaires	252		
21.2.5 Assemblées Générales (article 23 des statuts)	252		
21.2.6 Dispositions statutaires sur un changement de contrôle	252		
21.2.7 Seuils statutaires (article 9 des statuts)	252		
21.2.8 Modifications du capital (article 29 des statuts)	252		

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT

Le capital social s'élevait à la date du 31 décembre 2010, à la somme de 32 491 014,87 euros, divisé en 31 966 790 actions (valeur nominale induite). Celui-ci a fait l'objet d'augmentations liées à l'exercice d'options de souscription d'actions, constatées par le Conseil d'administration lors de sa réunion des 1^{er} mars et s'élève à ce jour à la somme de 32 557 657,65 euros, divisé en 32 032 358 actions ordinaires, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

Les actions sont librement négociables, elles sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

21.1.2 ACTIONS NON REPRÉSENTATIVES DU CAPITAL

Néant.

21.1.3 RACHATS D'ACTIONS ET ACTIONS AUTODÉTENUES

21.1.3.1 Autorisations

Il est rappelé que l'Assemblée générale mixte du 21 juin 2010 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'achat d'actions dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital, soit 95 592 euros. Cette délégation expire le 20 décembre 2011.

L'utilisation de cette autorisation est décrite en page 92 du présent Document (désormais reprise dans ce §).

Il sera proposé lors de l'Assemblée générale mixte du 22 juin 2011 de se prononcer sur une nouvelle délégation à conférer au conseil, également à hauteur de 10 % du capital.

La société ALTEN a confié la mise en œuvre d'un **contrat de liquidité**, conforme à la charte de déontologie de l'Amafi, à SG Securities Paris. Toutes les informations relatives au contrat de liquidité figurent au 21.1.3.2 du présent Document.

21.1.3.1.1 Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de racheter les actions de la Société, dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 21 juin 2010 a, dans sa sixième résolution, autorisé le Conseil d'administration, à racheter les actions de la Société, dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Cette autorisation donnée pour une durée de 18 mois, expirera le 20 décembre 2011.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et de proposer à l'Assemblée générale mixte des actionnaires appelée à délibérer le 22 juin 2011, d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ALTEN par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée générale des actionnaires du 22 juin 2011 dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs de titres et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat serait fixé à quarante (40) euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 128 129 400 euros.

Cette autorisation, donnée pour une durée de 18 mois, mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 21 juin 2010 dans sa sixième résolution.

21.1.3.1.2 Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée générale mixte du 21 juin 2010 a, dans sa septième résolution, autorisé le Conseil d'administration, à annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Cette délégation donnée pour une durée de 24 mois, expirera le 20 juin 2012.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et de proposer à l'Assemblée générale mixte des actionnaires appelée à délibérer le 22 juin 2011 d'autoriser le Conseil d'administration à :

- annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

Cette autorisation, donnée pour une durée de 24 mois, mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 21 juin 2010 dans sa septième résolution.

21.1.3.2 Nombre d'actions propres achetées et vendues par la Société au cours de l'exercice

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, la Société a procédé, au titre de son contrat de liquidité, aux opérations d'achat et de vente d'actions suivantes, entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice :

- Nombre d'actions achetées : 226 898 (quote-part ALTEN 58,58 % soit 132 916 actions)
Cours moyen des achats : 21,59 euros
- Nombre d'actions vendues : 220 342 (quote-part ALTEN 58,58 % soit 129 075 actions)
Cours moyen des ventes : 21,81 euros
Montant des frais de négociation : néant.
- Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice (dans le cadre du contrat de liquidité) : 7 658 (quote-part ALTEN 58,58 % soit 4 486 actions)

Motifs des acquisitions	% du capital
Animation du cours	100
Actionnariat salarié	Néant
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	Néant
Opérations de croissance externe	Néant
Annulation	Néant

Il est rappelé qu'au titre de l'exercice 2008, la société ALTEN avait acquis 450 241 de ses propres actions, pour un montant total de 8 429 835,98 euros, soit un cours moyen d'achat de 18,72 euros.

Ces actions, acquises aux fins de couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés, ainsi que pour financer des opérations de croissance externe, ont été utilisées à hauteur de 105 600 dans le cadre d'une attribution d'actions gratuites. Suite à une renonciation partielle, le nombre d'actions gratuites restant attribuées s'élève à 52 800 actions. La Société n'a procédé à aucune nouvelle acquisition d'actions au titre des exercices 2009 et 2010.

Ainsi, à la clôture de l'exercice, ALTEN détenait 397 441 actions propres (hors contrat de liquidité) représentant 1,24 % du capital social.

Ainsi, à la clôture de l'exercice, ALTEN détenait un total de 401 927 actions propres représentant 1,26 % du capital, en ce compris le contrat de liquidité.

La valeur nominale globale est de 408 519,24 euros.

La valeur évaluée au cours d'achat est de 7 478 733,22 euros.

Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée générale.

21.1.3.3 Descriptif du programme de rachat d'actions

1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 28 février 2011 :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 403 279 représentant 1,259 % du capital de la Société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité Amafi : 5 838,
- opérations de croissance externe : 0,
- couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés 397 441,
- couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0,
- annulation : 0.

2) Nouveau programme de rachat d'actions :

- autorisation du programme : Assemblée générale mixte du 22 juin 2011,
- titres concernés : actions ordinaires,
- part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital (soit 3 203 235 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La Société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 403 279 (soit 1,259 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 2 799 956 actions (soit 8,74 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

- Prix maximum d'achat : 40 euros.
- Montant maximal du programme : 128 129 400 euros.
- Modalités des rachats : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Objectifs :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ALTEN par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée générale des actionnaires du 22 juin 2011 dans sa 8^e résolution à caractère extraordinaire.

Durée de programme : 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 22 juin 2011 soit jusqu'au 21 décembre 2012.

21.1.4 VALEURS MOBILIÈRES

Voir 15.1.7.

21.1.5 CONDITIONS D'ACQUISITION

Néant.

21.1.6 OPTIONS OU ACCORDS

Néant.

21.1.7 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

DATE	Opération	Capital	Primes cumulées	Nombre d'actions	Nominal de l'action
06/10/1997		2 000 000 F	300 621 F	20 000	100 F
19/08/1998	Suppression de la valeur nominale	2 000 000 F	300 621 F	20 000	Suppression
27/10/1998	Augmentation de capital par apport en numéraire	40 000 000 F	300 621 F	6 000 000	
25/01/1999	Levées d'options de souscription	40 444 000 F	966 843 F	6 066 600	
31/12/1999	Apport de la société ABILOG	40 583 346 F	14 414 809 F	6 087 502	
28/06/2001	Conversion du capital en euros	30 935 000 €	2 197 523 €	6 087 502	
10/08/2001	Division du nominal par 5	30 935 000 €	2 197 523 €	30 437 510	
31/12/2003	Levées de BSPCE	30 962 726 €	2 357 005 €	30 464 800	
27/01/2004	Levées de BSPCE	31 008 232 €	2 618 758 €	30 509 590	
31/12/2004	Levées de stock-options	31 021 043 €	2 682 285 €	30 520 460	
28/09/2005	Levées de stock-options	31 026 471 €	2 713 490 €	30 525 800	
20/10/2005	Levées de stock-options	31 056 140 €	3 168 779 €	30 554 990	
30/12/2005	Fusion/absorption GROUPECYBER	31 095 815 €	3 693 888 €	30 594 025	
03/03/2006	Levées de stock-options	31 129 978 €	4 186 538 €	30 627 650	
28/04/2006	Levées de stock-options	31 302 535 €	6 675 980 €	30 797 490	
27/06/2006	Fusion/absorption QUATERNOVE	31 324 391 €	6 965 628 €	30 818 993	
27/06/2006	Levées de stock-options	31 391 268 €	8 002 355 €	30 884 791	
03/10/2006	Levées de stock-options	31 392 488 €	8 019 999 €	30 885 991	
18/12/2006	Levées de stock-options	31 399 786 €	8 063 072 €	30 893 171	
29/01/2007	Levées de stock-options	31 408 750 €	8 154 070 €	30 901 991	
06/03/2007	Levées de stock-options	31 439 858 €	8 818 203 €	30 932 597	
02/05/2007	Levées de stock-options	31 496 724 €	9 134 363 €	30 988 545	
27/06/2007	Levées de stock-options	31 538 966 €	9 453 746 €	31 030 105	
27/07/2007	Levées de stock-options	31 553 439 €	9 550 298 €	31 044 345	
02/10/2007	Levées de stock-options	31 640 575 €	10 046 344 €	31 130 075	
31/10/2007	Levées de stock-options	31 729 244 €	10 596 197 €	31 217 313	
30/11/2007	Levées de stock-options	31 923 155 €	11 727 346 €	31 408 095	
29/01/2008	Levées de stock-options	31 976 308 €	12 035 095 €	31 460 390	
11/03/2008	Levées de stock-options	32 001 718 €	12 235 796 €	31 485 390	
11/04/2008	Levées de stock-options	32 010 053 €	12 314 482 €	31 493 590	
27/06/2008	Levées de stock-options	32 206 465 €	13 690 591 €	31 686 382	
28/07/2008	Levées de stock-options	32 211 496 €	13 738 697 €	31 691 782	
13/11/2008	Levées de stock-options	32 244 888 €	14 054 011 €	31 724 635	
20/01/2009	Levées de stock-options	32 246 006 €	14 064 696 €	31 725 735	
12/05/2009	Levées de stock-options	32 249 055 €	14 091 905 €	31 728 735	
30/07/2009	Levées de stock-options	32 250 071 €	14 099 686 €	31 729 735	
10/11/2009	Levées de stock-options	32 286 636 €	14 368 873 €	31 765 710	
14/12/2009	Levées de stock-options	32 287 144 €	14 373 730 €	31 766 210	
18/01/2010	Levées de stock-options	32 292 949 €	14 436 570 €	31 771 921	
21/04/2010	Levées de stock-options	32 386 537 €	15 202 780 €	31 863 999	
29/07/2010	Levées de stock-options	32 405 583 €	15 452 158 €	31 882 738	
27/09/2010	Levées de stock-options	32 414 274 €	15 546 698 €	31 891 288	
09/11/2010	Levées de stock-options	32 459 461 €	16 219 426 €	31 935 746	
17/12/2010	Levées de stock-options	32 487 936 €	16 598 396 €	31 963 230	
31/01/2011	Levées de stock-options	32 491 014,23 €	16 639 021 €	31 966 790	
01/03/2011	Levées de stock-options	32 557 657,65 €	17 785 955 €	32 032 358	

21.1.8 DÉLÉGATIONS POUR AUGMENTER LE CAPITAL

21.1.8.1 Incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes

L'Assemblée générale mixte du 23 juin 2009 a, dans sa onzième résolution, délégué au Conseil d'administration, sa compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce.

Cette délégation donnée pour une durée de 26 mois, expirera le 22 août 2011.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et de proposer à l'Assemblée générale mixte des actionnaires appelée à délibérer le 22 juin 2011, de :

- 1) déléguer au Conseil d'administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités ;
- 2) décider qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;
- 3) fixer à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de l'Assemblée ;
- 4) décider que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 16 662 400 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée ;

- 5) conférer au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette autorisation, donnée pour une durée de 26 mois, mettrait fin à la délégation conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2009 dans sa onzième résolution.

21.1.8.2 Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale mixte du 23 juin 2009 a, dans sa douzième résolution, délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription, conformément aux dispositions de l'article L. 225-192-2 du Code de commerce. Cette délégation donnée pour une durée de 26 mois, expirera le 22 août 2011.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et de proposer à l'Assemblée générale mixte des actionnaires appelée à délibérer le 22 juin 2011, de :

- 1) déléguer au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies,
 - d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

- 2) fixer à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
- 3) décider de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 16 662 400 euros. Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour

préservé, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital. Il est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de l'Assemblée.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 200 000 000 euros. En cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :

- a) décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
 - b) décider que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission visée au a), le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les ¾ de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- 4) décider que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

Cette autorisation, donnée pour une durée de 26 mois, mettra fin à la délégation conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2009 dans sa douzième résolution.

21.1.8.3 Émission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

L'Assemblée générale mixte du 23 juin 2009 a, dans sa treizième résolution, délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce.

Cette délégation donnée pour une durée de 26 mois, expirera le 22 août 2011.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et de proposer à l'Assemblée générale mixte des actionnaires appelée à délibérer le 22 juin 2011, de :

- 1) déléguer au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

- 2) fixer à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
- 3) le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 8 139 415 euros.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la douzième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 200 000 000 euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la douzième résolution ;

- 4) décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi ;

- 5) décider que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation ;
- 6) décider, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
- 7) décider que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- 8) décider que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

Cette autorisation, donnée pour une durée de 26 mois, mettrait fin à la délégation octroyée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2009 dans sa treizième résolution.

21.1.8.4 Émission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte des actionnaires appelée à délibérer le 22 juin 2011, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L. 225-136, de :

- 1) déléguer au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

- 2) fixer à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
- 3) le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 8 139 415 euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la onzième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 200 000 000 euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la onzième résolution ;

- 4) décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution ;
- 5) décider que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation ;
- 6) décider que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière ;
- 7) prendre acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

21.1.8.5 Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital

Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte des actionnaires appelée à délibérer le 22 juin 2011, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1 du Code de commerce, dans le cadre d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application des onzième et douzième résolutions, d'autoriser le Conseil d'administration à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues par les résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables, à émettre selon les modalités suivantes :

Moyenne de 5 cours cotés les plus élevés de l'action choisis parmi les trente dernières séances de Bourse précédentes la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

21.1.8.6 Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte des actionnaires appelée à délibérer le 22 juin 2011, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application des dixième à douzième résolutions, d'augmenter le nombre de titres à émettre dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire.

21.1.8.7 Augmentation du capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée générale mixte du 23 juin 2009 a, dans sa quatorzième résolution, autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation donnée pour une durée de 26 mois, expirera le 22 août 2011.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et de proposer à l'Assemblée générale mixte des actionnaires appelée à délibérer le 22 juin 2011, de :

- 1) autoriser le Conseil d'administration à procéder, sur rapport du Commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
- 2) fixer à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
- 3) décider que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital ;
- 4) déléguer tous pouvoirs au Conseil d'administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.

Cette autorisation, donnée pour une durée de 26 mois, mettrait fin à la délégation conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2009 dans sa quatorzième résolution.

21.1.8.8 Augmentation de capital réservée aux adhérents PEE

Il est proposé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée générale extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire, de :

- 1) autoriser le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la Société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- 2) supprimer en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation ;
- 3) fixer à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation ;
- 4) limiter le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à autorisation à cinq (5) % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital ;

- 5) décider que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Cette autorisation, donnée pour une durée de 26 mois, mettrait fin à la délégation conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 21 juin 2010 dans sa quinzième résolution.

21.1.8.9 Émission de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) réservés à une catégorie de personnes

L'Assemblée générale mixte du 21 juin 2010 a, dans sa huitième résolution, autorisé le Conseil d'administration à émettre des bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), réservés à une catégorie de personnes

Cette délégation donnée pour une durée de 18 mois, expirera le 20 décembre 2011.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et de proposer à l'Assemblée générale mixte des actionnaires appelée à délibérer le 22 juin 2011, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce, de :

- 1) déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie ;
- 2) fixer à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
- 3) décide que le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 3 255 764 euros.

Décide que le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons, après prise en compte du prix d'émission des bons, sera égal ou supérieur à la moyenne des cours de clôture de l'action ALTEN aux 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons ;

- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA et/ou BSAANE et/ou BSAAR à émettre, au profit de la catégorie de personnes suivantes : dirigeants mandataires sociaux ou non et cadres salariés de la Société et ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- 5) constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA et/ou de BSAANE et/ou de BSAAR ;
- 6) décide que le Conseil d'administration aura tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, de BSAANE et/ou de BSAAR et notamment :
 - fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, la nature et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon, le prix d'émission des bons et des actions auxquelles donneront droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission,
 - établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération,
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA et/ou des BSAANE et/ou des BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts,
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
 - déléguer lui-même au Président-Directeur général les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'administration peut préalablement fixer,
 - et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

Cette autorisation, donnée pour une durée de 18 mois, mettrait fin à la délégation conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 21 juin 2010 dans sa huitième résolution.

21.1.8.10 Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

	Date AGM	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au 31/12/2010
Délégation aux fins d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	23/06/2009	22/08/2011	16 662 400 €	Néant	Néant	16 662 400 €
Délégation aux fins d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux actionnaires	23/06/2009	22/08/2011	16 256 000 €	Néant	Néant	16 256 000 €
Délégation aux fins d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS par offre au public ou par placement privé	23/06/2009	22/08/2011	16 256 000 €	Néant	Néant	16 256 000 €
Délégation aux fins d'augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières	23/06/2009	22/08/2011	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital
Délégation aux fins d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	21/06/2010	20/08/2012	5 % du montant du capital	Néant	Néant	5 % du montant du capital
Délégation aux fins d'émettre des options de souscription d'actions	23/06/2009	22/08/2012	14 % du capital	Néant	(1)	11,83 % du capital*
Délégation aux fins d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	21/06/2010	20/08/2013	3 % du capital	(2)	Néant	3 % du capital
Délégation aux fins d'émettre des BSA réservés à catégorie de personnes	21/06/2010	20/12/2011	711 000 €	Néant	(3)	711 000 €

(1) Au titre de la délégation du 23 juin 2009, 694 330 options de souscription d'actions ont été attribuées et donnent droit à souscrire 600 120 actions non encore levées, soit 1,88 % du capital au 31 décembre 2010 et 1,87 % à la date du présent rapport.

Pour mémoire :

- au titre de la délégation du 7 janvier 1999, 2 413 120 options de souscription d'actions ont été attribuées et donnent droit à 77 445 actions non encore levées, représentant 0,24 % du capital au 31 décembre 2010, ainsi qu'à la date du présent rapport ;
- au titre de la délégation du 25 juin 2003, 496 500 options de souscription d'actions ont été attribuées et donnent droit à 204 203 actions non encore levées, représentant 0,63 % du capital au 31 décembre 2010, ainsi qu'à la date du présent rapport ;
- au titre de la délégation du 27 juin 2006, 1 812 570 options ont été attribuées et donnent droit à 799 285 actions non encore levées, représentant 2,50 % du capital au 31 décembre 2010 et 2,49 % du capital à la date du présent rapport.

NB : Au titre de la délégation du 27 juin 2006, le Conseil d'administration a, en date du 23 octobre 2006, attribué 1 189 780 options de souscription d'actions soumises à la condition suspensive de réalisation, pour certains bénéficiaires, d'objectifs fixés par la Direction.

Au total, 1 681 053 options attribuées sont encore exerçables, soit 5,25 % du capital à la date du présent rapport.

(2) Aucune émission d'action gratuite n'a été décidée par le Conseil d'administration au titre de la délégation du 21 juin 2010.

Pour mémoire, au titre de la délégation du 27 juin 2007, 105 600 actions gratuites ont été attribuées à 2 bénéficiaires par le conseil du 11 avril 2008. L'un des bénéficiaires ayant renoncé au bénéfice de ses actions gratuites, seules 52 800 demeurent attribuées à ce jour (représentant 0,16 % du capital à la date du présent rapport).

(3) Aucune attribution de bons de souscription d'actions n'a été décidée par le Conseil d'administration au titre de la délégation du 21 juin 2010.

Pour mémoire, au titre de la délégation du 23 septembre 2009, 487 000 BSA ont été attribués à 7 bénéficiaires, 1 BSA donnant droit à 1 action ALTEN (représentant 1,52 % du capital à la date du présent rapport).

21.2 INFORMATIONS STATUTAIRES

21.2.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de la Société est défini à l'article 2 des statuts, comme suit : « toutes prestations en France et à l'étranger dans les domaines technologique, informatique ou électronique, notamment, en matière de : conseil, études et ingénierie, formation, assistance, maintenance, exploitation de systèmes et réseaux, infogérance, développement et distribution de produits, matériels ou logiciels, et également la participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités... et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »

Exercice social (article 25 des statuts)

L'exercice social de la Société est de douze (12) mois. Il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

21.2.2 GOUVERNANCE

21.2.2.1 Conseil d'administration – Composition – Durée des fonctions (article 16 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit (18) personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'Assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées Administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était Administrateur en son nom propre.

Un salarié de la Société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction.

La durée des fonctions des Administrateurs est ainsi de quatre (4) années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout Administrateur sortant est rééligible.

L'acceptation et l'exercice du mandat d'Administrateur entraînent l'engagement, pour chaque intéressé, d'attester par écrit à tout moment qu'il satisfait personnellement aux conditions et obligations requises par les lois en vigueur, notamment en ce qui concerne les cumuls de mandats.

21.2.2.2 Présidence du Conseil d'administration (article 17 des statuts)

Le conseil élit parmi ses membres un Président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs Vice-Présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du conseil et les Assemblées. En l'absence du Président et des Vice-Présidents, le conseil désigne celui des Administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

21.2.2.3 Délibérations du Conseil d'administration – Procès-verbaux (article 18 des statuts)

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction générale, sur demande du Directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des Administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le Président. Les réunions doivent se tenir au siège social.

Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des Administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le Règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque Administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque Administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux Administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

21.2.2.4 Pouvoirs du Conseil d'administration (article 19 des statuts)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

21.2.2.5 Direction générale (article 20 des statuts)

La Direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur général.

Le Conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 18 choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de Directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

21.2.3 DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS

21.2.3.1 Répartition statutaire des bénéfices (article 27 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou être affectées au report à nouveau.

En outre, l'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée générale, portées en report à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

21.2.3.2 Modalités de paiement du dividende (article 28 des statuts)

L'Assemblée générale ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice, peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes, soit en numéraire, soit en actions.

21.2.3.3 Indivisibilité des actions – Nue propriété – Usufruit (article 13)

13.1 Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

13.2 Le droit de vote attaché aux actions appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

21.2.3.4 Droit de vote double (article 14 des statuts)

Il est précisé que depuis l'Assemblée générale mixte du 7 janvier 1999, il existe un droit de vote double soumis aux dispositions suivantes :

Dès l'inscription de leurs actions au nominatif, les actionnaires ont vocation à bénéficier du droit de vote double en fonction du délai en vigueur le jour de cette inscription. Toute modification ultérieure de ce délai leur est inopposable.

Nonobstant ce qui est précisé ci-dessus, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis 4 ans au moins, au nom du même actionnaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserve, bénéfice ou prime d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans visé ci-dessus.

La fusion ou la scission de la Société reste sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double, sauf sans les cas prévus par la loi.

21.2.3.5 Titres au porteur identifiables (article 10 des statuts)

La Société est autorisée à demander, à tout moment, auprès du dépositaire central, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires.

21.2.4 MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Néant.

21.2.5 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLE 23 DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. Les Assemblées générales ont lieu soit au siège social de la Société, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux Assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au 3^e jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

21.2.6 DISPOSITIONS STATUTAIRES SUR UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Néant.

21.2.7 SEUILS STATUTAIRES (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Les statuts rappellent l'obligation d'information à la charge des actionnaires telle que visée à l'article 233-7 du Code de commerce en cas de dépassement des seuils légaux.

L'Assemblée générale mixte du 7 janvier 1999 a ajouté une obligation à la charge des actionnaires pour ceux qui viendraient à détenir seuls ou de concert un pourcentage de participation supérieur ou inférieur à 3 % du capital social ou des droits de vote, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours du franchissement de seuil.

En cas de non-respect des obligations de déclaration, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi ; cette sanction s'applique si, à l'occasion d'une Assemblée générale, le défaut de déclaration a été constaté par un ou plusieurs actionnaires détenant 3 % au moins du capital et que le défaut de déclaration a été consigné dans le procès-verbal.

21.2.8 MODIFICATIONS DU CAPITAL (ARTICLE 29 DES STATUTS)

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux prescriptions légales.

Aucune clause statutaire ne soumet ces modifications à des conditions plus restrictives que les obligations légales.

21.3 INFORMATIONS BOURSIÈRES

21.3.1 MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Il existe une seule catégorie de titres cotés en Bourse : actions ordinaires cotées sur Euronext Paris de NYSE Euronext.

21.3.2 ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Voir chapitre 4 du rapport d'activité.

21.3.3 ÉTABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE FINANCIER

Société Générale - Service Titres - 32, rue du champ de Tir - Nantes (44).

21.4 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Il sera demandé à l'Assemblée générale des actionnaires de donner quitus entier et définitif au Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi qu'aux Commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission, relatée dans leur rapport général.

Le Conseil d'administration invite l'Assemblée générale des actionnaires à approuver par son vote, le texte des résolutions qu'il lui propose.

21.4.1 PROJET DE RÉSOLUTIONS À TITRE ORDINAIRE

■ Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 – Quitus aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport établi par le Conseil d'administration, du rapport établi par le Président du Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2010, tels qu'ils lui ont été présentés se soldant par un bénéfice de 20 483 312,90 euros, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte qu'aucune dépense et charge non déductible n'a été enregistrée au titre de l'exercice 2010.

L'Assemblée générale donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2010.

■ Deuxième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élevant à la somme de 20 483 312,90 euros comme suit :

Origine :

- bénéfice net de l'exercice 20 483 312,90 €
- report à nouveau 111 545 186,15 €

Affectation :

- réserve légale : 10 448,00 €
- dividende : 32 070 393 actions à 1 € 32 070 393,00 €
- report à nouveau 99 947 658,05 €

En conséquence, un dividende de 1 euro reviendra à chacune des actions ouvrant droit à dividende, étant précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 32 070 393 actions composant le capital social au 1^{er} mars 2011, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il est précisé que l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

La date de paiement du dividende est fixée au 29 juin 2011.

La date de détachement du dividende interviendra le 24 juin 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'Exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2007	-	-	-
2008	-	-	-
2009	28 677 599,10 €* Soit 0,90 € par action	-	-

* Compte non tenu des sommes correspondant aux dividendes non distribués à raison des actions autodétenues.

■ Troisième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport établi par le Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 53 607 050 euros, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

■ Quatrième résolution

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – Approbation des conventions nouvelles

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

■ Cinquième résolution

Nomination d'un Administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires décide de nommer en qualité d'Administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, Madame Emily Luna, demeurant 9, rue Papillon, 75009 Paris, pour une durée de quatre (4) années, expirant à l'issue des délibérations de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2015, sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Emily Luna a fait savoir par avance qu'elle acceptait le mandat d'Administrateur qui lui est ainsi confié et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne les cumuls de mandats.

■ Sixième résolution

Nomination d'un Administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires décide de nommer en qualité d'Administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, Monsieur Bruno Benoiel, demeurant 131, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, pour une durée de quatre (4) années, expirant à l'issue des délibérations de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2015, sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Bruno Benoiel a fait savoir par avance qu'il acceptait le mandat d'Administrateur qui lui est ainsi confié et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne les cumuls de mandats.

■ Septième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 21 juin 2010 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ALTEN par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée générale des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable 1.

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 128 129 400 euros.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

21.4.2 PROJET DE RÉSOLUTIONS À TITRE EXTRAORDINAIRE

■ Huitième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes :

- 1) donne au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- 2) fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 21 juin 2013, la durée de validité de la présente autorisation ;
- 3) donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

■ Neuvième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités ;
- 2) décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;
- 3) fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
- 4) décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 16 662 400 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée ;

- 5) confère au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- 6) prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ Dixième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies,
 - d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

- 2) fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
- 3) décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 16 662 400 euros.

Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital. Il est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 200 000 000 euros ;

- 4) en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :
 - a) décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
 - b) décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission visée au a), le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- 5) décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière ;
- 6) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ Onzième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L. 225-136 :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires,

- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

- 2) fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
- 3) le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 8 139 415 euros.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la douzième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 200 000 000 euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la douzième résolution.

- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.
- 5) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.
- 6) décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
- 7) décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les ¾ de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- 8) décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière ;
- 9) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ Douzième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L. 225-136 :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

- 2) fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
- 3) Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 8 139 415 euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an.
Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la onzième résolution.
Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 200 000 000 euros.
Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la onzième résolution ;
- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution ;
- 5) décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation ;
- 6) décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière ;
- 7) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ Treizième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1°, alinéa 2, du Code de commerce autorise le Conseil d'administration, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application des onzième et douzième résolutions, à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues par les résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

- moyenne de 5 cours cotés les plus élevés de l'action choisis parmi les trente dernières séances de Bourse précédentes la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

■ Quatorzième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application des dixième à douzième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire.

■ Quinzième résolution

Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

- 1) autorise le Conseil d'administration à procéder, sur rapport du Commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
- 2) fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
- 3) décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital ;

- 4) délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière ;
- 5) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ Seizième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) autorise le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la Société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- 2) supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation ;
- 3) fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation ;
- 4) limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à autorisation à cinq (5) % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital ;
- 5) décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne ;
- 6) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

■ Dix-septième résolution

Délégation à conférer au Conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) réservés à une catégorie de personnes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie ;
- 2) fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
- 3) décide que le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 3 255 764 euros ;
- 4) décide que le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons, après prise en compte du prix d'émission des bons, sera égal ou supérieur à la moyenne des cours de clôture de l'action ALTEN aux 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons ;
- 5) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA et/ou BSAANE et/ou BSAAR à émettre, au profit de la catégorie de personnes suivantes : *dirigeants mandataires sociaux ou non et cadres salariés de la Société et ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce* ;
- 6) constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA et/ou de BSAANE et/ou de BSAAR ;

- 7) décide que le Conseil d'administration aura tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, de BSAANE et/ou de BSAAR et notamment :
- fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, la nature et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon, le prix d'émission des bons et des actions auxquelles donneront droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission,
 - établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération,
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA et/ou des BSAANE et/ou des BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts,
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
 - déléguer lui-même au Président-Directeur général les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'administration peut préalablement fixer,
 - et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

Cette délégation met fin à celle donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 21 juin 2010 dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

■ Dix-huitième résolution

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

CONTRATS IMPORTANTS

22.1 MODALITÉS DES CONTRATS

ALTEN facture la quasi-totalité de ses prestations au temps passé.

Les contrats conclus par ALTEN sont des contrats d'assistance technique ou en mode *workpackage* (plateaux globalisés) dont la durée est variable en fonction des projets.

Le Groupe ne réalise que 10 % de son chiffre d'affaires au forfait. Ces contrats font l'objet d'un reporting mensuel spécifique pour valider la marge prévisionnelle à fin d'affaire. Toute dérive constatée dans l'évolution de la marge est immédiatement identifiée et des actions correctrices mises en place.

Si nécessaire, des pertes à terminaison sont enregistrées dès qu'elles sont identifiées dans le cadre des normes de projet. Dans le cadre des certifications ISO, une procédure de validation et de suivi des contrats clients a été mise en place au sein du groupe ALTEN.

En 2010, le Groupe a comptabilisé 214 milliers d'euros de pertes à terminaison (145 milliers d'euros en 2009).

22.2 PARTENARIATS

Il a été constitué en date du 18 février 2010 une société commune avec la société Groupe Critères, société par actions simplifiée au capital de 649 920 euros dont le siège social se situe 27, rue Fortuny – 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 398 092 981, dans le domaine des prestations de tierce recette applicative (TRA). Cette société dénommée ALTEN Systèmes d'Informations et Réseaux Global Testing Services est détenue à hauteur de 51 % du capital et des droits de vote par ALTEN et 49 % du capital et des droits de vote par Groupe Critères.

INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

23

Néant.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24

24.1 CONSULTATION DES DOCUMENTS

Les statuts de la Société, les comptes, les rapports des Commissaires aux comptes, ainsi que les procès-verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au Siège Social de la Société, dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les communiqués de la Société, les documents de référence annuels déposés auprès de l'AMF, ainsi que, le cas échéant, leur actualisation, sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.alten.fr.

24.2 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

24.2.1 COMMUNIQUÉ ET AVIS FINANCIERS

Date de publication	Objet	Support de publication
02/02/2010	Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2009	Site Internet de l'émetteur <i>Les Échos</i>
03/02/2010	Chiffre d'affaires annuel 2009	Site Internet de l'émetteur <i>Les Échos</i> <i>La Tribune</i>
03/03/2010	Résultats annuels 2009	Site Internet de l'émetteur <i>Les Échos</i> <i>La Tribune</i> <i>Investir</i> <i>Le Journal des Finances</i>
5/05/2010	Rapport financier annuel	Site Internet de l'émetteur <i>Les Échos</i>
11/05/2010	Communiqué sur la proposition de distribution de dividendes	Site Internet de l'émetteur <i>Les Échos</i>
11/05/2010	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2010	Site Internet de l'émetteur <i>La Tribune</i> <i>Les Échos</i>
29/07/2010	Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2010	Site Internet de l'émetteur <i>Les Échos</i>
30/07/2010	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2010	Site Internet de l'émetteur <i>Les Échos</i> <i>La Tribune</i>
29/09/2010	Résultats semestriels 2010	Site Internet de l'émetteur <i>Les Échos</i> <i>La Tribune</i> <i>Investir</i> <i>Le Journal des Finances</i>
13/10/2010	Rapport financier semestriel	Site Internet de l'émetteur <i>Les Échos</i>
10/11/2011	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2010	Site Internet de l'émetteur <i>Les Échos</i> <i>La Tribune</i>

24.2.2 AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES

Date de publication	Type	Objet
07/01/2010	Publication semestrielle	Information relative au Contrat de liquidité
07/01/2010	Publication mensuelle	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote
05/02/2010	Publication mensuelle	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote
08/03/2010	Publication mensuelle	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote
09/04/2010	Publication mensuelle	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote
10/05/2010	Publication mensuelle	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote
17/05/2010	Publication annuelle	Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée
28/05/2010	Publication annuelle	Modalités de mise à disposition du Document de référence ou de ses actualisations
08/06/2010	Publication mensuelle	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote
28/05/2010	Publication annuelle	Document d'information annuelle
10/07/2010	Publication mensuelle	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote
12/07/2010	Publication semestrielle	Information relative au Contrat de liquidité
02/09/2010	Publication mensuelle	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote
10/09/2010	Publication mensuelle	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote
08/10/2010	Publication mensuelle	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote
10/11/2010	Publication mensuelle	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote
0/12/2010	Publication mensuelle	Information relative au nombre d'actions et de droits de vote
16/12/2010	Publication annuelle	Descriptif du programme de rachat d'actions

24.2.3 ANNONCES PUBLIÉES AU BALO

Date	Type	Objet
17/05/2010	Convocation	Avis de réunion valant avis de convocation
10/07/2010	Publication périodique	Publication des comptes annuels

24.2.4 ACTES DÉPOSÉS AU GREFFE

Date	Type	Objet
20/01/2010	N/A	Suppression d'un établissement secondaire
20/01/2010	Décision du Conseil d'administration	Augmentation du capital
22/02/2010	Décision du Conseil d'administration	Augmentation du capital
20/05/2010	Décision du Conseil d'administration	Augmentation du capital
08/06/2010	N/A	Suppression d'un établissement secondaire
18/06/2010	N/A	Création d'un établissement secondaire
23/07/2010	N/A	Suppression d'un établissement secondaire
24/08/2010	Décision du Conseil d'administration	Augmentation du capital
29/10/2010	Décision du Conseil d'administration	Augmentation du capital
26/11/2010	Décision du Conseil d'administration	Augmentation du capital

24.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Monsieur Bruno Benoiel
Directeur général adjoint
email : comfi@ALTEN.fr
Tél. : + 33 (0)1 46 08 70 00

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

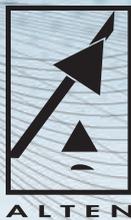
25

Voir 20.4, note 6 et 20.6, note 12.

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Selon article L.451-1-2 du Code monétaire et financier

	N° de pages	N° de chapitres
1. Rapport de gestion		
Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires	108	9.1.1. et 9.1.2.
Analyse des résultats	109	9.1.3.
Analyse de la situation financière	110	9.2.
Principaux risques et incertitudes	87	4
Structure du capital et éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	156-158	18.1. et 18.2.
Rachats par la société de ses propres actions	240	21.1.3.
2. Comptes consolidés	169	20.3.
3. Comptes sociaux	215	20.5.
4. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	235	20.7.
5. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	213	20.4.36.
6. Rapport du Président du Conseil	136	16.6.
7. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil	147	16.7.
8. Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel	81	1.2.



40, avenue André Morizet
92514 Boulogne-Billancourt Cedex

www.alten.fr